
3 1761 07883050 2

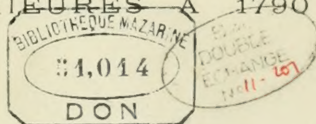
INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

D'AURIOL

ANTÉRIEURES A 1790



DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

D'AURIOL

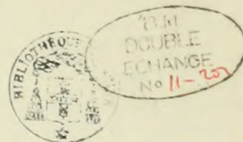
ANTÉRIEURES A 1790

PAR

M. MAURICE RAIMBAULT
Archiviste-Adjoint du Département

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. RAOUL BUSQUET
Archiviste en Chef



MARSEILLE
ÉTABLISSEMENTS BUROTTO & SAUVION
76-78, Boulevard de la Madeleine et 11, Rue de la Paix

1921



INTRODUCTION

L'ancien Régime — dont la disparition ne remonte cependant qu'à cent trente ans — est déjà si loin de nous sous certains rapports que beaucoup de gens n'ont plus aujourd'hui idée de ce qui se passait avant la Révolution et croient que ce que nous voyons autour de nous a existé — sinon toujours — du moins pendant de longs siècles. C'est ainsi que ceux qui réclament aujourd'hui l'autonomie communale ignorent qu'elle était de règle — sauf, il est vrai, de notables restrictions apportées aux XVIIe et XVIIIe siècles — depuis l'origine de nos municipalités provençales, et cette ignorance a une influence néfaste sur l'état de nos archives communales. Maires et Secrétaires, excédés par ces masses de liasses et de registres encombrants, répugnants sous leur couche de poussière et que, pour comble d'ennui, ils ne savent pas lire, maires et secrétaires sont d'autant plus portés à ne voir dans ces parchemins et ces papiers que des documents inutiles, qu'ils sont persuadés de l'existence avant 1790 de la tutelle administrative contemporaine. Partant ils s'imaginent — et cela m'a été dit encore par un maire du Département, — que les Archives de la Préfecture conservent un double de *tous* leurs titres et qu'ils peuvent sans inconvénient laisser dépérir ceux-ci ou même s'en débarrasser en les vendant. C'est là une erreur profonde et dangereuse à la fois pour la Commune, pour les particuliers et pour les maires qui, gardiens légaux de leurs archives, peuvent être rendus personnellement responsables par les intéressés des dommages qu'ils ont pu subir par la perte de ces documents.

La tutelle administrative, en effet, ne portait jadis que sur certains points comme le budget des dépenses ordinaires, l'établissement des capages, l'ouverture des procès. Mais hors ces cas, en somme peu nombreux, les municipalités faisaient leurs affaires en toute liberté, par devant notaire, comme de simples particuliers. On trouvera donc aux Archives Départementales les actes concernant une commune rendus par les comtes de Provence, les rois de France, le Parlement, la Cour des Comptes, les Procureurs du Pays, l'Intendant ou les autorités ecclésiastiques, mais il est inutile d'y venir chercher des délibérations, baux, emphytéoses, achats ou ventes de biens communaux, transactions, pièces comptables, cadastres, etc.. Tous ces actes ne peuvent se trouver que dans les dépôts communaux ou dans les minutes des notaires qui les ont passés et on n'a chance d'en trouver copie aux Archives Départementales qu'exceptionnellement, si une expédition en a été fournie pour l'établissement du dossier d'une affaire quelconque, mais c'est là une chance sur laquelle il vaut mieux ne pas compter et les communes ont le plus grand intérêt, non seulement à conserver leurs archives, mais encore à les faire classer pour pouvoir à tout instant y prendre les armes nécessaires à leur défense. D'autant plus que — on ne saurait trop le répéter — la Révolution a enlevé aux propriétés des nobles et des ecclésiastiques leur caractère de biens privilégiés pour en faire des biens de droit commun, mais elle n'a annulé ni les baux en cours, ni les servitudes actives et passives dont les titres sont toujours valables malgré une antiquité qui va parfois jusqu'à

sept et huit siècles ; le cas n'est pas rare dans nos régions, surtout dans les questions de carraires et de canaux. C'est au moment où le procès entre les usiniers et les arrosants d'Auriol — procès qui dure depuis des siècles et n'est peut être qu'interrompu — que le maire de l'époque, M. Plumier, pensa à faire classer son dépôt dont l'utilité pratique et l'importance historique apparaitront dans le présent inventaire.

Le classement une fois fait sur place, les diverses séries furent adressées à la Préfecture où l'inventaire put être rédigé à loisir et d'une façon détaillée, toutefois l'impression, commencée dès son achèvement, n'a pu progresser que conformément aux crédits accordés par le Conseil Général et à une petite contribution de principe demandée à la ville d'Auriol.

Mais déjà au cours de l'impression cet inventaire a été utilisé avec fruit par divers travailleurs ; ils y ont puisé des renseignements qui parfois leur ont suffi et parfois leur ont permis d'aller sur place consulter à coup sûr les pièces originales. Des recherches ont été ainsi faites par :

M. Guimbaud, rédacteur à l'Assistance publique, sur Augé de Montyon, le philanthrope illustre, qui fut intendant de Provence.

M. Numa Coste, membre non résidant du Comité des Beaux-Arts, sur les artistes ayant travaillé à Auriol.

M. Fournier, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône, sur les « Carraires ».

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, aumônier du Lycée de Marseille, sur les faïenciers de cette ville.

M. Nicollet, professeur au Lycée d'Aix, sur la famille Hoës, venue de la Bâtie-Neuve créer une faïencerie à Marseille.

M. Isnard, archiviste de la Ville de Marseille, sur l'industrie de la papeterie.

M. Wilkinson, maître ès-Arts de l'Université d'Oxford, qui a utilisé nombre de documents du dépôt dans un fort intéressant ouvrage : *The last phase of the League in Provence.*

Enfin Me F. Rouvière, avocat des arrosants dans le procès relatif aux eaux de l'Huveaune, a rédigé d'après les archives un mémoire remarquable tant au point de vue juridique qu'au point de vue historique et qui a assuré le succès de sa cause.

Des recherches généalogiques ont en outre été faites par :

MM. G. de Manteyer et de Salomon, sur la famille de Salamon ; M. R. Fierino et M. l'abbé Chaillan, sur la famille Guis et par M. de Flotte-Roquevaire, sur sa famille.

Antérieurement, des travaux de documentation avaient été faits en vue d'écrire une monographie de la localité par deux de ses enfants qui ont laissé des noms célèbres dans le monde de l'érudition : les chanoines Bargès, professeur d'hébreu au Collège de France, et J. H. Albanès, attaché aux archives Départementales, historiographe du Diocèse de Marseille, dont les ouvrages sont entre les mains de tous les travailleurs. Malheureusement une rivalité de savants divisa ces deux ecclésiastiques que des liens de famille auraient dû rapprocher encore ; chacun d'eux crut devoir attendre pour publier son livre que l'autre eût fait paraître le sien, mais la mort moins patiente les emporta tous deux et Auriol, pour avoir eu deux historiens de première valeur, n'a toujours pas d'histoire. Il serait à souhaiter que les notes recueillies ainsi parallèlement par MM. Bargès et Albanès fussent remises entre les mains d'un érudit de bonne volonté qui en tirerait un ouvrage sûrement fort intéressant.



La série AA. est consacrée aux actes constitutifs et politiques de la Commune. Elle débute par trois cartulaires des XVIIe et XVIIIe siècles dont l'un, nommé *Livre Blanc*, présente cette particularité probablement unique d'avoir été tenu à jour jusqu'en 1845. On y trouve les règlements municipaux, les titres fondamentaux des propriétés et des droits de la commune, les transactions passées avec les seigneurs et l'acte par lequel la reine Jeanne céda Auriol à l'abbé de Saint-Victor qui la posséda jusqu'à la Révolution. Les règlements sur les eaux de l'Huveaune arrêtés au cours des siècles ont également été transcrits dans ces registres.

Un dossier contient les pièces détachées concernant le régime municipal, les élections, les incompatibilités, pièces qui, avec les cartulaires et les Délibérations, permettent de suivre la vie de la cité, pour ainsi dire pas à pas.

Les liasses AA. 15, 16 et 17, montrent comment les droits féodaux s'effritaient peu à peu entre les mains de leurs bénéficiaires, sous les coups de Consuls qui, comme dit Mistral :

Quouro sentien lou Dre dedins
Sabien leissa lou Rèi deforo.

et s'entendaient même fort bien à profiter de toutes les occasions favorables pour étendre leurs libertés et leurs franchises, bien loin de trembler devant leur suzerain.

Le *Livre Blanc* contient aussi un acte que l'on trouve rarement : je veux parler de la concession des armoiries « à l'auriol » faite par l'abbé de Saint-Victor à la Commune en 1531, pour distinguer le sceau des billets de santé qu'elle délivrait de ceux émanant des autres terres de l'abbaye. Ce sceau portait alors l'écu à l'auriol, posé sur une branche, sommé d'une crosse tournée à dextre, accosté des lettres A-R., et accompagné de 4 rubans, deux en dessus, deux en dessous, dans un grénetis. Au XVIIIe siècle, le sceau municipal ne portait plus que l'auriol, perché, entre deux palmes liées, avec le nom de la ville au dessous. Ici, comme à Cassis et en beaucoup d'autres endroits, la marque du seigneur avait été éliminée (1).

La série BB. est une des plus importantes : elle renferme, en effet, les délibérations, les pièces concernant les offices municipaux créés par les Rois, dans un but fiscal, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les registres des actes et contrats, la correspondance, bref tout ce qui a trait à l'administration communale en général. Les délibérations commencent à 1543, mais on y relève de nombreuses lacunes, s'étendant même parfois sur des laps de six années entières. Cela tient à ce que les notaires du lieu — qui étaient secrétaires communaux à tour de rôle pendant un an — ont noté dans leurs minutes les décisions du Conseil mais ont négligé de les mettre au net dans les livres de l'Hôtel-de-Ville où on rencontre çà et là les feuillets blancs qui leur étaient destinés et qui sont restés inemployés. Ce fait impose à celui qui voudrait faire une histoire d'Auriol, l'obligation de dépouiller les minutes des tabellions locaux aujourd'hui réunies en une seule étude. Au reste cette série fournit soit dans les mentions des registres, soit dans les liasses BB. 31 et 33, des renseignements sur les mesures prises — il vaudrait peut être mieux dire tentées — par les Consuls pour recouvrer ou sauvegarder leurs archives qui, à Auriol comme presque partout, étaient soumises à des pillages continuels et dont ils se voyaient obligés de répéter des parties à leurs détenteurs illégitimes. A noter que parmi les délibérations du Conseil sont portées celles d'un syndicat des arrosants fondé en 1773. Enfin, cette série se termine par une liasse relative à une conférence tenue à Cuers, en 1597, par les délégués de diverses communautés, et aux mesures réclamées pour remédier aux maux causés par les guerres de religion. Un projet de supplique au Roi expose — et le tableau n'est par chargé — la lamentable situation de la coquette petite ville d'Auriol, aujourd'hui si calme et si laborieuse.

Dans la série CC. figure tout ce qui a trait aux impôts royaux, provinciaux, seigneuriaux et communaux, ainsi qu'à la comptabilité. Son intérêt n'est pas inférieur — si même il n'est pas supérieur — à celui de la série précédente. C'est qu'en effet une délibération peut avoir été prise, enregistrée, et être restée lettre-morte, mais son exécution est démontrée, le cas échéant, par le paiement des frais qu'elle a entraînés. C'est là un contrôle souvent utile. De plus, on trouve dans les comptes et les pièces justificatives qui les accompagnent, nombre de petits faits qui éclairent la vie journalière de la cité et qui ne figurent pas ailleurs. Parfois même ils nous mettent à même de fixer un point douteux du droit ou de la jurisprudence, comme le prouve l'exemple que voici. Dans son intéressant volume intitulé les *Miettes de l'histoire de Provence*, M. de Catelin disant à propos de l'exécution d'un voleur de grand chemin dont a

1. Cf. M. Raimbault, *Inventaire sommaire des Archives communales et hospitalières de Cassis*, p. XVII. — V. la pl. nos 1 et 3.

tête avait été exposée à 500 pas du village de Cabanes : « Il est probable que ces lugubres transports de têtes et de membres variés étaient faits par l'exécuteur ou un de ses aides, et cela devait se traduire par des émoluments supplémentaires ou gratifications. Il y avait naturellement des frais de transports et d'emballages de ces étranges colis, qui ne pouvaient pas être mêlés aux bagages d'une voiture publique. Nous avons fait d'inutiles recherches dans les archives de la Cour des Comptes à cet effet ». La liasse CC. 370 nous permet de répondre à cette question. En 1761, en effet, le bourreau vint d'Aix exposer à Auriol la tête de Pierre Caire, exécuté pour y avoir assassiné François Pourchier. Le bourreau était porteur d'un exécutoire lui assurant le transport, le vivre, le logement et tout ce qui lui était nécessaire « en payant ». Par contre la ville alloua 24 s. à 2 paysans réquisitionnés pour l'aider dans sa répugnante besogne. Ce « en payant » indique que l'exécuteur de la haute justice était tenu de prendre ces frais sur le montant de ce traitement ou, ce qui est plus probable, qu'il s'en faisait rembourser sur présentation d'un état. Mais par qui ce remboursement devait-il être fait ? Par le Domaine très certainement puisque c'était lui qui payait les frais des exécutions dont le montant s'élevait annuellement à 600 l. environ. Mais en plus, le bourreau prélevait au Marché d'Aix un droit sur les denrées que le Conseil de ville lui avait attribué par délibération du 13 octobre 1522, à condition de tenir ce marché en bon état de propreté (1). C'est donc à titre de balayeur public et non à titre d'exécuteur de la haute justice qu'il touchait cette allocation, mais cette distinction s'oublia à la longue, d'autant plus que le bourreau ayant cessé à une époque indéterminée de nettoyer le marché, n'en continua pas moins jusqu'en 1776, à prélever son droit. A ce moment cette perception ayant donné lieu à des troubles, elle fut supprimée et remplacée par un supplément de traitement fixe, payable également sur le Domaine. Le Contrôleur général n'aurait surement pas consenti à en laisser charger celui-ci s'il avait connu l'origine purement municipale de ce droit de marché qu'il remarquait pourtant n'être attribué en France, qu'au seul exécuteur d'Aix.

Mais ces pièces comptables n'ont pas aujourd'hui qu'un simple intérêt de curiosité, elles ont parfois aussi malgré leur ancienneté, une utilité pratique. Tel est le cas de le liasse CC. 316. Avant 1690, il y avait à Auriol des moulins à poudre qui fournissaient le port de Toulon, et comme la guerre sévissait presque continuellement, il s'ensuivait qu'à chaque instant les eaux de l'Huveaune étaient monopolisées par ces établissements au grand dam des usiniers dont les appareils étaient réduits au chômage, et des agriculteurs empêchés d'arroser leurs terres. Dans cette conjoncture — peut-être unique — ils s'entendirent ; bien mieux, l'entente s'étendit à toutes les communautés riveraines du fleuve qui souffraient de la même situation. D'un commun accord, elles offrirent au Roi une indemnité s'il voulait les débarrasser de ces moulins à poudre et les transférer ailleurs.

Le Roi accepta et moyennant 6.000 l. il transporta ces ateliers à Saint-Chamas : c'est là l'origine, jusqu'ici non signalée, de la poudrerie qui subsiste encore dans cette dernière localité. Or, il y a quelques années, la ville de Roquevaire prétendit acheter, dans le terroir de Saint-Zacharie, les eaux du « Nais » de M. de Saporta et les canaliser à son profit. La commune d'Auriol protesta car ce nais alimentant la rivière pour une quantité importante, le cours de celle-ci aurait risqué de devenir insuffisant pour les besoins des riverains. La quittance du paiement fait en 1690 fit la preuve du droit acquis à beaux deniers comptants sur l'intégralité des eaux et Roquevaire dut en chercher ailleurs. On voit combien les règlements ont raison d'interdire la destruction de n'importe quelle pièce antérieure à 1790.

Mais — au point de vue purement historique il est vrai — la série CC. d'Auriol est un trésor comme on en trouve peu. C'est que parmi les pièces à l'appui des comptes trésoraires on a conservé, à cause du paiement des piétons qu'on a inscrit au bas, toute la correspondance du temps des guerres de religion. Il y a là un ensemble vraiement inattendu de lettres de la comtesse de Sault, de Lazarin d'Ollières, de La Valette, de Cazaulx, de Libertat, du comte de Carcès, de d'Épernon, d'Escarravaques, etc., dont plusieurs d'un intérêt particulier et où M. Wilkinson a fait une ample moisson. Il est à regretter que l'humidité ait détérioré une partie de ces documents. J'ai même dû renoncer à séparer ceux d'une liasse qu'elle avait collés au point que cette opération n'eût pu se faire sans les réduire en miettes.

(1) Arch. Communales d'Aix, BB. 33, f° 92.
(2) Arch. des B.-du-Rh. C. 2.683.

A la fin de cette série se trouvent quelques comptes de tutelle rendus par devant les auditeurs des comptes trésoraires à qui la communauté avait confié les offices d'auditeurs des comptes tutélaires qu'elle avait dû acquérir. Enfin le dernier article comprend les comptes, avec pièces justificatives, du Syndicat des arrosants.

La série DD. est peut être celle qui conserve pour la ville le plus d'utilité pratique. Consacrée aux biens communaux et à la voirie, c'est là que se trouvent les titres des propriétés d'Auriol et des voies de toute nature, les plans des édifices publics et travaux d'art, les règlements et bornages des défens, carraires, etc. Une série de dossiers (DD. 12 à 15) contient l'historique de la fondation, en 1775, de l'église de la Bourine (1) qui ne se fit pas sans difficultés car elle ne donna pas lieu à moins de cinq procès.

La liasse DD. 136 nous révèle un point de droit féodal aujourd'hui ignoré, à savoir que les biens des nobles et des ecclésiastiques pris pour l'élargissement ou la rectification des chemins ne leur étaient pas payés lorsque ces propriétés n'étaient pas encadastrées et ne contribuaient pas aux charges communes, mais que ce paiement était de droit lorsqu'elles étaient soumises aux tailles. On voit que les privilèges avaient parfois leur revers.

Enfin signalons ce fait qu'une modification du tracé du chemin marseillais, décidée en 1409, fut exécutée en 1643. Et on parle des lenteurs administratives actuelles ! Il faut reconnaître qu'elles sont couvertes par des précédents indiscutables et on sait l'importance que les précédents ont dans la gestion des affaires publiques.

La série EE. (Guerre et Marine) ne présente plus, naturellement, qu'un intérêt historique. On y peut consulter une belle suite de règlements sur les diverses parties de l'administration militaire et y relever des faits curieux comme par exemple la faculté laissée au père qui s'était chargé d'un enfant trouvé, de faire tirer ce dernier au sort, pour la milice, à la place de son propre fils ; on y voit aussi l'obligation où l'on se trouvait, en 1744, de modifier les cantonnements pour éviter que des régiments français et espagnols se rencontrassent dans la même localité. Ce qui prouve qu'il n'était pas réservé au XXe siècle d'inaugurer les hostilités entre alliés.

Mais un des documents les plus inattendus paraît être une brochure annexée à l'ordonnance royale du 10 octobre 1733 portant déclaration de guerre à l'Empereur, brochure intitulée : « Motifs et résolutions de Roi » et dans laquelle Louis XV expose à la Nation les raisons qui l'ont amené à prendre cette décision. Il y a dans cet appel du monarque absolu à l'opinion publique un fait inusité et qui paraît d'autant plus digne de remarque qu'il se produit cinquante-six ans avant la Révolution.

L'intérêt de la série FF. (Justice et Police) est aujourd'hui de la même nature que celui de la precédente. Les dossiers les plus curieux sont ceux relatifs à la répression du brigandage ; à l'animosité des Roquevairois contre les Auriolais qu'ils attaquaient au retour d'un pèlerinage à St-Jean-de-Garguier, à coups de pierres et de bâtons, encourant ainsi un procès criminel ; enfin à la police sanitaire dont les règlements si sévères s'expliquent par le fait que la peste sévissait sur la Provence en moyenne tous les dix ans, causant une obsession continuelle et bien compréhensible.

La suite des registres paroissiaux, par laquelle débute la série GG., remonte à 1548. C'est là un fait digne de remarque car il est rare de trouver dans un dépôt communal des actes de cette nature antérieurs à 1600. Il y a deux lacunes seulement : de 1569 à 1592 et de 1612 à 1672.

La lecture de ces registres est instructive, à la fois, et émouvante. On ne peut se défendre d'un sentiment de pitié en voyant le nombre effrayant d'actes de baptême qui sont immédiatement suivis des actes de sépultures des enfants. A quoi cela tient-il ? A la maladresse des accoucheuses ? A l'insuffisance ou à la sottise des soins donnés aux nouveaux-nés ? Il est probable que toutes ces causes et d'autres encore sont responsables de cette mortalité infantile accrue encore de ce fait que les familles des villes

(1) Cette église a été remplacée par une nouvelle consacrée en [illegible].

voisines y mettaient volontiers leurs enfants en nourrice et que les hôpitaux de Marseille en faisaient autant des enfants qu'on leur abandonnait — des *bâtards*, comme on les qualifiait d'une manière uniforme et vraisemblablement injuste pour beaucoup d'entre eux. Car le texte des actes les concernant nous laisse parfois deviner de bien douloureux mystères. Pourquoi cet enfant baptisé Étienne, portait-il, lors de son abandon, un ruban noir qui lui donne son nom ? N'est-ce pas parce que sa mère — son père et sa mère peut-être — prévoyant que leur misère ne leur permettrait jamais de le retirer, portaient dès lors son deuil comme s'il était mort pour eux, ce que l'événement ne justifia que trop ? La couleur verte du ruban de tel autre n'est-elle pas le symbole de l'espoir que les parents conservaient en des temps plus heureux qui les mettrait à même de lui rouvrir les portes de leur foyer ?

Le dépouillement de ces registres permet en outre de constater l'infériorité du chiffre des naissances sur celui des décès, bien que le nombre des jumeaux y soit remarquable. Nous noterons aussi que, tandis que les baptistères des enfants légitimes sont en provençal ou en français, ceux des bâtards sont rédigés en latin, évidemment pour mettre obstacle à des curiosités qui auraient pu avoir des suites fâcheuses pour les nouveaux-nés ou pour leurs mères.

Une autre observation à faire c'est combien le célibat pesait à nos ancêtres. Aussitôt écoulé le temps légal pour les femmes ou traditionnel pour les hommes, les uns et les autres convolaient avec une louable émulation. A la suite de la peste de 1720, ce besoin de renouveler des foyers où la mort avait frappée fut extraordinaire ; dans leur hâte, les intéressés n'y regardaient pas de trop près et voyaient parfois casser leur mariage à la suite du retour d'un premier époux de la compagne qu'ils s'étaient donnée, laquelle s'était fait passer faussement pour veuve. Tel fut le cas du consul Jean Ayasse en 1723.

Enfin, on trouve dans ces registres les actes de naissance de quatre hommes qui ont laissé des noms connus à des titres biens divers : le Dr François Raymond, illustré par ses publications médicales ; Marc-Antoine Laget de Bardelin, collaborateur du Code Napoléon ; Jean-Joseph-Pierre Guigou, évêque d'Angoulême ; le bossu Anicet Martel qui assassina le premier président d'Albertas le 14 juillet 1790 et fut le dernier qui subit à Aix le supplice de la roue.

Dans cette même série nous pouvons étudier la vie religieuse de la commune et voir combien étaient nombreux dans ce qu'on est convenu d'appeler « les siècles de foi » les conflits — même judiciaires — entre les pasteurs et leurs ouailles. Questions de locaux, d'ornements, de service, de protocole donnaient trop souvent lieu à des différends où ne manquaient pas les incidents grotesques, voire scandaleux, comme cette grève des prêtres d'Auriol exigeant une augmentation de salaire ; comme cette demande de « prêtres soucieux de leurs fonctions » que dut faire la municipalité, etc...

Mais nous trouvons ensuite des dossiers d'une nature plus réconfortante : ce sont ceux qui ont trait à l'assistance publique. L'assistance tenait dans les préoccupations de nos pères une place beaucoup plus grande et son organisation était beaucoup moins rudimentaire sous l'ancien régime, que l'on n'est porté à le croire aujourd'hui. En réalité, les œuvres de bienfaisance — fort nombreuses et fort variées avant 1790 — paraissent avoir été plus actives et plus efficaces, que l'assistance officielle n'a pu l'être par la suite avant les dernières années du XIXe siècle. Ce qui distinguait toutefois l'assistance publique de l'ancien régime de celle de notre temps, c'est qu'elle avait pour base le sentiment du devoir d'assistance mutuelle et pour moyen d'action la charité privée, tandis qu'elle est aujourd'hui un organisme administratif alimenté par des impôts obligatoires.

Quoi qu'il en soit, nous voyons à Auriol le seigneur faire tous les ans, aux pauvres, l'aumône de 5 charges de blé et MMres H. Riouffe et F. Raymond, prêtres, faire des legs pour des libéralités de même genre. De son côté, l'avocat André Tournon laissait par testament à la ville d'Aix sa magnifique bibliothèque avec 7.000 l. pour en assurer le fonctionnement, à condition que cette ville paierait à Auriol, chaque année, 240 l. destinées à marier quatre pauvres filles. Les enfants trouvés faisaient l'objet de nombreuses réglementations en vue d'assurer leur allaitement, leur éducation, leur mise en apprentissage, et à mettre les dépenses que cela entraînait à la charge de la commune où avait eu lieu la conception, laquelle — comme bien on pense — n'était pas toujours facile à établir ; d'où procès, naturellement.

Nous relevons en outre, ici comme dans la plupart des localités, l'existence d'une sage-femme, d'un chirurgien et d'un médecin payés par la commune pour donner leurs soins gratuitement aux indigents et, aux autres, suivant un tarif déterminé par le traité intervenu entre les contractants. Ces mesures étaient complétées par des dons gratuits de médicaments et par la publication de remèdes plus ou moins secrets et parfois bien bizarres, tel celui préconisé par le Dr de Villiers pour ramener les noyés à la vie et sur lequel je n'insisterai pas.

La série GG. nous permet aussi de nous rendre compte de l'organisation réelle de l'enseignement public. Ici encore il y a lieu de réviser des opinions généralement admises de nos jours. Si, dans d'autres régions, l'enseignement fut négligé à tous égards autant qu'on le dit d'ordinaire, en Provence la situation était toute autre. Que l'on prenne les inventaires d'archives communales déjà publiés — Cassis, par exemple, dans les Bouches-du-Rhône — ou les travaux consacrés à l'instruction publique par MM. Mireur, archiviste du Var ; Poupé, professeur au Collège de Draguignan ; Bourrilly, inspecteur primaire ; Destandau, pasteur protestant à Mouriès, aussi bien que les nombreuses monographies de communes parues jusqu'ici, et on les verra constater presque partout les mesures prises pour donner aux enfants du peuple une instruction sommaire mais néanmoins suffisante à leurs besoins.

Nous trouvons dès 1562 à Auriol un maître d'école à qui la commune allouait une subvention de 50 florins ; cette subvention fut toujours de règle mais varia suivant les circonstances. Elle était complétée par une rétribution payée par les élèves suivant ce qu'ils apprenaient, mais la gratuité était acquise aux enfants pauvres sur présentation d'un certificat d'indigence (Cf. BB. 12, f° 207).

Quant à la capacité des maîtres, on n'a qu'à jeter les yeux sur leurs lettres de candidatures et les certificats qui les accompagnent pour se rendre compte qu'elle n'était pas tellement réduite. Si leur enseignement ne portait que sur la lecture, l'écriture et l'arithmétique (nous voyons cependant à Auriol prévoir l'enseignement du latin) c'est que les parents trouvaient cela suffisant pour que leurs enfants pussent plus tard, comme ils le faisaient eux-mêmes, gérer leurs terres et leurs usines.

Les filles avaient également une maîtresse d'école payée par la ville. Au XVIIIe siècle, une certaine Jeanne Abeille légua même une rente de 115 l. pour leur assurer la gratuité par la création d'une maison de Sœurs des Écoles Chrétiennes, mais cette libéralité — qui n'en était une qu'en apparence — dut être refusée pour cause d'insuffisance.

Enfin il n'est peut-être pas inutile de rappeller aussi qu'une *Déclaration du Roi*, donnée à Versailles le 14 mai 1724, établissait l'obligation scolaire pour tous ; les paroisses qui n'avaient pas d'écoles devaient en créer et affecter au maître 150 l. par an, à la maîtresse, 100 l. ; tous pères, mères, tuteurs et autres personnes chargées d'élever des enfants, étaient tenus de les envoyer à l'école jusqu'à 14 ans, à peine de poursuites. Gratuité et obligation, voilà deux choses que l'on croit nouvelles et qui, on le voit, ne le sont pas, chez nous du moins.

La série HH. contient les titres de fondation des foires et marchés d'Auriol, ainsi que de nombreux documents permettant d'étudier le régime du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des subsistances qui n'étaient pas toujours faciles à assurer dans ces temps trop souvent troublés. Aussi remarquons-nous un exemple d'un procédé que l'on vit renouveler à la Révolution et depuis. En 1709, le blé faisant défaut, le Conseil réquisitionna les réserves des particuliers — sauf ce qui leur était nécessaire pour eux et leur famille.

La série II. renferme un certain nombre de pièces concernant divers particuliers ou communautés. La plus curieuse est le récit de l'apparition d'un ange au roi d'Angleterre pour l'inviter à la tolérance envers les catholiques de son royaume. Le dernier article est une « Crucifixion » de Griosel qui, achetée en 1784 pour la salle des séances du Conseil, orna depuis le prétoire de la justice de paix alors que celle-ci siégeait à Auriol.

Nous avons relevé dans les diverses parties du fonds, des sceaux qu'il nous a paru utile de dessiner et de faire reproduire en tête de ce volume. En voici la description :

N° 1. — Sceau de la communauté d'AURIOL.

Écu provençal sommé d'une crosse abbatiale à dextre, accosté des lettres A - R et entouré de rubans.

Empreinte circulaire à l'encre noire obtenue avec une matrice pour sceaux de cire et apposée sur un fragment de pièce comptable du XVIe siècle.

N° 2. — CHAYNE (Jean-Baptiste du), conseiller au Parlement.

Sceau ovale bordé d'un cordon. Écu provençal portant [*d'azur*] *à un chêne arraché* [*d'or*] *à 4 branches entrelacées et passant en double sautoir, feuillées et glandées de même au chef cousu de gueules*] *chargé de 3 étoiles* [*d'argent*]. L'écu timbré d'un heaume à lambrequins taré à dextre.

Plaqué sous papier sur un mandat du 21 juillet 1603. (CC. 266).

N° 3. — Communauté d'AURIOL.

Armes de la ville dans le champ, entre deux palmes croisées. En légende :

AVR - IOL

Empreinte circulaire à l'encre noire obtenue avec une matrice pour sceaux de cire, apposée sur un mémoire des affaires de la communauté dressé en 1730 ou 1731. (CC. 340).

N° 4. — AGUERRE (Christine d'), comtesse de Sault.

Sceau ovale bordé d'un cordon. Écu provençal *coupé d'un et parti de 3, ce qui fait 8 quartiers : au 1, de* [....] *au crocodile ? de* [....], *qui est de ? ; au 2, d'*[*azur*] *à 3 tours d'*[*or*] *posées 2 et 1, qui est de Montauban ; au 3, d'*[*or*] *à 3 pies* [*au naturel*] *posées 2 et 1, qui est d'Aguerre ; au 4, d'*[*argent*] *à la croix de* [*gueules*], [*chargée de 5 coquilles d'or*], *qui est de Hangest ; au 5, d'*[*or*] *à 4 pals d'*[*azur*] *au chef d'*[*or*], *qui est de Vesc ; au 6, d'*[....] *à 2 châteaux d'*[....] *posés, en pal, qui est de ? ; au 7, d'*[....] *à la croix endenchée d'*[....], *qui est de ? ; au 8, d'*[*or*], *au loup ravissant d'*[*azur*], *armé, lampassé et vilainé de* [*gueules*], *qui est d'Agoult.*

Écu timbré d'une couronne de comte et entouré de la cordelière de veuve.

Plaqué sous papier, sur une lettre de la comtesse aux consuls d'Auriol, 1er mars 1591 (CC. 252).

N° 5. — GAUTIER (Jaume), maréchal-ferrant à Auriol.

Compas ? entre deux palmes, 1 besant au centre. Dessous les lettres I - G. Double listel au bord.

Empreinte circulaire à l'encre noire obtenue avec une matrice pour sceaux de cire apposée sur un mandat du 15 mars 1603. (CC. 268).

N° 6. — SÉNÉCHAUSSÉE D'AIX.

Sceau ovale. Armes de France timbrées de la couronne fermée, accostées de 2 H couronnées. Au pied de l'écu, la date : 1600, A l'exergue :

AIX

En légende :

★ HENRICVS. D. G. FRAN. ET NAV. REX. COMES, PROVINCIE.

Plaqué sous papier sur une ordonnance du 1er mars 1610. (CC. 271).

N° 7. — CASSET DE VAUTORTE (François), intendant de Provence.

Sceau ovale. Écu français dans un grénetis, portant *de* [....] *à trois alérions de* [....], timbré d'un heaume à lambrequins taré à dextre.

Plaqué sous papier, sur une ordonnance de 1643. (DD. 124).

N° 8. — Rollands (Jean des), Sr de Réauville, premier président de la Cour des Comptes de Provence.

Sceau ovale bordé d'un cordon. Écu français timbré d'un heaume à lambrequins taré à sénestre portant [*d'azur*] *à un cornet de chasse* [*d'or*] *enguiché et virolé de même*, sans les chefs indiqués par Artefeuil et Remerville.

Sceau pendant sur une double feuille de papier passant dans une fente du parchemin. Ordonnance du 12 octobre 1602. (CC. 265).

N° 9. — Lorraine (Charles de) duc de Guise, gouverneur de Provence.

Sceau ovale bordé d'un listel. Écu provençal sommé d'une couronne ducale et posé sur une aigle éployée, *coupé d'un et parti de 3, ce qui fait 8 quartiers : au 1, d'*[*argent*] *à 3 fasces de* [*gueules*], *qui est de Hongrie ; au 2, d'*[*azur*], *aux fleurs de lis d'*[*or*] *sans nombre surmontées d'un lambel à 3 pendants de* [*gueules*], *qui est d'Anjou moderne ; au 3, d'*[*argent*] *à la croix recroisettée d'*[*or*] *cantonnée de 4 croisettes du* [*même*], *qui est de Jérusalem ; au 4, d'*[*or*] *à 5 pals de* [*gueules*], *qui est d'Aragon ; au 5, d'*[*azur*] *aux fleurs de lis d'*[*or*] *sans nombre et à la bordure de* [*gueules*], *qui est d'Anjou ancien ; au 6, d'*[*azur*] *au lion d'*[*or*] *rampant à dextre, qui est de Gueldre ; au 7, de* [*gueules*] *au lion d'*[*or*] *rampant à sénestre, qui est de Brabant ; au 8, d'*[*azur*] *à deux barbeaux adossés d'*[*or*], *le champ semé de croix pommées au pied fiché aussi d'*[*or*], *qui est de Bar. Sur le tout, écu d'*[*or*] *à la bande de* [*gueules*] *chargée de 3 alérions d'*[*argent*], *qui est de Lorraine.*

Plaqué sous papier sur une lettre adressée par le duc aux consuls d'Auriol, le 20 août 1596. (CC. 257).

N° 10. — Frangipani (Robert de), abbé de Saint-Victor-lez-Marseille, seigneur d'Auriol.

Sceau ovale bordé d'un listel. Écu ovale timbré d'une mitre, entouré d'enroulements, portant [*de gueules*] *aux deux lions* [*d'or*] *affrontés*, sans les autres meubles indiqués par Riestap.

Légende mal traduite par le graveur :

RVS FRA III ABAS ST VITONS

(R[everend]us Fra[ter] Ab[b]as S[anc]T[i] Victoris)

Plaqué sous papier sur une ordonnance de Germain Sallamon, juge général des places dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, en date du 18 février 1610 (CC. 271).

N° 11. — Parlement de Provence.

Petit sceau de la Cour, ovale, portant un écusson français aux armes royales, timbré de la couronne fermée et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, bordé d'un cordon.

Plaqué sous papier sur une lettre adressée aux consuls d'Auriol le 31 mai 1591 (CC. 253).

N° 12. — Libertat (Pierre de), capitaine de la porte Réale de Marseille, qui ramena cette ville sous l'autorité d'Henri IV.

Sceau ovale orné d'un tortil, portant dans le champ les armes de Libertat telles qu'elles étaient avant l'octroi des fleurs de lis, fait par Henri IV : *coupé d'azur sur gueules, l'azur chargé d'une tour* [*d'argent*] *sommée d'un heaume à lambrequins taré à sénestre de* [....], *le gueules chargé d'un lion passant* [*d'or*].

Plaqué sous papier sur une lettre adressée aux consuls d'Auriol le 17 août 1596 (CC. 257).

N° 13. — Raynaud (Pierre), premier consul d'Auriol en 1590-1591.

Sceau ovale cerné d'un listel et d'un grénetis. Dans le champ, monogramme formé d'un A, d'un T et de deux L. Au centre une étoile à 8 branches, au-dessous les initiales P - R - O posées 2 et 1.

Timbre sec apposé sur les pièces justificatives du compte trésoraire de 1590 et 1591 (CC. 250 et 251).

N° 14. — Pontevès (Gaspard de), comte de Carcès, commandant pour le Roi en Provence.

Sceau ovale orné d'un cordon. Écu provençal timbré, d'une couronne comtale, entouré du collier de Saint-Michel et *écartelé aux 1 et 4 : [de gueules] à un pont de deux arches [d'or] maçonné [de sable], qui est de **Pontevès** ; aux 2 et 3* [*d'or*], *à un loup ravissant* [*d'azur*] *armé lampassé et vilainé* [*de gueules*], *qui est d'Agoult.*

Plaqué sous papier sur une lettre adressée par le comte aux consuls d'Auriol, le 3 mai 1593. (CC. 253).

Il nous a paru bon de conserver ici ces sceaux dont la fragilité fait craindre la disparition dans un temps plus ou moins éloigné. La plupart, — peut-être tous — sont inédits et la publication que nous en faisons pourra être considérée comme un appendice à l'*Iconographie des Sceaux et Bulles des Archives des Bouches-du-Rhône,* de M. Blancard.

Maurice RAIMBAULT.



1


2


3


4



6


5


7


8


9


10


11


12


13


14

M. Rambault del.

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune)

AA. 1. (Registre.) — In-f°, 78 feuillets, papier.

1360-1651. — Cartulaire contenant la transcription, faite au XVIII° siècle, des actes suivants enregistrés sans ordre : F° 1 : Transaction entre la Communauté et le cardinal Augustin Trivulce, abbé de Saint-Victor, seigneur d'Auriol, au sujet des deux fours banaux. Le seigneur donne ceux-ci à la Communauté, à bail emphytéotique ; il remet les censes, servitudes et services qu'il est en droit d'exiger pour ses possessions actuelles ou celles qu'il pourrait acquérir à l'avenir, tant à la ville qu'à la campagne, mais il se réserve la censive de 70 saumées de blé qu'Auriol lui doit pour les moulins cédés à la Communauté par une transaction antérieure, ainsi que la majeure directe et la seigneurie des fours, censes et services ainsi cédés. La Ville paiera au seigneur, chaque année, 300 florins monnaie courante de Provence, pour la cense du four faisant l'objet de l'acte, plus 25 charges d'annone mesure de Marseille ; l'Abbé se réserve les lods et treizains et garde son droit de prélation ; les Syndics lui donnent une douzaine de perdreaux pour prix de la cession ; les censives en argent et en blé ne pourront être réduites pour cause de peste, guerre, « déluge », ni autre cas fortuit ; même si les habitants ne voulaient pas aller cuire leur pain aux fours, les réparations de ceux-ci incomberaient à la Ville, ainsi que la construction de ceux qui pourraient devenir nécessaires ; les Syndics devront passer reconnaissance de tout le terroir de dix ans en dix ans et toutes les fois qu'ils en seront requis ; toutes les propriétés du terroir, serviles ou non au seigneur, seront soumises à sa majeure directe ; le seigneur devra remettre à des habitants du pays les biens qu'il pourra y acquérir en vertu du droit de prélation et ce, sans y imposer de nouvelles servitudes ; lorsque le seigneur et sa famille seront à Auriol, la Communauté devra cuire à ces fours le pain qui leur sera nécessaire, sans pouvoir exiger aucun droit de fournage ; au cas où la Communauté aliènerait tout ou partie des objets cédés dans l'acte, ces objets feraient retour au seigneur par droit de caducité, sans que les censives soient annulées ; les Syndics devront, dans un délai de deux mois, faire ratifier, par la Communauté, cette transaction qui, une fois devenue définitive, devra être enregistrée au Parlement [illegible] 1517).

— F° 9 v° : Transaction entre la Communauté et Mgr Laurent Strozzi, évêque de Béziers, économe et administrateur perpétuel de l'abbaye de Saint-Victor, seigneur et prieur d'Auriol, au sujet des terres gastes dont le bois est indispensable à l'usage des fours communaux. Le seigneur donne à emphytéose, à la Communauté, les terres gastes, bois, etc., sis au quartier dit Devant-Ville ou Pedegnion, avec pouvoir de les vendre, louer, relarguer, etc., sous la majeure directe du seigneur ; les Syndics pourront à leur sujet faire faire des criées, mais au nom du seigneur ; les amendes perçues du chef des contraventions commises dans ces terres seront partagées également entre le seigneur, la Ville et le dénonciateur ; la Communauté devra payer annuellement au seigneur une censive de 10 florins, monnaie courante de Provence ; en outre, la Communauté devra donner au seigneur deux paires de perdrix ; la transaction devra être approuvée par la Ville dans le délai d'un mois, moyennant quoi « sera paix et amitié entre lesdites parties et tous procès et différantz cesseront entre eux » (16 août 1556). — F° 14 : Transaction entre la Communauté et Mgr Laurent Strozzi, au sujet de la dîme des blés, grains, raisins, chanvres, oignons et nadons. La Communauté s'engage à verser, chaque année, 60 charges d'annone et 340 florins en argent, monnaie courante de Provence, sans rabais possible, et moyennant ce payement, elle sera libérée de toute redevance décimale nonobstant les actes qui auraient pu être passés antérieurement à ce sujet ; au cas où les successeurs de Mgr Strozzi ne se contenteraient pas de ces 60 charges de blé, les habitants d'Auriol payeraient la dîme du blé au vingtain ; pour cela le blé de chaque terre serait disposé en vingt « mollons » dont aucun ne devrait être enlevé avant que le dîmier n'eût fait son choix ; la dîme du raisin serait aussi levée sur le pied du vingtain, livrable en la cave du château seigneurial. A chaque prise de possession, le nouvel abbé devra ratifier la transaction ; la Communauté pourra acquérir chaque année des biens mouvans du seigneur, d'un revenu équivalent aux 60 charges de blé et 340 florins stipulés et ce, sans avoir à payer pour ces acquisitions aucun droit de treizain (27 juillet 1552). — F° 17 v° : Vente aux enchères d'une coupe du bois de la Lare, faite par les Consuls pour l'acquittement des dettes foraines de la Communauté. Les arbres vendus sont tous les pins de la forêt, sauf ceux que peut entourer un fil de la longueur d'un pan de canne, les acquéreurs : Joseph Estienne, Imbert Bellet, Laurent Legoin, Charles Fabre et Jean Bottier, devront, dans le délai d'un mois, payer 9.500 écus valant 28.900 livres aux créanciers de la Communauté, savoir : à Mr Merindol, docteur en médecine, 501 écus 7 sols ; aux sœurs de Sainte-Ursule, 351 écus 7 sols ; au conseiller Antoine Aymar, 300 écus ; à Charles de Villeneuve, écuyer, 600 écus ; aux héritiers du conseiller Nicolas de Flotte, 800 écus ; à Me Nicolas Audibert, avocat en la Cour, 800 écus ; à Me Lantelmi, avocat à Marseille, 500 écus ; à Sr Antoine de Bouquin, 937 écus 24 sols ; à Dlle Batronne de Bausset, 500 écus ; à Dlle Anne de Brochier, 500 écus ; à Jean de Cipières, bourgeois d'Aix, 550 écus ; à M. Louis de Cabre, seigneur de Saint-Paul, 688 écus ; à Nicolas Thibaud, marchand de Marseille, 600 écus ; à M. Dodon, écuyer d'Aix, 266 écus 40 sols ; à Jacques Artuffel, courtier de Marseille, 900 écus ; au baron de Covet, 504 écus ; au principal de toutes ces créances devront être ajoutés les intérêts échus et la Communauté paiera à ses créanciers la différence entre la somme qu'elle leur doit et celle de 9.500 écus à laquelle sont uniquement tenus les acheteurs, qui ne seront non plus obligés de payer le treizain que le seigneur revendiquait sur ce genre de vente et dont il avait été débouté. Les acheteurs devront avoir coupé et enlevé les bois vendus dans un laps de temps de 25 ans (19 mars 1614). — F° 23 v° : Arrêt du Parlement qui condamne « une fois pour toutes » Mgr Robert de Frangipani, abbé de Saint-Victor et seigneur d'Auriol, à payer chaque année, le 22 décembre, aux consuls d'Auriol, 5 charges de blé qui doivent être distribuées aux pauvres sous forme de pain, pendant les fêtes de Noël (3 mars 1614). — F° 24 v° : Défense faite par Antoine de Bourbon, comte de Moret, et abbé de Saint-Victor, aux officiers des compagnies de gens de guerre de loger à Auriol ni y prendre quoi que ce soit, sauf à se « revancher » vers eux à l'occasion (19 janvier 1624). — F° 25 : Accord entre la Communauté et Antoine Roubaud, co-syndic d'Auriol, en son propre et privé nom, Claude, Jean et Elzéar Roubaud dit Redonet, Louis et Pierre Suau et maître Urbain Guinoard, parandourier du foulon appartenant à Mre Durand, chanoine d'Aix, à propos des eaux des moulins. Les habitants pourront user à leur gré des béaux, de l'écluse et de l'eau, tous les samedis et dimanches, mais les jours non fériés aucun empêchement ne devra être mis à la marche des moulins ; la Communauté devra prendre à sa charge la moitié des frais à faire pour le maintien et la réparation du béal et de l'écluse qui devront conserver leur forme et leur dimension (24 janvier 1531). — F° 28 : Lettres patentes de Jeanne

d'Anjou, donnant au monastère de Saint-Victor les régales, les premières appellations et le droit de pasqueirage de Nans, Orgnon, Auriol, Saint-Zacharie, Aups, Ceyreste, La Cadière, Six-Fours, Belgentier, ainsi que le mère impère de Saint-Zacharie, pour indemniser l'Abbaye des pertes qu'elle avait subies dans le paiement d'une pension de 150 l. coronat sur l'Annonerie de Marseille que le roi Robert lui avait octroyée en échange de ses droits sur la ville vicomtale et le port, droits qui étaient un sujet de contestations entre le prince et les moines. Parmi les raisons de ces pertes, est citée une sédition des Marseillais qui, après avoir envahi l'Annonerie, l'avaient détruite de fond en comble. La Reine se réserve les droits attribués au « majus dominium », les secondes appellations, l'hommage, le serment de fidélité, l'albergue et la cavalcade ; elle spécifie que l'Abbé n'aura d'autre seigneur que le Comte de Provence et, pour éviter toute contestation, veut que les droits par elle cédés s'étendent en mer jusqu'à portée d'arbalète. Par suite de cette cession, la pension de 150 l. sur l'Annonerie de Marseille est définitivement éteinte (20 décembre 1364). — F° 33 : Testament de Louis de Cassin, fils de Charles et de Garsende Amédée, seigneur de Peypin et La Destrousse, qui choisit sa sépulture dans l'église des Accoules ; le testateur veut que ses obsèques soient faites suivant les habitudes en usage chez les nobles de Marseille ; il lègue à Foulques Amic, prêtre brignolais habitant Auriol, 25 florins monnaie courante en Provence ; à sa femme, Louise de Ramesan, tant qu'elle restera veuve sous son nom, tous les revenus des fiefs de Peypin et La Destrousse, de leurs juridictions haute et basse, mère et mixte impère, vignes, prés, jardins, terres, eaux, béaux, etc., ainsi que tous les vêtements, linges et joyaux à l'usage personnel de la légataire ; à sa sœur, Delphine de Cassin, femme de Pierre de La Cépède, toute la maison de la rue Del-pot Mazel à Marseille ; à Charles de La Cépède, son neveu, sa bastide de La Destrousse, dont les limites devront être déterminées par maître Honoré Gras, fustier, Jusquin Giraud et Etienne Carbonnel, travailleurs d'Auriol ; à Jean de Vivaud, au cas où il serait obligé de quitter la maison du testateur faute de pouvoir y vivre en paix, une rente viagère de 100 florins ; à son serviteur, Falquet de Barto, une rente viagère de deux saumées d'annone bonne et recevable ; à la communauté d'Auriol, le droit pour les habitants d'aller à perpétuité, pendant les trois jours qui précèdent Noël, prendre le bois provenant des pins morts de ses terres de Peypin, La Destrousse et autres terres lui appartenant. En cas de défaut de descendance directe et légitime, le testateur nomme pour son héritier son neveu Christophe de La Cépède, fils de Jean, son cousin, et de Delphine de Cassin, sa sœur, à condition qu'il abandonnera le nom et les armes des La Cépède pour ceux des Cassin (9 janvier 1524). — F° 37 : Transaction entre la communauté d'Auriol et Pierre de La Cépède au sujet de la coupe du bois de Peypin dont la Ville demandait l'interdiction pour qu'il ne fût pas porté atteinte au privilège créé en sa faveur par le testament ci-dessus. D'après cette transaction, la Communauté pourra s'indemniser des ventes déjà faites par le seigneur, en prenant dans ses terres — sauf dans l'enclos de sa bastide, — le bois mort de tous les arbres hors des poiriers entés. Cette faculté est accordée aux habitants d'Auriol pour les trois jours précédant Noël, pendant un laps de 15 années après lesquelles l'ancien usage sera remis en vigueur. Moyennant cela, les deux ventes qui avaient donné lieu au différend sortiront à effet, la première complètement, la seconde pour les bois déjà abattus seulement. Le seigneur remboursera à la Communauté 48 l. pour les frais du procès ainsi terminé (19 juin 1626). — F° 40 : Consultations de Mes Martelly et Laget, avocats à Aix, sur la manière dont la Communauté doit procéder pour faire enlever l'écluse commencée sur l'Huveaune par le sieur de Nans, au quartier des Ourtaux (20 septembre-5 décembre 1628). — F° 41 : Arrêt du Parlement décidant que les fermiers du sieur de Nans pourront utiliser leur écluse pour l'arrosage de leurs terres au moyen des eaux de l'Huveaune, mais qu'ils devront renvoyer ces eaux au lit naturel de la rivière dès qu'ils en seront requis par la Communauté. En cas de contravention, celle-ci pourra faire combler le fossé de l'écluse sur une longueur d'une canne, aux frais des contrevenants, qui ne pourront recouvrer l'usage de l'eau que de l'aveu des Consuls (26 avril 1629). — F° 41 v° : Arrêt du Parlement rendu dans un procès entre les nourriguiers d'Auriol et Me Boniface Tournon, avocat en la Cour, probablement à propos d'un empiètement sur une carrairade, et ordonnant une descente sur les lieux contentieux (6 novembre 1628). — F° 42 : Arrêt de la Cour des Comptes condamnant Jean Tapan à désemparer et vider une maison sur laquelle la Communauté s'était colloquée et à rembourser les fruits du jour de la collocation, sauf à compenser avec les réparations par lui faites à l'immeuble (13 janvier 1629). — F° 43 : Arrêt du Parlement autorisant une délibération prise par le Conseil

municipal d'Auriol, le 4 juin 1628, pour imposer 5 écus et demi pour livre en vue d'acquitter les dettes de la Communauté, qui se montent à 7.283 écus 13 sous (30 juin 1628). — F° 43 v° : Exemption du logement des gens de guerre accordée à Auriol par Louis XIV, à la demande du cardinal de La Valette, abbé de Saint-Victor (13 janvier 1633). — F° 44 : Transaction passée entre Guillaume Marabot aîné, Furand de Gailleno, damoiseau, Hugues de Manosque, Guillaume Niel, Hugues Niel et Raymond Vallentin, procureurs de l'université d'Auriol, d'une part, et, d'autre part, les coseigneurs du lieu : Étienne de Clapiers, abbé de Saint-Victor, nobles Raymond d'Esparron, Pierre de Simon de Saint-Juers, Raymond du Thor, Jean et Lambert d'Esparron, au sujet de la part incombant aux uns et aux autres dans la dépense faite pour l'entretien de l'église, des ornements sacerdotaux, des ponts, passages, fontaines, puits, écluses, aqueducs et autres dépenses communes. Les seigneurs s'engagent à payer le quart des dépenses faites pour des objets dont ils retireront une utilité quelconque, les trois autres quarts restant à la charge des vassaux (17 novembre 1360). — F° 47 : Vente d'une coupe du bois de la Lare faite par la Communauté à Nicolas Olivier pour le prix de 39.360 l. payables aux créanciers de la Communauté, savoir : Mᵉ Jean-Baptiste Coquilhat, procureur en la Cour, 4.201 l. 10 s. ; Balthazar de Menthon, écuyer, 600 l. ; Barthélemy Laget, procureur en la Cour, 1.512 l. ; Mᵉ André Laget, avocat, 990 l. ; à sieur Vallet Broullet et Mᵉ Bouchard, docteur en médecine, 2.700 l. ; à Dˡˡᵉ Françoise Pascal, 2.400 l. ; à Jacques Miquély, bourgeois, 1.500 l. ; à Jean-Honoré Cameron, notaire, 3.600 l. ; à Bertrand Gorse, 2.400 l. ; à Pierre Dollon, bourgeois, 600 l. ; à Jean-Antoine Laget, bourgeois, 3.950 l. ; à Pierre Raymond, bourgeois, 2.400 l. ; à Joseph Raymond, 600 l. ; à Jean Raymond, 3.898 l. ; à Antoine Estienne, marchand, 900 l. ; aux hoirs d'Antoine Laget, 1.800 l. ; à Jean Velin, 2.700 l. ; à Jacques Ravel, 600 l. ; à Antoine Velin, 600 l. ; à Jacques Martin, 755 l. 8 s. ; à Dˡˡᵉ Marguerite Laget, 240 l. ; aux hoirs de Jean Estienne et Marguerite Négrel, 418 l. 2 s. (16 avril 1640). — F° 53 : Échange fait par Mʳᵉ Jean Garcin, prêtre bénéficié en l'église des Accoules de Marseille, recteur de la chapellenie N.-D. des Trois-Ombres, établie au maître-autel de la paroisse d'Auriol, et les Consuls agissant en qualité de juspatrons de cette chapellenie, d'une terre au quartier de Raston, appartenant à cette fondation, contre une terre arrosable au quartier du Claus et un pré au quartier du vallon de Sérène, appartenant à Jean-Antoine Laget (7 octobre 1643). — F° 54 v° : Vente par ledit Mʳᵉ Garcin et les juspatrons, de la chapellenie N.-D. des Trois-Ombres, à Joseph et Nicolas Pascal, marchands, d'une terre au quartier de la Clue, dépendant de ladite fondation, moyennant une pension perpétuelle et inextinguible de 6 l. payable chaque année à la fête de Sainte-Marie-Madeleine (7 octobre 1643). — F° 56 : Autre vente faite par Mʳᵉ Garcin et les juspatrons de N.-D. des Trois-Ombres, à Antoine Simon et Jean-Jacques Michel, travailleurs, d'une terre de même provenance sise au quartier Devant-ville, moyennant une pension perpétuelle de 5 écus valant 15 l. payable au même terme que la précédente (13 octobre 1643) — F° 57 v° : Vente par les mêmes à Antoine Barri, boucher de Tourves, d'une terre de même provenance au quartier du Martinet, moyennant une pension perpétuelle de 8 écus faisant 24 l. payables au même terme (13 octobre 1643). — F° 59 : Arrêt du Parlement condamnant la Communauté à faire nettoyer les fossés, depuis l'écluse du conseiller de Salomon jusqu'aux moulins de Joux, et à faire réparer une crevasse de cette écluse de façon à ce que les paroirs à papier de Mʳᵉ de Salomon puissent disposer d'autant d'eau qu'au temps où ils servaient à la préparation des draps. Ces réparations seront faites, pour cette fois seulement, aux frais de la Communauté, mais, à l'avenir, elles seront payées au prorata par elle et les propriétaires à qui elles profiteront (19 février 1650). — F° 62 v° : Autre arrêt rendu en la même cause et qui commet comme non suspects les estimateurs de Roquevaire pour évaluer les frais nécessités par cette crevasse (28 avril 1651). — F° 64 : Homologation par le Parlement du règlement sur les arrosages adopté par le Conseil communal (13 mai 1651). — F° 65 : Traduction du testament de Bertrand Bompar, dit Jaussot, d'Auriol, qui choisit sa sépulture dans le cimetière de l'église N.-D. des Trois-Ombres, à qui il lègue de ce chef 13 deniers une fois payés, plus au curé actuel 12 deniers ; au secondaire ou au clerc qui portera la croix à son enterrement, 6 deniers ; au clerc qui portera la bière, 3 deniers ; à la lampe de la Vierge-Marie, en ladite église, 2 livres d'huile ; au luminaire de St-Jean, St-Antoine, Ste-Catherine et St-Michel, 5 livres d'huile ; aux confréries du Saint-Esprit et de Saint-Pierre, un setier d'annone à raison d'une panal pour chacune ; à l'église d'Auriol, 25 sous pour des messes qui devront y être dites dans les 25 années qui suivront son décès. Bompar lègue en outre à

l'hôpital d'Auriol les deux meilleurs matelas qu'il possèdera au moment de son décès, avec un oreiller ; à Hugon Morre, son oncle maternel, une ferrage au quartier du Claus ; à Barthélemy Fabre, son beau-frère, sa « joube » de bourrette ; à Catherine Morre, sa cousine germaine, un manteau qui avait appartenu à ladite Catherine ; au surplus, il institue pour son légataire universel discret homme Jean Coste, prêtre d'Auriol, qui devra sa vie durant célébrer les messes fondées par le testateur. Après la mort de Mre Coste, les biens à lui légués par Bompar devront former la dotation perpétuelle d'une chapellenie dont le titulaire sera nommé par le Conseil communal et aucune partie de cette dotation ne pourra être aliénée. Le service de cette chapellenie devra être fait à Auriol même, à peine de destitution du recteur (26 octobre 1407). — F° 69 : Texte latin du même acte (incomplet). — F° 75 : Acte de la dotation faite par Mre André Niel, prêtre, vicaire perpétuel de Roquevaire, en faveur de la chapellenie qu'il avait formée en l'église d'Auriol sous le titre des Onze mille vierges. Mre Niel donne à cette fondation : une maison à Auriol habitée par Pierre Baudran, prêtre ; une vigne au quartier dit Lo Cros de Garin ; un jardin au quartier del Jebus ; un pré, un jardin et une terre au quartier del Pous, deux terres à la Peiregosa. Le donateur se réserve le droit d'être, sa vie durant, recteur de cette chapellenie dont après lui le titulaire sera nommé par le Conseil de ville, sous l'approbation de l'évêque de Marseille ; il se réserve en outre l'usufruit des propriétés par lui données, dont les censes, ainsi que le treizain, devront être payées au seigneur, par le chapelain, de sept ans en sept ans, mais ce droit est racheté par la cession à l'abbé de Saint-Victor d'un jardin sis près de l'église d'Auriol (4 avril 1429).

AA. 2. (Registre.) — In-f°, 12 feuillets, papier.

1601-1717. — Cartulaire contenant la transcription, faite au XVIIIe siècle, des actes suivants : F° 1 : Délibération du Conseil de ville portant règlement pour les arrosages (3 mai 1651). — F° 2 : Tarif arrêté par le juge d'Auriol pour les vacations des estimateurs (16 janvier 1634). — F° 2 v° : Procès-verbal de l'élection du Conseil de ville (1er mai 1692). — F° 5 : Règlement communal (mars 1601). — F° 7 : Modifications apportées au règlement précédent (25 mars 1667). — F° 9 : Arrêt du Conseil d'État rendu ensuite de la liquidation des dettes de la Communauté faite par les intendants Lebret, père et fils. Les charges ordinaires et extraordinaires de la Ville sont fixées à 609 l. 16 s. et 8 panaux de blé, savoir : 15 l. à chacun des deux consuls ; 30 l. au greffier et à son adjoint ; 20 l. aux auditeurs des comptes ; 60 l. au recteur de la messe de l'Aube ; 60 l. au maître d'école ; 9 l. 16 s. au sonneur de cloches ; 30 l. à la maîtresse d'école ; 20 l. à la sage-femme ; 30 l. pour l'entretien de l'horloge ; au valet de ville, 30 l., y compris son habillement ; 40 l. aux gardes du défends ; 25 l. pour la procession à la Sainte-Baume et le pain donné en aumône le jour de la Pentecôte ; 8 panaux de blé à l'infirmier de l'Hôpital ; 25 l. pour la dépense faite à l'élection des Consuls et le pain de la vaquette ; 200 l. pour les dépenses imprévues. En outre, la Communauté payera chaque année 249 l. 2 d. représentant un capital de 4.980 l. 4 s. qu'elle doit à diverses personnes (11 décembre 1717). — F° 10 v° : Ordonnance de l'Intendant prescrivant l'exécution de cet arrêt et donnant le détail des dettes de la Communauté : à l'Hôpital de la Miséricorde d'Auriol, 120 l. de rente ; au recteur de Chapellenie de N.-D. du Refuge, 129 l. 2 d. ; à Mr Marc-Antoine Barthélemy, avocat, 4.447 l. 1 s. 1 d. ; au sieur Nicolas d'Hermitte, 2.002 l. 13 s. 6 d. ; aux religieuses de Saint-Sauveur de Marseille, intérêts à liquider d'un capital de 3.000 l. ; au sieur de Gaye, 672 l. 19 s. 10 d. ; aux hoirs Fouque, 4 l. 11 s. 8 d. ; au sieur Guichard, 151 l. 13 s. 3 d. ; au sieur Lambert, 188 l. 7 d. ; au sieur Nicolas Estienne, 337 l. 9 s. 6 d. (30 décembre 1717).

AA. 3. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1360-1845. — Cartulaire *dit* « Livre Blanc » contenant la transcription, commencée en 1664 et terminée en 1845, des actes suivants enregistrés sans ordre : F° 1 : Transaction entre la communauté d'Auriol et ses coseigneurs, au sujet de la part incombant aux uns et aux autres dans les dépenses communes (17 novembre 1360). — F° 2 v° : Transaction entre la Communauté et le cardinal de Trivulce, abbé de Saint-Victor, au sujet de diverses contestations survenues entre eux. L'Abbé donne à emphytéose, à la Communauté, ses deux moulins à blé avec leurs béaux, écluses, etc., sis l'un près de l'église paroissiale, l'autre à La Val de Joux, sous réserve de la majeure directe du seigneur et moyennant une censive annuelle de 70 charges de blé, mesure de Marseille, plus, à



titre d'acapte, 6 paires de perdrix. Les syndics de la Communauté devront passer reconnaissance au seigneur toutes les fois qu'ils en seront requis. Cette emphytéose serait annulée si la Communauté aliénait les immeubles qui en font l'objet, ou si la censive n'était pas payée deux années de suite ; auquel cas les habitants seraient, à perpétuité, tenus de moudre aux dits moulins sans pouvoir en construire d'autres, à moins que ceux dont il est question ne soient enlevés à la Communauté par la faute du seigneur. La Communauté aura le droit de construire tous les engins qu'elle voudra, mais ils seront placés sous la directe du seigneur. Celui-ci conserve les cens et services imposés du fait des fossés et « aigages » mais il fait remise des services personnels « sive las journadas » que les habitants faisaient pour le curage de ces fossés et roubines. Le seigneur et ses fermiers auront le droit, lorsqu'ils séjourneront à Auriol, de faire moudre à ces moulins le blé nécessaire à eux et à leur famille. La Communauté pourra user du droit que réclamait le seigneur d'obliger les particuliers à aller moudre leur blé à ces deux moulins. Le seigneur pourra prendre toute l'eau des écluses des dits moulins, pour l'arrosage de ses terres, depuis le coucher du soleil, le samedi, jusqu'au coucher du soleil, le dimanche suivant, et, pendant ce temps, les habitants ne devront détourner aucune partie de cette eau que le seigneur, au bout de ces vingt-quatre heures, fera remettre dans les béaux. Toutefois, le seigneur pourra continuer à faire arroser le jardin qu'il a près de l'Église dans les conditions où cela se faisait précédemment. Les particuliers ne pourront arroser avec l'eau du moulin de l'Eglise sans la permission de la Communauté. Celle-ci devra faire construire à ses frais un grenier à blé qu'elle remettra au seigneur en échange de celui qui est au-dessus du dit moulin. En temps de peste, les Syndics feront des bulletins de santé qu'ils scelleront du sceau et des armes de l'Abbé, mais pour les distinguer de ceux des autres possessions de ce dernier, l'écusson portera en pointe l'oiseau appelé « auriol » et le produit de ces bulletins servira à l'amélioration du service de garde. Les officiers d'Auriol devront, dans les causes criminelles, observer les constitutions royales. Les dépenses faites en commun pour l'église, les ponts, rues, fontaines, etc., continueront à être partagées entre les contractants dans la proportion fixée par la précédente transaction. La pêche sera interdite dans l'Huveaune entre le pont de Joux et l'écluse du Claus, cette partie formant la réserve de l'Abbé. La Communauté paiera les frais des procès terminés par la présente transaction, même la part incombant au seigneur, mais jusqu'à la valeur de 15 écus d'or sol seulement (26 janvier 1531). — F° 7 : Transaction entre la Communauté et l'abbé Augustin Trivulce au sujet des deux fours banaux (2 août 1547). — F° 11 v° : Transaction avec l'abbé Laurent Strozzi au sujet de la dime (27 juillet 1552). — F° 13 v° : Transaction avec le même prélat au sujet des terres gastes (16 août 1556). — F° 16 : Testament de Bertrand Bompar portant fondation de la chapellenie Notre-Dame des Trois Ombres (26 octobre 1407). — F° 19 : Jugement de l'official de l'évêché de Marseille qui condamne Mre Garcin, prêtre bénéficié en l'église des Accoules de Marseille, recteur de la chapellenie Notre-Dame des Trois-Ombres, à faire le service de celle-ci dans la paroisse d'Auriol, tous les dimanches et fêtes de commandement et trois jours par semaine, ou, à faire célébrer ce service par un prêtre approuvé de l'Evêque. En outre, le chapelain et les juspatrons sont condamnés à poursuivre le recouvrement des biens aliénés contrairement à la volonté du fondateur (7 décembre 1667). — F° 21 : Acte de dotation de la chapellenie des Onze mille Vierges fait par Mre André Niel (4 avril 1429). — F° 24 : Fondation d'une chapellenie sous le titre de Saint-Jean l'Évangéliste, faite au maître-autel de la paroisse d'Auriol par Mre Jean Garcin, recteur de Notre-Dame des Trois-Ombres, qui nomme pour recteur devant entrer en charge à son décès Mre Antoine Tapan, prêtre, dont les successeurs seront nommés par les deux consuls et le premier conseiller d'Auriol constitués juspatrons. Mre Garcin dote cette chapellenie d'une terre, avec arbres et vignes, au quartier de Vede et d'une somme de 1.000 l. à lui due par Louis Baudin, cordonnier à Marseille (16 août 1668). — F° 25 : Transaction entre la Communauté et les propriétaires du moulin et des paroirs du quartier de Raston, au sujet des eaux (24 janvier 1531). — F° 26 v° : Testament de Louis de Cassin, sieur de Peypin (9 janvier 1524). — F° 29 v° : Transaction avec Pierre de La Cépède, seigneur de Peypin, au sujet des coupes de pins qu'il avait fait faire dans les bois où Auriol possédait un droit d'usage (19 juin 1626). — F° 31 : Transaction entre la Communauté et le Chapitre de la Major de Marseille, au sujet d'une part de la dime que celui-ci percevait à Auriol. Les habitants s'engagent à payer, dans tout le terroir sans exception, à raison du cinquante, la dime de tous les grains, fruits, agneaux et chevreaux ; ils devront, en outre, payer les arrérages de la dime et les dépenses

faites pour cette affaire ; la Communauté relèvera les biens du Chapitre de toutes les impositions et contributions (22 octobre 1561). — F° 33 : Autre transaction sur le même objet, par laquelle la Communauté, faute de fonds pour payer au Chapitre 764 écus d'arrérages, s'engage à lui payer la dîme au 25e au lieu du 50e (7 juin 1564). — F° 34 : Procès-verbal de bornage du défens à faire au quartier de Regagnas, dressé par Gaspard Blanc, Guillaume Trémelat dit Parpello, Jaume Suzanne et Louis Laget (1er septembre 1569). — F° 35 : Acquisitions de terres faites par la Communauté pour l'établissement de ce défens, savoir : de Pierre Roubaud, dit Redon, au prix de 12 florins, monnaie de Provence (19 janvier 1570) ; de Jacomin Cauvière et Madeleine Gras, sa femme, au prix de 44 florins ; d'Urbain Roubaud, cardeur à laine, au prix de 4 florins ; de Jean et Pierre Barthélemy, dit Palamide, au prix de 24 florins (7 mars 1570) ; enfin de Jacques Barthélemy au prix de 125 florins (7 décembre 1569). — F° 37 : Procès-verbal de bornage du défens de Regagnas (23 août 1619). — F° 38 v° : Vente par Jean Paris, laboureur, à la Communauté, d'un moulin à blé avec un paroir et une maison au quartier de Joux, pour le prix de 1.300 florins, monnaie de Provence. Le vendeur garde le droit de faire une prise sur l'Huveaune, entre la terre d'Antoine Aubert et le pont de Joux, pour pouvoir établir dans la terre qui lui reste un paroir ou un fournail à l'exclusion de tout autre genre d'usine ; les Syndics devront obtenir des riverains, pour le vendeur, l'autorisation de faire à ses frais, mais sans indemnité, les béaux et conduites qui lui seront nécessaires ; ils empêcheront qui que ce soit de prendre l'eau desdits béaux et conduites sans la permission de Paris ; les Syndics devront en outre « obvier » la transaction intervenue entre les antécesseurs de Paris et ceux de Me Foulques Amic, propriétaire d'une métairie à Joux, au sujet de l'arrosage de celle-ci. La Communauté se réserve un droit de prélation, à prix égal, sur les travaux ainsi faits par Paris (22 mars 1547). — F° 40 v° : Ordonnance du juge seigneurial d'Auriol donnant huit jours pour produire leurs titres aux Consuls, qui réclamaient la place sise devant le moulin de Joux et le droit de prendre à leur gré les eaux de l'Huveaune pour faire marcher le moulin qui appartenait jadis à Jean Paris, droits que leur contestaient les hoirs de feu François Gimmeard (8 septembre 1610). — F° 42 : Rapport de visite des martelières et espassiers des paroirs appartenant à Jean et Gaspard Gimmeard (22 janvier 1614). — F° 43 : Nomination par les Consuls et le Conseil communal de Me Antoine Roubaud, en qualité de chapelain de Notre-Dame des Trois-Ombres (14 février 1569). — F° 44 : Ordonnance de Jean de Poitiers, grand sénéchal de Provence, accordant aux habitants d'Auriol une foire qui se tiendra le 28 octobre, jour des saints Simon et Jude (décembre 1514). — F° 46 v° : Lettres-patentes de Charles IX portant création à Auriol d'une foire qui se tiendra le 15 septembre, lendemain de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (janvier 1561). — F° 48 v° : Arrêt du Parlement condamnant l'abbé de Saint-Victor à continuer l'allocation, à la communauté d'Auriol, de 5 charges de blé à distribuer en aumône aux fêtes de Noël (3 mars 1614). — F° 49 v° : Arrêt du Parlement relatif à l'écluse construite au quartier des Ourtaux par les fermiers du sieur de Nans (26 avril 1629). — F° 50 : Arrêt du Parlement relatif à un différend entre la Communauté et Me Boniface Tournon (6 novembre 1628). — F° 51 : Arrêt de la Cour des Comptes relatif à une collocation faite par la Communauté sur une maison de Jean Tapan (3 janvier 1629). — F° 52 : Arrêt du Parlement relatif à un différend survenu entre la Communauté et le Conseiller de Salomon, pour la réparation de l'écluse de ce dernier (19 février 1650). — F° 54 : Nomination d'experts pour évaluer les frais de l'affaire précédente (28 avril 1651). — F° 55 : Délibération du Conseil de la communauté d'Auriol portant règlement pour l'arrosage ; à l'avenir, l'aiguier arrosera d'abord les propriétés du Claus, puis les autres, en suivant jusqu'aux limites du terroir, sans que les propriétaires riverains ou leurs serviteurs puissent prendre l'eau que de l'aveu dudit aiguier. L'arrosage se fera du vendredi à 8 heures du matin au samedi au coucher du soleil. Deux aiguiers seront chargés, pendant ces deux jours, de faire observer ledit règlement et seront payés, l'un par la Communauté, l'autre par les propriétaires (3 mai 1651). — F° 56 v° : Règlement fait par le juge d'Auriol pour éviter « les extorsions » des estimateurs jurés dont les vacations sont fixées à 6 s. pour le village et les alentours, dans un périmètre de 500 pas ; à 12 s. pour les quartiers de Roustargues, Raston, En-Caulon, Penchinier, Serignane et La Bouilladisse ; enfin à 8 s. pour les autres points du terroir (7 janvier 1634). — F° 57 : Procès-verbal de l'élection de la municipalité faite le 1er mai 1692 en vertu d'un règlement homologué par le Parlement, « inséré au présent livre pour montrer quelle forme doit être suivie dans cette opération ». Le Juge avec les Conseils vieux et nouveau, au nombre

de 20 membres et 10 personnages « des plus apparents du lieu », assistent à la messe du Saint-Esprit et, de là, se réunissent dans la grande salle du Château. Là, on leur distribue des « ballottes » qu'ils mettent dans une boite bleue, placée à droite, ou dans une boite blanche, placée à gauche, suivant qu'ils approuvent ou désapprouvent les noms proposés pour chacune des charges de consul, trésorier, conseiller, capitaine de ville, estimateur, distributeur du pain bénit, prieur des chapelles de Sainte-Croix et de Sainte-Barbe, du Luminaire du Purgatoire, et peseurs jurés. Aussitôt après, les nouveaux élus prêtent serment entre les mains du bayle (1er mai 1602). — F° 58 v° : Règlement municipal déterminant le mode d'élection dont il vient d'être question, fixant les incompatibilités, défendant aux Consuls de gérer par eux-mêmes aucuns deniers communaux. Les Consuls sortants ne pourront être réélus qu'après un délai de 5 ans et les Conseillers après 3 ans. Le Conseil ordinaire, — composé des Conseils vieux et nouveau, — ne pourra voter les impositions, ni traiter des affaires importantes qui seront renvoyées à un Conseil général comprenant, outre les Conseils vieux et nouveau, 10 citoyens notables. Toute action judiciaire devra être précédée d'une consultation de l'avocat de la Communauté ou de deux autres avocats. Tout possédant bien a le droit de venir au Conseil faire des propositions, quitte à sortir au moment de la délibération. Les fermes communales ne pourront être délivrées qu'aux enchères publiques et en présence du Juge ou de son Lieutenant. Le Trésorier ne pourra payer que sur mandats (mars 1601). — F° 61 : Modifications apportées à ce règlement à la suite de l'importance prise par la ville d'Auriol. Les membres du Conseil devront être choisis parmi les plus allivrés au cadastre. Dans les huit jours de leur élection, les Consuls devront se rendre compte de l'état des « pas d'avérage », fours, moulins, écluses, defends, etc., et en saisir le Conseil. Les comptes seront rendus chaque année et tout habitant pourra venir y faire des observations, quitte à sortir aussitôt après ; les Consuls ou autres députés « de la qualité d'aller à cheval » allant à Marseille, Aix ou autres lieux éloignés, seront payés 3 l. pour le premier jour et 30 s. pour les autres jours (25 mars 1667). — F° 63 v° : Délibération du Conseil communal appliquant une amende de 15 l., en tout temps, à ceux qui couperont du bois vert dans les défends de la ville, et une amende de 6 l. à ceux qui y couperont du bois sec en temps prohibé (25 mai 1633). — F° 64 : Autre délibération déterminant les amendes applicables aux personnes qui introduisent des bestiaux dans les défends (3 juillet 1661). — F° 65 : Délibération du Conseil portant réglementation des arrosages. Il sera établi deux aiguiers qui, du vendredi 8 heures du matin au soleil couchant du même jour, prendront toute l'eau du béal des moulins pour arroser les terres situées au-dessous des engins. Ils devront commencer cet arrosage par un bout et finir par l'autre, en suivant un ordre régulier. Au cas où ils ne pourraient tout arroser dans une journée, ils commenceraient, le vendredi suivant, au point où ils se seraient arrêtés la semaine précédente. Aucun des arrosants des terres inférieures ne pourra prendre l'eau ni ouvrir les espassiers sans la permission des aiguiers. Les contraventions seront punies d'une amende de 3 l. applicable, un tiers au fisc et deux tiers à la Communauté, et elles pourront être dénoncées même par les particuliers. Défense est faite aux propriétaires des terres sises au-dessus des engins de prendre la moindre partie de l'eau pendant cette journée du vendredi, à peine de 6 l. d'amende. Du vendredi au soleil couchant jusqu'au samedi même heure, les aiguiers distribueront toute l'eau aux terres supérieures, en suivant l'ordre indiqué pour les autres et les propriétaires de ces terres ne pourront non plus ouvrir les espassiers sans la permission des aiguiers et ils répondront des contraventions commises par tous les membres de leur famille, domestiques, valets, etc. (1er août 1660). — F° 67 : Procès-verbal de bornage des pâturages réservés par la Communauté à son boucher, pâturage dont les limites étaient oubliées « à occasion des guerres et troubles passés et à cette occasion le terroir et cartier clos et plus fructible dudict lieu ruinés et perdus pour le nombre du bestail de tous les particuliers dudict Auriol qui indifféremment le viennent à faire despaitre dans lesdicts clos et limittes, au grand interest du public » (17 mai 1608). — F° 70 v° : Procès-verbaux de vérification des « pas d'avérage » ou carrairades (17 juin 1608, 18 janvier 1647, 18 avril 1652, 10 avril 1668). — F° 99 : Transaction entre la Communauté et le cardinal Philippe de Vendôme, abbé de Saint-Victor, au sujet des coupes des bois de la Lare et du Regagnas vendues par la première. L'Abbé tient quitte la Communauté des droits de lods qu'il réclamait sur ces ventes, moyennant le paiement d'une somme de 1.500 l. à déduire de celle de 2.112 l. 10 s. payée par lui à Me Jean Honoré Cameron, notaire d'Auriol.

pour le remboursement de pareille somme que Cameron avait payée à Mᵉ Antoine Martin, viguier et lieutenant de juge de La Ciotat, pour le rachat du greffe de cette ville. Cette somme de 1.500 l. sera payable dans un an et, jusqu'à son acquittement, la Communauté sera subrogée aux droits de l'Abbé et des sieurs Cameron et Martin. L'Abbé se réserve de faire examiner plus amplement les titres qui ont donné lieu à ces procès, mais les Consuls, protestant contre cette restriction, maintiennent plein et entier leur droit de propriété sur les herbages des défends et dénient aux fermiers de l'Abbé le droit d'y faire paître leurs troupeaux (23 juin 1665). — F° 102 : Quittance de 2.112 l. 10 s., valeur de 650 écus d'or sol, donnée par Mᵉ Antoine Martin, viguier et lieutenant de juge de La Ciotat, à Jean-Honoré Cameron, notaire royal d'Auriol, pour le prix du greffe de La Ciotat dont il était propriétaire (21 avril 1654). — F° 102 : Quittance par le dit Mᵉ Cameron, à Mʳᵉ Jean Gabet, secrétaire, conseiller du Roi, de la dite somme de 2.112 l. 10 s. qu'avait avancée pour l'abbé de Saint-Victor, le dit Cameron alors fermier général des droits de l'Abbaye (29 juin 1662). — F° 103 : Cession à Mᵉ Jean-Baptiste de Villeneuve, secrétaire du Roi en la chancellerie de la Cour des Comptes, de la créance de 2.112 l. 10 s. qu'a l'abbé de Saint-Victor sur la communauté d'Auriol, le sieur Gensollen et autres, quitte à ceux-ci à rester subrogés aux droits du seigneur du fait de ce paiement (7 juillet 1665). — F° 105 : Vente par la Communauté à Guillaume Masse, maître maçon, d'un terrain à bâtir à la Bourgade et Dernier-Barry, moyennant le prix de 350 l. que l'acheteur ne pourra être contraint de verser, à condition de payer une pension au denier 20 (13 avril 1646). — F° 106 : Prix-fait donné par la Communauté et M. Blaise de Salomon, écuyer de Marseille, en leur nom et au nom des autres propriétaires d'usines au quartier de Joux, à Etienne Masse, maître maçon, de la construction d'une écluse pour les moulins et paroirs de Joux, au prix de 105 l. (6 août 1653). — F° 107 : Nouveau règlement municipal dressé par Mʳᵉ André Maurel, sieur du Chaffaud et Valbonnette, Conseiller au Parlement et commissaire à ce député. Le Conseil sera composé des conseils vieux et nouveau et de dix des plus allivrés nommés, 6 par le premier Consul, 4 par le second Consul et approuvés par le Conseil à haute voix. Les consuls, trésoriers, capitaine et conseillers sortants présenteront chacun son successeur qui sera « ballotté » comme précédemment. Au premier conseil tenu après l'élection, seront nommés trois auditeurs des comptes pour vérifier la gestion de l'administration précédente (29 avril 1677). — F° 110 : Transaction entre la Communauté et l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, par laquelle les Consuls abandonnent à cet Ordre un legs de 300 l. jadis fait à leur hôpital par la feue demoiselle Jeanne de Cameron, veuve du conseiller de Gauthier, moyennant quoi ils resteront en la paisible jouissance de leur hôpital et de ses dépendances (9 septembre 1682). — F° 111 : Vente par la Communauté à Barthélemy Laget, procureur en la Cour, d'une terre et gravier au quartier de Raston, pour le prix de 52 l. 10 s. et sous l'obligation d'y planter des arbres où le fermier des moulins pourra prendre des branches pour réparer l'écluse (15 novembre 164[illegible]). — F° 112 : Quittance de 1.000 l. donnée par le Trésorier de la Marine à la Communauté, pour la part lui incombant dans l'indemnité payée pour le transfert à Saint-Chamas des moulins à poudre établis sur les bords de l'Huveaune (26 octobre 1690). — F° 112 v° : Lettres de provision de l'office de greffier secrétaire héréditaire de la ville d'Auriol en faveur de Nicolas Barthélemy, notaire royal du lieu (29 mars 1691). — F° 114 v° : Ordonnance de l'Intendant liquidant à 2.379 l. les frais et loyaux-coûts payés par Barthélemy et autorisant les Consuls à emprunter pareille somme pour rembourser cet office (8 mars 1700). — F° 115 v° : Quittance de ce remboursement (22 mai 1700). — F° 116 v° : Acquisition de l'office de Trésorier faite par la Communauté, du duc de Mercœur et de l'abbé Philippe de Vendôme, au prix de 6.613 l. 4 s. (19 mai 1692). — F° 118 : Quittance donnée par Pierre Creyssel, trésorier des Etats de Provence, à la Communauté, de la somme de 1.751 l. 3 s. 3 d. incombant à la Ville dans l'abonnement fait par la Province des offices de trésoriers généraux des Vigueries (12 août 169[illegible]). — F° 119 : Quittance de 1.610 l. payées par la Ville à titre de don gratuit et sans qu'elle puisse prétendre à l'affranchissement d'aucun droit de directes royales ni seigneuriales (29 mars 1695). — F° 119 v° : Quittance de 300 l. payées par la Communauté pour le droit de nommer les officiers de Bourgeoisie (22 mars 1696). — F° 120 v° : Quittance de 1.800 l. pour l'office de Procureur du Roi en la ville d'Auriol (7 avril 1696). — F° 121 : Quittance de 360 l. pour l'office de Conseiller du Roi, substitut du Procureur du Roi en la ville d'Auriol (29 novembre 169[illegible]). — F° 122 : Quittance de 200 l. pour les offices de Crieurs

jurés d'enterrements (31 janvier 1697). — F° 123 : Quittance de 700 l. pour l'office de Juré mouleur, visiteur, compteur, mesureur et peseur du bois à brûler et du charbon (9 avril 1698). — F° 123 v° : Arrêt du Parlement condamnant les seigneurs possédant fiefs à rapporter, dans un délai de 4 mois, les jugements des procès mus par eux pour la franchise de leurs biens et l'exemption de leurs tailles, faute de quoi les sursis par eux obtenus seront révoqués et ils seront contraints au paiement des tailles dont les trésoriers devront être chargés par les Consuls sous leur responsabilité personnelle (22 mai 1700). — F° 125 : Remboursement à Etienne Laget de l'office de maire, au prix de 7.360 l. (24 décembre 1693 - 8 mars 1700). — F° 127 v° : Quittances de 1.260 l. payées par la Communauté pour les droits de nouveaux-acquêts et amortissements de ses biens communaux (20 décembre 1673). — F° 129 : Lettres d'amortissement accordées par le Roi à la communauté d'Auriol, affranchissant ses biens communaux de tout droit de nouveaux-acquêts et amortissement (avril 1674). — F° 130 : Quittance de 368 l. 14 s. 3 d. payés par la Communauté pour droit de nouveaux-acquêts et amortissement (2 octobre 1698). — F° 131 : Lettres de maitre apothicaire délivrées par l'Université d'Aix à Joseph Raymond, d'Auriol (25 octobre 1701). — F° 131 v° : Ordonnance de l'Intendant autorisant la Communauté à emprunter 1.500 l. pour payer la capitation et les ustensiles fournis aux derniers passages de troupes, et fixant au denier 20 l'intérêt à payer aux prêteurs (30 mai 1702). — F° 132 : Ordonnance de Louis XVIII homologuant le plan d'alignement d'Auriol pour les rues ne faisant pas partie de la grande voirie des Ponts-et-Chaussées (24 mars 1824). — F° 133 v° : Ordonnance de Louis-Philippe Ier créant à Auriol une foire qui se tiendra le 19 mars (10 février 1845).

AA. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 imprimé.

1775-1778. — Priviléges de la Communauté. — Lettre de M. Bermond, procureur à Aix et agent de la Communauté, conseillant aux Consuls, à l'occasion du changement de règne, de faire confirmer leurs priviléges afin que, s'ils étaient appelés à les faire valoir, on ne pût leur opposer le défaut de cette formalité (26 février 1775). — Circulaire des Procureurs du Pays invitant les Consuls à fournir, à Me Bouche, avocat d'Aix, tous les renseignements sur leurs priviléges, droits et usages particuliers, qui peuvent lui être utiles pour son recueil de « Décisions et maximes raisonnées de droit, de politique et d'économie sur l'administration municipale » (15 octobre 1778).

AA. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 13 imprimés ; 1 sceau pendant.

1630-1787. — Actes constitutifs de la Communauté. — Requête adressée au Parlement par les Consuls pour être autorisés à renvoyer l'élection de la municipalité, attendu que le second dimanche de décembre, où cette opération a lieu ordinairement, ils auront à loger des troupes espagnoles de passage « ce qui met ledit lieu dans un total dérangement et hors d'estat de procéder à l'ellection dont s'agit, le jour de pareils passages et logement des dites troupes » (11 décembre 1733). — Comparant tenu aux Consuls par Mr Pierre Laget, notaire royal, pour les obliger à se conformer au règlement adopté par le Conseil, le 4 juin 1628, et portant que les notaires du lieu seront secrétaires de la Maison Commune à tour de rôle, en commençant par le plus ancien (30 décembre 1737). — Renseignements demandés par l'Intendant en vue de remédier au désordre où se trouvent la plupart des Communautés (8 juillet 1739). — Arrêt de la Cour des Comptes, Aides et Finances portant règlement et défenses aux receveurs des Vigueries et aux trésoriers, fermiers et exacteurs des Communautés, de se charger d'aucun autre recouvrement pendant le temps de leur exercice, à peine de destitution et d'en être informé (27 mars 1743). — Arrêt de la Cour des Comptes contenant règlement pour l'administration des deniers des Communautés et pour la reddition de leurs comptes (26 juin 1745). — Observations des consuls d'Auriol au sujet de ce règlement, où se trouve, entre autres choses, l'état des dépenses ordinaires et indispensables de la Communauté : 75 l. environ pour le curage annuel des valats des moulins ; 60 l. pour les gages de l'aigadier ; 8 l. 8 s. au second Consul pour compter deux fois par an le bétail soumis à la taille ; 21 l. au Curé pour son droit de fournage et le blanchissage des linges de la sacristie ; 20 l. pour le loyer de l'écurie mise à la disposition du Curé ; 30 l. à l'agent de la Communauté à Aix ; 150 l. au médecin communal ; 50 l. pour le contrôle des actes relatifs aux domaines de la Communauté ;

16 l. pour le papier timbré (1745). — Arrêt de la Cour des Comptes qui défend aux trésoriers, fermiers et exacteurs des Communautés de donner leur procuration aux receveurs et commis des Droits royaux, et à ceux-ci de se charger directement ou indirectement du recouvrement de la recette des deniers ou fermes desdites communautés (24 mai 1764). — Déclaration du Roi concernant l'administration municipale (16 décembre 1764). — Arrêt de la Cour des Comptes qui fait inhibitions et défenses aux auditeurs des Comptes des Communautés de la Province d'admettre en dépenses, pour prétendus paiements faits aux créanciers des dites Communautés, les articles qui ne seront pas justifiés par des quittances, à peine de nullité et d'en être, lesdits auditeurs, responsables solidairement en leurs propres et privés noms (25 juin 1766). — Extrait du règlement municipal d'Auriol relatif à l'obligation faite aux Consuls de se rendre compte, dans les huit jours qui suivent l'élection, des empiètements qui auraient pu être faits sur les domaines de la Ville (25 mars 1667). — Arrêt de la Cour des Comptes portant de faire des remontrances au Roi au sujet de la prétention qu'avait l'Intendant d'être, concurremment ou par prévention avec cette Cour, juge de la comptabilité des communes (23 mai 1767). — Arrêt de la Cour des Comptes appliquant une amende de 250 l. aux membres du Conseil de ville qui manqueront aux séances sans excuse légitime (8 octobre 1768). — Arrêt de la Cour des Comptes qui rappelle l'exécution de l'arrêt de la Cour du 26 juin 1745, de l'arrêt du Conseil du 18 juillet 1724 et de l'arrêt de règlement du 31 juillet 1713, concernant les impositions des Communautés et les reliquats des trésoriers (23 août 1776). — Lettre de Mᵉ Laget, avocat à Aix, informant les Consuls que le Parlement ne leur accorderait pas la liberté de composer le Conseil de ville d'un nombre de délibérants inférieur à celui qui est porté par leur règlement. « La Cour est en usage d'accorder ces permissions à des Communautés qui se trouvent dans des conditions particulières qui les rendent absolument nécessaires. Ces circonstances sont le peu d'habitans qui les composent ; des empêchements qui mettent obstacle à ce que nombre d'entre eux soyent admis aux Conseils, les uns étant interdits, d'autres en procès avec la Communauté. Mais celle d'Auriol ne peut pas être dans ce cas, l'endroit est trop considérable pour qu'on ne trouve pas aisément à rassembler le nombre des délibérants requis quand il n'y aura pas négligence ou mauvaise volonté » (3 octobre 1777). — Arrêt du Parlement enjoignant aux membres du Conseil d'assister aux séances, à peine de 10 l. d'amende (10 octobre 1777). — Circulaire de Mᵉ Bouche contenant l'indication des renseignements qui lui sont nécessaires pour son livre sur la jurisprudence communale (20 novembre 1778). — Lettre des Procureurs du Pays invitant les Consuls à voter des honoraires suffisants à leurs députés pour que ceux-ci n'aient pas la tentation de majorer le nombre des journées de leur délégation (12 mai 1780). — Arrêt de la Cour des Comptes portant règlement pour les enchères (20 juin 1780). — Arrêt du Parlement qui enjoint à tous les Consuls et Communautés de la Province d'élire annuellement les Consuls et officiers municipaux et de se conformer à l'arrêt de règlement du 2 janvier 1731 (27 janvier 1784). — Lettre de Mᵉ Laget exprimant l'avis que les administrateurs d'une Communauté ne peuvent prendre sur eux de recevoir des offres où l'on s'est écarté du tableau des enchères, mais que lorsqu'ils ont fait approuver ces offres par le Conseil, tout est dans la plus exacte règle (27 octobre 1787).

AA. 6. — 1 volume [illegible], [illegible] pages, papier.

1762. — Assemblée générale des Communautés. — Abrégé des délibérations de la session tenue à Lambesc en février 1762.

AA. 7. — 1 volume [illegible], [illegible] pages.

1783. — Assemblée générale des Communautés. — Abrégé des délibérations de la session tenue à Lambesc en décembre 1783.

AA. 8. — 1 volume [illegible], [illegible] pages.

1785. — Assemblée générale des Communautés. — Abrégé des délibérations de la session tenue à Lambesc en novembre 1785.

AA. 9. — Liasse. — [illegible] pièces, papier.

1768-1784. — Assemblée générale des Commu-

NAUTÉS. — Lettres de Mᵉ Isnard, avocat, agent de la Communauté à Aix, informant les Consuls des principales décisions prises par l'Assemblée générale des Communautés : Carte routière de la Provence à lever par les ingénieurs de la Province sous l'inspection des Procureurs du Pays (12 février 1776). — Création d'une caisse d'amortissement de 60.000 l. pour aider les Communautés impuissantes à racheter leurs domaines aliénés à prix d'argent (25 décembre 1777). — Acceptation de la dédicace du « Dictionnaire du droit municipal » de M. Durand de Maillane (23 novembre 1778). — Intervention de la Province pour empêcher les évocations et exemptions des droits de rêves sauf, sur ce dernier article, le droit du seigneur et du décimateur (26 novembre 1780). — Classement, comme chemin de 2ᵉ classe, du chemin de Brignoles à Marseille dans les terroirs de Saint-Maximin, Rougiers, Saint-Zacharie et Auriol ; enquête sur les carreirades pour en fixer la largeur par un nouveau règlement (14 janvier 1782). — « L'Assemblée a adopté un projet de règlement entre le Tiers-État et le Clergé au sujet des réparations des maisons presbytérales, cloches et clochers : on a voulu terminer et prévenir tous procès et différends en soumettant le clergé au tiers de ces réparations » (24 novembre 1782). — Protestation contre le projet de transférer à Marseille l'Hôtel des Monnaies ; contribution de 400.000 l. à prendre en quatre ans sur les Vingtièmes, pour la reconstruction du Palais d'Aix ; retrait de la Déclaration royale révoquant la remise du droit d'indemnité accordée aux Communautés pour le sol des cimetières acquis dans la directe du Roi, cette déclaration n'étant pas applicable à la Province (12 décembre 1784).

AA. 10. (Liasse.) — 2 imprimés.

1788. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE PROVENCE. — Mémoire pour les sieurs maires et députés de Pertuis, Lambesc, Trets, Rians, Ollioules et Les Martigues, protestant contre la non-convocation des communautés de la viguerie d'Aix et leur exclusion des États-Généraux de la Province. — Procès-verbal de l'Assemblée de Messeigneurs des États-Généraux du Pays et Comté de Provence (1788).

AA. 11. Liasse. — 1 imprimé.

1789. — ÉTATS GÉNÉRAUX DU ROYAUME. — Notification au maire d'Auriol des lettres du Roi convoquant les États-Généraux, des règlements y joints et de l'ordonnance du Lieutenant-général rendue en conséquence (19 mars 1789).

AA. 12. Liasse. — 3 pièces, papier ; 1 imprimé.

1734-1771. — INTENDANCE DE PROVENCE. — Lettre de M. Lebret remerciant les consuls d'Auriol des marques de sympathie qu'ils lui avaient données à l'occasion d'un deuil (27 octobre 1734). — Lettre de l'intendant La Tour informant son Subdélégué qu'il va reprendre son travail d'ensemble sur la situation des communautés de Provence, — travail qu'il avait dû interrompre à cause de la guerre, — et lui demandant des renseignements sur les villes de son ressort (28 juillet 1749). — Circulaire de M. de Montyon notifiant aux Consuls sa nomination à l'intendance de Provence (6 octobre 1771). — Lettre des consuls de Roquevaire demandant à leurs collègues d'Auriol s'ils comptent aller faire visite au nouvel Intendant et leur proposant d'y aller ensemble (9 novembre 1771).

AA. 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1594. — PARLEMENT. — Arrêt du Parlement de Provence portant reconnaissance d'Henri IV : « Vue lesdictes requestes du cinquiesme de ce moys et lesdicts articles signés par lesdicz scindicz et gentilzhommes de ladicte assemblée de la Noblesse ; délibération faite par le Conseil général de la Maison Commune dudict Aix, en présence des Commissaires depputés par la Cour ; conclusions du Procureur général du Roy et ouy dans la Chambre les dires et remonstrances du sieur Comte de Carcès, grand sénéchal et lieutenant général au gouvernement de la Provence ; tout considéré, il sera dict que la Cour, les Chambres assemblées, a ordonné et ordonne que lesdicts articles seront représentés à Sa Majesté, laquelle sera suppliée de les accorder et approuver ; et à ceste fin lui sera faicte depputation d'ung Conseiller en icelle pour lui en fère très humble requeste et remonstrance ; et dès à pré-

sent sera la justice exercée en ceste province soubz son nom et autorité ; enjoinct à tous gentilzhommes, cappitaines, gens de guerre et aucuns de quelque qualité qu'ils soient suyvant le duc d'Épernon, de le quitter et habandonner et soy retirer en leurs maisons pour y vivre soubz l'hobéissance du Roy et de ladicte Cour, à peyne d'estre tenus comme perturbateurs du repos public » (7 janvier 1594).

AA. 14. (Liasse.) — 3 imprimés.

1730-1787. — Viguerie. — Convocation de l'Assemblée de la viguerie d'Aix pour le 18 octobre 1730 (9 octobre 1730). — Fixation à 36 l. par feu de l'imposition pour la construction des chemins de la viguerie d'Aix (3 janvier 1780). — Renvoi de l'assemblée de la Viguerie à cause de l'assemblée des Etats (13 décembre 1787).

AA. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1360-1763. — Juridiction seigneuriale. — Transaction passée entre la Communauté et l'abbé Etienne de Clapiers sur la quote-part leur incombant dans les dépenses publiques (17 novembre 1360). — Hommage prêté par Jean Dorgnon, médecin, et Pierre Michaelis, syndics, au nom de la ville d'Auriol, au cardinal Robert de Frangipani, abbé de Saint-Victor. Les vassaux demandent au représentant de leur suzerain de jurer l'observation de leurs priviléges, le maintien des actes passés « tam in dicto loco Aurioli quam aliis locis et territoriis ad abbatialem dignitatem quovismodo facta », enfin d'amnistier tous les délits commis dans l'étendue de la juridiction seigneuriale, tant par des hommes que par des femmes. Après quoi ils reconnaissent tenir de l'Abbé, leur légitime seigneur, toutes leurs possessions, et lui prêtent hommage et serment de fidélité, nu-tête, à genoux et les mains jointes. A leur tour les représentants de l'Abbé jurent sur l'Evangile le maintien des franchises de la Ville et des actes passés antérieurement, et accordent l'amnistie sollicitée (29 mai 1506). — Notification aux consuls d'Auriol de la nomination faite par l'abbé de Saint-Victor de Mre Jacques de Guin, vicaire, comme receveur général du monastère (5 novembre 1612). — Invitation adressée par les Consuls à M. François de Colonia, juge de Roquevaire, de venir assister aux séances du Conseil municipal d'Auriol à la place du juge local, Nicolas Barthélemy, qui leur est suspect à cause du procès qu'il a avec l'abbé Philippe de Vendôme (29 avril 1684). — Requête adressée au Lieutenant-général par Etienne Laget, juge et lieutenant de juge d'Auriol, pour qu'il lui soit substitué un magistrat pouvant occuper dans les instances relatives aux parents et serviteurs dudit Laget (10 avril 1691). — Prestation de serment de Me de Gautier, avocat de Roquevaire, commis par M. de Gabet, agent général de Saint-Victor, dans certaines affaires non spécifiées (17 janvier 1695). — Demande des consuls d'Auriol tendant à ce qu'il soit nommé un viguier dans cette ville, M. de Flotte, juge, habitant Roquevaire, ce qui empêchait souvent le Conseil de se réunir pour traiter les affaires pressantes. Me Jean Raymond, notaire, est commis pour remplir ces fonctions (22 avril 1719). — Consultation de Mes Gairoard et Saurin relative aux droits honorifiques dus aux officiers des seigneurs. Les Consuls doivent aller en chaperon chercher le Juge pour assister à l'élection du nouvel état et, après, le reconduire chez lui ; pour les autres cérémonies, ils font prévenir le Juge de venir les prendre à l'Hôtel de Ville (3 juin 1733). — Requête adressée au Parlement par l'abbé de Saint-Victor pour qu'il soit interdit aux Consuls d'autoriser les séances du Conseil de ville, cette formalité devant être remplie par le représentant du Seigneur (11 décembre 1762). — Consultation de Mes Pascalis et Arnulphy disant qu'il n'est rien dû au Viguier pour l'autorisation des séances du Conseil municipal, d'abord parce que cette autorisation fait partie des droits honorifiques plutôt que des droits utiles, ensuite parce que tous les droits et émoluments de ces officiers étant fixés par les règlements, ils ne peuvent rien exiger en dehors sous peine de concussion (20 février 1763).

AA. 16. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1762. — Juridiction seigneuriale. — Procès contre le prince François-Camille de Lorraine, abbé de Saint-Victor, et son agent, Mre Joseph Martiny, qui exigeaient que la Communauté leur prêtât hommage et leur passât reconnaissance et dénombrement

AA. 17. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 imprimé.

1764-1765. — Juridiction seigneuriale. — Procès contre Mre Joseph Martiny, agent général de l'abbé de Saint-Victor, qui prétendait être averti par billet signé des Consuls, des séances du Conseil de ville, pour y assister s'il le jugeait utile. — Amende de 500 l. demandée au Parlement contre Martiny, qui était également commis à la perception des droits royaux de contrôle, insinuation, etc., — en vertu de l'arrêt du 24 mai 1764 qui interdisait aux receveurs et commis de ces droits d'entrer comme délibérants aux Conseils généraux ou particuliers des Communautés et de se mêler directement ou indirectement de leurs affaires (18 mai 1765).

AA. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 13 imprimés.

1734-1783. — Cérémonial. — Circulaires prescrivant des réjouissances publiques pour les victoires remportées par les armées françaises, pour la conclusion de la paix avec l'Empire (16 juin 1739) et pour la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI (31 octobre 1781).

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE BB.

(Administration communale)

BB. 1. (Registre.) — In-f°, 270 feuillets, papier

1543-1567. — DÉLIBÉRATIONS : F° 1 : Mise à l'encan, pour trois ans, des moulins communaux (2 janvier 1543). — F° 2 : Élection de Jacques Espinas et Jean Laget comme syndics ; Jean Suzanne, conseiller-trésorier ; Domergue Tapan, Jean Barthélemy dit Giraudon, Antoine Estève, Jaume Cauvin, Charles Aymard, conseillers ; Louis Colomb, Pierre Bérard dit Redon, Gaspard Blanc, estimateurs ; Jaume Clapier et Étienne Pascal, recteurs de l'Hôpital (1er novembre 1544). — F° 3 : Prestation de serment de la nouvelle municipalité. — F° 4 : Construction d'un moulin à huile et imposition d'une taille pour payer les frais faits par les gens de guerre écossais de la compagnie de M. de Lorges (4 février 1545). — F° 5 v° : Vote d'une taille de 500 florins pour payer les dettes de la Communauté (30 mai 1545). — F° 6 : Exécution de l'acte relatif à la Messe de l'Aube ; pouvoir donné aux Syndics d'arrenter les produits du défends de la Lare (6 octobre 1545). — F° 6 v° : Élection de Michel Pascal, Dominique Anglès, consuls et syndics ; Chiro Jacquet, trésorier ; Jacques Gréasque, Honorat Graille, Jean Pascalis, Pierre Teisseire, conseillers ; Guillaume Jean et Pierre Barthélemy « purgatoriers » ; Jacques Espinas et Jean Laget, recteurs de l'Hôpital ; Domergue Chappe et Antoine Estienne, estimateurs ; Charles Isnard et Jean Barthélemy « caritadiers » (1er novembre 1545). — F° 7 v° : Vote des fonds nécessaires pour vingt-quatre hommes « que ladite commune est tenue d'envoyer à Aix durant dix jours pour ayder à parfayre les barrys dudict lieu d'Aix, que sera commung proffict et urgente utillité de ladicte commune » (7 mars 1546). — F° 8 : Mesures contre la peste (4 juillet 1546). — F° 9 v° : Élection : Jean Colomb et Antoine Roche, syndics ; Barnabé Barthélemy, trésorier ; Aycard Bosc, Jean Allemand dit Busson, Antoine Miquély, Jacques Laget, Barthélemy Boyer, conseillers ; Jacques Gras, Jean Pascalet et Pierre Teisseire, estimateurs ; Honorat Graille et Guillaume Gras, caritadiers ; Pierre Roubaud dit Redon et Jacques Estienne, couturier, purgatoriers ; Michel Pascal et Dominique Anglès, recteurs de l'Hôpital ; Gaspard Laget, capitaine du guet de Sainte Barbe (1er novembre 1546). — F° 13 : Procès

contre Pierre Guinoard, parandourier, pour la réparation de l'écluse de Joux qui avait été emportée par un « déluge » (23 octobre 1547). — F° 16 : Election : Honoré Guizol, Michel Pascal, Chiro Jacquet, Jean Suzanne, Jacques Estienne, couturier, Bertrand Laget sont chargés de nommer des syndics et des conseillers qui auront, pour l'année, la même autorité et les mêmes pouvoirs que les consuls passés (3 novembre 1549). — F° 18 : Séance du Conseil nommé dans ces conditions, lequel est composé ainsi : Guillaume Blanc et François Pascal, syndics ; Jacques Laget, trésorier ; Honoré Guizol, Bertrand Suzanne, Antoine Gasquet, Pierre Artuffel, conseillers ; nomination de M. César Menia, docteur en médecine, comme médecin de la Communauté ; remise à Jean Guigou, fermier des moulins, d'une partie de ses arrérages ; procès avec Guillaume de Saint-Jacques (31 mai 1551). — F° 19 : Nomination de douze hommes de guerre pour le service du Roi (18 octobre 1551). — F° 21 : Contraventions aux règlements sur les eaux commises par divers particuliers de Roquevaire (16 juillet 1652). — F° 23 : Election : premier syndic : Jean Suzanne ; second syndic : Mathieu Blanc ; trésorier : Chiro Jacquet ; conseillers : Jean Pascalet, Jean Sauvaire, Barthélemy Gasquet, Pierre Trémelat, Claude Tapan ; estimateurs : Melchion Barthélemy, Guillaume Gras, Philippe Bosc ; purgatoriers : Valentin Pourquier, Jean Fassy ; pour ouvriers de l'église : Étienne Pascal et Étienne Ellier ; pour la Charité : Pierre Berthomieu et Louis Genis ; hospitaliers : Bertrand Laget et Barnabé Barthélemy ; collecteurs des pauvres : Balthazar Loubo et Antoine Giraud (1er novembre 1552). — F° 24 : Subrogation par le Conseil de Jean Vincens, fustier, à la place de Pierre Trémelat, décédé ; défense au trésorier de recevoir des fonds ni de rien payer sans ordre du Conseil (11 décembre 1552). — F° 25 : Proposition d'une taille sur les possédants-biens et d'un capage sur les non-propriétaires pour payer les sommes dues au Roi, au Pays, au seigneur et à divers particuliers ; le Conseil préfère vendre à l'encan cent charges de blé provenant de la rente des moulins ; mise aux enchères de la boucherie (8 janvier 1553). — F° 26 : Arrentement des moulins « à la mouture du vinglain » (20 janvier 1553). — F° 28 : Mise aux enchères, pour trois ans, du paroir de Joux ; mesures contre les particuliers qui vont moudre leur blé et cuire leur pain autre part qu'aux moulins et fours bannaux (30 avril 1553). — F° 29 : Mise en état du moulin à huile qui ne pouvait « defaire » les olives des particuliers, et défense à ceux-ci d'aller ailleurs faire broyer leurs olives, à peine d'un écu d'or sol ; remplacement du maître d'école par un autre « suffisant en sciences et bonnes mœurs » (24 septembre 1553). — F° 32 : Séance du Conseil composé de : Antoine Roche et Jacques Laget, syndics ; Gaspard Blanc, trésorier ; Pierre Moustiers, Jacques Baulme, Jacques Estève, conseillers dont le procès-verbal d'élection n'existe pas ; proposition de Me Jean de Saint-Martin, docteur en médecine, comme médecin communal, renvoyée à la prochaine séance « pour ce que audict Conseil n'y a nombre souffisant » (5 novembre 1553). — F° 35 : Mise aux enchères des fours dont les fermiers, les frères Giraud, n'avaient pu payer la rente (18 mars 1554). — F° 35 v° : Mesures à prendre pour faire rentrer les sommes dues à la Communauté, en vue de payer les dettes de celle-ci ; autorisation donnée aux Syndics de poursuivre le procès intenté à la Communauté par Jean Barthélemy dit Giraudon (1er avril 1554). — F° 37 : Poursuite, aux frais de la Communauté, des procès faits aux particuliers par le Chapitre de Saint-Victor au sujet de la dîme ; vente de 4 charges de blé pour la construction de la chapelle Sainte-Croix ; autorisation aux Syndics de vendre 30 charges de blé pour acquitter les dettes de la Communauté (24 juin 1554). — F° 39 : Nomination de banniers pour garder le terroir, attendu que des « mal vivans » s'y forment en troupe avec des armes ostensibles, volent les fruits et menacent les propriétaires qui leur résistent ; obligation pour les habitants d'avoir recours aux moulins et fours communaux, à peine de payer double fournage, double mouture et le double des diverses impositions que la Communauté paie pour eux (10 août 1554). — F° 40 v° : Élection : Pierre Dollon, premier consul ; Louis Colomb, second consul ; Antoine Boutier, trésorier ; Laurent Cognolis, Antoine Suzanne, Barthélemy Honorat, Jean Martin et Jean-Balthazar Loubo, conseillers ; Louis Velin et Louis Martin, purgatoriers ; Pons Gras et Pons Sause, collecteurs des pauvres ; estimateurs : Antoine Barthélemy dit Giraud, Pierre Moustiers et Jacques Estienne (1er novembre 1554). — F° 41 v° : Obligation pour les Consuls et le trésorier de se réunir tous les dimanches matin, avant la messe, pour s'occuper des affaires de la Ville, à peine d'amende ; vote de gages à Me Pierre Audibert, greffier de la Communauté ; autorisation aux Syndics de vendre de gré à gré les pâturages du défends de la Lare, l'enchère n'ayant donné aucun résultat

(11 novembre 1554). — F° 43 : Réparations à la maison commune et au moulin à huile ; poursuites contre les particuliers qui empiètent sur les rues et ceux qui doivent les legs et pensions de la Messe de l'Aube ; paiement de 85 florins au meunier des moulins à blé pour l'indemniser de la perte qu'il avait subie en payant la dîme de la Communauté en blé de qualité supérieure à celle qui était due ; remplacement du taillier Antoine Michaellis ; poursuite de la rentrée des censes cédées à la Communauté dans la transaction passée avec le seigneur ; poursuites judiciaires contre les particuliers qui refusent d'aller aux moulins et fours communaux (24 février 1555). — F° 45 : Fixation de la fête de la Saint-Jean comme date de « la dispute » des écoles. Les maîtres et écoliers qui viendront prendre part à cette dispute seront, ce jour-là, nourris aux frais de la Ville et la direction des écoles sera donnée à celui qui sera trouvé le plus savant après qu'on aura pris information sur son compte « super vita et religione » ; nomination de solliciteurs pour les procès de la Communauté (19 mai 1555). — F° 46 v° : Obligation faite à Jean Allemand, fermier des moulins à blé, d'expédier au trésorier 40 charges d'annone qu'il doit à la Communauté (20 mai 1555). — F° 47 v° : Rentrée des censes cédées à la Communauté par le seigneur, ainsi que de leurs arrérages ; vente de 100 charges de blé pour payer les créanciers de la Ville ; imposition d'une taille à sol et livre sur les biens des particuliers qui ne veulent pas se rendre aux fours et moulins banaux ; nomination pour un an de M[e] Pierre Raisson, d'Aubagne, comme maître des écoles ; autorisation à Guérin Boisson de faire l'engin qu'il a l'intention de construire sur le béal, à condition qu'il ne détournera pas l'eau, ne portera aucun préjudice aux moulins communaux et paiera chaque année 2 florins (30 juin 1555). — F° 48 v° : Plainte contre Pierre Guigou qui, poursuivi pour avoir commis des dégâts dans le défends de la Lare, avait blessé grièvement le syndic Louis Colomb et menaçait de tuer plusieurs autres personnes ainsi que d'incendier le défends (25 juillet 1555). — F° 50 : Interdiction d'assister armé aux séances du Conseil, dont plusieurs membres n'osaient plus venir aux assemblées où d'autres arrivaient avec des épées et des dagues ; réparations à l'écluse de Joux et aux chemins ; construction d'une loge pour le mesurage du blé (18 août 1555). — F° 51 : Différend entre les consuls sortants qui veulent procéder à l'élection de leurs successeurs, conformément à la coutume, et divers membres du Conseil qui veulent les faire nommer à « voix de peuple » (1[er] novembre 1555). — F° 52 : Élection suivant le mode préconisé par les dissidents : Jean Fabry, bourgeois habitant à Aix, premier consul ; Étienne Pascal, second consul ; Jean Roubaud, trésorier ; Alexis Gras, Hugon Lagier, Guillaume Boguo, Balthazar Clapier, Victor Blanc et Victor Barthélemy, conseillers ; Pierre Dollon et Louis Colomb, recteurs de l'Hôtel-Dieu ; Antoine Suzanne, Jean Martin et Barthélemy Honorat, estimateurs ; Guillaume Guion et Claude Bernard, « quistons pour Purgatoire » ; Louis Martin, adjoint à l'œuvre de l'Église ; Laurent Cocol et Jean-Balthasar Loubo, caritadiers ou distributeurs du pain bénit ; Claude Tholosan et Claude Bernard, quêteurs pour les pauvres (1[er] décembre 1555). — F° 53 : Refus d'arrenter la poix qu'on pourrait tirer de la Lare, attendu les dégâts que cela causerait à ce bois ; recours à un arbitrage pour éviter un procès avec Jean Allemand, rentier des moulins (5 janvier 1556). — F° 55 : Demande d'Antoine Boutier, trésorier sortant, pour qu'il lui soit donné d'autres auditeurs des comptes (19 janvier 1556). — F° 56 : Réduction de la redevance exigée du rentier des moulins, l'enchère n'ayant pas donné de résultat ; mesures pour protéger le terroir contre les malfaiteurs (20 janvier 1556). — F° 58 : Autorisation au nommé Mazargues, marchand d'Aix, de mettre du blé au grenier d'Auriol, à condition qu'il ne le vendra qu'aux particuliers du lieu menacés de disette ; obligation pour tous les habitants de faire connaître leurs biens en vue de l'allivrement (24 février 1556). — F° 59 : Maintien de la délivrance de la boucherie faite à Jean Marin, qui était attaqué par diverses personnes ; procès avec Boutier pour la reddition de ses comptes (1[er] mars 1556). — F° 61 : Rejet de la demande faite par Melchion Barthélemy et Jacques Lagier pour être remboursés chacun de 3 écus qu'ils avaient donnés à deux hommes consentant à servir comme pionniers à la place des enfants des réclamants (2 août 1556). — F° 61 v° : Demande au seigneur de remettre la terre gaste à la Communauté, moyennant le paiement d'une cense de 10 florins ou 3 écus (16 août 1556). — F° 62 v° : Défense de laisser entrer du bétail dans la terre gaste. Tout chef de maison, toute personne « de bonne vie et fame », pourra dénoncer les contrevenants (21 septembre 1556). F° 63 v° : Élection : M[e] Pierre Audibert, notaire royal, et Jacques Estienne, consuls ; Étienne Capus, trésorier ; Bertrand Suzanne, Aicard Bosc, Antoine Blanc, Jean Boyer, Honorat Michel, Bar-

thélemy Barthélemy, dit Varèse, Louis Martin, Guillaume Laget, Jean Raymond, Sébastien Colomb, Guillaume Gras, dit Grasson, et Jean Fassy, conseillers ; Alexis Gras, Guillaume Boguo, Victor Blanc et Victor Barthélemy, estimateurs ; Étienne Cameron et Antoine Gautier, purgatoriers et quêteurs pour les pauvres ; Pierre Gras, dit Gaillard, Balthazar Clapier et Hugon Lagier, caritadiers (1er novembre 1556). — F° 65 : Mission donnée aux consuls vieux et nouveaux et à sept notables choisis par eux, de traiter les affaires ordinaires de la Communauté ; location de la maison appartenant à la Ville au Portail d'Amont, à Jean Vincens, pour un an, au prix de 12 florins ; « clame » contre Jean Allemand, s'il n'a, dans les huit jours, versé ce qu'il doit pour la ferme des moulins (8 novembre 1556). — F° 65 v° : Nomination, en vertu de la précédente délibération, des notables suivants : Bertrand Laget, Gaspard Blanc, Me Honoré Guizol, Pierre Moustier, Pierre Roubaud, Me Jacques Baulme, apothicaire, et Pierre Artuffel ; réparations aux fours banaux ; paiement de 5 florins 5 sous pour six chapons offerts par la Communauté au comte de Tende lorsqu'il était à Saint-Zacharie (6 décembre 1556). — F° 66 : Intervention de la Communauté au procès criminel intenté contre Bernard Marin, boucher, qui, obligé par le syndic Jacques Estienne de mettre fin aux malversations qu'il commettait avait, de complicité avec son cousin Elzéar Marin, attaqué Estienne à coups d'épée et l'avait blessé grièvement (24 janvier 1557). — F° 72 : Nomination d'Antoine Aubert, dit Bellon, Nicolas Allègre et Claude Estienne pour aller servir aux fouages en Provence, à condition que s'ils sortaient de la Province, ils rendraient les harnais que leur fournissait la Communauté (14 février 1557). — F° 74 : Réclamation à Jean Allemand du blé dont il était redevable (21 mars 1557). — F° 75 : Différend avec François de Farges, caution d'Antoine Plumier, jadis rentier des moulins à blé ; nomination de procureurs pour poursuivre les procès que la Ville a devant le Parlement (4 avril 1557). — F° 76 : Confection d'un nouveau cadastre ; vente à l'encan du bois de pin mort trouvé à terre et des feuilles des arbousiers de la Lare (20 avril 1557). — F° 76 v° : Procès-verbal d'enchères des fours communaux (9 mai 1557). — F° 78 : Recours au comte de Tende pour obtenir paiement de ce que les villes de Trets, Roquevaire, Aubagne, etc., doivent à Auriol du fait des étapes ; fixation d'une amende de 10 florins pour chaque contravention commise aux dépens de la Lare (16 mai 1557). — F° 79 : Mission donnée au second consul, Jacques Estienne, d'aller acheter du blé pour la Communauté qui en manquait ; à l'avenir, le Conseil nouveau sera convoqué par 15 coups de cloche et le Conseil vieux par 30 (27 mai 1557). — F° 80 : Enquête par voie de monitoire et excommunication contre les dégradateurs de la Lare ; poursuites contre Louis Colomb et Antoine Boutier, anciens consul et trésorier ; délégation de Me Audibert pour aller à Avignon défendre au procès contre le Chapitre (1er août 1557). — F° 80 v° : Défense de faire paître du bétail dans les propriétés plantées de vignes et arbres fruitiers (26 septembre 1557). — F° 81 v° : Demande adressée au comte de Tende en exemption des 20 charges d'annone qu'il avait imposées à la Communauté (3 octobre 1557). — F° 84 : Rachat de la pension de 10 charges d'annone que la Ville faisait à noble Jean Bussan, d'Aix, pour une somme de 800 florins que ce dernier lui avait prêtée (24 octobre 1557). — F° 86 : Élection : Jean Suzanne et Bertrand Laget, consuls ; Me Gilles Ravat, trésorier ; Rostang Laurens, Grégoire Boyer, Pierre Colomb, Germain Boisson, Guillaume Gras, dit Pichon, Claude Tapan, Guillaume Gasquet, Jacques Estienne, Pierre Long, Domergue Bosc, Jean Bosc, Elzéar Suzanne, conseillers ; Bertrand Suzanne, Aicard Bosc, Jean Boyer, Guillaume (?), (?)Colomb, Barthélemy Barthélemy, dit Varèse, estimateurs ; Antoine Blanc, ? Martin, Jean Fassy et Jean Raymond, caritadiers ; Louis Ge..., Lazare Rambert, purgatoriers (1er novembre 1557). — F° 88 : Remboursement par la Province des frais faits aux gens de guerre par la Communauté (10 janvier 1558). — F° 88 v° : Permission à Germain Boisson de construire une tuilerie sur l'emplacement de l'ancienne, moyennant le paiement par la Ville de 30 florins, grâce à quoi Boisson devra vendre les tuiles 1 florin le cent (27 février 1558). — F° 89 v° : Établissement d'un quinzain sur tous les fruits pour payer les dettes de la Communauté (20 mars 1558). — F° 91 v° : Recherche des titres relatifs aux revenus de la Messe de l'Aube (23 avril 1558). — F° 94 : Nomination de Jean Guizol et Jacques Baulme pour mettre d'accord les auditeurs des comptes qui ne pouvaient s'entendre sur la gestion de Capus (2 juillet 1558). — F° 95 : Fausse déclaration faite au livre des tailles par Baptiste Bassac (30 octobre 1558). — F° 95 v° : Élection : Gaspard Blanc et Aicard Bosc, consuls ; Jacques Baulme, trésorier ; Pierre Barthélemy, dit de Morre, Barthélemy-Grand Gasquet, Honorat Michel, Nicolas Servan, Hugon Laget, Jean

Bonnet, Honorat Allègre, Peyron Tapan l'aîné, François Boyer, Michel Paris, Gaspard Giraud, Jean Cadis, conseillers ; Pierre Tapan cadet et Domergue Rouden, purgatoriers ; Pierre Colomb, Jean Bosc, Grégoire Boyer, Jean Simon, Guillaume Gasquet et Pierre Long, estimateurs ; Elzéar Suzanne, Germain Boisson, Claude Tapan et Guillaume Gras, dit Pichon, caritadiers ; Jean Suzanne et Bertrand Laget, recteur de l'Hôpital ; Étienne Capus et Jean Fassy, adjoints à l'œuvre de l'Église (1er novembre 1558). — F° 100 v° : Nomination comme administrateurs de la fabrique de Ste-Croix, de Mathieu Blanc, Barnabé Barthélemy, Guillaume Grassin et Antoine Gautier ; emprunt de cent charges d'annone et 200 écus d'or (12 février 1559). — F° 101 v° : Imposition d'une taille pour fournir les ressources indispensables, l'emprunt ayant échoué (19 février 1559). — F° 103 v° : Achèvement de la chapelle Ste-Croix (23 avril 1559). — F° 104 : Transaction avec M. de Farges, moyennant 58 écus d'or par lui payés (4 mai 1559). — F° 106 : Proposition de donner à rente perpétuelle le paroir communal qui « est inutile et vient à ruine » ; procès contre Madeleine Étienne (3 septembre 1559). — F° 106 v° : Recherche des particuliers devant les pensions de la Messe de l'Aube et participation à ce bénéfice de tous les prêtres habitant Auriol (15 octobre 1559). — F° 109 v° : Élection : Mathieu Blanc et Jean Martin, consuls ; Jean Fassy, trésorier ; Guillaume Boguo ; Pierre Moustiers, Laurent Michel, Bertrand Chaffard, Lazare Rambert, Antoine Capus, Antoine Gréasque, Antoine Gautier, Barthélemy Dalmas, Antoine Revest, Balthazar Loubo et Jacques Estienne, conseillers ; Jean Bonnet, Barthélemy Gasquet, Honorat Michel, Gaspard Giraud, Michel Parens et François Boyer, estimateurs ; Chaffre Blanc et Pierre Tapan cadet, purgatoriers ; Nicolas Servent, Jean Cadis, Pierre Tapan cadet et Pierre Barthélemy, dit de Morre, caritadiers ; Honorat Allègre et Étienne Capus, ouvriers de l'église (1er novembre 1559). — F° 110 : Mesures pour obliger Mathieu Blanc à accepter les fonctions de premier consul « attendu qu'il est homme bien capable » (5 novembre 1559). — F° 110 v° : Fourniture par la commune au rentier du moulin à huile, outre celle des couffins vieux, de 10 couffins neufs « pour mieux arrenter » cet établissement (12 novembre 1559). — F° 111 v° : Nomination d'Antoine Boutier, Claude Tapan et Pierre Colomb comme administrateurs de la chapelle Sainte-Barbe ; nomination de subrestants de la santé en cas de peste (3 décembre 1559). — F° 113 : Procès contre les hoirs de Claude Montagne (21 janvier 1560). — F° 114 v° : Défense de sortir aucuns grains d'Auriol jusqu'à nouvel ordre ; députation de trois ou quatre manganiers pour que les habitants soient assurés de trouver du pain pour leur argent ; interdiction de laisser vaguer les porcs au chemin de Saint-Pierre pour en éviter la dégradation (8 février 1560). — F° 116 : Mission donnée aux Syndics de faire réparer les chemins devenus dangereux pour les bêtes et les gens ; procès contre Jacques Fanton, nourriguier (3 mars 1560). — F° 116 v° : Procès entre l'hôpital d'Auriol et Jean Émeric ; interdiction aux scieurs de couper aucun bois dans la forêt de la Lare, sans y appeler préalablement un membre du Conseil ; don de 30 charges de blé, achetées au sieur de Mazargues, au rentier des droits seigneuriaux qui ne trouvait pas recevable celui que la Communauté avait reçu du fermier des moulins ; redevance à payer par les propriétaires des paroirs établis ou à établir sur le béal des moulins, à la Communauté, à la suite de l'achat de ces moulins fait par la Ville (7 avril 1560). — F° 118 : Perception des droits décimaux (15 avril 1560). — F° 123 : Fermeture des portes du cimetière pour mettre fin aux désordres qui s'y commettaient (13 octobre 1560). — F° 123 v° : Élection : Barnabé Barthélemy et Philippe Bosc, syndics ; François Laget, trésorier ; Julien Boyer aîné, Guillaume Graffan, Pierre Jolian, Guillaume Gras, dit Pichon, Jacques Guizol, Jacques Ayrente, Pierre Artuffel, Pierre Tapan, Pierre Barthélemy, Claude Suzanne, Acace Estienne et Antoine Roche, conseillers ; Jacques Ollier, purgatorier ; Antoine Revest, Balthazar Loubo et Lazare Rambert, caritadiers ; Pierre Moustiers, Laurent Michel, Guillaume Boguo, Antoine Capus, Barthélemy Dalmas et Jacques Estienne, estimateurs ; Mathieu Blanc et Jean Martin, recteurs de l'Hôpital (1er novembre 1560). — F° 129 : Réclamation des minutes de feu Me de Fonte, notaire, qui avaient été remises à l'aumônier de Saint-Victor, sans autorité de justice et au détriment des habitants du lieu (4 mai 1561). — F° 129 v° : Règlement sur les eaux (22 juin 1561). — F° 130 v° : Etablissement d'un marché tous les samedis (3 août 1561). — F° 132 : Procès contre le chapitre de Marseille qui réclamait des droits décimaux (8 septembre 1561). — F° 133 : Interdiction aux propriétaires de jeter des pierres dans les chemins longeant leurs terres (5 octobre 1561). — F° 135 : Rétablissement de l'office de capitaine de ville. — Élection : Jacques Laget et Victor Blanc, syndics ;

Antoine Suzanne, trésorier ; Pierre Roubaud, Jean Guigou, Pierre Colomb, Victor Vallentin, Aymar Gréasque, Jean Boyer, Honorat Laget, Joseph Espinas, Michel Bosc, Pierre Baulme, André Gras, Jean Bernard, dit Porret, conseillers ; Gaspard Blanc, capitaine Jean Allègre, purgatoriers ; Jean Boyer ; Guillem Grasson, Claude Suzanne et Pierre Barthélemy, estimateurs ; Pierre Tapan et Anthoron Roche, caritadiers ; Barnabé Barthélemy et Philippe Bosc, recteurs de l'Hôpital (1er novembre 1561). — F° 137 v° : Placement d'une horloge sur la tour du Portail d'Amont, souscription des conseillers pour la construction de cette horloge, confiée à Michel Martin, de Pertuis (28 décembre 1561). — F° 139 : Vérification de la mesure du plâtre ; création de deux peseurs publics (11 janvier 1562). — F° 142 : Contribution pour l'entretien des gens de pied du capitaine Tripoli Coste cantonnés à Aix (11 février 1562). — F° 143 v° : Députation auprès du comte de Tende pour obtenir que les gens de guerre allant à Barjols ne passent pas par Auriol (8 mars 1562). — F° 146 : Exhaussement de la tour du Portail d'Amont pour y placer l'horloge (19 avril 1562). — F° 148 : Création d'une foire au lendemain de la fête de la Croix ; indulgence pour ceux qui visiteront l'église Sainte-Croix et lui feront une aumône ; choix d'un maître maréchal pour soigner les animaux des gens du pays (2 août 1562). — F° 149 : Nomination de Me Antoine Baulme comme maître d'école, aux gages de 50 florins, à condition qu'il ne tiendra pas d'école particulière (20 août 1562). — F° 152 : Élection : Aicard Bosc, premier consul ; Étienne Capus, second consul ; Grégoire Boyer, trésorier et exacteur ; Antoine Michaellis, Laurent Michel, Sébastien Colomb, Jaume Roubaud, François Blanc, Jaume Suzanne, capitaine Lazare Rambert, conseillers ; Pierre Colomb, Victor Vallentin, Michel Bosc et Jean Boyer, estimateurs ; Balthazar Jourdan, quêteurs pour les âmes du Purgatoire ; Jean Guigou et Honoré Laget, caritadiers (1er novembre 1562). — F° 164 : Prix-fait de la tour de l'horloge donné à Antoine Boutier, au prix de 400 florins (14 février 1563). — F° 165 : Achat de 12 quintaux de métal pour confectionner la cloche de l'horloge (7 mars 1563). — F° 167 v° : Renvoi de la vente des fruits du quinzain à cause « des troubles qui courent au présent pays de Prouvence » (25 mars 1563). — F° 172 : Élection : Honoré Allègre, premier consul ; Jean Fassy, second consul ; Elzias Suzanne, trésorier ; Antoine Blanc, Louis Martin, Peiron Long, Jaume Estienne cadet, Étienne Cameron et Jacques Pascal, conseillers ; Antoine Boutier, capitaine ; Laurent Michel, Jaume Suzanne ; Jaume Roubaud et François Blanc, estimateurs ; Antoine Michaellis et François Blanc, caritadiers ; Balthazar Jourdan et Honoré Roche, purgatoriers ; ouvriers de l'église, Chaffre Blanc, « lequel tiendra les ornements en sa maison, » et Louis Velin ; Pierre Michel et Antoine Revest, prieurs de Sainte-Croix (1er novembre 1563). — F° 179 : Construction d'un Jacquemart « pour picquer les heûres » (27 mars 1564). — F° 180 : Pouvoir donné aux prieurs de Sainte-Croix d'exiger le paiement des legs faits à cette chapelle (30 avril 1564). — F° 181 : Entente provisoire avec le chapitre de la Major au sujet des arrérages de la dîme (4 juin 1564). — F° 183 : Sommation au seigneur de contribuer pour un quart à la construction de l'horloge (20 juin 1564). — F° 185 v° : Achat de 25 l. d'étain fin et 1/2 l. d'étain « de glace » pour la réfection de la cloche de l'église ; demande au comte de Tende d'autoriser le port des armes pour le « triomphe » qui se célèbre le jour de la Sainte-Croix, le capitaine de ville n'entendant faire cette fête que conformément à la coutume (3 octobre 1564). — F° 187 : Procès contre le facteur de l'horloge qui n'avait pas observé les conditions de son prix-fait (24 septembre 1564). — F° 190 : Élection : premier consul, Antoine Michaellis ; deuxième consul, Antoine Suzanne ; trésorier, Gaspard Giraud ; conseillers, Honoré Michel, Rostang Lion, Guilhem Gras, Jacques Pascal, Jacques Ollier, Pierre Suzanne, Antoine Revest ; caritadiers, Étienne Cameron et Antoine Blanc ; estimateurs, Louis Martin, Pierre Long, Jacques Pascal et Jaume-Étienne Roux ; quêteurs des âmes du Purgatoire, Honoré Roche et Louis Mestre ; prieurs de Sainte-Croix, Honoré Laget et Pierre Tapan cadet (1er novembre 1564). — F° 192 : Nomination de gardes des portes en prévision de la peste ; interdiction de sortir après le couvre-feu et de vaguer dans les rues, la nuit, sans lanterne (27 janvier 1565). — F° 194 v° : Vente d'objets mobiliers hors d'usage (17 janvier 1565). — F° 195 v° : Instruction ouverte contre des particuliers qui avaient brisé le Portail d'Abas et maltraité le tambourinaire qui sonnait l'alarme (21 janvier 1565). — F° 221 : Élection : Nicolas Servan, premier consul ; Lazare Rambert, second consul ; Barthélemy Grimaud, trésorier et exacteur ; Barthélemy Honorat, François Boyer, Philippe Robert, Barthélemy Daumas, Barthélemy Colomb et Balthazar Jourdan, conseillers ; capitaine : Peiron Tapan ; purgato-

riers, Pierre Giraud ; Antoine Gréasque et Honnorat Lagier, prieurs de Sainte-Croix ; Jacques Pascal et Jacques Ollier, caritadiers ; estimateurs, Honoré Michel, Rostang Louis, Peiron Suzanne et Guillaume Gras (1er novembre 1565). — F° 223 v° : Réclamations des protocoles de feu Me de Fonte à Me Barnier, notaire de Marseille, qui en était détenteur (16 décembre 1565). — F° 226 : Maintien de la présentation au Prieur de la « vaquette » que la Communauté lui offrait traditionnellement le lendemain de Noël, malgré l'interdiction de cette coutume faite par l'évêque de Marseille (23 décembre 1565). — F° 227 : Grève des prêtres du pays refusant de célébrer la messe de l'Aube si on n'augmente leur rétribution (13 janvier 1566). — F° 229 : Procès contre les hoirs de Jean Paris au sujet du paroir vendu par ce dernier à la Communauté ; confection d'un inventaire des archives communales « à cause que de jour en jour les dictes scriptures viennent à moingz » (27 janvier 1566). — F° 256 : Élection : premier consul, Bertrand Laget ; second consul, Antoine Roche ; trésorier, Étienne Cameron ; capitaine, Louis Gautier ; conseillers, Germain Gréasque, Louis Émeric, Bertrand Chaffard, Jacques Martin, Jacques Arnaud, Guillaume Bœuf ; purgatoriers, Nicolas Vieil et Antoine Gréasque ; prieurs de Sainte-Croix, Balthazar Jourdan et Philippe Robert ; estimateurs, Barthélemy Daumas, François Boyer, Barthélemy Honnorat et Barthélemy Colomb ; Fixation au 1er mai des élections municipales à venir les officiers présentement nommés devant rester en charge jusqu'au 1er mai 1568 (1er novembre 1566). — F° 270 : Demande à l'abbé de Saint-Victor, actuellement à Auriol, de confirmer les actes passés entre ses prédécesseurs et la Communauté, d'amnistier les crimes et délits commis par les habitants et de jurer le maintien des coutumes et privilèges de la Ville (2 mars 1567). — Vote des impositions. — Enchères. — Réparations aux bâtiments communaux. — Procédures. — Chargements et Déchargements faits aux trésoriers. — Rapports des auditeurs des comptes. — Fournitures faites aux troupes. — Dettes et créances. — Les délibérations sont en provençal jusqu'en 1545 et les rapports des auditeurs jusqu'en 1566.

BB. 2. (Registre.) — In-f°. 257 feuillets, papier.

1567-1575. — Délibérations. — F° 6 : Obligation pour le « porquier » communal de payer de son propre les restoubles qu'il fera manger aux bêtes confiées à sa garde (15 juin 1567). — F° 7 v° : Construction d'un pont sur le valat des moulins ; projet d'adduction en ville de la source de l'Arenié si l'eau en est jugée potable ; réception à faire au comte de Tende, au baron de la Garde et à l'abbé de Saint-Victor qui doivent venir à Auriol (1er août 1567). — F° 20 : Demande de remboursement faite par les particuliers qui avaient fourni 1.000 l. empruntées par la Ville en conformité des ordres du Roi (14 décembre 1567). — F° 36 : Vote de 5 florins d'augmentation à Ambroise Mallet, sergent de ville, qui ne voulait pas continuer son service pour le prix ordinaire (15 février 1568). — F° 53 : Élection : premier consul, Gaspard Blanc ; second consul, Peiron Tapan ; trésorier, Antoine Massel ; conseillers, Pierre Roubaud, dit Redon ; Guillaume Gras, dit Pichon ; Antoine Bosc aîné, Jacques Suzanne, Louis Laget et Jean Clapier ; capitaine, Jacques Gay ; caritadiers, Benoit-Guillaume Bœuf et Jacques Arnaud ; estimateurs, Guillaume Gras, dit Perusson, Jacques Martin, Louis Émeric et Bertrand Chaffard ; purgatoriers, Nicolas Vieil et Mathieu Pascal ; prieurs de Sainte-Croix, Barthélemy Grimaud et Jean Bosc (1er mai 1568). — F° 33 v° : Organisation d'une chasse dans le bois de la Lare pour essayer de prendre une biche que la Communauté offrirait au seigneur ; nomination de « visitadours » pour l'inspection des viandes et poissons, et de « pesadours » pour veiller à l'exactitude du poids (14 novembre 1568). — F° 97 : Élection : premier consul, Étienne Capus ; deuxième consul, Laurent Miquely ; trésorier, Antoine Bernard ; conseillers, Jean Boyer, Antoine Blanc, Pierre Michel, Chaffre Barre, Pierre Laget, Jaumet Pascal ; capitaine, Bernard Martin ; caritadiers, Benoit-Jean Clapier et Guillaume Gras dit Pichon ; estimateurs, Pierre Roubaud, Jaume Suzanne, Louis Laget et Antoine Bosc ; purgatoriers, Mathieu Pascal et Barthélemy Bosc ; prieurs de Sainte-Croix, Antoine Miquely et Pierre Giraud (1er mai 1569). — F° 109 : Don par la Communauté des tuiles nécessaires pour couvrir la chapelle de Sainte-Croix (21 août 1569). — F° 110 : Interdiction aux particuliers de couvrir le fossé du moulin à blé (24 août 1569). — F° 125 : Bornage des carraires ou « pas d'avérages » (17 janvier 1570). — F° 128 v° : Achat de tous les terrains situés sur le béal, entre le moulin de l'église et l'Huveaune, qui seront propres à la construction d'usines (12 février 1570). —

F° 143 : Élection : premier consul, Aicard Bosc ; deuxième consul, Joseph Espinas ; capitaine, Jacques Ellier ; trésorier, Peiron Raymond ; conseillers, Lazare Rambert, Jean Fassy, Guillaume Gras fils d'Alexis, Jacques Ellier, Monet Suzanne et Barthélemy Guys ; caritadiers, Pierre Michel et Jaumet Pascal ; estimateurs, Jean Boyer, Antoine Blanc, Chaffre Barre et Pierre Laget ; purgatoriers, Barthélemy Bosc et Jean Simon ; prieurs de Sainte-Croix, Antoine Miquely, Pierre Giraud, Octavien Villeneuve et Honnorat Roque ; ouvriers de l'église, Jacques Pascal et Louis Velin (1er mai 1570). — F° 145 : Mission donnée à Me Rambert, notaire, de faire passer les reconnaissances des biens communaux, moyennant 300 florins monnaie de Provence (7 mai 1570). — F° 147 : Achat d'une caisse pour renfermer les arquebuses et autres armes appartenant à la Communauté (11 juin 1570). — F° 154 v° : Achat de terres et bosques à Regagnas pour y établir un défends communal (16 juillet 1670). — F° 162 : Procès contre les partisans de la « prétendue nouvelle religion » du lieu, au sujet de leurs tailles (28 janvier 1571). — F° 176 : Élection : premier consul, Elzias Suzanne ; deuxième consul, Gaspard Giraud ; capitaine, Antoine Bernard ; trésorier, Joseph Laget, fils de Jacques ; conseillers, Antoine Roque, Peiron Tapan, Barthélemy Daumas, Joseph Laget fils de Bertrand, François Estienne et Guillaume Blanc ; caritadiers, Benoît-Lazare Rambert et Jean Fassy ; estimateurs, Guillaume Gras fils d'Alexis, Jacques Ellier, Monet Suzanne et Barthélemy Guys ; purgatoriers, Jean Simon et Jean Bargès ; prieurs de Sainte-Croix, Octavien Villeneuve, Honoré Roque, Honoré Allègre et Michel Jourdan ; ouvriers de l'église, Jacques Pascal fils de François, et Louis Velin (1er mai 1571). — F° 210 : Élection : premier consul, Antoine Miquely ; deuxième consul, Barthélemy Colomb ; capitaine, Jacques Fabre ; trésorier, Jean Bosc ; conseillers, Étienne Capus, Jacques Roubaud, Barthélemy Grimaud, Jean Gasquet, Bertrand Michel, Étienne Guizol ; caritadiers, Benoît-Antoine Roque, Peiron Tapan ; estimateurs, Barthélemy Daumas, François Estienne, Joseph Laget de Bertrand et Guillaume Blanc ; purgatoriers, Jean Bargès et Pierre Maubert ; prieurs de Sainte-Croix, Honoré Allègre, Michel Jourdan, Étienne Cameron et Mathieu Pascal (1er mai 1572). — F° 248 : Élection : premier consul, Jean Fassy ; deuxième consul, Bertrand Chaffard ; capitaine, Honoré ? ; trésorier, François Estienne ; conseillers, Nicolas Servan, Laurent Miquely, Jaume Suzanne, Sébastien Blanc, Imbert Guigou, Louis Gasquet ; caritadiers, Étienne Capus et Barthélemy Grimaud ; estimateurs, Jacques Roubaud, Jean Gasquet, Bertrand Miquely et Étienne Guizol ; purgatoriers, Huguonet Roque et Mathieu Escallon ; prieurs de Sainte-Croix, Étienne Cameron, Mathieu Pascal, Antoine Cauvin et Guillaume Blanc (1er mai 1573). — F° 256 v° : Interdiction de la pêche dans l'Huveaune et dans Vede (6 septembre 1573). — F° 297 : Députation en cour de deux hommes « bons et suffisants » pour obtenir du Roi quelques provisions sur la cote des francs-fiefs et nouveaux acquêts (21 novembre 1574). — Vote des impositions. — Enchères. — Dettes et créances, etc. — Ce volume est dérelié et il lui manque quantité de feuillets.

BB. 3. (Registre.) — In-f°, 606 feuillets, papier.

1576-1584. — Délibérations. — F° 10 v° : Nomination de Me Pierre Guilhauche pour régent des écoles, aux gages de 28 écus de 4 florins pour un an (30 septembre 1576). — F° 15 v° : Autorisation à Anthoron Bernard et Joseph Laget, recteurs de l'Hôtel-Dieu, d'employer en réparations l'argent de la boîte de Saint-Pierre (19 janvier 1577). — F° 26 : Réfection des remparts auxquels on ne laissera d'ouverts que le Portail d'Amont et le Portail Sainte-Barbe ; nomination de capitaines pour empêcher l'ennemi de prendre la ville (28 mars 1577). — F° 45 : Élection : premier consul, Peiron Tapan ; deuxième consul, Barthélemy Grimaud ; trésorier et exacteur, Étienne Martin ; capitaine, Jacques Cocol ; conseillers, Jean Fassy, Grégoire Boyer, Pierre Laget dit Lirol, Pierre Maubert, Louis Gasquet et Étienne Laget ; purgatoriers, Antoine Cauvin et Balthazar Granoux ; prieurs de Sainte-Croix, Claude Hérente et Étienne Guizol ; « pesadours », Laurent Miquely et Jean Roubaud, dit Redon ; estimateurs, Barthélemy Colomb, Victor Vallentin, Jaume Michel, Balthazar Jourdan ; caritadiers, Honoré Roque et Antoine Guigou (1er mai 1577). — F° 59 : Demande au rentier des droits seigneuriaux de pourvoir l'église d'Auriol de prêtres « qui soient curieux faire le service de Dieu, attendu que ceulx qui y sont à présent sont en différence », (2 juin 1577). — F° 60 v° : Nomination de Jean Boyer, fils d'Antoine, comme trésorier et exacteur, à la place d'Étienne Martin qui s'était fait décharger de ces fonctions par la Cour des

Comptes ; nomination de Jacques Prosa, Antoine Bernard, Aicard Bosc, Laurent Michel, ménager ; Mᵉ Guillaume Blanc, praticien ; Hugonet Roque, Bastien Blanc et Antoine Revest pour se joindre aux conseillers vieux et nouveaux et, sous la présidence du bayle, traiter les affaires de la Communauté « d'aultant que lesdits consuls et administrateurs de ladicte commune sont tousjours en grand payne de faire rassembler les conseillers et particuliers dudict Auriol pour tracter des affaires d'icelle commune. » Les trois quarts des membres de ce Conseil étroit pourront délibérer valablement. Ils pourront convoquer un Conseil général pour traiter les affaires d'importance exceptionnelle. Les particuliers ainsi adjoints au Consul sortiront au bout de deux ans, par quatre qui seront remplacés par quatre autres hommes de bien (16 juin 1577). — F° 71 : Confection d'un nouveau cadastre (4 août 1577). — F° 90 v° : Refus du frère Rolland, dominicain d'Aix, de prêcher deux fois par jour les dimanches et fêtes de Carême « pour quelque indigestion et disposition d'estomac qu'il a », aimant mieux s'en retourner d'où il était venu que de se soumettre à cette obligation (13 février 1578). — F° 118 v° : Élection : premier consul, Étienne Capus ; deuxième consul, Antoine Massel ; trésorier et exacteur, Urbain Roubaud ; capitaine, Pierre Michel ; conseillers, Antoine Bernard, Peiron Long, Jean Gasquet, Louis Pascal, Chaffre Tapan, Joseph Jean ; purgatoriers, Balthazar Granoux et Gaspard Pourchier ; prieurs de Sainte-Croix, Étienne Guizol et Jean Bargès ; pesadours, Jean Blanc et Mathieu Pascal ; estimateurs, Grégoire Boyer, Étienne Laget, Peiron Maubert, Louis Gasquet ; caritadiers, Jean Fassy et Pierre Laget (1ᵉʳ mai 1578). — F° 149 : Établissement d'une garde de 14 hommes au Château (23 septembre 1578). — F° 152 : Enrôlement de tous les habitants pour la défense de la Ville, sous le commandement des capitaines de quartiers ; demande au seigneur de payer sa quote-part des frais de garde du Château et de la Ville ; recensement des arquebuses possédées par les habitants (19 octobre 1578). — F° 154 v° : Percement des maisons appuyées aux remparts, de façon à ce qu'on puisse faire les rondes (21 décembre 1578). — F° 156 : Emprunt de 320 écus sol pour acheter des arquebuses (28 décembre 1578). — F° 182 : Élection : premier consul, Elzias Suzanne ; deuxième consul, Bertrand Michel ; capitaine, Pierre Tapan ; trésorier, Claude Ganteaume ; conseillers, Gaspard Blanc, Joseph Laget, Pierre Artuffel, Guillaume Gras fils d'Alexis, Hector Tapan, Antoine Cauvin ; estimateurs, Peiron Long, Jean Gasquet, Louis Pascal, Joseph Jean ; caritadiers, Antoine Bernard et Chaffre Tapan ; purgatoriers, Gaspard Pourchier, Pierre Laget, dit Lirol ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Bargès, Barthélemy Jourdan ; pesadours, Honorat Roque et Nicolas Vieil (1ᵉʳ mai 1579). — F° 208 : Mesures de précaution prises à la suite de menaces de peste (8 novembre 1579). — F° 243 : Imposition d'un florin par ménage sur les étrangers que la peste a fait réfugier à Auriol et qui n'y possèdent aucun bien ; interdiction d'apporter dans le lieu des fruits du dehors (8 mai 1580). — F° 258 v° : Bornage des territoires d'Auriol et de Saint-Zacharie ; autorisation aux particuliers de construire des moulins à huile, mais à condition qu'on n'y détritera pas des grignons, à peine de 50 écus d'or sol à 60 s. (4 septembre 1580). — F° 265 v° : Défense de jouer au ballon par mesure sanitaire (8 septembre 1580). — F° 357 v° : « Création de nouvel estat en l'an de la grand peste 1581 » : premier consul, Jean Fassy ; deuxième consul, Peiron Raymond ; trésorier Jean Massel ; capitaine, Estève Bosc ; 1ᵉʳ conseiller, Peiron Tapan ; 2ᵉ, François Estienne ; 3ᵉ, Jean Chaffard ; 4ᵉ, Honorat Moustiers ; 5ᵉ, Jean Blanc ; 6ᵉ, Jean Simon ; estimateurs, Jaume Gay, Guillaume Blanc, André Gras et Peiron Suzanne ; caritadiers, Guillaume Bœuf et Antoine Revest ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Moustiers et Bastien Blanc ; purgatoriers, Mathieu Guizol et Hugonet Roque ; pesadours, Jaume Espinas et Jaumet Vieil (3 mai 1581). — F° 415 v° : Défense de danser ou de jouer dans la Maison Commune sans la permission des Consuls ; échange fait avec les pénitents « battus », de leur chapelle avec la chapelle Ste-Barbe (4 février 1582). — F° 483 v° : Procès avec la communauté d'Aubagne au sujet des foires de Saint-Nicolas et du marché du samedi (25 novembre 1582). — F° 506 v° : Fin de ce procès. Aubagne garde sa foire le jour de Saint-Nicolas et Auriol garde la sienne au jour de Sainte-Barbe, ainsi que son marché du samedi (20 février 1583). — F° 513 : Élection : premier consul, Antoine Bernard ; deuxième consul, Balthazar Jourdan ; capitaine, Peiron Bosc ; trésorier, Jean Gasquet ; conseillers, Étienne Capus, François Boyer, Guillaume Blanc, Balthazar Roubaud, Claude Rigaud ; purgatoriers, François Miquely ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Pascal ; pesadours, Urbain Roubaud et Raymond Boutier ; estimateurs, Gaspard Giraud, Michel Paris, Bastien

Blanc, Jean Chancel ; caritadiers, Mathieu Pascal et Jean Bosc (1er mai 1583). — F° 564 v° : Opposition au projet fait par des verriers de créer une verrerie à Auriol, vu les dégâts que cette industrie amène dans les bois des lieux où elle existe (10 juillet 1583). — Vote des impositions. — Enchères, etc. — Ce volume porte sur le feuillet de garde la devise : « Veritas odium parit », signée Estienne. Les délibérations rédigées par Me Antoine Roque, bayle, du 3 mai au 13 août 1581, que dura la peste, sont en provençal. Nombre de délibérations n'ont pas été transcrites ou n'ont été transcrites que partiellement et les feuillets sont restés en blanc.

BB. 4. (Registre.) In-f°, 471 feuillets, papier.

1584-1589. — Délibérations. — F° 1 : Élection : premier consul, Joseph Laget, notaire ; deuxième consul, Barthélemy Bosc ; capitaine, Pierre Allègre ; trésorier, Hector Tapan ; conseillers, Jacques Gay, Jean Vallentin, Antoine Blanc, Honorat Roque, Balthazar Roubaud et Jacques Espinas ; caritadiers, Étienne Capus et Guillaume Blanc ; purgatoriers, François Miquely et Jacques Bargès ; prieurs de Sainte-Croix, Antoine Pascal et Grégoire Guis ; pesadours, Balthazar Granoux et Jean Bonifay ; estimateurs, François Boyer, Claude Rigaud, Balthazar Roubaud, Noé Allemand (1er mai 1584). — F° 35 v° : Modification au règlement sur l'arrosage ; construction de ponts sur l'Huveaune et le Merlançon (17 février 1585). — F° 79 : Élection : premier consul, Pierre Raymond ; deuxième consul, Joseph Jean ; capitaine, Jacques Michel ; trésorier, Pierre Bosc ; conseillers, Jacques Roland, François Blanc, Michel Tapan, Jacques Gras, Joseph Suzanne, François Miquely ; pesadours, Pierre Tardieu et Jean Chabert ; purgatorier, Louis Espinas ; prieur de Sainte-Croix, Pierre Maubert ; estimateurs, Jacques Gay, Antoine Blanc, Jean Vallentin et Balthazar Roubaud ; caritadiers, Honoré Roque et Jacques Espinas (1er mai 1585). — F° 102 : Obligation pour les trésoriers de payer les mandats dans un délai de six mois (28 juillet 1585). — F° 141 : Élection : premier consul, Elzias Suzanne ; deuxième consul, Jean Gasquet ; capitaine, noble Jean-Antoine de Cordier ; trésorier, Jean Bosc ; conseillers, Peiron Tapan, tailleur d'accoutrements ; Étienne Bosc, Peiron Long, Jean Chaffard, Acace Estienne, Claude Hérente ; pesadours, Hugon Arnaud et Antoine Cauvin ; purgatorier, Jean Blanc aîné ; prieur de Sainte-Croix, Balthazar Granoux ; estimateurs, Jaume Roubaud, Michel Tapan, François Blanc et Joseph Suzanne ; caritadiers, Jacques Gras, dit Gaillard, et François Miquely (1er mai 1586). — F° 142 v° : Amende de 6 sous édictée contre les personnes qui feront des immondices dans le « barquiéu » et la fontaine (4 mai 1586). — F° 145 v° : Assassinat, dans le bois de la Lare, de Pierre Barthélemy, bannier communal ; mission donnée aux membres du Conseil de se transporter deux ou trois fois par semaine dans les défends pour surveiller les banniers et saisir les malfaiteurs (11 mai 1586). — F° 145 : Mise en lieu sûr des vases sacrés et vêtements sacerdotaux en prévision d'une surprise possible, étant donné l'état de trouble de la province (1er juin 1586). — F° 170 : Achat d'un demi-quintal de poudre pour les arquebusiers (15 juin 1586). — F° 172 : Mesures de sûreté prises à la nouvelle que des tartanes ont débarqué vers Six-Fours des troupes qui se sont emparées du Val (8 juillet 1586). — F° 183 v° : Élection d'un Bureau de Santé sur des soupçons de contagion (3 décembre 1586). — F° 185 : Règlement sanitaire. — F° 190 v° : Dérivation de l'Huveaune pour éviter des inondations (1er janvier 1587). — F° 203 v° : Admission à l'Hôtel-Dieu d'une femme « ladre », mère de deux ou trois enfants, originaire de Gémenos où il n'y a pas d'hôpital ; arrentement du moulin de Paris, actuellement inutilisable, à condition que le locataire ne pourra y faire qu'un paroir (8 mars 1587). — F° 233 : Élection : premier consul, Joseph Laget ; deuxième consul, Joseph Bosc ; capitaine, Jacques Espinas ; trésorier, Antoine Guigou ; conseillers, Jean Fassy, Bastien Blanc, Balthazar Roubaud de Thomas ; Pierre Laget dit Lirol, Balthazar Roubaud de Pierre, Pierre Estienne et Balthazar Roux ; pesadours, Gaspard Servan et Étienne Baulme ; purgatorier, Balthazar Jourdan ; prieur de Sainte-Croix, Jean Bargès ; estimateurs, Acace Estienne, Étienne Bosc, Peiron Long, Claude Hérente ; caritadiers, Peiron Tapan et Jean Chaffard (1er mai 1587). — F° 235 v° : Transaction entre les communautés de Trets et d'Auriol au sujet des tailles du moulin de Raston que la première possédait sur le territoire de la seconde (16 août 1587). — F° 275 : Plainte des forains contre le boucher qui voulait leur vendre la viande à un prix supérieur à celui fixé par son bail, sous prétexte que ce dernier ne le liait qu'envers les citoyens d'Auriol (27 septembre 1587). — F° 280 v° :

Suppression de la foire de Saint-Simon à cause des troubles (25 octobre 1587). — F° 360 v° : Élection : premier consul, Gaspard Giraud, dit Cauvière ; deuxième consul, Jacques Pascal ; capitaine, Gaspard Servan ; trésorier, Balthazar Granoux ; conseillers, Balthazar Jourdan, Jean Borrel, François Blanc, Noé Allemand, Guillaume Pascal d'Alexis, Louis Boyer, fils de Jean (1er mai 1588). — F° 378 : Dispositions à prendre pour rendre efficace la garde sanitaire « comme un chascung est adverti que la garde que ce faict en ce lieu d'Auriol n'est guère bonne d'aultant que ung chescung reffuze de y aller » (5 octobre 1588). — F° 380 : Ordre du comte de Carcès de faire bonne garde, tant à la Maison seigneuriale qu'au Château, attendu que l'ennemi s'approche pour s'emparer de ce dernier ; mesures prises pour parer à cette éventualité (26 octobre 1588). — F° 423 : Élection : premier consul, Claude Hérente ; deuxième consul, Peiron Bosc ; capitaine, Jean Miquély ; trésorier, Domergue Boyer ; conseillers, Jacques Gay, Pierre Allègre, Barthélemy Bosc, Peiron Suzanne, Louis Espinas, Honorat Gasquet ; pesadours, Antoine Fassy, Barnabé Girard ; purgatorier, Pierre Tapan ; prieur de Sainte-Croix, Jean Blanc neveu et Me François Gautier ; estimateurs, Jean Blanc, Noé Allemand, Guillaume Pascal et Louis Boyer ; caritadiers, Balthazar Jourdan et Jean Borrel (1er mai 1589). — F° 446 : Interdiction de mettre les cuirs à « descarnar » ni de les nettoyer dans l'Huveaune (6 juin 1589). — Vote des impositions. — Enchères, etc. — Nombre de délibérations n'ont pas été transcrites ou ne l'ont été qu'en partie. D'autres contiennent des lacunes laissées par un copiste lisant mal les minutes. Le volume porte à l'intérieur des plats des devises en français, en latin, en italien, des pièces de vers, entre autres, celle-ci :

Tousjours Auriol Oriol se nommera
Mais qui combat contre luy finira
Enfin en ruyne, en honte et deshonneur
Car Oriol sera tousjours vainqueur.

L'auteur de ces poésies est Mr P. Capharelly, notaire et greffier de la Communauté.

BB 5. (Registre.) — In-f°, 578 feuillets, papier.

1589-1592. — Délibérations. — F° 10 : Démolition de la tour de Cauvin pour qu'on ne puisse s'y retirer (6 août 1589). — F° 11 v° : Députation de huit citoyens pour aller s'entendre avec La Valette sur les conditions qu'il fera à la Ville pour sa garde et celle du Château (15 août 1589). — F° 24 : Cotisation de 2.000 écus sols pour les fortifications de Toulon (19 novembre 1589). — F° 43 v° : Élection faite à grande « crierie », les assistants réclamant le droit de nommer eux-mêmes les Consuls. Sont élus : premier consul, Pierre Raymond ; deuxième consul, Balthazar Roubaud ; capitaine, Hector Tapan ; trésorier, Claude Rigaud ; conseillers, Jean Gasquet aîné, François Boyer, Guillaumet Maurin, Étienne Martin, Étienne Baulme, Jean Chaffard ; pesadours, Antoine Pascal et Hugonet Roque ; purgatoriers, Peiron Tapan et Jean Blanc ; prieurs de Sainte-Croix, François Gautier et Antoine Bernier ; estimateurs, Jacques Gay, Barthélemy Bosc, Peiron Suzanne et Honoré Gasquet ; caritadiers, Pierre Allègre et Louis Espinas (1er mai 1590). — F° 91 : Avis donné au Conseil que ceux du parti contraire, qui sont dans le voisinage, ont l'intention de se jeter sur Auriol pour s'en emparer ; mesures de précaution prises en conséquence (3 mars 1591). — F° 106 : Menace des troupes de La Valette campées à Tourves et à Saint-Zacharie (21 avril 1591). — F° 108 : « Notta que à cause des troubles du présant païs, Me Claude Hérente et Pierre Bosc, consulz vieulx, advoyent apourté tous ses papiers à la ville de Marseille qui a esté la cause que sire Pierre Raymond, Balthezard Robaud et Claude Rigaud, consulz et trésorier modernes de la commune d'Auriol, ont passé partie de ses mandatz sy après et par ainsy, tout le papier qu'est en blanc sy après a esté laissé adffin que lesdictz Hérente, Bosc et Doumergue Boyer, leur trézaurier, passent tous les mandatz consernant leur administration de son année en fasson que chascune administration et trézaurerie aiet par son rang et par ordre ». — F° 310 : Élection : premier consul, Antoine Bernard ; deuxième consul, Bastien Blanc ; capitaine, Guillaume Blanc ; trésorier, Guillaume Pascal ; conseillers, Joseph Jean, Michel Paris, François Blanc, Jean Bosc, Hugonet Roque et Melchion Barthélemy ; caritadiers, Benoit-Jean Chaffard et Claude Rigaud ; purgatoriers, Jean Blanc et Balthazar Granoux ; prieurs de Sainte-Croix, Antoine Bernier et Peiron Baulme ; pesadours, Jaume Gautier et Guillaume Prosa ; estimateurs, [illegible] Roubaud, Jean Gasquet, Guillaume Maurin et Étienne Martin (1er mai 1591). — F° 316 : Interdiction aux particuliers de faire des écluses au [illegible] des [illegible] et d'y mettre quoi que ce soit (23 juin 1591).

— F° 320 : Nomination de François Estantare comme trésorier, à la place de Guillaume Pascal décédé, « car sans ung trézaurier les consouls et leur conseilh ne peuvent rien faire » (4 août 1591). — F° 321 v° : Séance tenue dans l'église d'Auriol où il est décidé de faire présent de 100 écus à M. de Vallavoire, actuellement à Saint-Maximin, pour éviter qu'il ne vienne ravager le terroir (4 août 1591). — F° 328 : Moyens à prendre pour recouvrer le livre des reconnaissances appartenant à M° Ravat et que détenait M° Rambert (8 novembre 1591). — F° 332 : Les Consuls « remonstrant que la prinse du château ne peult que venyr et estre cause de nostre ruyne, d'aultant que l'enemy est cy proche de ce lieu et nous venant veoir pour affaire de nous surprendre comme ilz ont ja assayé par plusieurs foys, que le pouvre peuple ne saurroit où se retirer et avoir une retraicte pour se retirer comme il advoit aupardavant au château et maison seigneurialle dudict lieu, qu'estoit la conservation et asseurté d'un chascung, may à présent qu'il est debtenu par le capitaine Blanc, lequel venant tel inconvénient reffuzera de nous retirer dans ledict château pour nous conserver les ungz avec les autres, pour ce vous prions, attendu l'hunion que a estée tousjours entre nous que ung chascun dise leur oppinion sans affection aulcune, adffin que ledict château soict remys entre les mains des consulz et autres administrateurs de la ville, pour le garder et conserver soubz l'Estat royal et Couronne de France et soubz le commandement de Son Althesse sérénissime, de nosseigneurs de la souveraine court de Parlement et de messieurs les Procureurs du Pays comme avons toujours fait et désirons de faire ». Une délégation est nommée pour aller porter cette demande au duc de Mayenne et au Parlement (8 janvier 1592). — F° 336 v° : Rapport fait au Conseil par le premier consul, Antoine Bernard, contre le capitaine Blanc et ses hommes qui menaçaient la ville des pires excès, sous prétexte que ceux qui voulaient enlever le commandement du château au dit capitaine étaient des *bigarras*. « C'est chose trop notoire et manifeste au général de ce lieu que la seulle union, le respect et honeur que les habitantz de ce lieu se sont pourtés les ungz avec les aultres, acompaignés de la saincte querelle de Dieu que nous avons soubstenu, nous a garentis des maux et travaulx que les aultres lieux de ce païs ont souffertz mesmes aux bonnes villes, n'a esté aultre que la ruyne des cathollicques et l'avantage des ennemys. L'intention que j'ay en ce faict n'est de vous représenter le malheur auquel nous tombons despuis la prince *(sic)* de nostre château, car le cappitaine Estienne Blanc ne c'est seullement contanté sans commission ny charge de saizir ledict château, mais il se présante tous les jours à la ville, acompaigné de huict ou dix de ses soldats armés de ses pistolles, cuirasses et allebardes, de jour et de nuict, agassant tantôt les ungz, tantost les aultres, ce que ne peult estre que pour quelque mauvays dessain, considéré les discours qu'il tient ayant dict à ma présence et en place publicque que sy l'on ne luy bailhoict de vivres comme il demanderoict, qu'il feroict ouvrir la porte faulce du château, de nuict, et par là feroict entrer tel nombre de gens qu'il vouldroict pour ce rendre maistre, non dudict château, mays de la ville ; qu'il mettroict en pièces tous ceulx qu'il rencontreroict. A mesme instant, il va dire qu'il estoict au dict château par commandement de Son Althesse, mais qu'il en sourtiroict jamais qu'il n'eusse ce qu'il vouldroict, combien que Son Althesse leur commandasse de sourtir ; qu'il endureroict advant sortir cinq cens canonnades et fauldroict que le camp y vinst. D'ailhieurs, un Honnoré Gras, parandourier, soy disant lieutenant du dict capitaine Blanc, a crié par plusieurs fois des fenestres du dict château : « Païsants, villains, apportés moy mes censives et trezain, car c'est moy que suys seigneur et non aultre ». Encores plusieurs des soldats que sont dans le dict château se jattent (*sic*) en plusieurs partz, comme c'est chose trop notoire, que tous ceulx que font la poursuite pour lever le château audict Blanc sont bigarras et que espèrent dans peu de jours sacaiger leurs maisons ». — F° 343 v° : Election : premier consul, Joseph Laget de Jacques ; deuxième consul, Jacques Espinas ; capitaine, Guillaume Fassy ; trésorier, Claude Tapan ; conseillers, Joseph Laget de Bertrand, M° Antoine Guigou, M° Guillaume Blanc, Louis Boyer de feu Jean, Peirou Estienne, François Chaffard ; caritadiers, Benoît-Hugonet Roque et Melchion Barthélemy ; purgatoriers, Jaumet Laget, Balthazar Granoux ; prieurs de Sainte-Croix, Gilbert Julien et Laurent Jourdan ; pesadours, Honoré Artuffel, Jean Pascal ; estimateurs, Joseph Jean, Michel Paris, François Blanc et Jean Bosc (1er mai 1592). — F° 340 : Nomination de Guillaume Pascal, fils d'Alexis, comme trésorier à la place de Tapan qui n'accepte pas (12 mai 1591). — F° 351 v° : Avis de l'approche de l'armée du duc d'Epernon qui se dirige vers Barjols (14 mai 1592). — F° 478 : Séance tenue dans la rue, devant la maison de Louis Laget. Le comte de Trans, bien que ne pouvant exhiber de commission, requiert

les Consuls de recevoir et de nourrir la compagnie de Revest qui est devant la ville, menaçant, en cas de refus, de la faire entrer par la fausse porte du Château. Les Consuls objectent qu'ils n'ont plus de vivres, à tel point que beaucoup de pauvres gens meurent de faim (28 juin 1592). — F° 479 : Séance tenue au logis de l' « Escu de France ». Le capitaine Blanc y est appelé et sommé de remettre le Château aux Consuls moyennant une compensation dont il aura lieu de se contenter, mais la séance est levée sans que rien soit conclu (6 juillet 1592). — F° 554 v° : Incendie des gerbes entreposées sur l'aire des frères Pascal, par les troupes du sire de Gouvernet à qui les Consuls avaient refusé de donner des otages et de les laisser entrer à Auriol « pour doubte de nostre sacaige » (19 juillet 1592). — F° 559 : Comblement des « sueilles » placées près du four d'Amont et dont le pain chaud prenait l'odeur ; pouvoir donné aux Consuls de poursuivre judiciairement les malfaiteurs (30 août 1592). — F° 575 : Interdiction d'entrer armé dans la maison de ville « pour n'estre la coustume telle » (29 novembre 1592). — Vote des impositions. — Enchères, etc.

BB. 6. (Registre.) — In-f°, 252 feuillets, papier.

1595-1598. — Délibérations. — F° 168 : Démolition des fortifications du Château ordonnée par le Parlement et dirigée par Me Arnould de Joannis, conseiller en la Cour (25 août 1596). — F° 199 : Élection : premier consul : Claude Hérente ; deuxième consul, Barthélemy Bosc ; trésorier ordinaire des deniers communaux, Jean Chabert ; trésorier des changes et pensions dues par la Communauté, Bertrand Gorse ; capitaine, Laurent Jourdan ; conseillers, Barthélemy Colomb, Antoine Guigou, Honoré Roque, Jean Pourchier, Peiron Colomb et Jean Blanc ; caritadiers, Benoit-Jacques Defonte, Jean-Antoine Guigou ; estimateurs, Louis Laget, Jacques Pascal, Guillaume Blanc, Jean Martin ; purgatorier, Peiron Gautier ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Capus ; pesadours, Pierre Raymond et Luc Tapan (1er mai 1597). — Cote des impositions. — Enchères, etc. — Ce registre est dérelié et en mauvais état. Il manque les 39 premiers feuillets. Les feuillets 41 à 130 sont occupés par les séances tenues par Elzias Suzanne, Jean Miquély, Balthazar Roubaud, Jean Miquély, Jean Borrel, Jean Tapan, Antoine Cauvin, Joseph Cameron, conseillers de l'exercice 1593-1594, qui n'ayant pu exercer leurs fonctions par suite de l'emprisonnement et de la maladie de Jean Miquély, leur trésorier, avaient demandé qu'on leur remît le livre des délibérations pour remplir leurs fonctions. Le Parlement les avait déboutés de cette demande, mais en les autorisant à avoir un livre à eux, qui est le présent.

BB. 7. (Registre.) — In-f°, [illegible] feuillets, papier.

1598-1609. — Délibérations. — F° 22 : Dommages-intérêts à allouer à ceux qui ont été emprisonnés pour le compte de la Communauté (22 février 1598). — F° 28 : Élection : consuls, Joseph Laget de Bertrand et Jean Bosc ; capitaine, Jacques Ravat ; trésorier ordinaire, Jean Boisson ; trésorier des pensions, Jacques Defonte ; conseillers, Elzias Suzanne, Antoine Capus, Étienne-Bertrand Gras, Joseph Caillol, Pierre Laget dit Lirol, Pierre Cadis ; estimateurs, Barthélemy Colomb, Jean Pourchier, Pierre Colomb et Jean Blanc ; caritadiers, Honoré Roque et Antoine Guigou (1er mai 1598). — F° 75 : Poursuites judiciaires contre Jean Bosc, consul, et Jean Boisson, trésorier, qui refusaient d'exercer leurs fonctions (3 mai 1598). — F° 105 v° : Demande au sacristain de Saint-Victor de destituer de son office de juge d'Auriol, Me Jean-François Fabry, qui se vantait de ruiner la Communauté en procès ; confection d'un coffre fermant à deux clefs pour conserver les archives (27 septembre 1598). — F° 130 : Tumultueuse élection où deux partis se trouvent en présence : les uns voulant que les Consuls soient nommés, suivant la tradition, par les conseillers sortants ; les autres voulant qu'ils soient nommés « à voix de peuple ». Les uns et les autres nomment leurs candidats (1er mai 1599). — F° 182 : Le Conseil se trouve définitivement composé de Guillaume Tassy et Jean Chaffard ; Jean Moustiers, Peiron Gautier, Joseph Suzanne, Jean Guinoard, Antoine Boyer, conseillers ; nomination d'Elzias Suzanne, Joseph Caillol, Bertrand Gras, Pierre Laget dit Lirol, comme estimateurs ; Pierre Cadis et Antoine Capus, caritadiers ; Guillaume Borrel, purgatorier ; Joseph Roque et Honoré Légier, pesadours (2 mai 1599). — F° 188 v° : Capage établi pour la réparation de la Maison seigneuriale et du Château démolis pendant les troubles (11 juillet 1599). — F° 191 v° : Nomination de Me Jean-François Fabry, comme impugnateur des comptes de la Communauté devant les commissaires députés à leur révision

(12 septembre 1599). — F° 195 : Établissement d'une *pourqueirade* et d'une *cabreirade* publiques (31 octobre 1599). — F° 207 v° : Procès-verbal de la révision des comptes d'Auriol faite par Mᵉ Mathieu Jardy (18 octobre 1599). — F° 208 v° : Plainte contre le bayle, Mᵉ Jean Blanc, qui avait refusé d'autoriser une réunion du Conseil de Ville (9 janvier 1600). — F° 227 : Élection faite sous la direction de M. de Salomon, juge général des places de l'abbaye de Saint-Victor, « pour éviter les abbuz ». Mᵉ Joseph Cameron, notaire royal, premier consul ; Jean Martin, deuxième consul ; Joseph Baulme, capitaine ; Honoré Anglès, trésorier ; Balthazar Roubaud, Joseph Garoutte, Louis Espinas, Guillaume Prosa, Antoine Blanc, Bertrand Pascal, conseillers ; Gaspard Giraud dit Cauvière, Jean Moustiers, Antoine Boyer, Joseph Suzanne, estimateurs ; Jean Guinoard et Peiron Gautier, caritadiers ; Pierre Allègre, prieur de Sainte-Croix ; Imbert Michel, purgatorier ; Jean Pascal, prieur de Sainte-Barbe ; Antoine Hérente et Pascal Miquély, pesadours (29 avril 1600). — F° 253 : Ordre donné par le représentant du seigneur de réunir tous les habitants et de les envoyer par tout le terroir chasser tout gibier autre que le cerf, et d'expédier à Marseille le produit de leur chasse tous les jours, tant que le Roi et la Reine seront dans cette ville ou jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné (9 octobre 1600). — F° 312 : Vente de la Maison commune, démolie pendant les troubles, et de l'arenas que la Communauté possède sur les bords de l'Huveaune (27 mai 1601). — F° 339 : Élection : premier consul, Jacques Ravat ; deuxième consul, Bertrand Gorse ; trésorier, Jean Roque ; conseillers, Barthélemy Colomb, Jean Pourchier, Jean Pascal, Antoine Blanc, Sébastien Guis, Jean Long ; capitaine, Pascal Miquély ; estimateurs, Guillaume Blanc, Antoine Guigou ; Jacques Defonte et Honoré Gras ; caritadiers, Pierre Raymond et Pierre Martin ; prieur de Sainte-Croix, Jean-Antoine Guigou ; purgatorier, Peiron Laget aîné ; prieur de Sainte-Barbe, Gaspard Trémelat ; pesadours, Urbain Bargès et Antoine Cocol (29 avril 1602). — F° 340 : Nouveau règlement municipal homologué par le Parlement le 25 septembre 1601. — F° 374 : Pavage de la place de la Loge (6 juin 1602). — F° 489 v° : Décision portant que chaque notaire du lieu sera à tour de rôle, pendant un an, greffier de la Communauté (11 mai 1608). — F° 516 : Élection : premier consul, Joseph Jean ; deuxième consul, Melchion Barthélemy, dont l'élection est immédiatement annulée, parce que Barthélemy était prévenu de crime ; il est remplacé par Pierre Rigaud ; capitaine, Jean Capus ; trésorier, Jean Paris ; conseillers, Jean Miquély, Jean-Jacques Deollières, Jean-Paul Blanc, Barthélemy Roque, Antoine Bargès et Philippe Guigou ; estimateurs, Pierre Allègre, Pierre Colomb, Pierre Martin et Mathieu Blanc ; caritadiers, André Louis et Jean Blanc ; prieur de Sainte-Croix, Bernard Gras ; prieur du Purgatoire, Michel Simon ; prieur de Sainte-Barbe, Jacques Roubaud ; pesadours, Pierre Raymond et Pierre Cadis (1ᵉʳ mai 1609). — Vote des impositions. — Enchères, etc. — Les délibérations n'ont pas été transcrites de 1602 à 1608.

BB. 8. (Registre.) — In-f°, 528 feuillets, papier.

1609-1618. — Délibérations. — F° 40 : Poursuites contre les particuliers qui ne tenaient pas la promesse par eux faite de nourrir le maître d'école « affin que la junesse dudit lieu ne demeure sans instruction et enseignement » ; poursuites contre Mᵉˢ Ravat et Baulme, anciens greffiers, qui n'avaient pas remis les procès-verbaux des séances du Conseil qu'ils avaient reçues (3 mai 1609). — F° 45 : Révocation de Mᵉ Brenguier, procureur de la Communauté en la Cour des Comptes, qui ne s'occupait pas des affaires à lui confiées et laissait juger les causes sans même en avertir les Consuls (28 juin 1609). — F° 116 v° : Réglement pour la police du terroir d'Auriol. — F° 118 : Vote d'un crédit de 30 l. pour participer à la construction, auprès de la chapelle N.-D. des Trois Ombres, d'une maison pour frère Simon, ermite (30 janvier 1611). — F° 114 v° : Élection : premier consul, Antoine Blanc ; deuxième consul, Guillaume Borrel ; capitaine, Antoine Chaffard ; trésorier, Antoine Raymond ; conseillers, Jacques Espinas, Jean-Antoine Guigou, Pascal Miquély, Jacques Roubaud, Jacques Garoutte, Bernard Gras ; recteurs de l'Hôpital, Barthélemy Colomb et Jacques Defonte, consuls vieux ; estimateurs, Jean Pascal, Louis Gautier, Joseph Roque, Honoré Légier ; caritadiers, Jacques Vieil et Pierre Riboulet ; Pierre Espinas, prieur du Purgatoire ; Louis Bernard, prieur de Sainte-Croix ; Honoré Marie, prieur de Sainte-Barbe ; Luc Tapan et Georges Barthélemy, peseurs jurés (6 mars 1611). — F° 126 : Annexe, par le Parlement, des indulgences accordées par le Pape à la chapelle de Sainte-Croix (12 mai 1611). — F° 398 : Achat de 8 flacons de vin de 3 pots chacun, pour offrir en présent aux experts, avocats, procureurs, etc., qui

s'occupent des affaires de la Communauté (20 décembre 1615). — Vote des impositions. — Enchères. — Actes et contrats, etc.

BB. 9. (Registre.) — In-f°, 451 feuillets, papier.

1624-1659. — Délibérations. — F° 1 : Élection : Honoré Raymond, marchand, premier consul ; Jacques Miquély, deuxième consul ; Jean Gay, capitaine ; Pierre Estienne dit Gouiran, trésorier ; Louis Laget, Bernard Gras, Denis Pascal, Honoré Bosc, Jean Bargès, Balthazar Bernard, conseillers ; recteurs de l'Hôpital, Guillaume Borrel et Honoré Légier ; estimateurs, Laurent Jourdan, Pierre Laget, Jacques Roubaud et François Bosc ; caritadiers, Jaumet Gras et Clément Dol ; purgatorier, Louis Chaffard ; prieur de Sainte-Croix, Jean Cauvin ; prieur de Sainte-Barbe, Antoine Guis ; pesadours, Georges Barthélemy et François Roubaud ; enseigne, Pierre Tapan, fils de Jean (1er mai 1624). — F° 7 : Élection : Alexandre de Cordier, premier consul ; Jean-Huguet Roque, deuxième consul ; Joseph Laget, capitaine ; François Gautier, trésorier ; Jean Estienne, Domergue Velin, Joseph Barthélemy, Louis Suzanne, Pierre Roubaud, Pierre Dollon et Benoît Guigou, conseillers ; estimateurs, Louis Laget, Bernard Gras, Jaumet Pascal et Honoré Bosc ; caritadiers, Jean Bargès et Balthazar Bernard ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Fassy ; prieur de Sainte-Barbe, Antoine Colomb ; purgatorier, Joseph Vieil ; pesadours, Me Laget et Antoine Colomb ; enseigne, Honoré Colomb (1er mai 1625). — F° 11 : Détournement des eaux de l'Huveaune par les habitants de Saint-Zacharie, au détriment des moulins d'Auriol (22 juin 1625). — F° 13 : Poursuites contre les arrosants qui rompent les espassiers et prennent l'eau du béal aux jours défendus (27 juillet 1625). — F° 19 v° : Cession de la place Sainte-Barbe à la confrérie de ce nom « attendu que c'est une bonne œuvre » (15 février 1626). — F° 21 v° : Élection : premier consul, Joseph Cameron ; deuxième consul, Jacques Roubaud ; capitaine Jean Tapan ; trésorier, François Allemand ; conseillers, Antoine Colomb, Philippe Guigou, Joseph Pascal, Jean Emeric, Pierre Pascal, Jean Laget ; recteurs de l'hôpital, Alexandre de Cordier et Huguet Roque ; estimateurs, Jean Estienne, Domergue Velin, Joseph Barthélemy et Louis Suzanne ; caritadiers, Pierre Roubaud, Estève Guigou ; purgatorier, Jacques Miquély ; prieur de Sainte-Croix, Louis Bernard ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Cazalic ; pesadours, Pierre Raymond et Antoine Cocol ; enseigne, Claude Lion (1er mai 1626). — F° 27 v° : Achat des sueilles et cros au-delà du pont, lesquels seront comblés pour faire un champ de foire (23 août 1626). — F° 33 v° : Élection : premier consul, Jean-Paul Colomb ; deuxième consul, Jean Gay ; capitaine, Guillaume Borrel ; trésorier, Pierre Dollon ; conseillers, Pierre Colomb, Jean Blanc, Melchion Barthélemy, Pierre Censier, Joseph Velin et Jean-Antoine Gras ; estimateurs, Antoine Colomb, Philippe Guigou, Jean Émeric, Joseph Pascal ; prieur de Sainte-Croix, Jean Gautier ; prieur du Purgatoire, Jean Guigou ; prieur de Sainte-Barbe, Jacques Castinel ; enseigne, Pierre Raymond (1er mai 1627). — F° 40 : Élection : premier consul, Jean-Antoine Laget, bourgeois ; deuxième consul, Imbert Michel ; capitaine, Jean Pascal ; trésorier ; Joseph Audibert ; conseillers, Laurent Jourdan, Jacques Giraud, David Pascal, François Roubaud, Jean Tapan, Jean Laget ; estimateurs, Pierre Colomb, Melchion Barthélemy, Pierre Censier et Joseph Velin ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Gay ; purgatorier, Marius Gorse ; prieur de Sainte-Barbe, Louis Tapan ; enseigne, Étienne Capus (1er mai 1628). — F° 43 v° : Charge de secrétaire-greffier du Conseil confiée à chaque notaire à tour de rôle en commençant par le plus ancien, moyennant un salaire de 18 l. par an ; réduction des gages des Consuls et officiers municipaux (4 juin 1628). — F° 45 v° : Interdiction aux mendiants d'entrer dans la ville par crainte de la peste (25 septembre 1628). — F° 47 : Préjudice porté à la Communauté par l'écluse qu'avaient construite aux Ourteaux les sieurs Rigaud et Dollon (3 décembre 1628). — F° 52 v° : Préparatifs de la réception à faire au comte de Moret, abbé de Saint-Victor, qui doit venir visiter Auriol (11 mars 1629). — F° 59 : Élection : premier consul, Jean Capus ; deuxième consul, Antoine Gay ; capitaine, Pierre Pascal ; trésorier, Balthazar Chabert ; conseillers, Jacques Roubaud, Jean Gasquet dit Goujon, Michel Simon, Honoré Masse, Benoit Guigou et Antoine Laget ; estimateurs, Laurent Jourdan, Jacques Giraud, David Pascal et François Roubaud ; caritadiers, Jean Tapan et Jean Laget ; purgatorier, Jacques Lambert ; prieur de Sainte-Croix, Jean-André Garoutte ; prieur de Sainte-Barbe, Imbert Paris ; enseigne, Jean Cadis (1er mai 1629). — F° 63 v° : Emprunt des piques et des mousquets de la ville d'Aix pour la bravade qui doit être faite à l'entrée du seigneur (24 mai 1629). — F° 66 : Procès-verbal de l'offre faite par la Communauté au seigneur, en son

chateau, de 200 pans de velours de Gênes à deux poils (5 juin 1629). — F° 77 : Élection : premier consul, Antoine Cocol ; deuxième consul, Marin Gorse ; capitaine, Jacques Rambert ; trésorier, Guillaume Borel ; greffier, Mᵉ Jacques Ravat ; conseillers, Bertrand Pascal, Jacques Garoutte, Antoine Guis, Guillaume Long, Pierre Gantheaume et Joseph Barre ; estimateurs, Jacques Roubaud, Jean Gasquet, Michel Simon, Honoré Masse ; caritadiers, Benoit Guigou et Antoine Laget ; purgatorier, Michel Simon ; prieur de Sainte-Croix, Michel Plumier ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Bargès ; suppression de l'élection de l'Enseigne qui sera dorénavant au choix du Capitaine (1ᵉʳ mai 1630). — F° 88 v° : Obligation pour les boulangers de faire le pain conformément au règlement en usage à Aix, faute de quoi il sera établi un boulanger communal (25 octobre 1630). — F° 91 : Vente d'un terrain communal sis au quartier des Gipières et où il n'y a pas de plâtre (16 février 1631). — F° 95 v° : Élection : premier consul, Antoine Raymond ; deuxième consul, Jean Rigaud ; capitaine, Pierre Capus ; trésorier, Pierre Baulme ; conseillers, Jean-Paul Colomb, Jean-Antoine Guigou, Jean Laget, Jean Roque, Jean-Barthélemy Capus, Jean Bonnet ; greffier, Jacques Rambert ; purgatorier, François Roubaud ; prieur de Sainte-Barbe, Barthélemy Pascal ; prieur de Sainte-Croix, Joseph Colomb ; caritadiers, Pierre Gantaume et Joseph Barre (1ᵉʳ mai 1631). — F° 109 : Élection : premier consul, Jean Vieil ; deuxième consul, Étienne Gay ; capitaine, Antoine Pascal ; trésorier, Joseph Laget ; conseillers, Pierre Colomb, François Gautier, Jean Guigou, Jacques Émeric, Jacques Guis, Jacques Laget ; purgatorier, Marius Gorse ; prieur de Sainte-Barbe, Joseph Gautier ; prieur de Sainte-Croix, Mathieu Bargès ; estimateurs, Jean-Paul Colomb, Jean-Antoine Guigou, Jean Roche, Jean Laget (1ᵉʳ mai 1632). — F° 110 : Protestation de Mᵉ Cameron contre la proposition de nommer pour secrétaire du Conseil Barnabé Villeneuve, mercier et neveu du premier consul, au détriment de Mᵉ Baulme, notaire, dont le tour était venu en vertu du règlement (3 mai 1632). — F° 114 : Encadastrement des habitants et forains ne possédant aucun immeuble, parce qu'ils profitent des bénéfices et facultés du lieu (23 mai 1632). — F° 126 : Abandon de l'augmentation des droits de mouture et de fournage votée par le Conseil, à la suite d'une émeute sur laquelle est ouverte une information (27 février 1633). — F° 131 : Élection : premier consul, Mᵉ Jacques Baulme ; deuxième consul, Jean-Baptiste Rigaud ; capitaine, Jacques Garoutte ; trésorier, Jean-Antoine Gras ; conseillers, Antoine Colomb, Philippe Guigou, Pierre Ganteaume, Honoré Bosc, Pierre Tapan et Jacques Guigou ; prieur du Purgatoire, Jean Laget cadet ; prieur de Sainte-Barbe, Jacques Trémelat ; prieur de Sainte-Croix, Jean Laget d'Étienne (1ᵉʳ mai 1633). — F° 138 : Rétablissement du marché qui se tenait précédemment le samedi (1ᵉʳ novembre 1633). — F° 144 : Don aux Pénitents blancs d'une chambre située derrière la chapelle de Sainte-Barbe et touchant la chapelle de cette confrérie (20 avril 1634). — F° 146 v° : Élection : premier consul, Hugues Roque ; deuxième consul, Benoit Guigou ; capitaine, Pierre Espinas ; trésorier, Jean-Honoré Cameron ; conseillers, Bertrand Pascal, François Roubaud, Joseph Borrel, François Bosc, Louis Raymond, Antoine Vieil ; prieurs du Purgatoire, Jean Jayne ; de Sainte-Barbe, Antoine Guis ; de Sainte-Croix, Antoine Rambert ; caritadiers et pesadours, Pierre Tapan et Jacques Guigou (1ᵉʳ mai 1634). — F° 154 v° : Élection : premier consul, Pierre Dollon ; deuxième consul, Jacques Rambert ; capitaine, Jean Chabert ; trésorier, Antoine Pascal ; conseillers, Jean-Paul Colomb, Michel Simon, Pierre Cadis, Claude Bosc, François Servan, Joseph Colomb ; purgatorier, Jean Maris ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Colomb ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Tinel dit Dau Prat ; estimateurs, Étienne Pascal, François Roubaud, Joseph Borrel, François Bosc ; caritadiers, Louis Raymond et Antoine Vieil (1ᵉʳ mai 1635). — F° 173 : Élection : premier consul, Pierre Rigaud ; deuxième consul, Joseph Pascal ; trésorier, Louis Raymond ; premier conseiller et capitaine, Joseph Vieil ; conseillers, Jacques Miquély, David Pascal, Joseph Barthélemy, Jean Laget de Pierre, Jean Laget de Peiron, Honoré Raymond ; prieur de Sainte-Croix, Étienne Capus ; prieur du Purgatoire, Jacques Guigou ; prieur de Sainte-Barbe, Clément Dol ; prieurs de Saint-Pierre, Jacques Miquély et Jean Laget de Peiron (1ᵉʳ mai 1636). — F° 175 : Demande de plusieurs particuliers en cassation de l'élection précédente (11 mai 1636). — F° 200 : Engagement de Mᵉ Antoine Reboul, médecin, de Castellane, pour trois ans, aux gages de 90 l. par an, à condition qu'il résidera continuellement à Auriol et visitera gratuitement les pauvres malades de l'Hôpital (14 avril 1637). — F° 202 : Élection : premier consul, Antoine Laget ; deuxième consul, Pierre Raymond ; trésorier, Antoine Estienne dit Gouiran ; conseillers, Jean Rigaud, Antoine Rambert,

Pierre Ganteaume, Guillem Piche, Jean-Baptiste Borrel, Pierre Tapan ; capitaine, Jacques Arnaud (à condition qu'il ne touchera pas de gages et, par contre, sera déchargé des dépenses faites par ses devanciers) ; prieurs de Saint-Pierre, Antoine Rambert et Jean-Antoine Gras ; prieur du Purgatoire, François-Pascal Moisson ; prieur de Sainte-Barbe, Barthélemy Pascal ; prieur de Sainte-Croix, Dominique Gautier (1er mai 1637). — F° 205 : Mise en vente de la Loge communale (1er juin 1637). — F° 210 v° : Réclamation du capitaine Jacques Arnaud contre la délibération lui enlevant les gages de sa fonction ; protestation de Me Alexandre de Cordier, écuyer, qui depuis 25 ans n'était pas convoqué pour les élections municipales, bien qu'il eût la sixième cote du cadastre et que le règlement exigeât la présence à cette opération des 10 plus allivrés (24 janvier 1638). — F° 212 : Élection : premier consul, Jean Chabert ; deuxième consul, Étienne Capus ; capitaine, François Gautier ; trésorier, Jacques Laget ; conseillers, Hugues Roque, Benoît Guigou, Honoré Colomb ; prieurs du Purgatoire, Jacques Estienne et Gaspard Roque ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Tapan et Jean Laget aîné ; prieur de Sainte-Croix, Honoré Raymond ; prieur de Sainte-Barbe, Peiron Cauvin (1er mai 1638). — F° 213 v° : Maintien de la suppression des gages du Capitaine ; construction du béal et de l'écluse des Condamines (8 septembre 1638). — F° 219 : Autorisation aux contribuables recourant du nouveau cadastre de faire procéder à leur réallivrement aux frais de la Communauté (12 décembre 1638). — F° 222 : Achat d'un jas où le boucher devra enfermer son bétail et dont le fumier sera vendu au profit de la Communauté ; demande aux États de faire rectifier le cours du Merlanson (2 février 1639).— F° 230 : Élection : premier consul, Joseph Laget ; deuxième consul, Honoré Gautier ; capitaine, Pierre Gorse ; trésorier, Jean Jayne ; conseillers, Joseph Pascal, Antoine Miquély, Mathieu Servan, Antoine Chancel, Esprit Rémuzat, Gaspard Roche ; prieur du Purgatoire, Pierre Estienne ; prieur de Sainte-Barbe, Georges Barthélemy ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Ganteaume et Barthélemy Capus ; les prieurs de Sainte-Croix voient renouveler leur mandat (1er mai 1639). — F° 237 v° : Construction de deux ponts aux moulins de Joux (4 septembre 1639).— F° 243 v° : Élection : premier consul, Antoine Pascal ; deuxième consul, Joseph Raymond ; capitaine, Bertrand Pascal ; trésorier, Joseph Barthélemy ; conseillers, Jacques Miquély, Pierre Estienne, Jacques Garoutte, Jean Pichon, Antoine Velin, Jean Maunier ; prieurs du Purgatoire, Jean Colomb et Pierre Blanc ; prieur de Sainte-Croix, Honoré Gautier ; prieurs de Sainte-Barbe, Jacques Arnaud et Jean Long (1er mai 1640). — F° 246 : Nouveau traité avec Me Reboul, médecin, qui, moyennant 15 écus, devra venir à Auriol tous les lundis ; il devra traiter les pauvres gratuitement et les visites payantes ne devront pas coûter plus de 8 sous (6 mai 1640). — F° 247 : Mise en quarantaine de la famille de Melquion Caillol qui était atteint d'un bubon à l'aine susceptible d'être un prodrome de la peste ; règlement sur les arrosages (1er juillet 1640). — F° 249 : Changement du Chemin Marseillais pour le faire passer par Auriol ; interdiction de chasser dans les défends communaux, sous peine d'amende (12 août 1640). — F° 250 v° : Règlement sur le mode d'estimation des biens en vue du cadastre (25 novembre 1640). — F° 252 v° : Nomination d'un aiguier pour surveiller les arrosages (10 mars 1641).— F° 254 : Délimitation du bois de la Lare (11 mars 1641). — F° 256 : Élection : premier consul, Jacques Baulme ; deuxième consul, Jean Gay ; capitaine, Benoît Guigou ; trésorier, Pierre Raymond ; conseillers, Jacques Vieil, Pierre Gautier, Jean Masse, Michel Plumier, Jean Giraud et Jacques Martin ; prieur de Saint-Pierre, Joseph Roque et Pierre Masse ; prieur du Purgatoire, Jacques Laget ; prieur de Sainte-Barbe, Pierre Bargès ; greffier, Me Jean Cameron (1er mai 1641). — F° 259 : Démarches à faire pour obtenir le rétablissement de l'aumône que le chapitre de la Major de Marseille faisait aux pauvres d'Auriol ; construction d'un nouveau moulin à huile (9 juin 1641). — F° 263 v° : Attribution d'une charge du blé de la vaquette au prêtre aubier qui assistera à tous les offices dans le chœur de la paroisse (7 novembre 1641). — F° 270 v° : Élection : premier consul, Joseph Vieil ; deuxième consul, Honoré Gautier ; capitaine, Honoré Colomb ; trésorier, Barthélemy Pascal ; conseillers, Pierre Dollon, Antoine Rambert, Louis Bernard, Pierre Tapan, Barthélemy Garnier et Jacques Estienne ; pesadours et intendants de la boucherie et du pain, Pierre Capus et Antoine Miquély ; prieurs de Sainte-Croix, Pierre Plumier et David Roman ; prieur de Sainte-Barbe, Jean-Pierre Lhermitte ; prieurs de Saint-Pierre, Barnabé Gras et Pierre Guigou ; prieur du Purgatoire, Balthazar Borrel (1er mai 1642). — F° 275 v° : Arrosage du quartier de Reston (8 juillet 1642). — F° 278 : Acceptation des offres faites par le P. Somaty pour la création d'un couvent de Recolets ; distrac-

tion du cadastre de la place sise devant la maison du Chapitre, à condition qu'on n'y pourra bâtir que pour l'utilité publique (15 août 1642). — F° 282 : Dispense accordée au seigneur de prendre sa part des dépenses nécessitées par le changement du Chemin Marseillais (30 novembre 1642). — F° 283 : Présent fait au seigneur d'un gros sanglier payé 12 écus, de deux caisses de vin cuit et d'une douzaine de chapons (18 janvier 1643). — F° 288 : Élection : premier consul, Jean-Antoine Laget ; deuxième consul, Joseph Barthélemy ; capitaine, Laurent Velin ; trésorier, Antoine Miquély ; conseillers, Joseph Pascal, Michel Simon, Pierre Blanc, Honoré Émeric, Gaspard Roche et Claude Lion ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Bosc et Antoine Gras ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Guigou et Pierre Plumier ; prieur de Sainte-Barbe, Christol Guis ; prieurs du Purgatoire, Antoine Dollon et Jean Miquély (1er mai 1643). — F° 289 : Poursuites contre les particuliers qui avaient empiété sur le vieux chemin de Toulon (3 mai 1643). — F° 291 : Ouverture du chemin de l'Avelanède ; création d'un pontillac sur le valat de Font-Salade (6 septembre 1643). — F° 294 : Obligation de mettre le blé en vente à la Loge communale qui sera à cet effet réparée, pourvue de mesures et dirigée par un censal (25 février 1644). — F° 297 : Élection : premier consul, Pierre Rigaud ; deuxième consul, Louis Raymond ; capitaine, Victor Ribier ; trésorier, Pierre Gorse ; conseillers, Jacques Miquély, François Roubaud, Jean-Baptiste Borrel, Pierre Masse, François Estienne, Jean Tapan ; prieur du Purgatoire, Jean Garoutte ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Martin ; prieur de Saint-Pierre, François Servan et Jean Arnaud ; prieur de Sainte-Barbe, Antoine Grimaud ; pesadours, Jacques Colomb et Pierre Espinas (1er mai 1644). — F° 298 : Création d'une boutique à la Loge (3 mai 1644). — F° 299 : Protestation contre l'écluse construite par des particuliers au quartier du Martinet (28 août 1644). — F° 308 : Élection : premier consul : Barthélemy Laget ; deuxième consul, Antoine Cocol ; capitaine, François Servan ; trésorier, Jean-François Guinoard ; conseillers, Joseph Raymond, Pierre Ganteaume, Laurent Simon, Barthélemy Velin, Jacques Capus, Étienne Guis ; estimateurs, les deux consuls et les deux premiers conseillers sortants ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Miquély et Pierre Laget ; prieur du Purgatoire, Benoît Guigou ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Censier ; prieur de Sainte-Croix, Jean Pichon ; pesadours, Jean Bargès et Jean-Barthélemy Capus (1er mai 1645). F° 310 : Prise à nouveau bail des terres des Condamines (21 mai 1645). — F° 316 : Élection : premier consul, Pierre Raymond ; deuxième consul, Honoré Colomb ; capitaine, Jacques Estienne ; trésorier, Joseph Pascal ; conseillers, Antoine Gay, Jean Bargès, François Gasquet, Antoine Martin, Étienne Guitton, Antoine Grimaud ; estimateurs, les sieurs Laget, Cocol, Joseph Raymond et Pierre Ganteaume ; prieurs de Saint-Pierre, Jacques Capus et Jean-Antoine Tapan ; prieur du Purgatoire, Jean Guigou ; prieur de Sainte-Croix, Honoré Guigou ; prieur de Sainte-Barbe, Louis Guis (1er mai 1646). — F° 320 v° : Abattage de l'orme placé devant l'Église, lequel menaçait de tomber sur les maisons voisines (20 octobre 1646). — F° 323 : Vérification des carraires (22 avril 1647). — F° 324 v° : Élection : premier consul, Jean-Honoré Cameron ; deuxième consul, Barthélemy Pascal ; capitaine, Jean-Baptiste Borrel ; trésorier, Pierre Blanc ; conseillers, Jacques Vieil, Jean Laget aîné, Jacques Boissier, Balthazar Barre, Pierre Tinel et Christol Guis ; prieurs de Saint Pierre, Pierre Raymond et François Estienne ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Pichon et Antoine Chancel ; prieurs du Purgatoire, Benoît Guigou et Barnabé Villeneuve (1er mai 1647). — F° 332 : Élection : premier consul, Joseph Laget ; deuxième consul, Pierre Gorse ; capitaine, Pierre Raymond ; trésorier, Barthélemy Velin ; conseillers, Honoré Gautier, Jacques Trémelat, Jean Laget cadet, Jacques Colomb, Jacques Légier, Pons Aillaud ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Colomb et Louis Blanc ; prieur de Sainte-Croix, Claude Pichon ; prieur du Purgatoire, Jean Velin ; prieur de Sainte-Barbe, François Long (1er mai 1648). — F° 348 v° : Protestation de 51 citoyens contre la vente de la Loge qui était contraire à l'intérêt public (21 mars 1649). — F° 350 : Rachat de la Loge. — F° 351 : Élection : premier consul ; Claude Rigaud ; deuxième consul, Antoine Vieil ; capitaine, François Pascal ; trésorier, Jacques Martin ; conseillers, Jacques Miquély, Joseph Colomb, Ambroise Long, Honoré Guigou, Jean Garoutte, Marin Riboulet ; prieur du Purgatoire, Antoine Dollon ; prieurs de Saint-Pierre, Jean-Baptiste Borrel et Jean Long ; prieur de Sainte-Barbe, François Trémelat ; prieur de Sainte-Croix, Guillaume Pons (1er mai 1649). — F° 353 v° : Injonction aux propriétaires de maisons de venir y habiter pour y recevoir les gens de guerre, à peine de 30 l. d'amende (19 juin 1649). — F° 362 v° : Augmentation du droit de mouture, attendu que « les charges sont venues à un point qu'il est impos-

sible d'y pouvoir plus subvenir par la voie de tailles, aiant desjà esté impozé pour la présente année quinze livres pour chascune livre cadastralle, lesquelles sont desjà consumées et ne sommes pas encores au mittan de l'an » (20 septembre 1649). — F° 372 : Élection : premier consul, Joseph Raynaud ; deuxième consul, Laurent Velin ; capitaine, François Estienne ; conseillers, Huguet Roque, Pierre Cauvin, Antoine Martin, Jean Masse, Jean Guigou, Louis Gautier ; prieurs de Saint-Pierre, Honoré Gras et Joseph Roubaud ; prieur du Purgatoire, Antoine Colomb ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Masse ; prieur de Sainte-Croix, Jean-Pierre Plumier ; greffier, M° Jean Miquély, notaire (1er mai 1650). — F° 373 : Mission donnée à un aiguier d'arroser les terres en commençant par le Claus, du vendredi soir jusqu'à pareille heure du samedi (3 mai 1650). — F° 385 : Plaintes des ménagers qui ne savaient où faire paître leurs bestiaux, le terroir d'Auriol étant presque entièrement cultivé ; paiement des frais de nourrice d'une petite fille qui avait été exposée devant l'Église (21 décembre 1651). — F° 390 : Élection : premier consul, Pierre Dollon ; deuxième consul, Gaspard Roque ; capitaine, Jean Chabert ; trésorier, Honoré Gautier ; conseillers, Joseph Laget, Mathieu Servan, Pierre Tapan, François Long, Étienne Guitton, Joseph Roubaud ; prieur du Purgatoire, Louis Roque ; prieurs de Saint-Pierre, Barnabé Gras et Pierre Bargès ; prieur de Sainte-Barbe, Antoine Gibert ; prieur de Sainte-Croix, Louis Laget (1er mai 1652). — F° 400 v° : Élection : premier consul, Jean-Honoré Cameron ; deuxième consul, Joseph Colomb ; capitaine, Antoine Reynier ; trésorier, Luc Pascal ; conseillers, Antoine Vieil, Pierre Masse, Marc-Antoine Barthélemy, Antoine Grimaud, François Trémelat, André Roque ; prieurs de Saint-Pierre, Joseph Guinoard et Honoré Guigou ; prieur de Sainte-Croix, Jean Pichon ; prieur de Sainte-Barbe, Jacques Gautier (1er mai 1653). — F° 409 : Demande à l'Évêque d'établir à Auriol une maison d'Ursulines pour faire l'instruction des filles (1er mars 1654). — F° 411 v° : Suppression de la confrérie du Saint-Esprit, qui n'existait plus que de nom depuis plusieurs années, et vente à l'encan de son mobilier ; l'argent en provenant sera gardé par la Communauté jusqu'à ce que l'Évêque en ait déterminé l'emploi. Les revenus en seront remis à la confrérie de N.-D. de Miséricorde ; présent de deux chandeliers et 12 cuillères d'argent fait à M. de Bossuet, secrétaire du Gouverneur (22 mars 1654). — F° 415 v° : Élection : premier consul, Jacques Martin ; deuxième consul, Claude Vieil ; capitaine, Jean-François Guinoard ; trésorier, Louis Guigou ; conseillers, Jean-Baptiste Rigaud, Pierre Ganteaume, Jean Gay, Étienne Guis, Pierre Roque, et Louis Blanc ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Chaffard et Jean Capus ; prieur du Purgatoire, Honoré Colomb ; prieur de Sainte-Croix, François Velin ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Estienne (1er mai 1654). — F° 418 v° : Agrandissement du moulin à huile ; empoisonnement de plusieurs personnes par de la viande corrompue (11 juin 1654). — F° 423 : Élection : premier consul, Pierre Bosc ; deuxième consul, Pierre Raymond ; capitaine, Jacques Légier ; trésorier, Jean Velin ; conseillers, Bertrand Pascal, Jean-Baptiste Borrel, Jacques Colomb, Joseph Guinoard, Joseph Capus et Louis Dol ; prieur de Sainte-Croix, Pierre Ribot ; prieur du Purgatoire, Étienne Masse ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Laget et Valentin Gorse ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Pascal (1er mai 1655). — F° 425 v° : Recherche de sources pour alimenter les fontaines publiques (22 août 1655). — F° 429 v° : Autorisation aux Consuls de vendre à M. de Ramatuelle, mari de la dame de Peypin, moyennant le prix minimum de 900 écus, le droit de ramasser du bois mort dans certaines de ses terres trois jours avant Noël, en réservant les droits d'Auriol sur les autres terres (26 septembre 1655). — F° 433 : Nouvelle offre par le seigneur de Peypin de 1.000 l. pour l'extinction de ce droit dans son domaine particulier (14 novembre 1655). — F° 436 v° : Élection : premier consul, Barthélemy Laget ; deuxième consul, Pierre Estienne ; capitaine, Ambroise Martin ; trésorier, Balthazar Chaffard ; conseillers, Benoît Guigou, Jean Laget cadet, Dominique Gautier, Jacques Trémelat, Jacques Pascal, Jean Capus ; prieur du Purgatoire, Jacques Trémelat ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Laget ; prieurs de Saint-Pierre, Joseph Capus et Antoine Chaffard (1er mai 1656). — F° 438 v° : Obligation pour les familles possédant des tombes dans l'Église de les faire paver à peine de perdre leur sépulture ; nomination de Pierre Gautier, comme Enseigne de la Jeunesse (7 mai 1656). — — F° 452 v° : Élection : premier consul, Huguet Roque ; deuxième consul, Marc-Antoine Barthélemy ; capitaine, Honoré Guigou ; trésorier, Jean Gay ; conseillers, Barthélemy Pascal, Michel Auzière, Jean Cadis, Jean Colomb, Honoré Emeric, Jean-Paul Espinas ; prieurs du Purgatoire, Barthélemy Cauvin et Étienne Guitton « ayant le Conseil augmenté d'un pour mieux subvenir à l'établissement [illegible]

charge et à l'adveuir, chascune année, n'en sortira qu'un à la fois ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Albanés ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Hébert et Jean Lion ; greffier, Mᵉ Jean Miquély (1ᵉʳ mai 1657). — Fᵒ 460 : Élection : premier consul, Jean-Antoine Laget ; deuxième consul, Luc Pascal ; capitaine, Pierre Masse ; trésorier, Honoré Colomb ; conseillers, Gaspard Roque, Jean Jayne, Louis Laget à feu Jean, Honoré Estienne, Raymond Émeric, Antoine Vassal ; prieurs de Saint-Pierre, Honoré Gras et Louis Dol ; prieur du Purgatoire, Louis Guigou ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Pierre Lhermitte ; prieur de Sainte-Croix, Jean Laget cadet (1ᵉʳ mai 1658). — Fᵒ 463 vᵒ : Réfection des portes Sainte-Barbe et de la Colette (18 août 1658). — Fᵒ 471 : Élection : premier consul, Pierre Raymond ; deuxième consul, Pierre Tapan ; capitaine, Simon Ganteaume ; trésorier, Joseph Roubaud ; conseillers, Honoré Gautier, Jacques Colomb, Antoine Chancel, François Long, Honoré Garoutte, Louis Laget de Jacques ; prieurs du Purgatoire, André Roque et Joseph Girard ; prieur de Sainte-Barbe, Antoine Grimaud ; prieur de Sainte-Croix, Jean-Jacques Michel ; prieurs de Saint-Pierre, Barthélemy Roque et Jean Michel (1ᵉʳ mai 1659). — Vote des impositions. — Enchères, etc. — Lacune du 5 janvier au 21 décembre 1651.

BB. 10. (Registre.) — In-fᵒ, 503 feuillets, papier.

1660-1699. — DÉLIBÉRATIONS : Fᵒ 1 : Élection : premier consul, Jean-Honoré Cameron, notaire ; deuxième consul, Jacques Estienne, marchand ; capitaine, Louis Guigou ; trésorier, Pierre Rigaud ; conseillers, Joseph Colomb, Elzias Tapan, Guillaume Puissant, Étienne Guitton, Antoine Masse, fils de Pierre, Louis Hébert ; prieurs de Saint-Pierre, Christol Gras et François Gras ; prieur du Purgatoire, Jean Arnaud ; prieur de Sainte-Croix, Joseph Barre ; prieur de Sainte-Barbe, François Long ; enseigne, Antoine Martin, fils de Jacques (1ᵉʳ mai 1660). — Fᵒ 4 : Différend avec les parandouriers du quartier de Saint-Pierre, à propos des eaux (1ᵉʳ août 1660). — Fᵒ 9 vᵒ : Adoption de la voie de l'arbitrage pour terminer un procès pendant entre la Ville et le conseiller de Salomon (22 août 1660). — Fᵒ 12 vᵒ : Subvention de 100 l. aux luminaires de Saint Clair et de Saint Crépin pour les aider à construire des chapelles dans l'église paroissiale (28 novembre 1660). — Fᵒ 14 vᵒ : Élection : premier consul, Pierre Dollon, bourgeois ; deuxième consul, Joseph Rigaud, marchand ; capitaine, Marc-Antoine Roubaud ; trésorier, Louis Roque ; conseillers, Jacques Martin, Étienne Masse, Claude Roubaud, Esprit Rémuzat, Jean Lion, Joseph Baudisson ; prieurs du Luminaire du Purgatoire, Jacques Roque et Honoré Garat ; prieur de Sainte-Barbe, Joseph Colomb ; prieur de Sainte-Croix, Olivier Aubert ; prieurs de Saint-Pierre, Guillaume Poirier et Barthélemy Cauvin ; greffier, Mᵉ Étienne Laget, notaire ; enseigne, Jean-François Chabert fils (1ᵉʳ mai 1661). — Fᵒ 17 vᵒ : Amende de 50 l. infligée à ceux qui introduiront des troupeaux dans les défends ; poursuites contre Antoine Estienne dit Roux, Louis Niel et François Roubaud, qui avaient empiété sur le défends de la Lare en en enlevant les termes ; construction d'un four communal ; obligation pour les habitants qui voudront faire paître leurs bêtes de labour dans le bois de la Lare, de se munir d'une permission des Consuls et de payer une taxe (3 juillet 1661). — Fᵒ 20 vᵒ : Différend avec les hoirs de Mᵉ Tournon à propos de ses tailles ; dégâts causés par un débordement de l'Huveaune, en suite desquels le Conseil décide d'agrandir le lit de cette rivière (16 octobre 1661). — Fᵒ 25 vᵒ : Élection : premier consul, Mᵉ Étienne Laget, notaire ; deuxième consul, Antoine Martin ; capitaine, Jean Guis, bourgeois ; trésorier, Antoine Raymond, fils d'Antoine, bourgeois ; conseillers, Marc-Antoine Barthélemy, Antoine Grimaud, Antoine Collin, Jacques Laget à feu Jean, Joseph Colomb et Barthélemy Roque ; greffier, Mᵉ Jean-Honoré Cameron, notaire ; enseigne, Jean Raymond, fils de Pierre ; prieur du Purgatoire, Jacques Laget à feu Jean ; prieur de Sainte-Barbe, Louis Guis ; prieur de Sainte-Croix, Raymond Émeric ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Long et Jacques Pascal (1ᵉʳ mai 1662). — Fᵒ 38 : Abus commis par le fermier des fours (15 avril 1663). — Fᵒ 39 : Élection : premier consul, Laurent Velin, bourgeois ; deuxième consul, Honoré Estienne, marchand ; capitaine, Antoine Baulme, bourgeois ; trésorier, Joseph Guinoard ; conseillers, Honoré Colomb, André Roque, Honoré Gras, Joseph Gautier, Jacques Hébert, Jean-Antoine Colomb ; prieur du Purgatoire, Jean Colomb fils de Joseph, et Émeric Guigou ; prieurs de Sainte-Barbe, le même Joseph Colomb ; prieur de Sainte-Croix, Jean Aubert ; prieurs de Saint-Pierre, Henri Chancel et Antoine Velin ; enseigne, Pierre Miquély à feu Jacques (1ᵉʳ mai 1663). — Fᵒ 43 vᵒ : Procès contre messire Jean

Garcin, prêtre, bénéficier en l'église des Accoules de Marseille, recteur de la chapellenie de N.-D. des Trois-Ombres, à Auriol, qui avait la prétention de résigner celle-ci en désignant pour son successeur messire Canolle, malgré le droit de nomination que possédaient les Consuls en qualité de juspatrons ; action intentée à la Communauté par messires Jean Pascal et Joseph Colomb qui demandaient la démolition du four nouvellement construit au quartier Sainte-Barbe, vu le dommage qu'il portait aux immeubles voisins dont ils étaient propriétaires (8 juillet 1663). — F° 48 : Vote de 25 l. à M° Nicolas Olivier, notaire royal d'Aubagne, « voyeur » des chemins, pour venir inspecter les chemins d'Auriol et prescrire les réparations qui leur sont nécessaires (27 janvier 1664). — F° 50 : Acceptation de la proposition faite par les Récollets de venir s'établir à Auriol et vote à leur profit d'une aumône de cinq quintaux de viande et deux quintaux de morue, pour une fois et sans tirer à conséquence (23 mars 1664). F° 51 : Élection : premier consul, Jean-Antoine Laget, écuyer ; deuxième consul, Laurent Rigaud, maitre apothicaire ; capitaine, M° Nicolas Barthélemy, notaire royal ; trésorier, Jacques Roque, fils de Hugues ; conseillers, Pierre Tapan de Jean, Jean Gay, Antoine Simon, Antoine Colomb de Joseph, Antoine Gautier et Jean Pascal ; greffier, M° Victor Ribier ; prieur du Purgatoire, Jacques Hébert ; prieurs de Saint-Pierre, Antoine Chaffard et Jean Grimaud d'Antoine ; prieur de Sainte-Barbe, Antoine Rigaud ; prieur de Sainte-Croix, Etienne Poulet ; enseigne, André Martin d'Antoine (1er mai 1664). — F° 53 : Moyens d'obtenir un plus grand nombre de regrattiers pour la débite du sel (11 mai 1664). — F° 55 : Droit d'indemnité réclamé par l'abbé de Saint-Victor sur une coupe du bois de la Lare vendue par la Communauté (6 août 1664). — F° 56 : Mesures de précaution contre l'épidémie de peste qui vient d'éclater à Toulon (5 octobre 1664). — F° 59 : Conflit avec la Communauté de Trets au sujet du surveillant mis par celle-ci au moulin de Raston qu'elle possédait à Auriol, cette dernière Communauté revendiquant le droit de nommer ce surveillant dans l'intérêt de la santé publique ; autorisation aux marguilliers du Corpus Domini de vendre une parcelle de terre pour en employer le montant à des réparations indispensables (26 octobre 1664). — F° 69 : Élection : premier consul, Luc Pascal ; deuxième consul, Jean Raymond ; capitaine, Louis Roque ; trésorier, Gaspard Riboulet ; conseillers, Joseph Rigaud, Joseph Paul, Jean Roubaud, Antoine Roubaud, Jean Masse à feu Pierre, Pierre Roubaud ; enseigne, Antoine Rémuzat ; prieurs du Purgatoire, Antoine Masse et Jean Gautier ; prieur de Sainte-Barbe, Joseph Roubaud ; prieur de Sainte-Croix, Laurent Michel ; prieurs de Saint-Pierre, Antoine Colomb et Pierre Gras ; greffier, M° Étienne Laget (1er mai 1665). — F° 70 v° : Amende de 20 l. infligée aux habitants qui refuseront de faire leur tour de garde en temps de contagion (3 mai 1665). — F° 72 : Vote de 100 l. au luminaire du Saint-Sacrement pour l'aider à achever son tabernacle (31 mai 1665). — F° 77 v° : Don à la même œuvre, à l'exclusion de toutes autres similaires, du revenu des bancs et places de l'Église, les jours de foire (25 octobre 1665). — F° 85 v° : Élection troublée par des protestations et des appels qui la rendent impossible (1er mai 1666). — F° 87 v° : Élection faite en présence du conseiller de Thomassin, commissaire délégué par le Parlement : premier consul, Barthélemy Laget, écuyer, d'Aix ; deuxième consul, François Estienne ; trésorier, Jean Giraud ; capitaine, Honoré Garoutte ; conseillers, Marc-Antoine Barthélemy, Jacques Colomb, François Long, Jacques Masse, Louis Dol et Jean Grimaud ; enseigne, Guillaume Borel (9 mai 1666). — F° 92 : Rétablissement des [illegible] à leur largeur légale ; confection d'une armoire de noyer fermant à deux clefs différentes, pour renfermer les archives (4 novembre 1666). — F° 97 : Modifications au règlement municipal (25 mars 1667). — F° 99 : Élection : premier consul, Joseph Raymond, bourgeois ; deuxième consul, Balthazar Chaffard, marchand ; capitaine, Honoré Gras ; trésorier, Pierre Ganteaume ; conseillers, Honoré Colomb, Balthazard Barre, Jean Laget cadet, Louis Long, parandourier ; Pierre Roque et Antoine Velin, cardeur ; greffier, M° Nicolas Barthélemy ; prieurs de Saint-Pierre, Etienne Riboulet et Jacques Gras ; prieur de Sainte-Croix, Pierre Pascal ; prieur de Sainte-Barbe, Honoré Bargès ; prieurs du Purgatoire, Jean Michel, mercier, et Jean Bosc ; enseigne, Guilhem Borrel. Le Conseil confie les fonctions d'inspecteurs de la boucherie, de la poissonnerie et des poids et mesures aux prieurs de N.-D. de la Miséricorde qui en retireront les revenus (1er mai 1667). — F° 102 : Don au luminaire du Corpus Domini de deux petits [illegible] en [illegible] et à frère Jean Colomb, ermite de N.-D. des Trois Ombres, de 300 tuiles pour son ermitage ; obligation pour les boulangers et [illegible]

niers d'abroger le règlement en usage à Aix pour la vente du pain (13 mai 1667). — F° 103 v° : Nomination de gardes-terres pour mettre fin aux excès des malfaiteurs qui « sont en sy grand reigne dans nostre lieu » (25 juin 1667). — F° 110 : Procès contre la Communauté de Roquevaire qui prétendait avoir un droit de pâturage sur le terroir d'Auriol (25 septembre 1667). — F° 114 : Nomination de Jacques Long, viguier de Roquevaire ; Jean-Jacques Martel, bourgeois d'Aubagne et Joseph Barthélemy, arpenteur de Tourves, pour procéder à un nouvel allivrement (27 novembre 1667). — F° 118 v° : Délibération de l'Assemblée générale des Communautés concernant l'entretien des chemins par ces dernières ; construction d'un « bassegue » pour la grande cloche ; agrandissement et réparation de l'hôpital (15 avril 1668). — F° 120 : Élection : premier consul, Jean Gras, bourgeois ; deuxième consul, Marc-Antoine Roubaud, marchand ; capitaine, Jacques Roque ; trésorier, Antoine Estienne, dit Roux ; conseillers, Pierre Tapan, Jean Arnaud, Joseph Baudisson, Jean Laget à feu Antoine, Jacques Pascal et Joseph Garoutte ; greffier, M° Victor Ribier ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Long et Louis Dol ; prieur de Sainte-Barbe, Jacques Roque ; prieur du Purgatoire, François Gras ; prieur de Sainte-Croix, Jean Moustiers ; enseigne, Valentin Capus (1er mai 1668). — F° 123 : Sommation à messire François Masse, curé, de démolir un mur qu'il avait fait construire pour fermer une rue ; achat d'un livre où seront enregistrés tous les actes perpétuels et les titres de la Communauté (15 juillet 1668). — F° 127 v° : Agrandissement de l'église paroissiale devenue insuffisante pour la population (11 novembre 1668). — F° 142 v° : Élection : premier consul, Antoine Raymond à feu Antoine, bourgeois ; deuxième consul, Louis Guigou ; capitaine, Gaspard Riboulet ; trésorier, Joseph Colomb ; conseillers, Pierre Estienne, André Roque, Antoine Masse, Jean Pascal de David, Laurent Boyer et Jean Paris ; greffier, M° Étienne Laget ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Masse de Jean et Joseph Garnier ; prieurs du Purgatoire, Joseph Baudisson et Barthélemy Roque ; prieurs de Sainte-Barbe, André Roque et André Masse ; prieur de Sainte-Croix, Louis Estienne de Jean-Claude ; enseigne, Barnabé Miquély (1er mai 1669). — F° 147 v° : Volailles offertes par la Communauté au président de Régusse à son passage dans la ville (11 août 1669). — F° 151 : Renouvellement du bail du censalage à Claude Roubaud, « attendu sa probité » (2 février 1670). — F° 154 v° : Subvention de 6 l. à chacun des prêtres, messires Tapan et Masse, pour les aider à faire construire des confessionnaux (20 avril 1670). — F° 155 v° : Élection : premier consul, Jean-Honoré Cameron, notaire ; deuxième consul, Antoine Raymond à feu Pierre ; capitaine, Gaspard Roque ; trésorier, Honoré Estienne à feu Jean ; conseillers, Barthélemy Pascal, Louis Dol, Antoine Rémuzat, Antoine Bourrel, Jacques Roubaud et Guillaume Masse à feu Pierre ; enseigne, Jean Cadis de Jean ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Masse de Pierre et François Gras, parandourier ; prieur du Purgatoire, Jean Simon d'Antoine ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Gras, bourgeois (1er mai 1670). — F° 158 v° : Mission donnée à l'un des consuls d'aller à Aix faire dénombrement et déclaration pour les biens de la Ville ; don de 22 l. 10 s. au luminaire du Saint-Sacrement pour un « soleil » qu'il a fait faire (15 juin 1670). — F° 161 : Vente d'un terrain sis au quartier de l'Arénier, devant la maison de Pierre Sauzi (14 décembre 1670). — F° 164 : Élection : premier consul, Pierre Raymond, bourgeois ; deuxième consul, Antoine Rigaud ; capitaine, Honoré Colomb ; trésorier, Honoré Gras ; conseillers, François Estienne, bourgeois ; Louis Roque, Jean Masse à feu Honoré, Marin Riboulet, Louis Niel et Louis Censier ; prieurs du Purgatoire, Jean Moustiers et Pierre Capus, potier à terre ; prieur de Sainte-Croix, Balthazar Jacquet ; prieurs de Sainte-Barbe, Jacques Pascal et Louis Roque ; prieurs de Saint-Pierre, Jaumet Hébert et Louis Censier (1er mai 1671). — F° 172 v° : Plantation de quatre ormes sur les places publiques ; élection : premier consul, Marc-Antoine Barthélemy, bourgeois ; deuxième consul, Antoine Masse à feu Pierre ; capitaine, Jean Gay ; trésorier, Jean Laget à feu Antoine ; conseillers, Balthazar Chaffard, Jacques Pascal à feu Jean, Louis Long, parandourier ; François Borrel à feu Joseph, Nicolas Roubaud à feu Pierre, Jean Michel, mercier ; enseigne, Jean Raymond d'Honoré ; greffier, M° Victor Ribier ; prieur du Purgatoire, Jacques Gras ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Masse ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Ribier ; prieurs de Saint-Pierre ; Jean Ailhaud et François Chaffard (1er mai 1672). — F° 174 : Autorisation donnée à la confrérie des pénitents de N.-D. du Refuge, nouvellement créée pour ensevelir les morts, de faire ses offices dans la chapelle Sainte-Barbe pendant trois ans (3 mai 1672). — F° 178 : Action intentée à la Communauté par Étienne Laget, Luc

Pascal et autres, en cassation du nouveau cadastre (12 juin 1672). — F° 185 v° : Différend entre la Communauté et les sieurs de Nibles, capitaine d'infanterie, et Giraud. Ceux-ci s'étant livrés à des violences lors de leur passage à Auriol, une rixe s'en était suivie dans laquelle ils avaient été blessés et le sieur de Nibles avait perdu 200 pistoles et une « canne d'Inde » garnie de vermeil. Grâce à l'abbé de Saint-Victor et au comte de Grignan, l'affaire se termina par le remboursement au sieur de Nibles d'une somme de 200 l. (25 janvier 1673). — F° 188 v° : Élection : premier consul, Jean Rigaud ; deuxième consul, Antoine Estienne, dit Roux ; capitaine, Antoine Vassal ; trésorier, Henri Dollon ; conseillers, Joseph Colomb à feu Pierre, André Roque, François Gras, Jean Pascal de David, Antoine Boyer, Pierre Blanc ; enseigne, Guillaume Riboulet, fils de Gaspard ; prieurs du Purgatoire, Victor Gay et Antoine Villecroze ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Crest ; prieur de Sainte-Barbe, François Long et Pierre Masse ; prieur de Saint-Pierre, Jean-Pierre Masse ; greffier, Me Étienne Laget (1er mai 1673). — F° 191 : Désignation d'une sépulture dans le cimetière communal pour les Frères Prêcheurs du couvent de N.-D. de Bon Refuge nouvellement établi à Auriol (27 août 1673). — F° 193 : Élection : premier consul, Jean Gras, bourgeois ; deuxième consul, Jean Figueirolle ; capitaine, Jean Roubaud ; trésorier, Antoine Raymond à feu Pierre ; conseillers, Pierre Estienne, Joseph Gasquet, Guillaume Masse, Jean Paris, Jacques Roubaud, Étienne Boyer dit Besson ; enseigne, Antoine Raymond de Pierre ; greffier, Me Nicolas Barthélemy ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Riboulet de Jean-Antoine, et François Chaffard ; prieur du Purgatoire, Valentin Capus ; prieur de Sainte-Croix, Henri Chancel ; prieur de Sainte-Barbe, Honoré Bargès (1er mai 1674). — F° 194 : Plainte contre M. Lenoir, commissaire de l'artillerie, qui coupait des chênes dans le défends de la Lare sans manifester l'intention d'en payer le prix. (16 mai 1674). — F° 197 v° : Exploit en désemparation de la maladrerie de Saint-Claude, signifié aux Consuls par l'ordre des chevaliers du Mont-Carmel (1er juillet 1674). — F° 198 v° : Améliorations au jas communal où il se produisait parmi les animaux, une grande mortalité dont on ne pouvait découvrir la cause (30 septembre 1674). — F° 201 v° : Élection : premier consul, Joseph Raymond, bourgeois ; deuxième consul, Joseph Giraud ; capitaine, Pierre Rigaud, maître chirurgien ; trésorier, Louis Dol ; conseillers, Marc-Antoine Roubaud, Jean Capus, Joseph Garnier, Louis Niel, Louis Censier, Antoine Boyer ; prieurs du Purgatoire, Joseph Garoutte et Joseph Villeneuve ; prieurs de Saint-Pierre, Marc Baulme et Jean Garnier ; prieurs de Sainte-Barbe, André Roque et Pierre Sauzi ; prieur de Sainte-Croix, Raphaël Estienne ; greffier, Me Jean Gras (1er mai 1675). — F° 203 v° : Procès-verbal de visite des moulins communaux, curieux par les termes provençaux techniques qu'il contient sous une forme française (6 mai 1675). — F° 206 : Établissement de la ferme de la boulangerie ; démolition du rempart attenant à l'Horloge et de la maison de Jérôme Fassy, pour agrandir la place du Marché ; approbation de la dépense faite par les Consuls lors du passage de la grande duchesse de Toscane (15 septembre 1675). — F° 210 : Nomination de messire Raymond, prêtre, comme recteur de la chapellenie de N.-D. des Trois Ombres en remplacement de messire Garcin, décédé (? novembre 1675). — F° 214 : Vente d'un terrain communal au quartier de l'Arénier, sous la condition qu'il n'y pourra être élevé aucune construction (15 janvier 1676). — F° 216 v° : Construction d'une nouvelle église paroissiale, l'ancienne ne pouvant contenir que la moitié de la population et ne pouvant être agrandie ; choix d'un homme pour arroser les ormeaux plantés sur les places publiques (12 avril 1676). — F° 218 : Élection : premier consul, Mathieu Baulme, bourgeois, de Marseille ; deuxième consul, Honoré Gras ; capitaine, Louis Laget ; trésorier, Antoine Masse ; conseillers, Honoré Colomb, marchand ; Jean Michel, Antoine Villecroze, Pierre Roque, Emeric Guigou ; enseignes, Étienne Estienne et Antoine Icard ; greffier, Me Victor Ribier ; prieur de Sainte-Barbe, André Raymond ; prieurs de Saint-Pierre, Étienne Crest et Huguet Boyer ; prieur de Sainte-Croix, Joseph Gautier de François ; prieur du Purgatoire, Marc Gay (1er mai 1676). — F° 221 : Don de 50 l. au luminaire du Saint-Sacrement dont les prieurs avaient acheté une tapisserie sans avoir de quoi la payer (31 mai 1676). — F° 224 v° : Requête présentée au Parlement en vue d'en obtenir la révocation du nouveau règlement municipal fait par cette Cour « comme [illegible] à la [illegible] ; suppression du poste de maître d'école communal « attendu qu'il y a dans le lieu deux maîtres et qu'il ne vient aucun enfant à l'escolle de la Communauté » (24 janvier 1677). — F° [illegible] du conseiller du Chaffaud pour mettre fin aux difficultés

soulevées par le nouveau règlement municipal (3 mai 1677). — F° 229 *bis* : Élection : premier consul, Luc Pascal ; deuxième consul, Balthazar Chaffard ; capitaine, André Raymond ; trésorier, Antoine Colomb de Joseph ; conseillers, Gaspard Roque, Joseph Capus, Jean Masse à feu Pierre, Antoine Rémuzat, Victor Barre, Jean-Paul Blanc ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Masse et Claude Paris ; prieurs de Sainte-Barbe, Pierre Capus de Joseph et Jean Roubaud à feu Joseph ; prieur de Sainte-Croix, Joseph Bissarel ; prieurs du Purgatoire, Jacques Trémelat et Jean Cadis de Jean (1er mai 1677). — F° 231 : Plainte contre Guillaume Riboulet, enseigne en exercice, qui, contrairement à la coutume, n'avait pas donné la veille de la Noël des sérénades aux familles, n'avait pas voulu accompagner avec sa compagnie les Consuls allant à l'Hôpital faire l'aumône aux pauvres, et avait essayé de crever la caisse du tambour que les Consuls avaient pris avec eux (27 décembre 1677). — F° 238 : Élection : premier consul, Me Étienne Laget, notaire ; deuxième consul, Joseph Dollon, bourgeois ; capitaine, Laurent Rigaud, maître apothicaire ; trésorier, Louis Long ; conseillers, Marc-Antoine Barthélemy, Antoine Simon, Barthélemy Roque, Joseph Garoutte, César Pascal, Jean Ailhaud ; prieur de Sainte-Barbe, Laurent Masse ; prieur de Sainte-Croix, Guillaume Plumier ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Long et Étienne Riboulet ; prieur du Purgatoire, Pierre Bargès (1er mai 1678). — F° 245 : Protestation contre le droit de 20 s. par millerolle imposé par la ville de Cassis sur les vins étrangers (15 août 1678). F° 251 v° : Élection : premier consul, Antoine Raymond à feu Pierre ; deuxième consul, Jean Roubaud ; capitaine, Honoré Estienne ; trésorier, Pierre Raymond de Pierre ; conseillers, Marc-Antoine Roubaud, Honoré Émeric, Jacques Ébert, Pierre Vassal, Louis Ayasse, Gaspard Riboulet à feu Marin ; prieur de Sainte-Croix, Jean Suzanne, parétier ; prieurs du Purgatoire, Jean-Antoine Tapan et Antoine Blanc cadet ; prieur de Saint-Pierre, Étienne Estienne, boulanger, et Melchion Guis ; prieurs de Sainte-Barbe, Antoine Tapan et Balthazar Bargès, tisseur à toile ; enseigne, Laurent Estienne (1er mai 1679). — F° 254 v° : Nomination de messire Honoré Cameron, prêtre d'Auriol, comme recteur de la chapellenie des Onze mille Vierges, en remplacement de feu messire Jean Laget (31 août 1679). — F° 255 : Achat, au prix de 300 l., de la maison du sieur Villeneuve ; contribution pour trente livres aux frais de démolition de la maison des hoirs de Pierre Gay, pour agrandir la rue (5 novembre 1679). — F° 258 v° : Proposition de ne plus mettre aux enchères les fonctions de censal « affin de n'estre pas obligés de recevoir des offres des personnes qui en sont incapables et par l'incapacité desquelles le commerce reçoit un notable dommage » (11 février 1680). — F° 260 v° : Demande faite par Me Étienne Laget que le Conseil soit « purgé » par l'exclusion de Pierre Vallat, conseiller moderne, qui ne remplissait pas les conditions voulues par le règlement municipal. L'exclusion de Vassal est, en effet, prononcée par le Juge, après quoi le Conseil nomme à sa place Barthélemy Emeric, et Balthazar Chaffard à celle de feu Honoré Émeric ; élection : premier consul, Joseph Cameron, avocat en la Cour ; deuxième consul, Louis Chabert, apothicaire ; capitaine, Henri Dollon ; trésorier, Marc Barre ; conseillers, Antoine Masse, François Velin, Jacques Laget, André Gautier, François Borrel de Joseph et Jean Grimaud ; prieur de Sainte-Croix, Jean Caudier ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Guitton ; prieurs de Saint-Pierre, Honoré Gras et Mathieu Bouisson ; prieur du Purgatoire, Jean-Pierre Masse (1er mai 1680). — F° 265 : Permission accordée aux Consuls, par le seigneur, de porter le chaperon (30 mars 1681). — F° 266 : Élection : premier consul, Me Jean Gras, notaire ; deuxième consul, Simon Ganteaume ; capitaine, Antoine Rémuzat ; trésorier, Jean Masse ; conseillers, Balthazar Chaffard, François Long, Pierre Garoutte, Jacques Estienne, Pierre Blanc, Honoré Masse à feu Jean ; prieurs de Sainte-Barbe, Jean Roubaud et Pierre Roque, chapelier ; prieurs de Saint-Pierre, Jacques Paris et Guillaume Castinel ; prieurs du Purgatoire, Antoine Bouis et Antoine Tapan ; prieur de Sainte-Croix, Pierre Albanés (1er mai 1681). — F° 268 : Protestation contre le séquestre royal qui s'arrangeait de façon à ce que ses frais absorbassent l'intégralité des facultés déposées entre ses mains (15 mai 1681). — F° 271 : Rejet de la demande faite par le trésorier à l'effet de bénéficier d'une remise de 1 % sur le dernier emprunt contracté par la Communauté ; opposition faite aux prétentions élevées par l'ordre du Mont-Carmel sur l'hôpital d'Auriol (1er février 1682). — F° 274 v° : Défense aux Consuls de faire aucune dépense supérieure à 6 l. sans y avoir été préalablement autorisés par le Conseil ; élection : premier consul, Louis Laget, bourgeois ; deuxième consul, Antoine Rigaud, marchand ; capitaine, Jean

Suzanne à feu Pierre ; trésorier, Joseph Estienne ; conseillers, Honoré Gras, Joseph Capus, Guillaume Masse, Pierre Sauzi, Antoine Icard, Mathieu Bouisson ; prieur de Sainte-Croix, César Pascal ; prieur de Sainte-Barbe, Valentin Capus ; prieurs de Saint-Pierre, François Gras et Guillaume Boyer à feu Estienne ; prieurs du Purgatoire, Urbain Garoutte et Balthazar Roubaud ; greffier, Mᵉ Honoré Estienne, notaire royal ; enseigne, Jean Dol (1ᵉʳ mai 1682). — F° 276 v° : Obligation d'apurer les comptes trésoraires dans l'Hôtel de Ville, avec faculté pour les habitants de les discuter (3 mai 1682). — F° 278 v° : Acceptation des sieurs Lion et Féraud, beaux-frères, pour enseigner la lecture, l'écriture, le latin, l'arithmétique et la philosophie, moyennant 120 l. par an (9 août 1682). — F° 280 v° : Transaction avec l'ordre du Mont-Carmel au sujet de l'Hôpital (16 août 1682). — F° 286 v° : Vérification des dettes de la Communauté (10 janvier 1683). — F° 288 v° : Réclamation des armes appartenant à la Communauté qui n'avaient pas été représentées par les consuls de l'année précédente ; plainte adressée au Juge contre les auteurs de libertinage et de larcins commis aux champs (17 janvier 1683). — F° 291 v° : Ordonnance royale relative au logement par les Communautés des recrues qui y sont de passage (8 décembre 1682). — F° 292 v° : Action contre le seigneur de Peypin qui faisait des coupes de ses bois sans tenir compte des droits qu'y avait la ville d'Auriol (14 mars 1683). — F° 296 v° : Élection : premier consul, Mᵉ Jean-Baptiste Coquilhat, avocat en la Cour ; deuxième consul, Louis Dol, marchand ; capitaine, Louis Ayasse, mercier ; trésorier, Pierre Vassal ; conseillers, Jean Roubaud, Louis Long, parandourier; Jean Ailhaud à feu Pons, Balthazar Roubaud, Jean-Paul Blanc, Louis Boyer, ménager ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Blanc cadet ; prieurs de Sainte-Barbe, François Long et Jean Grimaud ; prieurs de Saint-Pierre, Étienne Estienne dit Cauvière, et Romain Boyer, ménager ; enseigne, Jean Martin à feu Antoine ; greffier, Mᵉ Jean Gras, notaire (1ᵉʳ mai 1683). — F° 299 : Difficultés soulevées par le sieur Joseph Paul au sujet des arrosages et règlement adopté à ce sujet (4 juillet 1683). — F° 303 : Interdiction faite par le Parlement à Nicolas Barthélemy, viguier révoqué pour ses malversations, d'assister aux séances du Conseil où il devra être remplacé par le juge le plus voisin ; élection : premier consul, Guillaume Laget, notaire ; deuxième consul, Louis Roque ; capitaine, Guillaume Riboulet aîné ; trésorier, André Gautier ; conseillers, Antoine Masse, maître maçon ; Jacques Laget, Jacques Ébert, Pierre Fouque, Jean Ailhaud, serrurier ; Jean Paris ; prieurs du Purgatoire, Mathieu Bouisson et Pierre Blanc ; prieurs de Saint-Pierre, Jean-Antoine Gras et Pierre Chaffard ; prieur de Sainte-Croix, Pierre Capus ; prieurs de Sainte-Barbe, Pierre Masse de Jean ; enseigne, Marin Gorse (1ᵉʳ mai 1684). — F° 307 v° : Demande adressée à Mᵉ Nicolas Barthélemy d'exhiber l'autorisation seigneuriale en vertu de laquelle il avait fait abattre une des portes de la ville (24 mai 1684). — F° 316 v° : Intervention de la Communauté au procès intenté par celle d'Aubagne à la ville de Marseille, à l'occasion de l'interdiction d'y introduire les eaux-de-vie établie par celle-ci (10 décembre 1684). — F° 320 v° : Paiement de 44 l. pour la descente à Auriol du lieutenant-général d'Aix, à l'occasion de l'assassinat de Pierre Giraud commis par les cavaliers de la compagnie de Vauconcourt ; élection : premier consul, Louis Estienne, bourgeois résidant à Marseille ; deuxième consul, Joseph Dollon ; capitaine, Jacques Gras ; trésorier, Jean Estienne à feu Pierre ; conseillers, Balthazar Chaffard, François Long, Laurent Masse, Joseph Colomb de Jacques, Balthazar Gautier, Gaspard Bosc à feu Jean ; enseigne, Jean-Baptiste Roubaud ; prieurs du Purgatoire, Louis Laget et Antoine Martin ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Censier et Antoine Tapan ; prieur de Sainte-Croix, Dominique Plumier ; prieurs de Sainte-Barbe, Charles Guinoard et Guillaume Riboulet de Gaspard cadet (1ᵉʳ mai 1685). — F° 324 v° : Demande adressée au Parlement tendant à ce que Joseph Trémelat, condamné au fouet pour vol, subisse sa peine à Auriol pour servir d'exemple à « une insigne quantité de volleurs » qui, s'ils n'ont pas été poursuivis, n'en méritent pas moins le même châtiment (26 juillet 1685). — F° 328 v° : Élection : premier consul, Mᵉ Honoré Estienne ; deuxième consul, Jean Suzanne de Pierre ; capitaine, Joseph Garoutte ; trésorier, Honoré Estienne ; conseillers, Gaspard Roque, Jean Moustiers, boulanger ; Jacques Estienne, Jacques Tapan de feu Pierre, Honoré Laget, menuisier ; André Lance ; prieurs de Saint-Pierre, Mᵉ Nicolas Barthélemy et Honoré Gras ; prieurs du Purgatoire, Guillaume Laget et Louis Roque ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Dol ; prieur de Sainte-Croix, Charles Martin ; enseigne, Jean Laget de Jacques (1ᵉʳ mai 1686). — F° 330 : Cassation de l'élection consulaire demandée par Barthélemy

Chabert (21 juillet 1686). — F° 332 : Élection nouvelle nécessitée par cette cassation : premier consul, Luc Pascal ; deuxième consul, Pierre Rigaud ; capitaine, Jean Chaffard ; trésorier, Jean Moustiers ; conseillers, Gaspard Roque, Barthélemy Jayne, Joseph Gras, Honoré Laget, Pierre Blanc, André Lance ; prieurs de Saint-Pierre, Mᵉ Nicolas Barthélemy et Honoré Gras ; prieurs du Purgatoire, Guillaume Laget et Louis Roque ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Dol ; prieur de Sainte-Croix, Charles Martin ; enseigne, Jean Laget de Jacques (22 septembre 1686). — F° 336 : Rachat du privilège légué sur la forêt de Peypin à la Communauté, par M. de Cassin, fait par M. de Barbentane, moyennant 1.500 l. (6 octobre 1686). — F° 343 : Service d'actions de grâces pour célébrer la guérison du Roi qui « oultre la tranquillité de la paix que ses sujets jouissent dans son royaume, il travailhe et il est à la fin d'estirper l'hérézie dans la France » (16 mars 1687). — F° 345 : Élection : premier consul, Mᵉ Honoré Estienne ; deuxième consul, Louis Long, parandourier ; capitaine, Joseph Garoutte ; trésorier, Honoré Estienne de feu Antoine ; conseillers, Louis Laget, bourgeois ; Guillaume Masse, Pierre Sauzi, Antoine Blanc aîné, Victor Barre, Jacques Anglès ; prieurs du Purgatoire, Joseph Dollon et Jean Moustiers ; prieur de Sainte-Croix, Mathieu Arnoux ; prieurs de Sainte-Barbe, Jean Roubaud et Jacques Julien ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre Blanc et Pierre Capus (1ᵉʳ mai 1687). — F° 354 : Arrêt du Parlement interdisant de laisser paître des chèvres dans les forêts et bois taillis (7 octobre 1686). — F° 354 v° : Arrêt du Conseil d'État édictant des mesures pour prévenir les dégradations dans les bois (21 mars 1687). — F° 355 : Demande à l'Intendant de maintenir la Communauté dans le droit d'arroser ses terres avec l'eau de l'Huveaune le vendredi et le samedi (3 août 1687). — F° 359 : Règlement de police en 16 articles relatifs à la chasse, aux cabarets, au vagabondage, au tapage nocturne, aux chansons inconvenantes et diffamatoires, à la protection des récoltes et des bois, aux arrosages, aux denrées vendues au public, à la propreté des rues, aux porcs, aux publications, etc. Les peines appliquées aux contrevenants sont le carcan, l'amende et la confiscation ; réclamation contre divers seigneurs de Terres Baussenques qui exigeaient des droits de péage des habitants d'Auriol, bien que ceux-ci dussent en être exempts, puisque leur ville était elle-même terre baussenque (16 novembre 1687). — F° 365 v° : Élection : premier consul, Jean-Joseph Cameron ; deuxième consul, Antoine Masse ; capitaine, Joseph Velin de Jean ; trésorier, Gaspard Roubaud ; conseillers, Louis Roque, Jean Ailhaud, serrurier ; Gaspard Riboulet de Marin, Balthazar Roubaud, Louis Riboulet, muletier ; Dominique Laget, ménager ; prieurs du Purgatoire, Étienne Estienne et Marin Gorse ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Pascal ; prieur de Sainte-Barbe, Jacques Estienne, boulanger ; prieurs de Saint-Pierre, Mᵉ Jean Gras et Louis Long ; enseigne, Jean-Honoré Guigues (1ᵉʳ mai 1688). — F° 366 v° : Confirmation de François Lion comme régent des écoles communales, à condition qu'il aura un second « pour enseigner la petite jeunesse à lire, écrire et l'arithmétique » (9 mai 1688). — F° 370 : Remise au greffe de l'Intendance des pièces indispensables à la vérification des dettes de la Communauté (24 juin 1688). — F° 376 : Fixation de la livre cadastrale à 900 l. (10 octobre 1688). — F° 377 v° : Construction d'une Loge pour la vente des denrées, et démolition de l'ancienne (23 janvier 1689). — F° 380 v° : Election : premier consul, Jean Gras ; deuxième consul, Jean Guitton ; capitaine, Jean Dol ; trésorier, Balthazar Gautier ; conseillers, Joseph Dollon, François Long, Jacques Tapan, cardeur ; Barthélemy Roque, Louis Baudisson, Étienne Pascal ; prieur du Purgatoire, Jacques Tapan ; prieurs de Saint-Pierre, Balthazar Roubaud, cardeur, et Louis Aubert ; prieur de Sainte-Croix, Guillaume Castinel ; prieurs de Sainte-Barbe, Jean Fassy et Joseph Vernis (1ᵉʳ mai 1689). — F° 390 v° : Défense faite par le Commissaire général des poudres de la Marine aux riverains de l'Huveaune d'en prendre les eaux pour les arrosages, si ce n'est du samedi à midi au dimanche à pareille heure, ces eaux étant nécessaires aux moulins à poudre d'Auriol (17 juillet 1689). — F° 402 : Élection : premier consul, Mᵉ Guillaume Laget, notaire ; deuxième consul, Étienne Estienne ; capitaine, Pierre Roque de Jean ; trésorier, Jean Chaffard ; conseillers, Jean Roubaud, Jacques Laget, cardeur ; Antoine Tapan, Claude Jacquet, Mathieu Arnoux ; prieur du Purgatoire, Victor Michel ; prieur de Sainte-Croix, Jean Roubaud ; prieur de Sainte-Barbe, Honoré Gautier ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Laget et Honoré Gras ; enseigne, Jean Estienne de François (1ᵉʳ mai 1690). — F° 406 : Demande à l'Intendant d'exonérer Auriol de sa part de la contribution réclamée aux communautés

riveraines de l'Huveaune pour transférer ailleurs les moulins à poudre du Roi ; plainte contre les habitants qui dépavaient les rues pour y faire du fumier (28 mai 1690). — F° 407 : Abandon des anciennes mesures locales employées pour le vin (escandal et demi-escandal) et adoption des mesures en usage à Aubagne (11 juin 1690). — F° 411 : Excuses faites au Conseil par Barthélemy Chabert qui, désigné pour faire partie de la milice, avait refusé de marcher (30 juillet 1690). — F° 412 : Fixation à 6.000 l. de la contribution d'Auriol, Saint-Zacharie, Aubagne et Roquevaire pour le transfert à Saint-Chamas des moulins à poudre (27 août 1690). — F° 415 : Demande à Marseille ou à Aix de deux médecins pour combattre une épidémie de fièvre maligne qui emportait la plupart de ceux qu'elle atteignait (19 novembre 1690). — F° 421 v° : Élection : premier consul, Jean-Antoine Pascal, bourgeois ; deuxième consul, Marius Grosson, marchand ; capitaine, Pierre Sauzi ; trésorier, Louis Estienne ; conseillers, Louis Long, Barthélemy Jayne, Joseph Colomb d'Antoine, Jacques Estienne, boulanger, Jacques Anglessy, Guillaume Boyer ; prieur du Purgatoire, Pierre Blanc, menuisier ; prieurs de Sainte-Barbe, Joseph Rigaud d'Antoine et Pierre Masse ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Anglessy ; prieurs de Saint-Pierre, Pierre-François Long et Pierre Albanés ; enseigne, Jean Laget d'Honoré (1er mai 1691). — F° 424 : Réclamation du casernet des tailles par Laurent Moret, procureur du trésorier de la viguerie, créé par édit d'avril 1691 (22 juillet 1691). — F° 427 v° : Création d'offices de courtiers en vins (28 octobre 1691). — F° 431 v° : Union de l'hôpital communal à l'œuvre de la Miséricorde récemment fondée (10 février 1692). — F° 432 v° : Élection : premier consul, Honoré Rémuzat ; deuxième consul, Guillaume Riboulet ; capitaine, Victor Michel ; trésorier, Jean Ailhaud ; conseillers, Honoré Gras, Jean Laget d'Antoine, Valentin Capus, Joseph Velin, Louis Aubert, Jean-Antoine Guis ; prieur de Sainte-Barbe, Balthazar Bargès ; prieur de Sainte-Croix, Valentin Capus ; prieurs du Purgatoire, Guillaume Laget et Pierre Giraud ; prieurs de Saint-Pierre, Me Jean Gras et François Gras ; enseigne, Joseph Peirot (1er mai 1692). — F° 436 : Enregistrement de lettres portant nomination de noble Jean-Baptiste de Flotte pour faire la quête pour la rédemption des Captifs au nom de l'ordre de la Merci (12 mai 1692). — F° 436 v° : Achat de l'office de trésorier de la Communauté, au prix de 6.613 l. 4 s. (19 mai 1692). — F° 439 v° : Paiement de 500 l. pour les offices de crieurs d'enterrements (31 août 1692) ; de 1.880 l. pour l'office de procureur du Roi en la Communauté ; ordonnance de l'Intendant réglementant la fabrication des cuirs dans les tanneries (19 octobre 1692). — F° 454 v° : Autorisation aux munitionnaires des galères de pénétrer dans les caves des particuliers pour y marquer les vins propres à la consommation des équipages (6 janvier 1693). — F° 463 v° : Élection : premier consul, Louis Laget, bourgeois ; deuxième consul, Honoré Estienne d'Antoine ; capitaine, Pierre Giraud de Joseph ; trésorier, Jacques Tapan de Pierre, cardeur ; conseillers, Antoine Masse, Guilhaume Masse, Guilhaume Laget, Pierre Villecroze, maréchal à forge ; Pierre Albanés, Laurent Pascal ; prieurs de Sainte-Barbe, Guillaume Castinel et Louis Censier ; prieurs de Sainte-Croix, Claude Jacques et Étienne Pascal ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Suzanne et Pierre Roubaud ; prieur du Purgatoire, Victor Barre ; enseigne, Joseph Roubaud de Pierre (1er mai 1693). — F° 467 : Approbation de la vente d'une terre de la chapellenie N.-D. des Trois-Ombres, dont la Communauté a le juspatronat ; plainte portée au Sénéchal contre les sévices exercés par les habitants de Roquevaire sur ceux d'Auriol, notamment sur une pauvre femme à qui ils avaient cassé un bras (29 juin 1693). — F° 472 : Installation de Me Étienne Laget, nommé conseiller du Roi, maire d'Auriol, par lettres-patentes (18 avril 1694). — F° 473 : Élection : premier consul, Jean-Joseph Cameron ; deuxième consul, Louis Roque ; capitaine, Joseph Lambert ; trésorier, Joseph Velin de Jean ; conseillers, Jean Roubaud, hôte ; Victor Barre, Joseph Laget, menuisier ; Louis Baudisson, Jean Suzanne, parétier ; Mathieu Arnoux ; prieurs de Saint-Pierre, Henri Dollon et François Chaffard ; prieurs du Purgatoire, Valentin Capus et Louis Martin ; prieur de Sainte-Barbe, Jean-Joseph Rigaud ; prieur de Sainte-Croix, Joseph Poulet ; enseigne, Joseph Ayasse (1er mai 1694). — F° 478 : Élection : premier consul, Jean Gras, notaire ; deuxième consul, Antoine Féraud ; capitaine, Pierre Guinoard, maître chirurgien ; trésorier, Jean Suzanne, bourgeois ; conseillers, Laurent Rigaud, maître apothicaire ; Louis Ayasse, Pierre Capus, Antoine Tapan, Guillaume Boyer, Joseph Gras ; prieur du Purgatoire, Louis Monfray ; prieurs de Saint-Pierre, Joseph Gras et Antoine Blanc ; prieurs de Sainte-Croix, Honoré Long d'Antoine et Pierre Anglessy ; prieurs de Sainte-Barbe, [illegible] (1er mai 1695).

— F° 481 : Action intentée à la Ville par le Prieur pour obtenir la construction d'une maison claustrale qu'il réclamait depuis quatre ans ; construction d'une glacière (24 juillet 1695). — F° 488 : Acquisition par les chefs de viguerie des offices d'experts-jurés et de greffiers de l'Écritoire (23 septembre 1696). — F° 490 v° : Lettre du duc de Vendôme priant les Consuls de décharger autant que possible, des logements de troupes, Mr d'Hermitte, seigneur de Belcodène et Fuveau (21 janvier 1697). — F° 492 v° : Élection : premier consul, Honoré Estienne, notaire ; deuxième consul, Jean-Baptiste Émeric ; capitaine, Esprit Velin ; trésorier, Scipion Trémelat; conseillers, Honoré Estienne, Jean Moustiers, Barthélemy Roque, Dominique Laget, Jean-Antoine Guis et Guillaume Castinel ; prieurs de Saint-Pierre, Antoine Pascal de François et Guillaume Albanés ; prieur du Purgatoire, Paul Gastaud ; prieurs de Sainte Barbe, Antoine Tapan et Honoré Masse ; prieurs de Sainte-Croix, Jacques Riboulet et Blaise Gras (1er mai 1697). — F° 405 v° : Protestation contre les agissements des commis à l'enregistrement des armoiries, opération « à laquelle ils donnent une sy grande extension qu'ils y comprennent la plus grande partie des habitants », avec prière aux Consuls de prendre des mesures pour parer « au mal qui nous menace » (13 avril 1698). — F° 497 : Élection : premier consul, Louis Raymond, bourgeois ; deuxième consul, Jacques Tapan ; capitaine, Jean Bernard ; trésorier, Jean Guitton ; conseillers, Louis Roque, Gaspard Roubaud, Valentin Capus, Guillaume Laget, Joseph Laget de François, Joseph Fassy, cordonnier ; prieur du Purgatoire, Mathieu du Bouisson et Joseph Villecroze ; prieur de Sainte-Croix, Guillaume Boyer ; prieur de Sainte-Barbe, Joseph Émeric ; prieur de Saint-Pierre, Jean Gras, parandourier (1er mai 1698). F° 499 : Réaffouagement général. Note marginale donnant des détails sur le passage à Auriol des commissaires chargés de cette opération ; achat au prix de 1.600 l. d'une maison et jardin appartenant aux hoirs François, pour servir de maison claustrale (15 août 1698). — F° 501 : Élection : premier consul, Jean Estienne, notaire ; deuxième consul, Victor Michel, marchand ; capitaine, Jacques Julien ; trésorier, Joseph Lambert, maître apothicaire ; conseillers, Antoine Féraud, Joseph Giraud, Antoine Tapan, Guillaume Masse, Antoine Simon, Joseph Bosc ; prieurs de Sainte-Croix,, Jean Boyer et Jean Cart ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Baudisson et Guilhaume Castinel ; prieurs de Sainte-Barbe, Jean Masse et Marc Bargès ; prieur du Purgatoire : Guilhaume Laget (1er mai 1699).

BB. 11. (Registre.) — In-f°, 372 feuillets, papier, 1 sceau plaqué.

1700-1715. — Délibérations. — F° 3 v° : Enregistrement d'un réglement en 38 articles sur les réparations des ponts et chemins publié, par l'Assemblée générale tenue à Lambesc au mois de décembre 1687. — F° 10 : Élection : premier consul, Louis Laget ; deuxième consul, Pierre Sauzi ; capitaine, Joseph Dol ; trésorier, Jean Roubaud de Joseph ; conseillers, Joseph Dollon, Gaspard Riboulet, Joseph Émeric, Joseph Poulet, Antoine Paris, Jean-Baptiste Guinoard ; prieurs du Purgatoire, François Bourrelly et Pierre Villecroze ; prieur de Sainte-Croix, Claude Chauvin ; prieur de Saint-Pierre, François Chaffard ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Roubaud, cardeur à laine (1er mai 1700). — F° 20 v° : Proposition faite par le sieur Chaulier, de Marseille, de faire dans Auriol des fontaines auxquelles il amènera l'eau de la terre de Saint-Pierre « parce que lorsque la rivière vient à estre salle, tout le publiq souffre par le manque d'eau claire, un chacun n'aiant pas de puis dans leurs maisons » (31 octobre 1700). — F° 26 : Élection : premier consul, Jean-Joseph Cameron ; deuxième consul, Louis Martin ; capitaine, François Bourrelly ; trésorier, Claude Estienne ; conseillers, Jean Aillaud, Jean Chaffard, Pierre Tapan, Honoré Ébert, Jean Masse de Marc, Louis Guigou ; prieur du Purgatoire, Joseph Velin ; prieurs de Sainte-Barbe, Valentin Capus et Louis Pascal ; prieurs de Sainte-Croix, André Moustiers et Jean-Baptiste Blanc ; prieurs de Saint-Pierre, Jacques Ventron et Louis Gautier (1er mai 1701). — F° 41 v° : Élection : premier consul, François Laget ; deuxième consul, André Gautier; capitaine, Scipion Trémelat ; trésorier, Jean-Baptiste Émeric, maître bastier ; conseillers, Antoine Rigaud, boulanger ; Valentin Capus, Guilhem Laget, Joseph Laget, menuisier ; Joseph Villecroze, maréchal ; et Jean Barre, tailleur ; prieurs du Purgatoire, Jean Buisson et Charles Villecroze ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Michel de Joseph ; prieur de Saint-Pierre, Benoît Gras de Joseph (1er mai 1702). — F° 53 : Mission donnée à Marin Gorse et Claude Estienne d'exiger des Procureurs du Pays 9.427 l. 15 s. dus à la Communauté pour les ustensiles fournis aux troupes ; élection : premier consul, Jean-Antoine Pascal ; deuxième consul, Antoine Féraud ; capitaine,

Joseph Raymond, maître apothicaire ; trésorier, Joseph Velin, maître boulanger ; conseillers, Jean Roubaud, ancien hôte de la « Tête Noire » ; Antoine Tapan, tisserand ; Guilhaume Masse, maçon ; Joseph Fassy, maître cordonnier ; Dominique Tapan et François Colomb, tondeur à draps ; prieur du Purgatoire, Valentin Capus ; prieurs de Sainte-Barbe, Jacques Julien et Jean Masse de Laurent ; prieurs de Saint-Pierre, Laurent Pascal et Antoine Estienne de Marc ; prieurs de Sainte-Croix, Pierre Long et Jacques Estienne de Raphaël (1er mai 1703). — F° 56 v° : Mise aux enchères de l'exploitation de la glacière communale, au rabais, sur la mise à prix de 4 d. la livre (3 mai 1703). — F° 58 v° : Acceptation de l'offre faite par les habitants de Roquevaire de terminer à l'amiable le procès criminel à eux intenté pour les sévices auxquels ils s'étaient livrés sur des gens d'Auriol (29 juin 1703). — F° 63 : Opposition faite par divers conseillers à la nomination de messire François Raymond, prêtre, pour dire la messe de l'Aube (8 août 1703). — F° 63 v° : Reprise du procès contre les habitants de Roquevaire qui n'avaient pas voulu accepter les conditions mises par ceux d'Auriol à son abandon (11 novembre 1703). — F° 79 v° : Procès intenté par Honorade Fouque à la Communauté pour l'obliger à entretenir sa fille, Anne Reboul, enceinte de huit mois des œuvres de Louis Bosq, « pauvre travailleur » ; élection : premier consul, Pierre Guinoard ; deuxième consul, Jean-Joseph Estienne ; capitaine, Antoine Estienne de François ; trésorier, Gaspard Roubaud ; conseillers, Jean Estienne, notaire ; Gaspard Riboulet, Antoine Paris, tisserand ; Joseph Bosq, cordonnier ; Mathieu Arnoux et Joseph Estienne de Jacques ; prieurs du Purgatoire, Alexandre Roubaud et Pierre Masse, maçon ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Blanc de Guillaume ; prieur de Saint-Pierre, Louis Long ; prieur de Sainte-Barbe, Joseph Dol, boulanger (1er mai 1704). — F° 82 : Procès verbal d'installation de Jean Bernard comme contrôleur des trésoriers, office créé par édit du Roi (3 mai 1704). — F° 89 v° : Proposition faite par le sieur Rimbaud, de Marseille, d'établir à Auriol une distillerie d'eau-de-vie sur le modèle de celle qui donne d'excellents résultats à Aubagne (14 septembre 1704). — F° 94 v° : Reconstruction aux frais de la ville d'une partie de la maison de Barthélemy Chabert, qui avait été abattue de l'ordre des Consuls pour arrêter un incendie (10 novembre 1704). — F° 104 : Legs fait par M. de Tournon, avocat en la Cour, d'une rente perpétuelle de 240 l. qui devra servir à marier quatre pauvres filles, à raison de 60 l. chacune (25 mars 1705). — — F° 105 v° : Suppression des 108 l. attribuées à Mre Raymond, régent des écoles, qui depuis plus de 6 mois n'avait qu'un élève à qui il enseignait « la grand mère » (26 avril 1705). — F° 108 v° : Élection : premier consul, Jean Raymond, notaire ; deuxième consul, Joseph Dol ; capitaine, Jean Chaffard ; trésorier, Balthazar Gautier ; conseillers, Jean Aillaud, serrurier ; Joseph Simon, cardeur ; Jean Masse, maçon ; Jacques Anglessy, Louis Aubert, Joseph Boyer d'Antoine ; prieur du Purgatoire, Guillaume Laget ; prieurs de Sainte-Barbe, Antoine Tapan, tisserand, et Pierre Pascal, tuilier ; prieurs de Sainte-Croix, Joseph Gras de Pierre et Jean Simon, péreiron ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Chauvin et Antoine Pascal (1er mai 1705). — F° 111 v° : Refonte de deux vieilles croix processionnelles en argent interdites depuis plusieurs années par l'Évêque « pour n'estre pas assez décentes », dont on fera une neuve (15 mai 1705). — F° 113 v° : Plainte contre des jeunes gens qui avaient jeté des pierres dans les fenêtres du valet de ville, celui-ci ayant refusé de les accompagner avec sa trompette pour « faire les fols dans les rues » (7 juin 1705). — F° 139 : Élection : premier consul, Louis Raimond, notaire ; deuxième consul, Joseph Rigaud, marchand ; capitaine, Alexandre Roubaud ; trésorier, Jacques Julien ; conseillers, Jean Felgerolle, Valentin Capus, Paul Gastaud, Jacques Vidau, Henri Ribot et Pierre Blanc ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Giraud ; prieur de Saint-Pierre, Jean Gras, parandourier (1er mai 1706). — F° 160 v° : Requête présentée à l'Intendant par divers particuliers à l'effet d'obliger la Communauté à leur rembourser les ustensiles qu'ils avaient fournis aux troupes ; ordonnance de l'intendant Lebret accordant un délai de 3 mois à la municipalité pour opérer ce paiement et interdisant aux Consuls de payer à l'avenir les ustensiles sur un pied supérieur à 18 deniers (28 janvier 1707). — F° 162 : [illegible] : premier consul, [illegible] Laget, viguier ; deuxième consul, Scipion Trémelat ; capitaine, Dominique Tapan, cardeur à laine ; trésorier, Honoré Estienne, ménager ; conseillers, Antoine Martin, bourgeois ; Guillaume Masse, tisseur à toile ; Jean-Baptiste Guinoard, tailleur ; Joseph Fassy, cordonnier ; Pierre Albanés et Guillaume Bissarel ; prieurs de Sainte Croix, André Barre et Jean Ebert ; prieur de Saint-Pierre, [illegible] ; prieur du Purgatoire, [illegible] ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Émeric, laitier (1er mai 1707). —

F° 169 : Refus fait par le Trésorier de la Province de payer deux rescriptions montant à 2.688 l. que lui présentait la Communauté, attendu que celle-ci lui était redevable de plus grandes sommes (25 mai 1707). — F° 181 v° : Élection : premier consul, Jean Estienne, notaire ; deuxième consul, Jean Bernard ; capitaine, Guillaume Laget ; trésorier, Antoine Féraud ; conseillers, Pierre Sauzi, Antoine Tapan, tisserand ; Mathieu Arnoux, Jean Masse, maçon ; Jean Barre, tailleur, et Simon Roubaud ; prieurs du Purgatoire, Joseph Laget, menuisier, et Jean Capus, potier de terre ; prieur de Saint-Pierre, Pierre Chauvin ; prieur de Sainte-Croix, Antoine Estienne ; (1er mai 1708). — F° 189 : Suppression du crédit de 75 l. donné tous les ans au sieur Esménard, agent de la Communauté à Aix « attendu que la Communauté n'a plus besoin d'aucune personne pour agir à ses affaires » (26 août 1708). — F° 191 : Établissement de la ferme des grignons (5 novembre 1708). — F° 193 : Emprunt de la quantité de blé nécessaire pour nourrir les habitants mis dans l'impossibilité de gagner leur vie par la neige qui couvrait la terre (11 janvier 1709). — F° 197 : Élection : premier consul, Guillaume Laget, bourgeois ; deuxième consul, Joseph Velin, boulanger ; capitaine, Balthazar Rigaud ; trésorier, Joseph Lambert, maître apothicaire ; conseillers, Joseph Dol, boulanger ; Louis Aubert, Joseph Laget, menuisier ; Laurent Pascal, Joseph Boyer d'Antoine et Guillaume Albanés ; prieur du Purgatoire, Jean-Baptiste Guinoard ; prieur de Sainte-Croix, Jean Masse d'Honoré ; prieur de Saint-Pierre, Honoré Chaffard ; prieurs de Sainte Barbe, Henri Colomb et Louis Pascal, muletiers (1er mai 1709). — F° 200 v° : Établissement d'une garde bourgeoise pour éviter le renouvellement des émeutes auxquelles avait donné lieu le manque de grains (21 mai 1709). — F° 202 : Procès-verbal de la réunion tenue par le Maire, les Consuls, le Vicaire et divers notables pour régler la distribution du pain aux familles nécessiteuses (23 mai 1709). — F° 205 v° : Installation de François Mottet, bourgeois d'Aubagne, en qualité de greffier secrétaire de l'Hôtel de Ville d'Auriol (26 janvier 1710). — F° 208 v° : Élection : premier consul, Jean-Antoine Pascal ; deuxième consul, Pierre Tapan, cardeur ; capitaine, Pierre Bausset, bourgeois ; trésorier, Antoine Roubaud, cardeur ; conseillers, Victor Michel et Joseph Giraud, marchands ; Guillaume Boyer, Louis Pascal et Pierre Blanc, muletiers ; Jean Boyer d'Antoine ; marguilliers du Purgatoire, Joseph Gautier et Jean Émeric, bastier ; prieur de Saint-Pierre, François Long ; marguillier de Sainte-Croix, Barthélemy Estienne (1er mai 1710). — F° 213 v° : Autorisation donnée à M. Nicolas d'Hermitte de prendre, sa vie durant, dans le béal des moulins, la quantité d'eau nécessaire pour alimenter le jet d'eau de son jardin (6 juillet 1710). — F° 220 : Abonnement du droit de latte moyennant 150 l. par an, pendant 6 ans (16 novembre 1710). — F° 224 v° : Diminution de 50 l. sur le prix de sa ferme accordée au censal pour l'indemniser de la perte que lui avait fait subir la mortalité des oliviers (1er février 1711). — F° 236 v° : Élection : premier consul, Marius Gorse, marchand ; deuxième consul, Balthazar Gautier ; capitaine, Antoine Dollon ; trésorier, Louis Martin, boulanger ; conseillers, Scipion Trémelat, Antoine Bissarel, maître chapelier ; Jean Émeric, maître bastier ; Henri Ribot, muletier ; Laurent Gras, Joseph Albanés ; marguillier du Purgatoire, Guillaume Laget ; prieurs de Saint-Pierre, François Laget de Bardelin et André Gautier de Louis ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Capus et Jean-Baptiste Miquély de Jacques ; prieurs de Sainte-Barbe, Henri Ribot, muletier, et Pierre Bargès (1er mai 1711). — F° 246 : Imposition de 2 s. par millerolle de vin, la dîme et le quinzain préalablement prélevés (14 juin 1711). — F° 249 : Enregistrement d'un arrêt du Conseil portant provision des offices de gouverneur des villes d'Aubagne, Auriol et Roquevaire, pour le marquis Louis de Montolieu, premier chef d'escadre des galères, qui les avait acquis au prix de 14.000 l. (25 août 1711). — F° 250 : Protestation contre le commis du péage d'Aubagne qui faisait payer les muletiers d'Auriol, malgré le privilège qu'avaient les habitants de cette ville de ne payer aucun péage dans toute l'étendue de la Provence ; consultation sur la conduite à tenir à l'égard de Mes Cardeuil et Aube, avocats en Parlement, commissaires départis par arrêt du Conseil d'État pour dresser un état des réparations à faire aux possessions de l'abbaye de Saint-Victor (30 août 1711). — F° 259 : Arrestation du conseiller Balthazar Gautier et emprisonnement d'un mois par lui subi de l'ordre du sieur Jausserand, receveur de la viguerie de Saint-Maximin, à qui la ville d'Auriol n'avait pas voulu expédier les fruits du terroir de Saint-Zacharie dont elle avait été constituée séquestre (24 janvier 1712). — F° 269 : Élection : premier consul, M. Barthélemy de Moricaud, seigneur de Rousset ; deuxième consul, Antoine Féraud, bour-

geois ; capitaine, Jacques Estienne d'Étienne ; trésorier, Jacques Julien, marchand ; conseillers, Antoine Martin, bourgeois ; Paul Gastaud, Jean Masse, maçon ; Joseph Tapan, muletier ; Simon Roubaud, Antoine Plumier de Louis, charpentier ; prieur de Saint-Pierre, Marc-Antoine Barthélemy, avocat ; prieur de Sainte-Croix, Jean Gras de Joseph ; prieurs du Purgatoire, Jacques Pignol et Jacques Jourdan ; prieur de Sainte-Barbe, Joseph Tapan (1er mai 1712). — F° 285 : Élection de M. Nicolas d'Hermitte, seigneur de Belcodène et Fuveau, en qualité de syndic des forains. Ce syndic restera en charge pendant trois ans, assistera aux séances du Conseil et sera auditeur-né des comptes, en sorte qu'à l'avenir il ne sera plus nommé que deux auditeurs au lieu de trois. Cette nomination soulève des protestations basées, soit sur ce qu'elle est contraire au réglement municipal, soit sur ce qu'elle devrait être faite par les forains eux-mêmes. L'un des opposants, M. de Montvert, déclare protester pour le principe « consentant très agréablement à la susdite nomination, attandu le méritte personnel du seigneur sindic » (23 octobre 1712). — F° 291 v° : Proposition de transaction à passer avec la ville d'Aix au sujet de la succession de M. de Tournon (1er mars 1713). — F° 296 : Élection : premier consul, François Laget, bourgeois ; deuxième consul, Victor Michel ; capitaine, Jean-Joseph Estienne de Jean ; trésorier, Jean Suzanne, bourgeois ; conseillers, Jean Bernard, Guillaume Laget, cardeur ; Jean Fassy, maître cordonnier ; Laurent Pascal, maître barillat ; Guillaume Bissarel ; Jean Guis, muletier ; prieur du Purgatoire, Jacques Estienne, bourgeois ; prieurs de Saint-Pierre, Joseph Delierbis et Mathieu Brunseli ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Guérin et Antoine Pascal ; prieurs de Sainte-Barbe, Henri Colomb et Jacques Ruel (1er mai 1713). — F° 327 : Élection : premier consul, Me Jean Raymond, notaire ; deuxième consul, Honoré Estienne, ménager ; capitaine, Joseph Giraud, marchand ; trésorier, Joseph Dol, boulanger ; conseillers, Joseph Dollon, bourgeois ; Joseph Laget, menuisier, Joseph Villecroze, maître maréchal ; Mathieu Arnoux, Antoine Ferrier, Vincent Tapan, muletier ; marguilliers du Purgatoire, Marc Estienne et Joseph Laget, menuisier ; marguilliers de Sainte-Croix, Guillaume Giraud ; trésorier du Luminaire de Sainte-Barbe, Jean Émeric, maître bastier ; marguillier de Saint-Pierre, Balthazar Rigaud, bourgeois (1er mai 1714). — F° 345 : Approbation d'une dépense de 1215 l. faite le 26 octobre, à l'occasion du passage de la reine d'Espagne, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie. Les Consuls font observer que toutes les provisions achetées à cette occasion n'ont pas été consommées et qu'ils ont fait revendre « une quantité de gibiers qui estoient presque corrompus » ; tarif pour l'évaluation des biens dressé en vue d'un nouveau cadastre : les terres arrosables d'une contenance de 600 cannes seront cotées 90 l., pareille étendue complantée en vignes de la meilleure qualité 60 l. et pareille surface en labour 40 l. ; legs de 600 l. à placer en pension perpétuelle sur la Communauté, fait par feu messire Hubert Riouffe, recteur de la chapellenie de Sainte-Catherine (9 décembre 1714). — F° 350 : Enregistrement des ordres envoyés aux Consuls par l'Intendant pour le passage de la reine d'Espagne « ...Je puis vous dire en gros qu'il n'y a point de maison un peu accomodée qui ne doive estre prette à recevoir quelqun ; il faudra, s'il vous plaît, que vous ayez comme un magazin de pain, vin, viande de boucherie, volaille, gibier, huille, beurre, herbes et légumes, fruits, bougie, chandelles, bois, charbons, épicerie, sucre, pour fournir aux gens préposez pour recevoir ce qui sera nécessaire pour les tables de Sa Majesté, et comme elle veut par sa personne estre servie en maigre le vendredy et qu'il y aura aussi des personnes de sa suite qui voudront observer l'abstinence de viande nonobstant les dispances, il faudra, s'il vous plaît aussi, vous pourvoir du plus beau poisson que vous pourrez avoir, tant frais que mariné... » (24 octobre 1714). — F° 356 v° : Lettre du sieur Anfossy relative au passage à Auriol de la princesse Pio et du marquis de Gonzague le lendemain du jour où y aura passé la Reine (27 octobre 1714). — F° 356 : Élection : premier consul, Guillaume Laget, bourgeois ; deuxième consul, Étienne Estienne ; capitaine, Jean-Joseph Guinoard, bourgeois ; trésorier, Jean-Baptiste Velin aîné ; conseillers, Jean-Baptiste Émeric, Joseph Borrelly, maître serrurier ; Louis Guigou, marchand ; Guillaume Boyer, Henri Ribot, muletiers ; Guillaume Albanés ; prieur du Purgatoire, Jean-Baptiste Émeric ; prieurs de Saint-Pierre, Jean-François Velin, maître chirurgien, et Jean Émeric, maître bastier ; prieurs de Sainte-Croix, Joseph Capus et Louis Fassy ; prieur de Sainte-Barbe, Christophe Guis (1er mai 1715).

BB. 1. [illegible]

1716-1723. — Délibérations [illegible]

moyens à prendre pour payer les dettes de la Communauté qui s'élèvent de beaucoup au-dessus de 60.000 l. Trois moyens sont proposés : le département, l'imposition et la vente des domaines communaux. Le Conseil décide de demander au Roi un délai de quinze ans pendant lequel elle paiera ses dettes par département sur la livre cadastrale au sol la livre (14 avril 1716). — F° 5 v° : Élection : premier consul, Marc-Antoine Barthélemy, avocat en la Cour ; deuxième consul, Marc Estienne, marchand ; capitaine, Jean-Joseph Chaffard ; trésorier, Pierre Riboulet ; conseillers, André Gautier, marchand ; Antoine Plumier, maître tonnelier ; François Colomb, tondeur ; Guillaume Bissarel, Louis Pascal, muletier ; Honoré Long de Pierre ; prieurs du Purgatoire, Joseph Villecroze et Victor Martin ; prieur de Saint-Pierre, Joseph Barthélemy, apothicaire ; prieur de Sainte-Croix, Guillaume Ganteaume ; trésorier de Sainte-Barbe, Laurent Roubaud, cardeur ; enseigne, Joseph Monfray (1er mai 1716). — F° 8 : Mission donnée aux Consuls de faire rendre leurs comptes aux trésoriers, qui ne l'avaient pas fait depuis trois ou quatre ans, et de leur faire verser leurs reliquats (10 mai 1716). — F° 10 : Recherche du temps depuis lequel la Communauté n'avait touché aucun revenu de la terre de la Téulière, bien que des particuliers la cultivassent, dégradant même le bâtiment qui y était construit (17 mai 1716). — F° 17 v° : Renvoi « à un meilleur temps » de la proposition de faire faire un drapeau et d'acheter deux hallebardes pour l'Enseigne de la Jeunesse qu'on a jugé à propos de rétablir ; paiement de 10 sols aux hommes qui ont passé une journée à éteindre un incendie dans le bois de la Lare, et de 12 sols aux autres (6 septembre 1716). — F° 26 : Abonnement de l'office de subdélégué de la viguerie d'Aix (27 janvier 1717). — F° 32 v° : Élection : premier consul, Marin Gorse ; deuxième consul, Pierre Masse, maçon ; capitaine, Jean-François Velin, chirurgien ; trésorier, Antoine Velin, boulanger ; conseillers, Antoine Martin, bourgeois ; Antoine Paris, Jean Gras, parandourier ; Jean Chauvin, Jean Èbert, potier à terre ; Christophe Guis, travailleur ; marguillier du Purgatoire, François Colomb, tondeur ; marguilliers de Sainte-Croix, Etienne Blanc et Jean-Pierre Aubert ; marguilliers de Sainte-Barbe, Jean Bargès et Antoine Riboulet, maçons ; marguilliers de Saint-Pierre, Jean-Honoré Cameron et Jean Gras, parandourier ; suppression de la charge d'Enseigne et remise au Capitaine des hallebardes et du drapeau achetés l'année précédente (1er mai 1717). — F° 35 : Nomination d'Anne Bourrelly et Marguerite Pascal pour revendre le poisson. Le premier poissonnier arrivé à Auriol aura le choix entre elles ; le second devra s'adresser à celle qui n'aura pas encore été choisie (26 mai 1717). — F° 51 v° : Renvoi au 1er mai de l'élection municipale prescrite par l'édit du 17 juillet, attendu « que si on venait à présent à procéder à une nouvelle élection cella derrangeroit les affaires de la communauté et empêcheroit que plusieurs autres d'importance dont Messieurs les Consuls sont instruits ne pourraient se finir » (30 janvier 1718). — F° 54 : Demande d'un voyer pour visiter diverses maisons menaçant ruine et faire abattre celles qui présentent un danger pour la sécurité publique (21 mars 1718). — F° 58 : Élection : premier consul, Alexis Estienne, de Marseille ; deuxième consul, Marc-Antoine Roubaud, cardeur à laine ; capitaine, François Estienne, perruquier ; trésorier, Antoine Riboulet, maître maçon ; conseillers, Joseph Dol, maître boulanger ; Joseph Fassy, maître cordonnier ; Louis Long, parandourier ; Pierre Blanc, muletier ; François Riboulet de Jacques, Jean Caillol d'Estienne ; prieurs du Purgatoire, Louis Guigou, revendeur, et André Pascal, tailleur ; prieur de Saint-Pierre, Pierre Masse d'Antoine ; les prieurs de Sainte-Croix sont confirmés dans leurs fonctions ; prieur et trésorier de Sainte-Barbe, Joseph Dol, boulanger (1er mai 1718). — F° 70 : Dommages causés au terroir par une grêle extraordinaire qui était tombée le 14 juillet et avait détruit toutes les récoltes (21 août 1718). — F° 75 : Arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts interdisant de tenir des chèvres dans un certain nombre de localités de la Provence (13 novembre 1718). — F° 87 v° : Élection : premier consul, François Laget, bourgeois ; deuxième consul, Balthazar Gautier, maître boulanger ; capitaine, Antoine Dollon ; trésorier, Pierre Fabre ; conseillers, Jean-Baptiste Émery, Guillaume Masse, maçon ; Mathieu Arnoux, Jean Capus, Joseph Albanés, Joseph Bosc ; prieur du Purgatoire, Antoine Simon, cardeur ; prieur de Saint-Pierre, François Laget de Bardelin, bourgeois ; prieurs de Sainte-Croix, François Émery et Jean Capus ; prieurs de Sainte-Barbe, Pierre Masse, marchand, et Vincent Tapan, muletier (1er mai 1719). — F° 115 : Demande aux Dominicains d'établir à Auriol un couvent où devront séjourner au moins dix religieux, moyennant quoi il leur sera payé 4.000 l., moitié en corps de communauté, moitié par capage ; détail des obligations imposées à ces religieux par la ville (7 avril 1720). — F° 119 : Élection : premier consul, noble Barthélemy de Moricaud ; deuxième

consul, Antoine Féraud, bourgeois ; capitaine, Barthélemy Trémelat, marchand ; trésorier, Joseph Signe ; conseillers, Jean Bernard, Antoine Plumier, charpentier ; Simon Roubaud, Jean Guis, muletier ; Jean Simon, Guillaume Gautier ; prieur de Sainte-Croix, Vincent Suzanne ; prieurs du Purgatoire, François Guitton et Gabriel Villecroze ; prieur de Sainte-Barbe, Jean Capus, potier à terre ; prieur de Saint-Pierre, Joseph Fabre de Pierre (1er mai 1720). — F° 121 : Vote de 30 l. d'appointements annuels à la demoiselle Marguerite Michel, maîtresse d'école « qui est très versée en cet estat » ; renvoi de la procession de la seconde fête de Pentecôte à cause du passage possible de Mlle de Valois, duchesse de Modène ; lecture de la Passion de J.-C. tous les vendredis, pour que Dieu écarte les orages du terroir (25 mai 1720). — F° 123 v° : Vente d'une maison communale à Antoine Barthe, marchand de Marseille, pour y établir une fabrique de draps (29 juin 1720). — F° 130 v° : Mesures de sécurité prises par le Conseil général sur la nouvelle donnée par le Maire « que depuis quelques jours court le bruit que dans la ville de Marseille il y a de malladie contagieuse, qu'il y est même mort quelques personnes » (1er août 1720). — F° 141 v° : Précautions prises contre les contrebandiers à qui on attribue la diffusion de la peste (20 septembre 1720). — F° 144 v° : Mesures prises pour nourrir les pestiférés dont les infirmeries sont remplies, la Communauté n'ayant plus de quoi fournir à leurs besoins (15 janvier 1721). — F° 146 v° : Offre de secours apportée aux Consuls de la part des Procureurs du Pays, par l'abbé Maunier, supérieur du Grand Séminaire qui, en même temps, prescrit certaines mesures de précaution, entre autres de déterrer les cadavres pour les détruire avec de la chaux vive (7 mars 1721). — F° 149 : Ordonnances de Me Louis Raymond, notaire, commandant à Auriol, prescrivant des mesures d'hygiène (23-25 mai 1721).— F° 150 : Emprunt forcé de 3.000 l. sur les habitants aisés vu l'impossibilité où se trouve la ville d'avoir recours à des prêteurs volontaires (27 mai 1721). — F° 151 v° : Election : premier consul, Jean-Honoré Cameron ; deuxième consul, Antoine Bissarel, chapelier ; capitaine, Jean Dollon ; trésorier, Jean-Baptiste Velin, boulanger ; conseillers, Jean Guitton, Joseph Villecroze, maréchal ; Jacques Pignol, Joseph Boyer de Guillaume ; Joseph Estienne, ancien boulanger et Jean-Joseph Guis ; intendants de la Santé, Messire Joseph Martiny, vicaire ; Claude Sallier, docteur en médecine, et Antoine Pascal, bourgeois ; adoption de mesures de police (13 juillet 1721). — F° 158 v° : Ordonnance du marquis de Brancas, commandant pour le Roi en Provence, levant la quarantaine pour Auriol où la peste avait cessé (15 janvier 1722). — Fr 166 : Élection troublée par de multiples protestations : premier consul, Marc Estienne ; deuxième consul, François Riboulet de Jacques ; capitaine, Marc-Antoine Aillaud ; trésorier, François Aubanel, maître chirurgien ; conseillers, Joseph Dol, boulanger ; Joseph Estienne, cardeur ; Honoré Tapan, Marc Bargès, tisserand ; Antoine Ribot d'Henri et Nicolas Suzanne (10 mai 1722). — F° 207 : Acceptation du sieur Brémond, comme maître d'école aux gages de 150 l., à condition qu'il ne fera rien payer aux enfants pauvres. Les enfants des familles aisées paieront 5 s. pour apprendre à lire, 8 s. pour apprendre à écrire et 12 s. pour apprendre l'arithmétique et le latin (7 février 1723). — F° 219 v° : Élection : premier consul, Guillaume Riboulet ; deuxième consul, Jean Ayasse, bastier ; capitaine, Louis Long, parandourier ; trésorier, Charles Guinoard ; conseillers, Pierre Masse d'Antoine, Honoré Ébert, tisseur à draps ; Jacques Lance, muletier ; Sébastien Chauvin, Jean Moutte, tisseur, et Alexis Émery ; prieur du Purgatoire, Guillaume Laget, cardeur ; prieur de Saint-Pierre, Nicolas Raymond ; prieur de Sainte-Croix, Jacques Aubert ; prieurs de Sainte-Barbe, Joseph Masse de Guillaume et Joseph Masse de feu Jean (1er mai 1723).

BB 13. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets, papier.

1723-1727. — Délibérations : F° 2 : Difficultés survenues entre le Conseil et le Viguier qui refusait d'assister aux séances pour pouvoir les faire casser comme nulles (8 novembre 1723). — F° 4 v° : Don à Mgr de Matignon, abbé de Saint-Victor et seigneur d'Auriol, du terrain acquis d'Antoine Bissarel, pour y construire un auditoire de justice et des prisons (14 septembre 1723). — F° 6 : Transport aux Capucins des avantages faits par la Communauté, dans sa délibération du 7 avril 1720, aux Dominicains, pour l'établissement d'un couvent à Auriol (30 novembre 1723). — F° 8 v° : Décision portant d'aller faire visite en corps à l'évêque de Marseille, de passage à Auriol (27 décembre 1723). — F° 12 v° : Paiement des frais faits par le consul Riboulet qui avait été à Marseille demander l'approbation de l'abbé de Saint-Victor et de l'évêque diocésain pour l'établissement des Capucins, avec mention que, pour ne pas exciter la jalousie de ces deux

personnages, on a dû faire deux extraits de la délibération où l'on a mis en premier rang celui à qui l'expédition devait être présentée (25 mars 1724). — F° 25 v° : Enregistrement de la permission de l'abbé de Matignon pour l'établissement des Capucins (30 mars 1724). — F° 28 v° : Élection : premier consul, François Laget de Bardelin ; deuxième consul, Joseph Roubaud à feu Jean ; capitaine, Jacques Pascal, parandourier ; trésorier, Jean Martin, boulanger ; conseillers, Honoré Estienne, ménager ; Mathieu Arnoux, François Émery, Antoine Plumier, scieur de bois ; Jean-Joseph Caillol et Jacques Blanc de Pierre ; « sur la réquisition de la jeunesse », est nommé enseigne Jean-Baptiste Roubaud d'Alexandre ; prieurs du Purgatoire, Antoine Émery et Jacques Jourdan ; prieurs de Saint-Pierre, Louis Long et Jean-Louis Dol ; prieurs de Sainte-Croix, Étienne Blanc et Jean Caillol de François ; prieur et trésorier de Sainte-Barbe, Marc Bargès, tisseur à toile (1er mai 1724). — F° 34 : Proposition faite par le Maire de terminer au plus tôt les trente procès qu'a la Ville, soit à l'amiable, soit en les poursuivant avec vigueur (25 mai 1724). — F° 43 : Hommage rendu par le Conseil à M. François de Flotte, juge d'Auriol, que des gens mal intentionnés avaient dénoncé au comte de Forbin comme jetant la division parmi les habitants (4 août 1724). — F° 45 v° : Adoption du tarif dressé par la ville de Roquevaire pour les salaires des ouvriers : les travailleurs seront payés 15 s. par jour du 15 mars au 15 septembre et 12 s. du 15 septembre au 15 mars, et les femmes 6 s. ou 5 s. pendant les mêmes saisons ; les charrues, 50 sols pour faire les guérets et 3 l. pour les semences ; la « couble » de grosses bêtes pour les foulaisons, y compris leur conducteur, 3 l. et la nourriture, et les bourriques, 30 s. ; les faucheurs, 1 l. ; les maçons, tailleurs de pierre, paveurs, menuisiers et autres travailleurs à journée « qui ne fourniront que leurs mains et leurs outils », 20 s. et pour couper du bois, 18 s. ; les manœuvres, 7 s. ; les moissonneurs, 16 s. et les moissonneuses 8 s., plus la nourriture ; les femmes faisant les sarments, 6 deniers par cent sarments ; aiguisage des outils, 1 s. 3 d. ; fers des gros chevaux et mulets, 12 s. ; fers des petits animaux, 6 s. ; souliers d'homme à deux semelles, 4 l., à une semelle, 3 l. 10 s. ; souliers de femme 2 l. 15 s. et ceux des enfants à proportion ; il est défendu aux journaliers de travailler pour le premier qui viendra les louer, à peine de 10 l. d'amende ; défense d'aller travailler hors du terroir sans une permission du Bureau, laquelle ne pourra être donnée que pour 8 jours, sauf à être renouvelée ; les conflits seront jugés par un bureau composé du juge ou, en son absence, du viguier, des consuls en exercice, des consuls sortants et de huit notables... (3 septembre 1724). — F° 50 : Approbation par le Conseil des mesures prises par les Consuls, qui avaient fait travailler de force des maçons, aux réparations de l'église paroissiale interdite par l'Évêque à cause de son état de vétusté (19 octobre 1724). — F° 52 : Suppression de la gratification de 2 charges et demie de blé et de 30 l. en argent accordée jusque là au prêtre aubier pour assister au lutrin, attendu qu'il y a aujourd'hui trois secondaires pour le faire (17 décembre 1724). — F° 54 v° : Indemnité au sieur Gastaud, hôte des « Trois Fleurs de lys », chez qui M. de Moricaud, premier consul, avait habité et était mort pendant la contagion (8 avril 1725). — F° 60 : Arrêt de la Cour des Comptes portant règlement pour le recouvrement des sommes dues aux Communautés de Provence par leurs fermiers, trésoriers, exacteurs, pour les arrérages de tailles (23 janvier 1725). — F° 75 : Élection : premier consul, Marius Gorse, marchand ; deuxième consul, Joseph Julien, marchand ; capitaine, Joseph Villecroze, maréchal à forge ; trésorier, Joseph Martiny ; conseillers, Alexis Estienne, Guillaume Laget, cardeur à laine ; Joseph Albanés de Pierre, Jean Gras de Joseph, Vincent Suzanne, parétier, et Jean-Baptiste Boyer de Jean ; enseigne, Jean-Baptiste Laget de Joseph ; prieur du Purgatoire, Barthélemy Paris ; prieur de Saint-Pierre, Antoine Pascal ; trésorier de Sainte-Barbe, Jean-Joseph Rigaud, boulanger (1er mai 1725). — F° 93 v° : Hommage rendu aux pères Capucins que des gens mal intentionnés voulaient « faire passer pour des excandaleux du voizinage de leur habitation et de tout le lieu, disant leur frère questeur, un enjouë, entrer dans les maisons converser avec le sexe d'un air gracieux, même dans celles où il y a de femmes et de filles suspettes... » Le Conseil attribue ces manœuvres au vicaire, jaloux des pères, ou à quelqu'un qu'il fait agir (29 août 1725). — F° 100 : Cassation de l'élection consulaire par arrêt du Parlement du 22 septembre 1725 ; élection : premier consul, Antoine Velin, marchand ; deuxième consul, Joseph Dollon, marchand ; capitaine, Joseph Garoutte, marchand ; trésorier, Pierre Raymond, marchand ; conseillers, Alexis Estienne, bourgeois de Marseille ; Joseph Bosc de Gaspard, ménager ; Pierre Ganteaume, Jean Pascal d'Antoine, Jean Pierre Aubert et Joseph

Albanés, travailleurs (14 octobre 1725). — F° 128 : Proposition faite par l'abbé de Saint-Victor, aux Consuls, d'être arbitre des procès qu'ils ont avec leur vicaire, messire Roussenq (11 avril 1726). — F° 135 v° : Élection : premier consul, Joseph Dol, ancien boulanger ; deuxième consul, Antoine Simon, cardeur ; capitaine, Victor Martin, boulanger ; trésorier, François Riboulet de Jacques ; conseillers, Antoine Bissarel, Joseph Boyer d'Antoine, Joseph Albanés de Pierre, Laurent Estienne de Claude, François Crespin et Jean Tinel ; prieurs de Saint-Pierre, François Aubanel et Antoine Émery ; prieurs du Purgatoire, Nicolas Suzanne et Jean-Louis Dol ; prieurs de Sainte-Croix, Jean Bosc, maréchal, et Joseph Guis de Jean-Joseph ; prieurs de Sainte-Barbe, Joseph Julien et Joseph Dol fils (1er mai 1726). — F° 138 : Mission donnée aux Consuls « de faire compliment de se retirer » au maitre d'école communal, Capus, attendu qu'il n'y a presque point d'élèves, ceux-ci allant de préférence dans les autres écoles du lieu (19 mai 1726). — F° 143 : Budget de l'année : rentes, 21.884 l. 4 s. ; dépenses, 51.310 l. 12 s. 5 d. ; déficit : 29.426 l. 8 s. 5 d. (16 juin 1726). — F° 162 v° : Vote de 42 l. d'avances qu'exigeait Me Rambot, maitre sculpteur d'Aix, pour terminer les sculptures de la fontaine du Paty d'Abas, bien qu'il eût déjà touché 75 l. d'acompte sur le prix convenu de 159 l. ; service funèbre pour messire Jacques de Matignon, abbé de Saint-Victor et seigneur d'Auriol, décédé depuis quelques jours (25 avril 1727). — F° 165 v° : Élection : premier consul, Marin Gorse, marchand ; deuxième consul, Louis Long, parandourier ; capitaine, Nicolas Raymond, bourgeois ; trésorier, Jean-Joseph Giraud de Joseph ; conseillers, Jean Ayasse, bastier ; Joseph Bosc, cordonnier ; Jean Bosc, maréchal ; Laurent Gras, muletier ; Vincent Suzanne, parétier et Joseph Long de Jacques ; prieur du Purgatoire, Alexandre Guigou de Joseph ; prieur de Saint-Pierre, Jean-Baptiste Velin cadet ; prieur de Sainte-Barbe, Jean-Joseph Rigaud ; prieur de Sainte-Croix, Jean-François Caillol de François (1er mai 1727). — F° 170 v° : Avis que Rambot a presque terminé [illegible] fontaine du Paty d'Abas. Le Conseil lui demande le devis et le dessin d'une autre fontaine pour la place Sainte-Barbe (29 juin 1727). — F° 176 : Vote d'un supplément de 90 l. pour les travaux faits par Rambot en dehors de son prix [illegible] (14 septembre 1727).

BB. 14. (Registre.) — In-f°, 287 feuillets, papier.

1728-1744. — DÉLIBÉRATIONS : F° 9 : Élection : premier consul, Jean-Baptiste Velin aîné ; deuxième consul, François Aubanel, maître chirurgien ; capitaine, Laurent Roubaud de Jean ; trésorier, Dominique Laget de Christophe ; conseillers, Guillaume Riboulet, Marc Bargès, François Barre, Jean-Baptiste Boyer et Pierre Laget de François ; prieurs du Purgatoire, Claude Suzanne et Barthélemy Guitton ; prieurs de Saint-Pierre, Jean-Joseph Giraud et Jean-Baptiste Simon ; prieurs de Sainte-Croix, Joseph Capus et Laurent Gras ; trésorier de Sainte-Barbe, Ribouton (1er mai 1728). — F° 12 v° : Plainte adressée à l'évêque de Marseille contre Mre Roussenq, vicaire, qui ne voulait pas se soumettre aux usages locaux pour faire les processions (20 mai 1728). — F° 25 v° : Élection : premier consul, Marc-Antoine Barthélemy, avocat en la Cour ; deuxième consul, Guillaume Vassal, marchand ; capitaine, Gabriel Villecroze, maréchal ; trésorier, Paul Gastaud ; conseillers, Joseph Dollon, Pierre Plumier, tonnelier ; François Long, Jean Pascal de Claude, Jean-Joseph Pascal de Vincent et Jean-Antoine Giraud de Claude ; prieur du Purgatoire, Jacques Gastaud de Paul ; prieur de Sainte-Croix, Claude Aubert ; prieur de Saint-Pierre, Jean-Baptiste Gorse ; prieurs de Sainte-Barbe, Laurent Roubaud et Jean-Joseph Guis (1er mai 1729). — F° 31 : Plaintes contre diverses personnes — entre autres contre Me Joseph Cadis, greffier de la juridiction — qui ne tenaient aucun compte des droits attachés au greffe de l'Écritoire que la Communauté avait acheté en 1697 (25 août 1729). — F° 36 : Enregistrement d'une ordonnance du Roi portant ampliation de celle du 13 juillet 1727 concernant le rétablissement [illegible] 1729). — F° 42 : Élection laborieuse : premier consul, François Laget, bourgeois ; deuxième consul, Jean-Baptiste Fabre de Pierre ; capitaine, Joseph Masse de Guillaume ; trésorier, Charles Guinoard ; conseillers, Antoine Bissarel, [illegible] Maître (1er mai 1730). — F° 46 : Ordre donné par l'Intendant aux Consuls de se faire installer dans les fonctions qui leur avaient été confiées et qu'ils prétendaient ne pas remplir parce leur élection avait été irrégulière (4 mai 1730). — F° 52 v° : Nouvelle [illegible] de la [illegible] : premier consul, Joseph Martin de Germain ; deuxième consul, Marc-Antoine Roubaud ;

capitaine, Joseph Julien ; trésorier, Charles Guinoard ; conseillers, Antoine Bissarel, Balthazar Olivier, cordonnier ; Sébastien Chauvin, Jean Tassy, charbonnier ; Melchion Revest, Jean-Baptiste Long (8 octobre 1730). — F° 58 : Nomination de Jean Trémelat, maître tanneur, pour faire l'inspection des cuirs et les marquer d'un fer aux armes de la Communauté (1er janvier 1731). — F° 59 v° : Fixation au troisième dimanche de Décembre des élections municipales, en suite de l'arrêt rendu sur la matière par le Parlement, à la date du 2 janvier ; opposition au nouvel affouagement qui cotisait Auriol à 19 feux et demi (1er mai 1731). — F° 68 : Opposition au comparant présenté à l'évêque de Marseille par Mre Joseph Guitton, recteur de la chapellenie des Onze mille vierges, pour faire réduire le prix des messes de fondation sous prétexte que les revenus de sa chapellenie avaient diminué dans de fortes proportions (10 juin 1731). — F° 74 v° : Élection : premier consul, Antoine Velin ; deuxième consul, Joseph Villecroze, maréchal ; capitaine, Jean-Joseph Rigaud ; trésorier, Antoine Simon ; conseillers, Louis Long, foulonnier ; Pierre Roubaud, cardeur à laine ; Joseph Bosc de Gaspard ; Jean-Joseph Guis de Pierre ; André Pascal dit Gavoutoun, Joseph Ganteaume d'Antoine ; prieurs du Purgatoire, Balthazar Olivier, Jean-Joseph Caillol et Louis Riboulet de Pierre ; prieurs de Sainte-Barbe, Jean Trémelat, Lazare Albanés et trésorier, Jean-Louis Dol ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Féraud et Joseph Dol fils ; les prieurs de Sainte-Croix sont confirmés (9 décembre 1731). — F° 89 : Achat, au prix de 50 l., d'une chambre de la maison des hoirs Jean-François Velin contiguë à la Loge. Celle-ci devant être transformée en hôtel de ville, la chambre acquise servira de dépôt pour les archives (27 juillet 1732). — F° 93 v° : Élection : premier consul, Joseph Dol, négociant ; deuxième consul, Marc-Antoine Aillaud ; capitaine, Jean Féraud ; trésorier, François Riboulet de Jacques ; conseillers, Jean Ayasse, bastier ; Nicolas Suzanne, ménager ; Jean-Joseph Caillol, ouvrier en osier ; Joseph Pascal d'Antoine ; les prieurs du Purgatoire et de Sainte-Croix sont confirmés ; prieurs de Sainte-Barbe, Alexandre Guigou, Antoine Collomb et Joseph Julien, trésorier ; prieur de Saint-Pierre, Laurent Roubaud à feu Jean (14 décembre 1732). — F° 118 v° : Autorisation donnée par le Parlement aux habitants d'Auriol de procéder à l'élection consulaire le 1er janvier, pour cette année seulement (11 décembre 1733). — F° 119 : Élection : premier consul, Jean-Baptiste-Augustin de Moricaud ; deuxième consul, Jean-Baptiste Fabre ; capitaine, André Pascal de César ; trésorier, Marc Estienne ; conseillers, Guillaume Riboulet, Benoît Gras, muletier ; Joseph Anglessy de Pierre, Antoine Gras de Joseph, Joseph Guis de Jean-Joseph et Louis Martin, muletier ; prieurs de Saint-Pierre, Joseph Julien et Jean-Baptiste Pascal, foulonnier ; les prieurs du Purgatoire de Sainte-Barbe et de Sainte-Croix sont confirmés (1er janvier 1734). — F° 129 : Sommation au vicaire d'avoir à se conformer aux coutumes pour chanter les « Te Deum » ordonnés par le Roi à l'occasion de ses victoires (8 août 1734). — F° 143 v° : Arrêt du Conseil d'État qui suspend les élections consulaires jusqu'à nouvel ordre (13 septembre 1735). — F° 144 v° : Procès-verbal d'installation de Jean-Baptiste Velin, François Aubanel et Antoine Pascal respectivement commis par lettres du Grand Sceau du 8 février aux fonctions de commis et greffier (4 mars 1736). — F° 160 : Vote de deux pains par jour en faveur de la femme Albanés « ayant le malheur d'être faible d'esprit », que les Consuls avaient fait claustrer dans une chambre de peur qu'elle ne commit quelque excès (9 septembre 1736). — F° 166 v° : Conditions acceptées par les RR. PP. Capucins lors de leur établissement à Auriol : ne pas faire d'enterrements dans leur église ou, si cela arrivait, le casuel en provenant appartiendrait au clergé paroissial ; ne faire les relevailles des accouchées, n'accepter des fondations et ne recevoir des confréries qu'avec la permission du vicaire ; ne donner la bénédiction et ne prêcher qu'après les services de la paroisse ; assister aux processions (12 mai 1736). — F° 167 : Enregistrement des lettres-patentes du Roi autorisant l'établissement de ces religieux à Auriol (mai 1735). — F° 176 v° : Arrêt du Conseil d'État portant que les élections consulaires se feront comme par le passé et conformément au règlement communal (4 décembre 1737). — F° 178 v° : Élection : premier consul, Marc-Antoine Roubaud ; deuxième consul, Joseph Gastaud ; capitaine, Jean-Joseph Guis de Christol ; trésorier, Joseph Dol ; conseillers, Guillaume Vassal, Claude Suzanne, Marc Boyer, Joseph Albanés de Nicolas, Jean Caillol de François et Pierre Chauvin de Pierre ; prieurs de Saint-Pierre, Claude Saunier et Jean-Joseph Guigou ; prieurs de Sainte-Barbe, Antoine Rigaud et Joseph Bargès de Marc, et trésorier Joseph Roubaud ; prieurs de Sainte-Croix, Nicolas Porte et Claude Suzanne (29 décembre 1737). — F° 184 : Érection dans l'hôpital d'une chapelle à Notre-Dame (11 mai 1738). — F° 192 : Élection : premier consul, Alexis Estienne, de Marseille ; deuxième

consul, Jean Ayasse, bastier ; capitaine, Crispinien Roubaud ; trésorier, François Riboulet de Jacques ; greffier, Mᵉ Antoine Garnier ; conseillers, Joseph Dollon, Nicolas Porte, maître tonnelier ; Balthazar Olivier, cordonnier ; Joseph Estienne, cardeur ; Clément Laurens et Honoré Guigou d'Estienne (14 décembre 1738). — F° 200 : Destitution du sieur Asse, maître d'école, attendu « que le plus grand bien que l'on puisse procurer à la jeunesse étant l'éducation et cependant ne voyant pas qu'aucun des escolliers qui ont été sous la direction du sieur Asse depuis qu'il a été retenu pour maître d'escolle en ce lieu aye fait aucun avancement » (4 octobre 1739). — F° 204 : Election : premier consul, Jean-Joseph Guinoard, bourgeois ; deuxième consul, Joseph Villecroze, maréchal ; capitaine, Jean-Baptiste Simon, cardeur ; trésorier, François Plumier d'Antoine, menuisier ; greffier, Mᵉ Antoine Garnier, notaire ; conseillers, Louis Long, foulonnier ; Marc Bargès, Jean Bosc, maréchal à forge ; Jacques Gastaud, Barthélemy Paris, Noël Guis de Christophe ; prieurs du Purgatoire, Jacques Jourdan, cordonnier ; François Riboulet, de Pierre ; Louis-Honoré Martin de Jean ; prieurs de Saint-Pierre, Jean Castellan et Joseph Plumier, tonnelier ; les prieurs de Sainte-Barbe et de Sainte-Croix sont confirmés (13 décembre 1739). — F° 223 : Exemption de capitation accordée au docteur Tournatory, médecin communal, dont le prédécesseur jouissait déjà de cette faveur (4 décembre 1740). — F° 224 : Election : premier consul, Pierre Bernard ; deuxième consul, Jean-Louis Dol ; capitaine, Joseph Masse de Jean, maçon ; trésorier, Marc Estienne ; greffier, Mᵉ Antoine Garnier ; conseillers, Jean-Baptiste Fabre, ancien consul ; Jean-Joseph Caillol, ouvrier en osier ; Maximin Arène, revendeur ; Joseph Garnier de Jacques, muletier ; Antoine Plumier de Jérome et Jacques Bouisson, cordonnier ; marguilliers de Sainte-Barbe, Joseph Dol de Joseph et Jean-Joseph Roubaud ; marguilliers de Sainte-Croix, Claude Suzanne et Jean-Joseph Guis. La nomination des prieurs de Saint-Pierre et du Purgatoire est renvoyée (11 décembre 1740). — F° 229 : Plantation de 86 peupliers et 22 saules pour consolider le pont de Joux (13 mars 1741). — F° 235 v° : Protestation contre une ordonnance de l'Intendant interdisant aux riverains de prendre l'eau de l'Huveaune pour arroser leurs terres (20 août 1741). — F° 237 : Arrêt de la Cour des Comptes de Provence au sujet de la levée des tailles et de la préférence des trésoriers (12 juin 1741). — F° 239 v° : Ordonnance de l'Intendant réglementant les fournitures de voitures à faire aux troupes (24 juillet 1741). — F° 245 v° : Election : premier consul, Joseph Roubaud de Jean ; deuxième consul, Jean Guigou, hôte ; capitaine, François Bissarel ; trésorier, François Aubanel, maître chirurgien ; greffier, Mᵉ Antoine Garnier ; conseillers, Guillaume Vassal, ancien consul ; Joseph Bosc de Gaspard, Louis Laget de Joseph, Nicolas Bonifay, potier à terre ; Pierre Gras d'Antoine, Alexis Anglessy de Jacques (10 décembre 1741). — F° 246 v° : Décision relative à la confection d'un nouveau règlement municipal destiné à éviter les contestations auxquelles donnaient lieu les ambiguïtés de l'ancien, ainsi que les modifications survenues dans la situation du pays depuis la peste (17 décembre 1741). — F° 256 v° : Intervention du Conseil en faveur de M. Béraud, maître d'école, à qui l'évêque de Marseille avait enlevé la faculté d'enseigner à la suite de dénonciations calomnieuses (9 septembre 1742). — F° 258 : Rétablissement de M. Béraud dans ses fonctions (23 septembre 1742). — F° 267 : Enregistrement de lettres-patentes de provisions de maire ancien mi-triennal alternatif d'Auriol pour Mᵉ François Guitton (22 mars 1743).

BB. 1[illegible]. (Registre.) — In-[illegible], [illegible] feuillets, papier.

1744-1756. — Délibérations : F° 1 : Nomination faite par l'Intendant de Mᵉ Garnier, notaire royal, comme greffier, en remplacement de Mᵉ Martiny, également notaire et greffier en titre, qui était sous le coup de poursuites pour dégradations commises dans le défens de la Lare et était gardé à vue par des cavaliers de la maréchaussée, son état de santé n'ayant pas permis de le mettre en prison (16 août 1744). — F° 16 v° : Intervention de la Communauté au procès intenté par la confrérie des Ames du Purgatoire à Jean de Besse, clerc de la paroisse, qu'elle avait chargé de faire la quête pour elle mais qui « en mettait les deniers dans sa poche » (22 juillet 1745). — F° 19 v° : Arrêt de la Cour des Comptes portant règlement pour l'administration des deniers des Communautés et la reddition de leurs comptes (26 [illegible] 174[illegible]). — F° 31 : Consentement donné par le Conseil au choix fait par Mᵉ Martiny de son collègue M. Garnier pour [illegible] ses fonctions de greffier (12 [illegible] 1746). — F° [illegible] : Envoi de Mᵉ Antoine Garnier à Saint-Maximin pour prendre les instructions du Conseil de guerre qui doit s'y tenir le jour même (1[illegible] [illegible] 1746). — F° [illegible] :

Mission donnée au maire, Mᵉ Guitton, de garder chez lui l'argenterie et les ornements de l'église que le Curé avait remis à la Communauté « crainte qu'ils ne soient enlevez par l'ennemy » (18 octobre 1746). — F° 55 v° : Commissions de premier et deuxième consuls accordées par le Roi à Jean-Baptiste Velin et Joseph Dol (31 décembre 1748). — F° 67 v° : Mission donnée à Mᵉˢ Martiny et Garnier, notaires, d'élaborer un projet de réglement de police (15 février 1750). — F° 81 : Commissions de consuls pour Jean Raymond et François Plumier (10 février 1751). — F° 88 : Mission donnée aux Consuls d'intervenir auprès de leurs collègues de Roquevaire pour « contenir la canaille » et mettre fin aux sévices commis chaque nuit sur les habitants d'Auriol qui portent leurs fruits à Marseille, « puisque Louis Estienne et la fille de Bernard Taurel furent dernièrement roués de coup sur le grand chemin et que même les femmes et les enfants se joignent aux assassins » (29 août 1751). — F° 93 : Regrets exprimés par le Conseil sur ce que la situation financière de la Ville ne lui permet pas de doter des pauvres filles à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (29 octobre 1751). — F° 109 v° : Arrêts de la Cour des Comptes : enjoignant aux auditeurs de mettre leur visa à l'intérieur des pièces justificatives, à peine de 100 l. d'amende (30 juin 1750), défendant aux Communautés de faire homologuer leurs baux à ferme ailleurs qu'en la Cour des Comptes (17 mai 1752), concernant les débets des trésoriers des Communautés (30 juin 1752). — F° 124 v° : Placement de deux sentinelles armées à la porte des prisons seigneuriales où étaient enfermés des assassins, attendu « qu'il n'arrive que trop souvent en ce lieu que les assassins et voleurs des fruits de la campagne sont délivrés de force par les complices ou parents d'iceux lorsqu'ils sont arrestés et écroués dans les prisons seigneuriales dudit lieu qui ne sont point en bon estat » (1ᵉʳ avril 1753). — F° 132 v° : Commissions de consuls pour MM. Joseph-Bernard Montault de Saint-Pierre et Joseph Julien, marchand cartier (28 juin 1753). — F° 137 : Arrêt de la Cour des Comptes interdisant aux Maires, Syndics, Consuls et Administrateurs des Communautés de Provence d'imposer les fruits, denrées et marchandises sans une autorisation préalable de la Cour (20 juin 1753). — F° 164 : Arrêt de la Cour des Comptes concernant les impositions des Communautés de Provence (5 mars 1755). — F° 171 v° : Rapport d'estime des dommages éprouvés par la Communauté, l'hiver précédent, à raison de la mortalité des oliviers, des vignes etc... tués par le froid, les orages et les inondations (6 juillet 1755). — F° 183 : Commissions de consuls pour Augustin Raymond et Alexandre-Augustin Giraud (23 août 1755). — F° 191 : Réclamation faite par le greffier Martiny de douze flambeaux auxquels il avait droit à l'occasion de la collation dite « vaquette » donnée aux pauvres, la veille de Noël, dans l'Hôtel-Dieu, flambeaux qu'on ne lui avait pas donnés depuis 1743 (14 décembre 1755). — F° 219 v° : Nomination de garde de son gouvernement faite par le maréchal de Villars, de Maximin Bonifay, d'Auriol, à qui il accorde le droit d'apposer sur sa maison les armes et panonceaux du maréchal (23 novembre 1756).

BB. 16. (Registre.) — In-f°, 182 feuillets, papier.

1681-1763. — Délibérations : F° 1 : Réponse du représentant du seigneur, qui avait interdit la chasse, à une réclamation des habitants à ce sujet et disant que cette inhibition avait pour but d'empêcher la destruction du gibier, attendu que « ceux qui faisoint de grenades et qui en étant à l'affû[t] d'une façon si répréhensible tuoint d'un seul coup de fusil quinze et vingt perdreaux » (20 février 1757). — F° 2 v° : Refus d'un legs fait à la Ville par Jeanne Abeille, de Marseille, pour l'entretien d'une maitresse d'école, à condition que si cette somme était insuffisante, la Communauté fournirait la différence (8 mai 1757). — F° 8 : Nomination de Claude Bosc en qualité de son menuisier ordinaire à Auriol, faite par le duc de Villars (24 juin 1757). — F° 10 : Élection : premier consul, Gabriel de Gastaud, avocat en la Cour ; deuxième consul, Antoine Raymond, maître apothicaire ; capitaine, Barthélemy Guitton ; trésorier, Jean-Louis Dol ; greffier, Mᵉ Antoine Garnier ; conseillers, Jean-Baptiste Fabre de Pierre, ancien consul ; Jacques Blanc de Pierre, Jacques Bouisson, cordonnier ; Jean-Baptiste Ganteaume ; Louis Bosc de Jean, maréchal ; Jean Flayosc, cordier ; prieur de Sainte-Croix, Pierre Anglessy de Louis (11 décembre 1757). — F° 28 v° : Election : premier consul, Jean-Baptiste Michel ; deuxième consul, Jean-Joseph Guis de Christophe ; capitaine, Jean-Baptiste Laget, négociant ; trésorier, François Plumier, menuisier ; greffier, Mᵉ Antoine Garnier ; conseillers, Joseph Dollon, Jean-Baptiste Boyer de Jean-Baptiste, Joseph Caillol de Jean, Pierre Pascal de Jacquès, Antoine Estienne dit la Beaume et Honoré Bonifay, cordier

(10 décembre 1758). — F° 33 : Mesures contre les marchands du lieu qui se servaient de poids et mesures différents suivant qu'ils achetaient ou qu'ils vendaient (21 janvier 1759). — F° 36 : Information contre des malfaiteurs qui avaient dégradé la balance communale achetée à la suite de la délibération précédente (18 février 1759). — F° 47 v° : Transformation de la Loge en Hôtel-de-Ville (15 juillet 1759).— F° 53 : Exhaussement des murs du cimetière attendu que « n'étant pas assés relevés, les chiens et autres bettes passant par dessus déterrent les cadavres » (26 août 1759). — F° 56 : Plainte adressée au duc de Villars contre des jeunes gens qui, étant sortis en ville avec des tambourins, le jour de Sainte-Croix, alors que seule la confrérie de ce nom pouvait en faire sortir ce jour-là, avaient traité les Consuls de « Jean-fesses » et les avaient menacés de les « tailler en pièces » (23 septembre 1759). — F° 57 : Remplacement d'Honoré Tric, valet de ville, qui, envoyé par les Consuls à Saint-Zacharie pour fournir des indications à la maréchaussée sur « certains mal famés d'Auriol » avait disparu pendant la nuit en abandonnant ses vêtements (28 octobre 1759). — F° 60 v° : Élection : premier consul, Barthélemy Velin, drapier ; deuxième consul, André Pascal, tailleur ; capitaine, Joseph Guigou de François, négociant ; trésorier, Joseph Riboulet de François ; greffier, M° Antoine Garnier ; conseillers, Guillaume Vassal, Louis Estienne d'Antoine, Jean Suzanne de Vincent, Jean-Nicolas Tinel, Antoine Anglessy de Joseph et Joseph Roubaud de Simon (16 décembre 1759). — F° 81 v° : Élection : premier consul, Joseph Julien ; deuxième consul, Pierre Fabre, fils émancipé de Jean-Baptiste, ménager ; capitaine, Charles Signe ; trésorier, Antoine Albanés ; greffier, M° Antoine Garnier ; conseillers, Jean-Joseph Guinoard, Alexis Emery, Jean Guis de Jean-Joseph, Jacques Verlaque, Pierre Caillol de Jean-Joseph et Jean-Pierre Riboulet de Christophe ; prieurs de Sainte-Barbe, Claude Bosc, menuisier, et Antoine Fallen (14 décembre 1760). — F° 92 : Arrêt de la Cour des Comptes condamnant Jean-Baptiste Guillon, notaire, et Joseph Raymond, son beau-frère, qui avaient insulté en séance le maire, Barthélemy Velin, à lui faire des excuses en séance du Conseil, à être exclus de ce Conseil pendant 10 ans, avec défense de pénétrer, sous quelque prétexte que ce soit, dans la maison commune aux heures des séances, à l'amende envers le Roi et envers Velin (3 avril 1761). — F° 102 : Élection : premier consul, [illegible] ; deuxième consul, Joseph Tapan, cardeur ; capitaine, Louis-Luc Bosc de Jean ; trésorier, Joseph Boyer de Jean-Baptiste, ménager ; greffier, M° Antoine Garnier ; conseillers, Pierre Bernard, bourgeois ; Félix Revest, muletier ; Jean-Antoine Giraud, Jacques Cristin, Pierre Anglessy et François Aubert de Claude (13 décembre 1761). — F° 108 : Conflit avec les Procureurs du Pays qui, pour épargner une remise que Mme d'Ollières avait construite en empiétant sur la voie publique, voulaient changer le tracé de celle-ci et faire abattre une des portes de la ville. A quoi, les Consuls répondent, entre autres choses : « que lorsque l'intérêt d'un particulier, quelque qualité qu'il soit, membre d'une Communauté, se trouve opposé à l'intérêt de cette même Communauté, l'intérêt de celle-cy doit l'emporter incontestablement sur celuy-là ; que le peuple le plus ignorant et le plus grossier est pénétré de la vérité de cette maxime et que pour ce qui regarde le fait qui sert de fondement à son application, les raisonnements et les spéculations de tous les architectes de l'univers ne pourront jamais détruire ny infirmer le témoignage continuel de ses yeux » (24 janvier 1762). — F° 116 v° : Prétention émise par l'abbé de Saint-Victor de se faire passer reconnaissance par chacun de ses tenanciers, chose qui ne s'était jamais faite (25 avril 1762). — F° 120 : Consultation de Mes Arnulphy, Siméon, Julien et Roman, avocats au Parlement, concluant en faveur de la légitimité de cette prétention (28 avril-1er mai 1762). — F° 122 v° : Enregistrement des obligations incombant au Curé, de temps immémorial, à l'occasion des processions (18 juillet 1762). — F° 134 : Arrêts du Conseil d'État : servant de règlement pour les emprunts, vérifications et acquittements des dettes des Communautés dans les pays où les tailles sont réelles (18 novembre 1681), obligeant les Communautés à se faire autoriser par l'Intendant pour les procès qu'elles auront à soutenir ou à intenter (8 août 1713), concernant la délibération à prendre chaque année par les Communautés pour l'établissement [illegible] : Élection : premier consul, Mre Honoré de Castellane-Mazaugues, chevalier ; deuxième consul, Jean-Baptiste Masse ; capitaine, Jacques Jourdan, cordonnier ; trésorier, Jean-Joseph Caillol ; greffiers, M° Antoine Garnier et son fils ; conseillers, Joseph Dollon, Jean-Joseph Roubaud, Jacques Guis d'André ; [illegible]

Baptiste Masse de Jean-Baptiste (12 décembre 1762). — F° 164 : Plaintes du premier consul, Mr de Castellane, contre divers habitants qui, en son absence, avaient manifesté bruyamment contre son administration bien que celle-ci ne dût être attaquée (13 mai 1763). — F° 186 v° : Élection : premier consul, Jean-Baptiste Laget de Joseph, négociant ; deuxième consul, Pierre Chauvin de Sébastien ; capitaine, Pierre Pignol, boulanger ; greffier, Me Antoine Garnier ; conseillers, Marc-Antoine Ailhaud, charpentier ; Antoine Boyer de Marc, Simon Aubert, travailleur ; Étienne Lance, travailleur ; Jean Blanc de François et Alexis Imbert (11 décembre 1763).

BB. 17. (Registre.) — In-f°, 192 feuillets papier.

1754-1769. — Délibérations : F° 20 : Procès-verbal de visite de la paroisse d'Auriol par Mgr de Belloy, évêque de Marseille (11 juillet 1757). — F° 22 v° : Arrêts du Parlement de Provence : défendant aux Communautés de nommer aux offices municipaux des officiers royaux ou seigneuriaux dans l'étendue de leur juridiction, et les subdélégués de l'Intendant (5 mai 1758) ; interdisant aux Communautés de faire des impositions particulières sur les soies et les cocons (30 juin 1758). — F° 25 : Circulaire relative à une épizootie qui sévit en Italie sur les bœufs et les chevaux et nommé « chancre volant » (27 juillet 1758). — F° 26 : Nomination de Jean-Baptiste Gorse, négociant, en qualité de quêteur pour la Merci, à Auriol (1er juillet 1754). — F° 34 : Certificat d'apprentissage délivré à Joseph Dollon, d'Auriol, par Pascal et Rave, ciergiers à Marseille (12 octobre 1758). — F° 35 v° : Lettre du Subdélégué demandant aux Consuls de lui faire tenir tous les six mois un état des crimes et délits commis dans leur paroisse (19 février 1759). — F° 36 : Arrêt du Parlement réglementant les frais d'audition des comptes tutélaires (27 juin 1759). — F° 41 : Arrêt du Parlement interdisant aux percepteurs du droit de consignation de se servir de quittances, autres que celles signées par Me Richard et contrôlées par le sieur Corbon (7 mars 1759). — F° 45 v° : Constitution d'une pension perpétuelle de 150 l. faite par la Communauté au profit des Ursulines réformées de Marseille, moyennant 3.000 l. (26 juillet 1759). — F° 48 : Arrêt du Conseil d'État renvoyant aux juges compétents les contestations relatives aux fournitures faites aux troupes (5 mai 1760). — F° 69 : Enregistrement du congé définitif accordé par le commissaire provincial des guerres à Pierre Chaffard, milicien de la levée de 1758 (25 septembre 1764). — F° 69 : Élection : premier consul, Joseph-Charles d'Albissy, écuyer ; deuxième consul, Alexandre-Augustin Giraud ; capitaine, Jean-François-Laurent Aubanel, maître chirurgien ; trésorier, Maximin Bonifay, potier à terre ; greffier, François Auzière ; conseillers, Joseph-Bernard de Saint-Pierre ; Joseph Caillol de Jean, Joseph Guis de Jean-Joseph ; Joseph Pascal, Jean-François Pascal, Jacques Long de Joseph (9 décembre 1764). — F° 76 : Placets adressés aux Procureurs du Pays et à l'Intendant au sujet des procès que la Communauté avait contre la marquise d'Ollières (18 juillet 1764-5 janvier 1765). — F° 88 v° : Construction de greniers pour mettre le blé du seigneur (20 mai 1765). — F° 94 : Déclaration du Roi portant réglement pour les voitures, charrettes ou chariots passant sur les routes de Provence (6 août 1765). — F° 95 : Élection : maire et premier consul, Pierre Masse, fabricant de papier ; deuxième consul, Barthélemy Olivier ; capitaine, Joseph Gouiran, maréchal ; trésorier, François Bissarel ; greffier, Me Jean Léglise, notaire ; conseillers, Augustin Raymond, bourgeois ; Jacques Blanc de Pierre, Jean-Antoine Guis d'Antoine, Pierre Albanés de Joseph, Antoine Tapan d'Honoré, Louis Grimaud de Louis ; prieurs du Purgatoire, Jean Dollon fils, Lazare Pignol et trésorier, André Bosc (8 décembre 1765). — F° 97 v° : Lettres-patentes du Roi exemptant des droits de contrôle, timbre et petit-scel les cotes de tailles et autres impositions accessoires, à dater de l'année 1762 alors prochaine (11 septembre 1762). — F° 101 v° : Certificat accordé au nommé Jean-Joseph Long, dit La Grandeur, natif d'Auriol, admis aux Invalides après avoir servi vingt-trois ans comme cavalier au régiment des Cuirassiers du Roi et avoir été blessé dans une bataille dont le nom est resté en blanc. Long avait déclaré vouloir se retirer à Marseille (1er janvier 1766). — F° 108 : Enregistrement de la nomination faite par le Roi de Me Vincent Leguern à l'office de notaire de Me Antoine Garnier, résignataire en sa faveur (26 février 1766). — F° 121 : Élection : premier consul, Jean Pascal, foulonnier ; deuxième consul, Antoine Fallen, peigneur de chanvre ; capitaine, Jean-Joseph Chaffard, maçon ; trésorier, Pierre Fabre, menuisier ; greffier, François Auzière, bourgeois ; conseillers, Pierre Caillol de Jean-Joseph, Jean-Joseph Guis de Pierre, Louis Estienne dit Garcin, Antoine Aubert de Jean-Pierre,

Nicolas Teisseire dit l'Amoureux (14 décembre 1766). — F° 124 : Reconnaissance par messire Vinson, curé d'Auriol, du droit qu'ont les Consuls d'assister à la reddition des comptes de la confrérie des Ames du Purgatoire (25 novembre 1766). — F° 127 : Clôture de l'avant-chapelle de Saint-Eutrope qui servait de refuge aux gens sans aveu (15 mars 1767). — F° 132 v° : Réglement sur les avérages (26 avril 1767). — F° 136 : Arrêt de la Cour des Comptes interdisant aux auditeurs de comptes d'admettre les articles de dépenses non justifiés par des quittances (23 juin 1766). — F° 138 : Règlement en treize articles sur l'ordre à observer dans les processions qui se font aux diverses fêtes de l'année (14 juin 1767). — F° 141 : Provisions de l'office de gouverneur d'Auriol en faveur de M[re] de Gasquet de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, aide-major pour le Roi au fort Saint-Jean, de Marseille (7 avril 1767). — F° 147 v° : Election : premier consul, Jean-Joseph-Chrysostome Velin, bourgeois ; deuxième consul, François Estienne de Nicolas ; capitaine Jean-François Guitton, hôte de la « Cloche d'or » ; trésorier, Jean Baptiste Masse de Joseph ; greffier, Mᵉ Mathurin Leguern, notaire ; conseillers, Jean-Louis Dol, bourgeois ; Antoine Boyer de Marc, Pierre Anglessy de Louis-Guillaume Merle, Jacques Pascal de Marc-Antoine dit Tobie, Pascal Grimaud de Louis (13 décembre 1767). — F° 152 : Arrêt du Parlement interdisant le défrichement des lieux montueux et penchants sans une permission de la Cour (20 novembre 1767). — F° 156 v° : Provisions de l'office de Lieutenant de Roi à Auriol pour Mᵉ Hyacinthe de Rémuzat de la Glacière; écuyer (26 novembre 1767). — F° 184 v° : Election : premier consul, Jean-François-Laurent Aubanel, maitre chirurgien ; deuxième consul, Maximin Bonifay ; capitaine, André Guigou, boulanger ; trésorier, Sauveur-Joseph Boyer de Jean-Baptiste ; greffier, Mᵉ Mathurin Leguern ; conseillers, Pierre Chauvin de Sébastien, Antoine Anglessy de Joseph, Lazare Dol de Jacques, Honoré Bonifay, cordier ; Claude Maurice, de Nicolas, Louis Ribot (11 décembre 1768). — F° 188 : Édification d'un pont de bois entre l'Arénier et la place des Capucins (8 janvier 1769). — F° 191 v° : Réfection de l'oratoire de Saint-Barthélemy (19 février 1769). — Procès-verbaux d'enchères et de recette.

BB. 18. (Registre.) — In-f°, 287 feuillets, papier.

1769-1775. — Délibérations : F° 26 : Election : premier consul, Jean-Baptiste-Augustin de Moricaud, écuyer ; deuxième consul, Jean Villecroze, maréchal ; capitaine, Lazare Pignol ; trésorier, Barthélemy Guitton ; greffier, Mᵉ Mathurin Leguern ; conseillers, Pierre Masse, fabricant ; Pierre Pascal de Jacques, Jean-Baptiste Fouque dit Labat, Louis Estienne de Joseph, cardeur ; Alexis Imbert et Marc Tapan (10 décembre 1769). — F° 30 v° : Pouvoir donné au premier consul de régler toutes les affaires de la Communauté, attendu que n'habitant pas Auriol, il lui serait difficile d'assembler souvent le Conseil (21 janvier 1770). — F° 32 : Rétablissement de la gratification annuelle de 20 l. accordée depuis 40 ans à la dame Albanés, veuve Moustiers, sage-femme (29 avril 1770). — F° 37 : Autorisation accordée à Mᵉ Pierre Raymond, prêtre, titulaire de la chapellenie des Onze mille Vierges, d'échanger ce bénéfice avec celui d'un autre ecclésiastique, mais à condition que celui-ci sera plus âgé que M[re] Raymond (22 juillet 1770). — F° 41 v° : Election : premier consul, François Auzière ; deuxième consul, Antoine Estienne ; capitaine, Jacques Granet ; trésorier, Nicolas Dollon ; greffier, Mᵉ Leguern ; conseillers, Joseph Dalbissy, Pierre Gras d'Antoine, charretier ; Claude Giraud, Laurent Grimaud, Joseph Jourdan d'Estienne et Joseph Pascal de Jean (9 décembre 1770). — F° 47 : Érection d'une croix de bois sur un socle de pierre de taille pour rappeler la fin de la mission actuellement prêchée à Auriol (10 février 1771). — F° 53 v° : Achat d'une croix de fer à la place de celle ci-dessus votée dont le mauvais temps n'avait pas permis de couper le bois avant le déclin de la lune. Toutefois la mission s'étant prolongée de façon à ce qu'on puisse couper le bois nécessaire, la première sera exécutée et la croix de fer placée au cimetière (12 mai 1771). — F° 58 : Arrêt du Parlement portant que les bois, épines et broussailles qui se trouvent le long des chemins, sur une largeur de 60 pieds, seront coupés et détruits aux frais des propriétaires dans la quinzaine (27 juin 1771). — F° 63 v° : Election : premier consul, Barthélemy Velin, marchand ; deuxième consul, Joseph Gouiran ; capitaine, Jean-Joseph Bosc, revendeur ; trésorier, Pierre Albanés d'Antoine ; [illegible]

F° 77 : Création d'une charge d'archivaire communal triennal, au traitement de 24 l. par an (15 mars 1772). — F° 78 v° : Nomination de Mr Pierre-Jean-Baptiste Raymond comme archivaire (5 avril 1772). — F° 98 : Élection : premier consul, Alexandre-Augustin Giraud ; deuxième consul, Pierre Fabre, menuisier ; capitaine, François Laget père, charcutier ; trésorier, Jacques Jourdan ; greffier, Mr Leguern ; conseillers, Antoine Fabre, Félix Revest, ménager ; Pierre Anglessy de Joseph, Alexis Caillol, Marc Estienne de Louis et Joseph Michel de Jean-Pierre (13 décembre 1772). — F° 101 v° : Plainte contre des inconnus qui, la veille au soir, avaient jeté des boules de neige aux officiers municipaux lorsque ceux-ci se rendaient à l'Hôpital pour faire l'aumône habituelle aux pauvres. Cette espièglerie est qualifiée d' « atrocités » (26 décembre 1772). — F° 107 : Différend avec la communauté de Peynier, au sujet des limites du terroir (18 avril 1773). — F° 110 v° : Réglement sur les arrosages tant du fossé du moulin de Redon que de celui du moulin à farine portant, entre autres choses, création d'un syndicat des arrosants dont les quatre syndics seront nommés par le Conseil municipal et remplacés par moitié chaque année (9 mai 1773). — F° 115 v° : Homologation du réglement précédent (13 mai 1773). — F° 132 : Arrêt du Parlement qui renouvelle les réglements intervenus sur la matière des eaux et forêts, sur les défrichements, sur l'introduction des chèvres dans les endroits prohibés, sur la coupe des bois, épines et broussailles près des grands chemins et sur plusieurs autres objets (7 août 1773). — F° 139 v° : Élection : premier consul, Hyacinthe Ruel, fabricant de papier ; deuxième consul, Daniel Simon, maître chirurgien ; capitaine, Jean-Baptiste Boyer, dit Cadet ; trésorier, Barthélemy Olivier ; greffier, Me Leguern ; conseillers, Jean - Baptiste Masse, marchand ; Pierre Anglessy de Louis, Joseph Michel, François Guis de Jean-Joseph, Joseph Poutet, hôte, et Blaise Grimaud de Guillaume ; archivaire, Louis Estienne de Marc, en remplacement de Mr Raymond, démissionnaire (12 décembre 1773). — F° 149 : Construction d'une halle pour remplacer celle qui était sous l'Hôtel de ville (17 avril 1774). — F° 157 : Arrêt du Parlement de Provence qui, en expliquant et modifiant en tant que de besoin serait l'art. 3 de l'arrêt de réglement du 7 août 1773, a ordonné et ordonne que la prohibition y énoncée n'aura lieu que pour les bois de haute futaie et non pour les bois taillis (7 mai 1774). — F° 169 v° : Élection : premier consul, François Bissarel, ancien chapelier ; deuxième consul, Nicolas Dollon ; capitaine, Pierre Pascal de Jacques, revendeur ; trésorier, Jean-Baptiste Masse, maçon ; greffier, Me Pierre-Jean-Baptiste Raymond, notaire ; conseillers, Antoine Estienne, Louis-Antoine Boyer de Marc, Lazare Dol, Henri Maurin de Jean, Pierre Guis de Joseph, Jean-Louis Raynoard ; syndics des arrosants du Claus, Jean-Bernard Giraud et Barthélemy Velin (11 décembre 1774). — F° 172 v° : Don aux confréries des Pénitents blancs et des Bourras des chaperons des consuls vieux (12 décembre 1774). F° 176 : Réfection de l'escandal servant à mesurer l'huile. Cette mesure devra contenir 42 livres en poids et le quarteron pèsera ainsi 1 livre (8 janvier 1775). — F° 180 : « L'assemblée a unanimement député les dits sieurs maire et consuls pour se porter à Aix et témoigner à nos dits seigneurs du Parlement la part que la Communauté prend à la joye publique de leur rétablissement et d'inviter quelques uns des apparents du lieu pour les accompagner dans cette visite et comme l'honneur qu'ils auront d'une pareille députation doit leur faire oublier tout intérêt, ils fairont ce voyage à leurs frais » (19 février 1775). — F° 185 : Réunion du syndicat des arrosants nommant deux aigadiers (23 avril 1775). — F° 186 : Demande présentée à l'évêque de Marseille par Jean Négrel, Jean Turrel et Jean-Baptiste Boyer, tant en leur nom qu'au nom des habitants de leurs quartiers, à l'effet d'obtenir l'érection d'une église succursale dans leur quartier trop éloigné de la paroisse (14 mai 1775). — Délibérations du corps des arrosants.

BB. 19. (Registre.) — In-f°. 186 feuillets, papier.

1757-1780. — Délibérations : F° 1 : Compte rendu par Jean-Antoine Gautier, trésorier honoraire en 1754 (22 février 1757). — F° 7 : Poursuites contre Joseph Guigou, distillateur, qui avait injurié le valet de ville (21 mai 1775). — F° 22 v° : Élection : premier consul, Jean-Antoine Guigou, marchand drapier ; deuxième consul, Noël Rigaud, maître chirurgien ; capitaine, Jacques Garnier de Claude, muletier ; trésorier, Pierre Plumier, boulanger ; greffier, Mr Raymond ; conseillers, Joseph Tapan, Joseph Boyer de Jean-Baptiste, Jean-Joseph Boyer de Mathieu, Mathieu Bonifay de Dominique, Louis Samat et Guillaume Long d'Honoré ; protestation contre l'élection du premier consul qui n'était alivré qu'à 47 l. 6 s. 8 d. au lieu de 50 qu'exigeait le réglement et qui habitait Marseille où le retenait un

important commerce de détail (10 décembre 1775). — F° 26 v° : Réclamation formulée par les sieurs Castellan, Étienne Velin, Cameron et François Laget contre une ordonnance des Procureurs du Pays prescrivant le coupement de leurs immeubles ; opposition à la tentative faite au Conseil du Roi par le Syndic général du Languedoc pour que cette province fût autorisée à importer des vins en Provence (28 janvier 1776). — F° 55 : Arrêt de la Cour des Comptes qui renouvelle l'exécution de l'arrêt de règlement de la Cour du 26 juin 1745, de l'arrêt du Conseil du 18 juillet 1724 et de l'arrêt de règlement du 31 juillet 1713, concernant les impositions des Communautés et les reliquats des trésoriers (23 août 1776). — F° 58 v° : Élection : premier consul, Jean-Joseph-Chrysostome Velin, bourgeois ; deuxième consul, Lazare Pignol ; capitaine, Joseph Plumier, tonnelier ; trésorier, Pierre Albanés d'Antoine ; greffier, Me Leguern ; conseillers, François Estienne de Nicolas, Jean-Baptiste Ganteaume de Guillaume, Nicolas Imbert de Louis, François Aubert de Claude, Jean-Pierre Jayne de Jean et François Barre de Jean ; archivaire, Louis Estienne ; syndics des arrosants, Jean-Joseph Chaffard, maçon, et André Guigou, boulanger (8 décembre 1776). — F° 79 : Arrêt de la Cour des Comptes défendant aux trésoriers particuliers des Communautés de la province de s'immiscer, pendant leur exercice, dans les recettes générales ou particulières des vigueries de la Province, soit à titre de bail, soit à titre de commission, à peine de 1.000 l. d'amende (20 mars 1777). — F° 79 : Abonnement, moyennant 12 l. par an, à la « Feuille hebdomadaire » d'Aix qui, entre autres choses, publie les prix du blé et du pain (6 juin 1777). — F° 83 : Arrêt du Parlement maintenant les premiers Consuls dans le droit de convoquer les assemblées municipales et d'y faire des propositions, et défendant aux seconds Consuls de convoquer les Conseils et d'y faire des propositions, si ce n'est dans les cas de droit (15 février 1777). — F° 83 v° : Refus de l'archivaire de la Cour des Comptes de rechercher des pièces nécessaires à la Communauté si on ne lui consigne une somme de 12 l. quitte à « rafraichir » cette consignation jusqu'à ce qu'il ait trouvé les documents en question (13 juillet 1777). — F° 85 : Remplacement du guidon de la confrérie de Saint-Pierre, qui était totalement usé et déchiré (27 juillet 1777). — F° 90 v° : Appel comme d'abus de l'ordonnance de l'évêque de Marseille érigeant une succursale à La Bourine (21 septembre 1777). — F° 99 v° : Élection : premier consul, Louis Laget de Bardelin, bourgeois ; deuxième consul, Côme-Damien Castellan, chirurgien ; capitaine, Honoré Bonifay, cartier ; trésorier, Gaspard Bosc d'André ; greffier, Me Leguern ; conseillers, Joseph Gouiran, maître-maréchal ; Joseph Chauvin de Sébastien, ménager ; Jean-Joseph Caillol de Jean-Pierre, Jacques Boyer de Jacques, Joseph Long de Jean-Baptiste dit « La Malici », Louis Bertrand, « penchinaire » ; archivaire, Louis Estienne de Marc, bourgeois : syndics des arrosants, Louis-Luc Bosc et Louis Ribot de Guillaume (14 décembre 1777). — F° 114 v° : « Le sieur Bardelin, maire, a dit qu'il fut fort surpris lundi matin lorsqu'on vint l'avertir que la femme de Joseph Blanc, travailleur, venait d'accoucher de trois enfans, savoir de deux garçons et d'une fille, qu'on venait le prier et deux collègues, comme consuls, de les tenir sur les fonds de batême ainsy que cela se pratiquoit partout, mais qu'il falloit se presser parce qu'il y avoit à craindre lors que trois enfants naissoient à la fois ; que là dessus, ils se préparèrent tout de suite, le sieur Castellan, son collègue, et le sieur Velin, maire et premier consul de l'année dernière, pour faire cette cérémonie qui fut au gré de tout le monde, et avec l'espoir que ces enfants pouroient échaper, surtout deux qui paraissoient se mieux porter que le troisième ; qu'ensuite, en attendant d'en faire part au Conseil, ils n'avoient pas cru devoir laisser ces pauvres gens sans secours, qui ont, d'ailleurs, cinq autres petits enfants outre ces trois nouveaux nés ; que les voisins, ayant dans les premiers momens, prêté des langes pour les nouveaux nés qu'il faloit rendre, y ayant chez eux à peine de quoi fournir faiblement à un enfant au lieu de trois, ils avoient pris chez le sieur Giraud, marchand, des maillots en drap et en linge pour deux dont le compte monte à vingt livres cinq sols, que du depuis un de ces deux garçons est mort et la mère se trouve sans lait ; qu'il parait nécessaire d'en mettre au moins un en nourrice à la charge de la Communauté. . . . L'Assemblée a délibéré d'expédier mandat de vingt livres cinq sols pour les maillots et langes que le sieur Giraud, marchand, a fourni pour les nouveaux nés du nommé Joseph Blanc et que la Communauté sera chargée dès aujourd'huy de payer à une nourrice dix livres par mois pour la nourriture et entretien d'un des deux enfans nouveaux nés qui vivent, sans pouvoir cette nourrice prétendre rien plus pour l'entretien et nourriture » (17 mai 1778). — F° 128 : Élection : premier consul,

Louis Estienne ; deuxième consul, Louis-Jean-Baptiste Laget aîné, de François ; capitaine, Jean-Baptiste Masse, maçon ; trésorier, Barthélemy Roubaud, de Jean-Joseph ; greffier, Mᵉ Leguern ; conseillers, Pierre Fabre, Jacques Verlaque père ; Étienne Lance, Jean-Pierre Garcin dit Bellon, Jean-Jacques Boyer et Honoré Velin d'Antoine ; archivaire, Louis Pascal de Jean ; syndics des arrosants, Jacques Guis dit Sénéquier, et Pierre Pascal de Jacques (13 décembre 1778). — Fᵒ 145 : Construction d'un moulin à puits à deux virants (1ᵉʳ août 1779). — Fᵒ 155 : Élection : premier consul, Antoine Gautier ; deuxième consul, Jacques Jourdan ; capitaine, Jean Arnaud, ancien meunier ; trésorier, François Bernard, maçon ; greffier, Mᵉ Leguern ; conseillers, Jean-Antoine Guigou, marchand ; Pierre Anglessy de Joseph ; Alexis Imbert, Laurent Grimaud, Honoré Imbert dit « Balaire » et Joseph Long de Jean-Honoré ; syndics des arrosants, Antoine Pascal de Laurent et Claude Giraud de Jean-Antoine (12 décembre 1779). — Fᵒ 159 vᵒ : Demande à l'Intendant d'un délai de trois ans pour construire la succursale de la Bourine, les offices devant, pendant ce temps, être célébrés à porte ouverte dans la chapelle domestique des frères Négrel (20 février 1780). — Fᵒ 164 vᵒ : Enregistrement des lettres de maîtrise en chirurgie de Côme Damien Castellan (15 mars 1780). — Fᵒ 173 vᵒ : Arrêt du Parlement portant règlement pour les enchères des fermes des Communautés (20 juin 1780). — Fᵒ 178 vᵒ : Arrêt du Parlement réduisant à 90 l. l'amende encourue par divers particuliers qui avaient commis des dégâts dans le défends de la Lare (17 novembre 1772). — Fᵒ 183 : Élection : premier consul, Louis-Charles Masse ; deuxième consul, Claude Flory ; capitaine, Joseph Ganteaume ; trésorier, Alexandre-Augustin Giraud ; greffier, Mᵉ Leguern ; conseillers, Pierre Chauvin de Sébastien ; Jacques Guis d'André ; Charles Boyer dit La Guinoarde ; Blaise Estienne de Louis ; François Revest de Félix et Jean-Joseph Garnier de Joseph ; syndics des arrosants, Joseph Tapan, ancien cardeur, et François Aubert de Claude (10 décembre 1780). — Délibérations du corps des arrosants.

BB. 20. (Registre.) — In-f., 190 feuillets, papier.

1781-1786. — Délibérations : Fᵒ 7 : Arrêt du Parlement homologuant une addition au règlement sur les arrosages (27 mars 1781). — Fᵒ 8 : Acceptation de l'offre faite par le peintre Rougiers, de Trets, de faire pour la succursale de la Bourine, un tableau représentant le martyre de St-Laurent, de 14 pans sur 7 au prix de 250 l. (16 mai 1781). — Fᵒ 19 : Proposition d'acheter « de rencontre » pour la même église, un autel des Grands Augustins d'Aix « qu'ils lâcheraient pour deux cens livres », un marchepied à l'archevêché et des ornements à Marseille (8 juillet 1781). — Fᵒ 26 : Arrêt de la Cour des Comptes qui défend à toutes les communautés de la Province de lever des capages sans permission de ladite Cour, nonobstant tous usages contraires ; et, ordonne, à l'égard des capages duement autorisés, qu'il sera toujours tenu un état séparé de recette et d'emploi des deniers procédant d'iceux (20 juillet 1781). — Fᵒ 28 : Autre arrêt relatif à la conservation des bois en Provence (27 mars 1781). — Fᵒ 30 vᵒ : Feux de joie pour la naissance du Dauphin : « L'Assemblée apprit avec un épanchement de cœur qui ne sauroit s'exprimer l'évènement heureux qui venoit de donner un successeur à la Couronne » (25 novembre 1781). — Fᵒ 33 : Élection : premier consul, Barthélemy Velin, marchand ; deuxième consul, Jean-Joseph Bosc, regrattier ; capitaine, Benoît Laget, ménager ; trésorier, Jean-Joseph Chaffard ; greffier, Mᵉ Leguern ; conseillers, Jean-Baptiste Masse, marchand ; Antoine Tapan, ménager ; Gaspard Boyer, revendeur ; Antoine Estienne d'André, ménager ; Joseph Bargès de Joseph et Louis Long de Joseph ; archivaire, Louis Pascal ; syndics des arrosants, Louis-Jean-Baptiste Laget et François Suzanne (9 décembre 1781). — Fᵒ 35 : Établissement d'une poissonnerie dans un réduit de la boucherie du mouton (30 décembre 1781). — Fᵒ 59 vᵒ : Arrêt de la Cour des Comptes qui défend aux fermiers et exacteurs des communautés de percevoir les droits à eux affermés sur un taux inférieur à celui de leurs baux et d'accorder des rabais aux redevables et consommateurs (6 février 1782). — Fᵒ 69 : Élection : premier consul, Pierre Masse, fabricant de papier ; deuxième consul, André Guigou, tailleur d'habits ; capitaine, Antoine Pascal de Pierre, ménager ; trésorier, Pierre Fabre ; greffier, Mᵉ Leguern ; conseillers, Côme-Damien Castellan, chirurgien ; Antoine Aubert de Jean-Pierre, ménager ; André Giraud de Claude ; Joseph Teissère, dit l'Amoureux ; Jean-Jacques Suzanne de Jean ; Jean-Joseph Caillol de Guillaume, ménager ; syndics des arrosants, Alexis Caillol, ménager, et Jean-François Caillol de Joseph (8 décembre 1782). — Fᵒ 87 : Arrêt du Parlement homologuant un règlement des Procureurs du Pays sur la largeur des carraires à l'usage des troupeaux pour leur passage

de la Basse à la Haute-Provence (21 juillet 1783). — F° 99 v° : Nomination de Louis Mathieu, dit Salpétrier, pour faire le service de la poste entre Auriol et Aubagne, aux gages de 12 l. par an (12 octobre 1783). — F° 104 v° : Élection : premier consul, Jérôme Gastaud, marchand ; deuxième consul, François Pascal, tailleur d'habits ; capitaine, Dominique Roubaud, hôte ; trésorier, Louis-Jean-Baptiste Laget, charcutier ; greffier, M° François-Christine Michel, notaire ; conseillers, Jacques Jourdan, Jean-Joseph Caillol de Jean-Pierre, ménager ; Joseph Légier, ménager ; François Grimaud, Jean-Baptiste Estienne de Louis ; André Pourchier ; syndics des arrosants, Louis Ribot de Guillaume et Joseph Roubaud dit Besson (14 décembre 1783). — F° 106 v° : Paiement de 18 l. au s^r Velin fils cadet pour avoir peint une Sainte-Barbe et un Saint-Pierre sur deux portes de la chapelle Sainte-Barbe (28 décembre 1783). — F° 123 : Arrêt du Parlement qui enjoint à tous les Consuls et Communautés de la Province d'élire annuellement les consuls et officiers municipaux et de se conformer à l'arrêt de règlement du 12 janvier 1731 (27 janvier 1784). — F° 139 v° : Achat, moyennant 40 l. 12 s., d'un tableau représentant un Crucifix, et de son cadre doré pour orner la salle des séances (14 novembre 1784). — F° 141 : Élection : premier consul, Louis Estienne, bourgeois ; deuxième consul, Jean-Baptiste Masse, maçon ; capitaine, Barthélemy Roubaud, ménager ; trésorier, Jean-Joseph Flayol, cordier ; greffier, M° Leguern ; conseillers, François-Daniel Simon, François Revest, Antoine Pascal de Laurent, Blaise Ganteaume, Jean-Honoré Moustiers de Joseph, travailleur, et Antoine Verlaque de Jacques ; syndics des arrosants, Joseph Ganteaume et Jacques Plumier (12 décembre 1784). — F° 146 : Élargissement de la porte du cimetière « trop étroite pour y passer en portant les morts », et construction d'un hangar pour y placer les cercueils retirés de la fosse commune lesquels pourront servir pour les pauvres (23 janvier 1785). — F° 170 : Élection : premier consul, Louis Laget-Bardelin ; deuxième consul, Antoine Taxil, cordonnier ; capitaine, Zacharie Imbert, revendeur ; trésorier, Joseph Bosc, également revendeur ; greffier, M° Leguern ; conseillers, Jean-Antoine Gautier, François Aubert de Claude, ménager ; Claude Giraud de Jean-Antoine ; Jean-François Caillol de Joseph ; Victor Martin de Jean et Jean-Louis Suzanne ; syndics des arrosants, François Guis de Jean-Joseph et Laurent Grimaud (11 décembre 1785). — F° 172 v° : « Le s^r Bardelin, maire, a dit que de tout tems il y a eu beaucoup de dificultés pour assembler le conseil de la Communauté ; qu'il arrive souvent que ceux qui doivent y assister sont ou dans des quartiers écartés où ils n'entendent point le son de la trompe qui l'annonce, ou à la campagne, ou qui voulant s'en dispenser, suposent de ne l'avoir pas entendu ; que pour prévenir cet inconvénient ou cet abus, il convien-droit, outre la trompette, de le faire annoncer par le son d'une cloche tant la veille qu'à midi des jours où le Conseil doit se tenir, comme cela se pratique dans les villes et dans bien des lieux circonvoisins ». Cette proposition est adoptée et le Conseil vote 15 l. d'augmentation au garde de l'horloge qui sera chargé d'en sonner la cloche, laquelle sera à cet effet, munie d'un battant (8 janvier 1786). — F° 173 v° : Doléances des habitants de la Bourine qui « se plaignent qu'il pleut dans l'église comme à la rue » (15 janvier 1786). — Délibérations du corps des arrosants.

BB. 21. (Registre. — In f°, 236 feuillets, papier

1786-1791. — Délibérations : F° 6 : Élection : premier consul, Jean-Joseph-Chrysostome Velin ; deuxième consul, Henri-François Plumier ; capitaine, Joseph Masse d'Henri, maçon ; trésorier, Claude Flory ; greffier, M° Leguern ; conseillers, Antoine Fallen, Jean-Pierre Garcin dit Bellon ; Marc Estienne dit Garcin ; François Barre dit Barron ; Joseph Guis de François et Jean-Joseph Servan de Jacques ; syndics des arrosants, Jean-Joseph Caillol de Jean-Pierre et André Giraud (10 décembre 1786). — F° 7 v° : Vote d'un crédit supplémentaire de 18 l. pour décider à continuer son travail l'entrepreneur d'un puits à l'église de la Bourine qui avait mis dans son traité cette condition bizarre « que là ou l'eau viendroit en si grande quantité qu'il fût empêché de travailler, il ne sera pas tenu alors de continuer le creusement », fait qui s'était produit ; don d'une somme de 30 l. pour habiller « Oriolle-Marguerite Blanc, fille de Joseph Blanc, dit Saquet, et filleule de la Communauté, qui est toute nue, son père qui est surchargé de famille n'étant pas en état de lui rien acheter pour la couvrir » (26 décembre 1786). — F° 19 : Arrêt du Parlement réglementant la forme des quittances que les trésoriers des vigueries devront remettre à ceux des communautés lors du paiement des impositions de celles-ci (4 décembre 1786). — F° 29 v° : Enregistrement d'un discours du Roi sur le rétablissement des finances de l'État (juin 1787). — F° 41 v° : [illegible]

lement du toit de l'Hôtel de ville dont deux poutres s'étaient rompues (1er juillet 1787). — F° 34 v° : Augmentation du crédit accordé chaque année aux confréries de Saint-Pierre, de N.-D. de la mi-août et de la Croix, pour leurs « joies » (16 septembre 1787). — F° 39 v° : Élection : premier consul, Jean-Pierre Michel ainé, bourgeois ; deuxième consul, Pierre Pignol de Lazare, tonnelier ; capitaine, Jean Castellan, boulanger ; trésorier, François Pascal, tailleur d'habits ; greffier, Me Leguern ; conseillers, Pierre Fabre, Joseph Blanc dit Jóuselas, Louis Grimaud de Louis, Pierre Verlaque de Jacques, Jean-Baptiste Riboulet de Joseph et Jean-Baptiste Aubert d'Antoine ; archivaire, Louis Pascal de Jean ; syndics des arrosants, Marc-Antoine Laget et Blaise Ganteaume (9 décembre 1787). — F° 46 v° : Députation du Maire à l'assemblée de la Viguerie (24 mars 1788). — F° 64 : Remplacement des meules du moulin communal par des meules « à la française » qui donnent de plus belle farine (22 novembre 1788). — F° 66 v° : Élection : premier consul, Philibert de Séguier, écuyer ; deuxième consul, Jacques Granet, chaudronnier ; capitaine, François Pascal de Jean, foulonnier ; trésorier, François-Daniel Simon ; greffier, Me Leguern ; conseillers, Nicolas Dollon, Antoine Estienne de Nicolas ; Benoît Estienne, Jean Albanés de Pierre ; Joseph Riboulet de Jean-Pierre et Jean-Baptiste Imbert de Louis ; syndics des arrosants, Jean-Zacharie Imbert et Joseph Poutet (14 décembre 1788). — F° 70 : Distribution de secours aux habitants réduits à la misère par le malheur des temps (4 janvier 1789). — F° 71 v° : Compte rendu de l'assemblée de la Viguerie fait par M. de Séguier, qui y avait représenté la Communauté, et se terminant ainsi : « Heureux d'avoir pû exprimer dans l'assemblée, au nom de cette Communauté, nos sentimens de zèle et d'amour pour Sa Majesté et l'attachement de chacun de nous aux libertés et aux privilèges de cet état de Provence, c'est à moi à vous témoigner, Messieurs, combien j'ai été flatté de pouvoir en être l'organe ». Le Conseil ratifie les délibérations prises par l'assemblée de la Viguerie, par le Conseil d'Aix et par l'assemblée des Trois Ordres « désaprouvant et protestant d'avance contre toute formation de nos États de Provence qui ne serait point constitutionnelle ou réglée sur le modèle de ceux de l'année passée, désavouant tout représentant aux États de Provence qui n'auroit point reçu librement les suffrages de la Nation, protestant surtout contre toute députation aux États Généraux qui n'auroit point été déterminée par le concours et le mandat de la Nation réunie » (25 janvier 1789). — F° 73 v° : Compte-rendu fait par M. de Séguier, des États de Provence tenus à Aix le 25 janvier : « C'est avec le plus juste regret que je suis obligé de vous annoncer la persévérance du Clergé et de la Noblesse dans leurs prétentions et l'obstacle insurmontable que l'intérêt particulier des deux premiers ordres aporte à la conciliation générale ; ainsi la régénération des États que nous tenons de la justice de notre souverain n'a pu s'opérer sans trouble, sans difficulté et sans de justes réclamations de la part du Tiers, des députés des Communautés et des Vigueries chargés des pleins pouvoirs et des instructions de toutes les Communautés qui forment presque seules la Nation provençale, après avoir donné à S. M. un témoignage certain du dévouement des Communes pour son Souverain en votant le don gratuit, les impôts et subsides royaux tels qu'ils furent délibérés aux États de l'année dernière, sous les protestations y contenues, ont consigné ce vœu général dans l'acte de déclaration qu'ils ont fait le 28 janvier dernier par devant Me Silvy, notaire de la ville d'Aix, dont vous allez entendre la lecture : Notre amour pour la personne sacrée de nos Roys, l'intérêt de la Couronne et la lésion des droits de la Nation Provençale attaqués ouvertement par les deux premiers ordres, nous font une loy d'adhérer à la déclaration des députés des Communes en aprouvant la conduite de chacun des représentants du Tiers-État et leur protestation dans toute son étendue ». Le Conseil adhère également à cette protestation et décide d'envoyer une expédition de cette délibération au député de la viguerie d'Aix « comme un témoignage particulier de sa reconnaissance » (8 février 1789). — F° 77 : Discours prononcés par M. de Séguier et Me Auzière, avocat, au Conseil général des chefs de famille réuni pour nommer ses députés à l'assemblée de la Sénéchaussée. Me Auzière explique ainsi aux assistants le but de la réunion : Messiés, La buléou fouesso gens que saboun pas de que s'agis dins aquesto assemblado, es per aquo que vau vous vesplica din lou lengagi que vés lou plus familié. Nouestre bouen Reï, qu'es nouestré païré, a sachu qu'érian accabla d'impos et que leis signours, leis évesques et leis gros abbés pagavoun ren, a dit qu'aquo n'ero pas justé, qu'érian touteis frères et que devian touteis paga cadun suivant seïs revengus ; leis signours si soun rescrida, an dit qu'avien des privilegis et que seis terros devien resta franques parce qu'autreifes nousteïs reïs leis lavien affranchides, mai sabes perqué l'avien affranchi ses terros ? Parço que dins aqueou tems eroun soumés

en fouessos cargos. Si avian la guerro, eroun oobligea de servi per ren et de fourni cadun un certen noumbré de troupes que pagavoun de seis propres deniers, mais aro que leis cavos an changea, que lou Reï pago touïs les sordats et que leïs pago elleis tambèn quan voueloun servi, es pas juste que jouissoun toujours deis memes privilegis. Les evesques tamben dins aqueou tems avien gaïre maïs que ce que foou per viouré et pagavoun coumo leis autres oou lue que aro traïnoun carrosso et pagoun ren : es-ti juste, aquo, Messiés ? Nouestré bouen Reïs va poou pas souffrir, maïs coumo leis signours an douna fouessos resouns, ben marridos pourtant, lou Reï, voou que la Natien va decide et es per aquo qué sian assembla. Voulés-ti pas, Messiés, que leis signours, leis evesques et leis gros abbés countribuïgoun coumo nautres en touteis leis cargos publiquos (alors tout le peuple a crié : « Oui ! Oui ! Oui ! »), eben, Messiés, foou que noumen des deputas qu'anaran dins Aïs espousa nousteis besouns et diré nousteis intentiens. Aqui l'aura des deputas de touteis leis Coumunautas, cadun dira seis besouns que faran escriouré dins un libré et de toutaquelis deputas n'en noumaran quauquis uns deis miés entendus per porta aqueou libré a nouestré bouen Reï que nous fara justici et nous soulageara. Aro sagisse, Messiés, de nouma de braveis gens per ana dins Aïs. Foou de gens que nous vendoun pas, que siegoun hounestis et qu'amoun lou paouré. Fau aussi que sachoun parla per ben deffendre nouesteis drés. Anfin sian mestrés de nouma quu voudren et de li douna touteis leis instructiens que jugearen a prepaou. Parce qu'ès des instructiens, Messiés, veici quaouquéis articles que mi pareissoun ben bouen per noustreis interes. Deven demanda en premier lué, que touteis pagoun leis impos, cadun suivan seis facultas, tant leis noblés que leis roturiers et leis gens d'égliso coumo leis autres. Mi semblo encaro qu'es a prepaou de demanda que siegué permés en cadun d'escriouré sus leis affairés doou rouyaume afin que se si fa de faoutos, leis pousquén counouissé. Demanden aussi que lou Reï retrancho aqueleis bureous de la douano. Sabès que soun fouesso genans. Quand venen de Marsio, aqueleis gardis nous visitoun coumo de voulurs. Foou encaro que demanden que leis jugis restoun cadun dins leis endrés de seis judicaturos parce qu'alors counouisseran miés soun mounde et nous faran miés nousté drés. Foou aussi que refourmoun leis leïs, que leis rendoun plus claros et que quand pleidegearen, n'en couesté pas tant et que leis proucés siegoun puleou fini. Demanden qu'aquesto assemblado que va si tenir à Paris, si tengué de tems en tems afin que pousquen counouïssé seis leis affaires van ben. Foou aussi qu'aquélis que gouvernoun et que despensoun nousteis argens siegoun oobligea de rendré compté et que sachen coumo l'emplegoun. Ce qu'es ben essentiel surtout es que l'agué d'ordres per favourisa la circulatien doou blad d'uno prouvinço à l'autro oou lué que l'a d'endré que n'en regorgeoun et d'autres que n'an gis. Foou aussi que leis Consous deis villos siegoun oobligea de faire de tems en tems la visito deis magasins et quand troubaran de gros amas de blas, que siegué counfisqua oou prouffit deis paurés. Sabés qu'aquéleis usuriers, proun souven nous boutoun la famino. Vaqui a paou prés, Messiés, leis articles que m'an pareïssu leis plus principaux, es a vaoutreis a dire se vous counvenoun et alors leis mettren din lou cayer deis instructiens ». L'assemblée décide en effet de porter ces diverses doléances dans son cahier et élit ensuite ses députés : M. Marie-Philibert de Séguier, maire ; Joseph-Félix-Séverin Estienne, docteur en médecine ; Mᵉ François - Christine Michel, notaire royal et Mᵉ Jean-Antoine-Mathurin Auzière, avocat en la Cour (25 mars 1789). — Fᵒ 83 : Enregistrement du cahier des doléances de la communauté d'Auriol. Ce cahier a été inséré au t. VI, supplément des "Archives Parlementaires", p. 251. — Fᵒ 87 vᵒ : Protestation contre « l'opiniâtreté des hauts gentilshommes et du haut clergé dans leurs injustes prétentions et surtout la manière indigne dont les possédans-fiefs ont calomnié le Tiers-État dans leur lettre au Roy du 31 janvier dernier », faits auxquels on doit attribuer les troubles survenus en Provence (28 mars 1789). — Fᵒ 89 : Autorisation donnée par les Procureurs du Pays aux consuls d'Auriol de réduire le prix du pain dans la mesure où les circonstances l'exigeront (29 mars 1789). — Fᵒ 96 vᵒ : Relevé des pertes subies depuis le mois de décembre ; outre les vignes et les figues, il y a 34.773 oliviers morts à fleur de terre, 998 morts à demi et 2.040 indemnes (21 juin 1789). — Fᵒ 97 vᵒ : Arrêt de la Cour des Comptes se déclarant compétente dans l'action criminelle intentée à divers habitants du Luc qui avaient démoli le bureau du piquet (29 mai 1789). — Fᵒ 101 : Demande au Roi de faire rentrer Necker dans le ministère et félicitations aux membres de l'Assemblée Nationale pour l'adoption des motions des 17 et 23 juin, des 9, 13 et 15 juillet (26 juillet 1789). — Fᵒ 104 : Formation d'une garde bourgeoise pour prévenir les troubles. Prestation du serment de fidélité faite par le Conseil

dans les termes suivants proposés par le Maire : « Je, N..., jure au nom du Dieu protecteur de l'innocence et vengeur du crime, de demeurer fidèle à la Nation et au Roy et de défendre la liberté publique et la majesté du trône jusqu'au dernier soupir ». Remerciements adressés par Antoine Requier, au nom de la ville, au maire, aux autres députés de la Province « et en particulier à M. de Mirabeau qui, dans les circonstances les plus critiques, a sacrifié ses plus chers intérêts et sa vie même pour soutenir la cause publique » ; nomination des officiers de la garde bourgeoise (31 juillet 1789). — F° 107 : État et règlement de cette garde. Le drapeau sera parti, aux 1er et 4e blanc, au 2e rouge et au 3e bleu azur. Au milieu du côté droit sera l'écu de France et au revers les armes de la ville ; Prestation de serment faite par tout le corps dans les termes suivants : « Je promets au nom de la Nation et du Roy de leur être fidèle et au service de la garde bourgeoise et d'être soumis à tous les ordres que mes supérieurs trouveront convenable de me donner pour entière exécution des règlements établis à cet effet » (9 août 1789). — F° 111 v° : Procès-verbal de la bénédiction du drapeau et des armes avec le texte du discours prononcé à ce sujet par Mre Gueydon-de Planque, curé, assisté de tout son clergé (15 août 1789). — F° 114 v° : Modification du règlement de la garde bourgeoise où seront incorporés tous les hommes valides de 18 à 55 ans (22 août 1789). — F° 117 : Édit du Roi accordant pleine et entière amnistie aux habitants de Provence qui ont été ou pourraient être recherchés ou poursuivis au sujet des derniers troubles excités dans la province, même à ceux qui auraient été condamnés à quelque peine que ce soit contradictoirement ou par contumace (août 1789). — F° 135 : Formalités à remplir pour l'encadastrement des biens des privilégiés ; Nomination d'Alexandre-Augustin Giraud, marchand, faisant fonctions d'expert-juré, pour représenter la Ville dans ces opérations ; désignation de Mre Pierre-Jean-Baptiste Raymond, viguier, pour tenir le registre des déclarations de la contribution patriotique (15 novembre 1789). — F° 138 : Lettres-patentes sanctionnant le décret de l'Assemblée Nationale sur la réformation de la jurisprudence criminelle (octobre 1789). — F° 141 : Proclamation de la loi martiale (22 novembre 1789). — F° 147 v° : Élection de la municipalité faite sous la présidence de Mre Gueydon-de Planque, curé. Sont nommés maire, Louis Pascal, bourgeois ; officiers municipaux, Jean-Louis Martin, bourgeois ; Antoine-Sébastien Pascal, négociant ; Jérôme-Joseph-Séraphin Gastaud, bourgeois ; Jean-Antoine-Mathurin Auzière, avocat ; Antoine Guitton, négociant ; Louis Ribot, ménager ; Jean-Baptiste Masse, marchand et Maximin Bonifay, fabricant ; procureur de la commune, Me Michel, notaire, plus dix-huit notables (15-16 février 1790). — F° 153 v° : Nomination de Me Leguern en qualité de greffier, et de Gaspard Bosc comme trésorier (21 février 1790). — F° 161 v° : Droit accordé aux officiers de la Garde Nationale d'assister aux séances du Conseil municipal où il sera traité de questions relatives à ce corps (6 avril 1790). — F° 165 v° : Établissement d'un corps de garde de douze hommes pour faire des patrouilles à la suite de vols à main armée commis, l'un à la Moricaude sur le nommé Boudin, charretier, l'autre à la Sambuque sur trois marchands marseillais (18 avril 1790). — F° 165 v° : Procès-verbal de la prestation du serment civique par la Garde Nationale représentée par un nombre infime d'officiers et par quatre soldats, la mésintelligence régnant dans le corps (25 avril 1790). — F° 170 : Règlement de la Garde Nationale (2 mai 1790). — F° 177 : Nomination de Séraphin Gastaud pour aller représenter la Commune à l'Assemblée des municipalités des trois départements de l'ancienne Provence convoquée à Brignoles par celle de Marseille pour s'occuper des intérêts communs (13 mai 1790). — F° 182 : Enlèvement des bancs qui remplissaient presque totalement l'église paroissiale, empêchant d'y entrer ceux qui ne possédaient pas un de ces bancs (20 juin 1790). — F° 185 : Mesures de police prises à la suite de menaces verbales et écrites adressées à M. de Montgrand (3 juillet 1790). — F° 188 v° : Démission du sr Louis Pascal, maire, pour raisons de santé (18 juillet 1790). — F° 189 v° : Démissions d'Antoine-Sébastien Pascal, Jean-Louis Martin et Jean-Antoine-Mathurin Auzière, officiers municipaux (12-13 juillet 1790). — Procès-verbal de la prestation du serment fédératif par la population (14 juillet 1790). — F° 192 v° : Élection de Louis Pascal, bourgeois, comme maire, et de François Pascal, tailleur, comme procureur de la Commune (18 juillet 1790). — F° 218 : Démission du Maire qui opte pour les fonctions de juge de paix auxquelles il avait été également nommé (15 janvier 1791). — F° 218 v° : Élection de M. Jérôme-Joseph-Séraphin Gastaud comme maire (23 janvier 1791). — F° 221 v° : Nomination de Me Jacques-François Gastaud, notaire royal, comme archiviste communal (6 février 1791). — F° 222 v° : Rétractation du serment relatif à la constitution civile du clergé faite par les vicaires

Bringier et Guigou et par Mᵉ Martin, prêtre non fonctionnaire de la paroisse, que le Conseil invite à continuer leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre. Les trois lettres sont enregistrées in extenso (7 février 1791). — Fᵒ 225 : Division du territoire en 15 sections (6 mars 1791). — Fᵒ 235 vᵒ : Acquisition de l'ancien auditoire de justice (14 avril 1791). — Fᵒ 236 : Démission de ses fonctions de maire donnée par M. Gastaud qui dit : « Je ne veux conserver que la qualité de bon citoyen que je tacheray toujours de remplir de la manière que la Religion me le prescrit et que l'amour de la Patrie me l'inspire » (15 avril 1791). — Délibérations du corps des arrosants.

BB. 22. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1600-1770. — Délibérations : Extraits parte in quâ de diverses délibérations du Conseil de Ville. — Délibérations originales du 20 février 1757 au 23 avril 1758 transcrites en tête du registre BB. 16.

BB. 23. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 24 imprimés ; 2 sceaux pendants.

1691-1786. — Charges et Offices Municipaux. — Edit du Roi portant création de trésoriers dans toutes les villes et communautés de Provence (avril 1691). — Achat, par la Communauté, de l'office de secrétaire-greffier qui n'avait pas été levé (20 octobre 1692). — Arrêt du Conseil d'État portant réunion des offices de conseillers, avocats du Roi des Hôtels de villes et sièges de police, créés par édit d'octobre 1708, aux corps et communautés desdits Hôtels de ville et officiers de police (12 août 1710). — Placets adressés à l'Intendant par les Consuls : pour être autorisés à nommer qui bon leur semblera pour exercer les fonctions de secrétaire-greffier (14 octobre 1713) ; pour pouvoir continuer à payer les gages des Consuls sur l'ancien pied et non suivant le taux fixé lors de la vérification des dettes de la Communauté (15 mai 1718). — Demande adressée à l'Intendant par Antoine Riboulet, maçon, chargé de l'exaction de la taille, pour être dispensé de remplir ces fonctions (28 novembre 1718). — Demande adressée au Parlement par Honoré Cameron pour qu'il soit fixé un jour pour l'élection municipale, celle ci n'ayant pu être faite l'année précédente, à cause de la peste (7 mai 1722). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les dépositaires des effets royaux consignés par les Communautés ou contre les Communautés de Provence seront tenus d'employer, au profit ou au risque de qui il appartiendra, les certificats de liquidation qu'ils auront retirés, à acquérir des offices municipaux (13 septembre 1723). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que l'ouverture des Bureaux pour le paiement du prêt et annuel, tant dans la généralité de Paris que dans les autres généralités du royaume, se fera au 1ᵉʳ novembre 1723 et continuera jusqu'au dernier décembre de la même année, et que les officiers qui ont omis d'entrer en paiement des dits droits pour l'année 1723 y seront reçus pour l'année 1724, en payant le prêt et annuel omis et le courant (20 septembre 1723). — Délibération du Conseil municipal d'Aix relative à l'achat des offices rétablis par édit d'août 1722 sur le pied de la nouvelle répartition (3 octobre 1723). — Avis donné aux Consuls par les Procureurs du Pays, que les offices créés pour Auriol montent à 33.000 l. sur lesquelles il y a à compenser 11.124 l. pour les offices jadis abonnés (25 octobre 1723). — Edit du Roi portant suppression des offices municipaux (juillet 1724). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les récépissés du trésor royal pour l'acquisition des offices municipaux, seront reçus en rentes viagères ou perpétuelles sur les tailles, au choix des porteurs desdits récépissés (1ᵉʳ septembre 1724). — Arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au 1ᵉʳ septembre le terme fixé par celui du 26 décembre pour faire procéder à la liquidation des offices et droits supprimés, et jusqu'au 1ᵉʳ octobre le terme fixé pour en recevoir le remboursement (30 mars 1726). — Arrêt du Conseil qui ordonne que les sommes employées sur les états du Roi des années 1724 et 1725, soit pour gages, augmentations des gages, taxations fixes, intérêts et rentes, pourront être données en payement pour l'acquisition des offices créés par les édits de juin 1725 (23 avril 1726). — Arrêt du Conseil qui ordonne que dans la quinzaine tous les particuliers qui jouissent de privilèges seront tenus d'en représenter les titres à peine de nullité (9 juillet 1726). — Refus des Consuls sortants d'assister au repas qui doit être donné, suivant la coutume, le 1ᵉʳ mai, à l'occasion de l'élection du nouvel état (28 avril 1729). — Arrêt du Conseil qui accorde un délai de trois mois aux officiers à qui il est dû des gages (27 septembre 1729). — Arrêt portant règlement pour la vente des offices municipaux créés et rétablis par édit de novembre 1733 (29 décembre 1733). — Suppression des élections

municipales jusqu'à ce que tous les offices aient été levés (12 novembre 1734). — Demande de renseignements des consuls de La Ciotat au sujet du greffe de l'Ecritoire (2 août 1738). — Arrêt du Conseil qui lève la surséance portée par l'arrêt du 4 décembre 1737 et en conséquence, ordonne qu'il continuera d'être procédé à la vente des offices municipaux (23 janvier 1742). — Délégation de ses fonctions de greffier de la Communauté faite à Mᵉ Jean Léglise, notaire royal, par Mᵉ Martiny « attendu l'opiniâtreté de sa maladie ». (27 juillet 1744). — Arrêt du Parlement de Provence qui défend aux Communautés d'élire aux charges de Consul et autres officiers municipaux, des officiers royaux ou seigneuriaux dans l'étendue de leurs juridictions et des subdélégués de l'Intendant (5 mai 1758). — Placet adressé au Parlement pour renvoyer à huitaine l'élection du nouvel état dont la date concorderait avec la clôture de la mission (3 décembre 1759). — Déclaration faite par les sieurs Velin et Pascal qu'ils n'entendent pas prendre part à l'audition des comptes de l'exercice écoulé (10 juillet 1760). — Gratification de 30 l. accordée à Mᵉ Isnard, agent de la Communauté à Aix, pour son zèle et son dévouement (30 décembre 1764). — Avis donné par M. de Villeneuve, ancien capitaine de cavalerie, aide-major au fort Saint-Jean, que le Roi lui a accordé le gouvernement d'Auriol (23 juillet 1767). — Nomination d'un archivaire en la personne de Mᵉ Raymond, au traitement de 24 l. par an (5 avril 1772). — Nomination de François Bernard comme adjoint au bannier, pour empêcher les dégradations commises journellement au bois de la Lare (14 mars 1774). — Lettre du sieur Louët, écuyer de Marseille, offrant à la Ville de lui faire abandon de l'office de juré-priseur-vendeur de biens meubles établi pour la Communauté, si celle-ci veut lui rembourser la finance qu'il a payée (28 juin 1786). — Procès-verbaux de prestation de serment des auditeurs de comptes devant le juge juridictionnel.

BB. 24. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1686-1687. — Charges et Offices Municipaux. — Procès contre Barthélemy Chabert et autres particuliers qui, sous prétexte de brigues survenues lors de l'élection de la municipalité, en demandaient la cassation et réclamaient un nouveau règlement municipal. — Arrêt du Parlement cassant l'élection contestée et ordonnant qu'il en soit fait une autre conforme au règlement du 29 avril 1677 (5 septembre 1686).

BB. 25. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1718. — Charges et Offices Municipaux, — Procès contre Jean-Honoré Cadis, valet de ville, qui ne voulant plus servir en cette qualité à la suite de la réduction de ses gages faite dans l'état de liquidation des dettes de la Communauté, avait rendu sa trompette, mais prétendait garder sa livrée. — Demande reconventionnelle de 5 l. 16 s. 8 d. de gages faite par Cadis.

BB. 26. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Charges et Offices Municipaux. — Intervention de la Communauté au procès pendant entre Mᵉ Joseph Cadis, greffier à l'ordinaire, et Mᵉ Antoine Garnier, commis par les Consuls au greffe de l'Ecritoire, que Cadis voulait empêcher de remplir ces fonctions à son profit.

BB. 27. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1730-1737. — Charges et Offices Municipaux. — Procès entre Jean-Antoine Rigaud, docteur en médecine, et le sieur Guillaume Vassal, second consul, et consorts. Rigaud demandait la cassation de l'élection consulaire faite le 1ᵉʳ mai 1730 et qui était viciée par les intrigues de Vassal et de ses amis.

BB. 28. (Liasse.) — 8 pièces, papier, 1 sceau plaqué.

1611-1759. — Charges et Offices Municipaux. — Procès contre Mʳᵉ Roussenq, curé, qui contestait aux Consuls le droit de nommer les marguilliers des confréries du Purgatoire et de Sainte-Barbe. — Ordonnance de Mᵍʳ de Belzunce, évêque de Marseille, portant règlement pour la confrérie du Purgatoire en vue de mettre fin à ce procès.

BB. 29. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1745-1766. — CHARGES ET OFFICES MUNICIPAUX. — Procès contre Mre Antoine Vinson, curé, qui déniait aux Consuls le droit d'assister à la reddition des comptes de la Confrérie du Purgatoire. — Extrait d'une ordonnance de Mgr de Belzunce portant règlement pour la Confrérie des âmes du Purgatoire d'Auriol (15 novembre 1745).

BB. 30. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773. — CHARGES ET OFFICES MUNICIPAUX. — Procès criminel intenté à Marc Étienne et à Jean Bonifay qui avaient jeté des boules de neige aux Consuls modernes, lorsque ceux-ci distribuaient aux pauvres les « rafraîchissements » traditionnels de la Noël. — L'affaire se termine à l'amiable, moyennant le versement, par les parents des coupables, d'une somme de 300 l. (18 août 1773).

BB. 31. (Liasse.) — 36 pièces papier ; 1 sceau plaqué.

1603-1786. — ARCHIVES. — Requête adressée par les Consuls au Lieutenant-général pour obliger Me Ravat, notaire royal et ancien secrétaire de la Communauté, à rendre les pièces d'archives qu'il détenait et notamment les délibérations qu'il n'avait pas daigné transcrire dans le livre à ce destiné (2 juin 1609). — Réclamation, par les Consuls, de la main courante des actes pris par Me Saunier, alors greffier mi-triennal, laquelle se trouvait aux mains de Me Louis Raymond, notaire, successeur du dit Saunier (28 juin 1727). — Offre faite aux Consuls par M. Destienne cadet, d'Aix, de classer leurs archives suivant une nouvelle méthode qu'il a rapportée d'Italie, moyennant 4 l. 10 s. par jour (25 mars 1786). — Bordereaux des documents transmis par les Consuls sortants à leurs successeurs.

BB. 32. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1610-19e Siècle. — ARCHIVES. — Inventaire commencé en 1610 et tenu à jour jusqu'au 26 mars 1652. — Inventaire dressé par Mes Garnier et Martiny (28 avril 1750). — Addition au précédent faite par Me Jean Raymond et Garnier fils (30 août 1759). — Inventaire général fait en 1774 et continué jusqu'en 1791. — Inventaire incomplet (19e siècle).

BB. 33. (Liasse.) 2 pièces, papier.

1683. — ARCHIVES. — Procès contre Pierre Barthélemy pour en obtenir la restitution de divers papiers appartenant à la Communauté. Celle-ci se départ de cette action engagée à la légère et offre à son adversaire 4 l. 17 s. pour l'indemniser des frais qu'elle lui a fait faire.

BB. 34. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 1 imprimé.

1690-1786. — CORRESPONDANCE. — Lettres diverses adressées aux Consuls. — Lettre de M. de Boyer-Bandol priant les Consuls de l'autoriser à prendre dans le défens d'Auriol des arbres propres à attirer les becfigues, pour en faire une « tèse » à sa terre de Valbrillant (18 octobre 1732). — Lettre de M. L'Enfant leur demandant s'il est vrai qu'un bourgeois d'Auriol voudrait se défaire d'une « Histoire de France » de Mézeray, de l'impression de Mathieu Guillemot, en 3 vol. in-f°, le 1er de 1643, le 2e de 1646 et le 3e de 1651 (19 avril 1739).

BB. 35. (Registre.) — Petit in-f°, 243 feuillets papier.

1691-1700. — ACTES ET CONTRATS DE LA COMMUNAUTÉ. — Enchères et baux des fours et moulins communaux ; des coupes de bois, de l'exaction des tailles et taxes communales de la boucherie. — Quittances données par les Consuls à leurs trésoriers et exacteurs. — Répertoire [illegible]

BB. 36. (Registre.) — In-f°, 280 feuillets, papier.,

1781-1796. — ACTES ET CONTRATS. — Baux et enchères. — [illegible] : Adjudication de la [illegible] d'un cadre pour le tableau du maître-autel de la succursale de la Bourine, sur la mise à prix de 40 l. [illegible] (1er juillet 1781). — [illegible] — Réparations de l'Hôtel de ville à faire sur les plans de M. Aubrespin,

ingénieur de la Province, adjugées à Pierre Malet aîné, tailleur de pierres, pour le prix de 1870 l. (19 août 1781). — F° 38 v° : Reconstruction du moulin à puits adjugée à Esprit Vernis au prix de 6.800 l. (30 juillet 1782). — F° 247 v° : Vente à Honoré Liane, au prix de 9.500 l., d'un fouloir communal, sauf la chaudière (1er août 1791).

BB. 37. (Liasse.) — 8 cahiers faisant 400 feuillets papier.

1710-1726. — Actes et Contrats. — Main courante des actes et contrats. — Cession d'une somme de 120 l. sur Jean-Baptiste Paul, marchand de Marseille, faite à la Communauté par Jean-Baptiste Paris, boulanger, qui lui devait pareille somme comme caution de Pierre Paris, son frère, fermier du four de l'École vieille (17 décembre 1710). — Procuration passée à Me Joseph Achard, notaire de Peynier, et Pierre Giraud, bourgeois, pour exiger des Procureurs du Pays les sommes dues à la Communauté pour le logement des gens de guerre (12 juin 1715). — Nomination de Mre Louis Masse, prêtre célébrant d'Auriol, pour dire la messe de l'Aube (5 décembre 1716). — Exaction des droits de contrôle des actes de notaires et d'insinuation laïque confiée à Claude Saunier, pour 4 ans, moyennant une remise de 2 s. par livre plus les amendes (14 mars 1718). — Gestion des écoles de garçons confiée à Mre Pierre Martin, prêtre de la ville de Seyne, aux gages de 150 l. par an. Les matières à enseigner sont la lecture, l'écriture, le latin et l'arithmétique (9 août 1723).

BB. 38. (Liasse.) 7 cahiers faisant 350 feuillets papier.

1727-1742. — Actes et Contrats. — Main courante. — Nomination de Mre Pierre Gorse, prêtre d'Auriol, comme recteur de la chapellenie de Notre-Dame des Trois-Ombres (7 juin 1732). — Achat d'un coin de terre au quartier du Pont ou Notre-Dame, fait d'Étienne Vitaly, marchand, au prix de 58 l. (30 décembre 1737).

BB. 39. (Liasse.) 7 cahiers faisant 280 feuillets papier.

1744-1760. — Actes et Contrats. — Main courante. — Emprunt de 2.000 l. souscrit par la Communauté en faveur de Mr François Auzière, praticien (2 janvier 1747). — Prix-fait de la construction du nouvel hôtel-de-ville passé à Henri Masse, maître-maçon, au prix de 3.100 l. (31 octobre 1759).

BB. 40. (Liasse.) — 8 cahiers faisant 400 feuillets papier.

1760-1775. — Actes et Contrats. — Main courante. — Rapport sur les dommages causés aux terres de Jean-Bernard Giraud et Pierre Pascal, lors de la réparation de la conduite des eaux (8 janvier 1774).

BB. 41. (Liasse.) - 7 cahiers faisant 306 feuillets papier.

1775-1782. — Actes et Contrats. — Main courante. — Prix-fait passé à Louis Castellan, maître maçon, de la construction d'une église devant servir de succursale, avec son presbytère, cimetière, etc., dans la terre du Gros-Noyer, au quartier de Tournon, sur les devis du sr Baudry, d'Aix (24 avril 1780).

BB. 42. (Liasse.) — 6 cahiers faisant 300 feuillets papier.

1782-1789. — Actes et Contrats. — Main courante. — Devis de la construction d'un moulin à puits à deux virants (juin 1782).

BB. 43. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1716-1738. — Actes et Contrats. — Expéditions des procès-verbaux d'enchères.

BB. 44. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1739-1749. — Actes et Contrats. — Expéditions des procès-verbaux d'enchères.

BB. 45. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1749-1757. — Actes et Contrats. — Expéditions des procès-verbaux d'enchères.

BB. 46. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1759-1778. — Actes et Contrats. — Expéditions des procès-verbaux d'enchères.

BB. 47. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1762. — Actes et Contrats. — Procès contre Jean Négrel que les Consuls ne voulaient pas recevoir comme caution, dans une enchère, sous prétexte qu'il était insolvable.

BB. 48. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1597. — Actes de la Communauté. — Pièces relatives à une conférence tenue à Cuers, le 13 octobre 1597, par les délégués de diverses Communautés, pour aviser aux moyens d'améliorer leur situation rendue intenable par les exactions des gens de guerre. Les représentants étaient : pour Cuges, Mᵉ Gaspard Poudouart, 2ᵉ consul ; pour Solliers, capitaine Mathieu Cordier ; pour Ollioules, Pierre de Cugis ; pour Pignans, Gonfaron et Carnoules, Mᵉ Luc Pellegrin, docteur ès-lois, avocat au Parlement ; pour Aubagne, Laurent Deydier, consul ; pour la Ciotat, Sauvadour Borde ; pour le Bausset, François Portalis ; pour la Garde, Mᵉ Augustin Mouchou, notaire ; pour Roquevaire, Joseph Négrel, consul ; pour Auriol, Mᵉ Honoré Cameron, notaire ; pour Méounes, Honoré Dausudilh ; pour Belgentier, Mᵉ Claude Magas ; pour le Revest-les-Toulon, Sauvadour Teisseire ; pour Bormes, André Pouverin ; pour le Castelet, Nicolas Balthazar ; pour le Puget, Antoine Du Puget, consul. L'Assemblée décide avant tout de se procurer tous les documents relatifs à sa mission, puis d'envoyer à Aix le capitaine Mathieu Deydier, Mᵉ Pellegrin et Mᵉ Honoré Mottet, notaire d'Aubagne, pour prendre l'avis des avocats qu'ils jugeront à propos. Les frais seront couverts par une contribution de 2 écus qui devra être versée dans le délai de 3 jours pour chacune des Communautés intéressées. — Memorandum remis au délégué d'Auriol. — Projet de supplique à adresser au Roi faisant le tableau de la situation où se trouvait Auriol : « Combien que le lieu fut ung des bons bourgz et villaiges de Prouvence, toutesfoys les guerres civilles et estrangères quy ont reigné sy longuement en ceste prouvince et mesmes ces dernyers troubles que le plat païs a esté donné en proye à la rapyne des gens de guerre et à la divercitté des partis ont réduit ledict lieu à une sy extrême pauvreté, misère et désollation qui ne leur reste pas presque espérance de vivre. Et pour particullariser quelque partie de leurs maux, les deux tiers des habitantz sont mortz, la moytié des maisons et bastiments du lieu sont desmollies et ruynées de fondz en comble, leur terroyr demeure incult pour la plus part à fault d'homes et de bestailh pour le cultiver. La prinze et sacaige de leur lieu a esté réitéré par quatre fois, tous les habitants ont esté prins prisonniers et menés en gallère où ils ont fini leur vie la plus part... Mais ils sont en plaine paix tourmentés à prézant d'ung si grand mal que ce leur est une très forte guerre et ung malleur pyre que les premiers. C'est le grand nombre de leurs créanciers qui, pour debtes infinies et très graves que la dicte Communauté a esté constrainte de créer pour la callamitté du temps, leur sont tous les jours sur le dos, les mangent, dévorent et consument en frais et inthérestz. . . [illegible]

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité)

CC. 1. (Registre.) — Grand in-f°, 544 feuillets, papier.

1610. — CADASTRE. — Noms de quartiers : La Roquière, Lou Claux d'Eicardono, Les Condemines, Le Vallon de Serene, Bouire. — Table alphabétique des contribuables.

CC. 2. (Registre.) — In-f°, 412 feuillets, papier.

1634. — CADASTRE. — Procès-verbal dressé par Victor Négrel, de Roquevaire ; Christol Chanteduc, viguier de Saint-Zacharie, et Guillaume Jayne, de Peynier, experts chargés par la Cour des Comptes de dresser le nouveau cadastre d'Auriol. — Noms de quartiers : Jous, La Rouveirolle, Pedegnion, Devant-ville, Le Martinet.

CC. 3. (Registre.) — Grand in-f°, 513 feuillets, papier.

1634. — CADASTRE. — Mise au net du cadastre précédent. Les feuillets de garde sont couverts de devises latines et portent cette oraison : « Oratio Jacobi Baulmi et Johannis-Baptistæ Rigaudi, consulum anno 1634, pro salute populi Auriolensis. — Conserva, Domine, per merita sanctissimæ Passionis, Auriolum tot tantisque beneficiis sublevatum, pacis et charitatis aurum civibus infunde, rem publicam administrantibus spiritum sapientiæ et cordis sinceritatem emitte, terram fructibus foveas, christiana negociantes commoditate faveas, dexteram cœlestis auxilii laborantibus prætende : et Auriolenses præsentibus subsidiis adjuti toto corde te perquirant et majestati divinæ et humanæ debita solventes Aureoli gloria consequi valeant ». — Répertoire alphabétique des contribuables.

CC. 4. (Registre.) — Grand in-f°, 540 feuillets, papier.

1634 — CADASTRE. — Copie du cadastre précédent. — Table alphabétique des contribuables.

CC. 5. (Registre.) — Grand in-f°, 545 feuillets, papier.

1672. — Cadastre. — Noms de quartiers : Candaubert, Le Pujol, La Colle, Les Adres, Saint-Pierre, Le Claus, Patty d'Amon, Le Brauch, La Serre, Ratton, Pas de Vallentin, Las Costes, Plan de Mouy, Plan-Redon. — Table alphabétique des contribuables.

CC. 6. (Registre.) — Grand in-f°, 581 feuillets, papier.

1689. — Cadastre. — Noms de quartiers : Les Playes, Sauveclare, Les Ferrières, le vallon de Nisse, Soulillet, Les Gorgues, Coste-Gaillarde, Le Martres, Liquette, en Bassam, Les Barres, Pinchinier, Saint-Barthélemy, La Corrubi, Basserin, La Gardi, Roque Rousse, Bonvallon, La Barome, L'Aumosne, Vede, L'Escolle vieille, Serignane.

CC. 7. (Registre.) — Petit in-f°, 426 feuillets, papier.

1718. — Cadastre. — Minute du cadastre de la Communauté du lieu d'Auriol remise rière le greffe le 18 février 1718, par Me Garnier, notaire royal et greffier de la Communauté. — Noms des quartiers : Les Hourtaux, Les Trois-Rois, Saint-Laurent, Cros de Guérin, Saint-Antoine, Fouen-Sallade, Les Baumes, Pinpignié. — Table alphabétique des contribuables. — Liste des maisons.

CC. 8. (Registre.) — Grand in-f°, 673 feuillets, papier.

1719. — Cadastre. — Mise au net du cadastre précédent, faite par Me Garnier et ornée, sur le feuillet de garde, d'un dessin à la plume finement traité, représentant une fleur de lis historiée dans un double cercle portant la devise : « Laus Deo, Honor et Gloria ».

CC. 9. (Registre.) — Grand in-f°, 402 feuillets, papier.

1728. — Cadastre dressé par Jean-François Bayon, géomètre d'Aix, et Christol Brignol, de Trets. — Noms de quartiers : Pied-Gautier, Roussargues, Sainte-Croix, Saint-Honoré, Trassebouq, Moulin de Redon, Coulomb, Tirecorde, La Tuillière, La Bourigne, Saint-Eutrope.

CC. 10. (Liasse.) — 22 cahiers faisant 968 feuillets, papier.

1777. — Cadastre. — Minute du cadastre de 1777. — Noms de quartiers : Poumaccou, Le Pont, Reganac, Basseron, La Perussonne, l'Hôpital vieux, Encoulon. — Répertoire alphabétique des contribuables.

CC. 11. (Registre.) — Grand in-f°, 392 feuillets, papier.

1779. — Cadastre dressé en 1779 par Jean-Baptiste Caire et Jean-François Audibert, géomètres de Trets. — Noms de quartiers : Saint-Honnorat, Tarrus.

CC. 12. (Registre.) — Grand in-f°, 383 feuillets, papier.

1779. — Cadastre. — Suite du Registre précédent foliotée de 393 à 775.

CC. 13. (Registre.) — In-f°, 31 feuillets, papier.

1779. — Cadastre. — Répertoire alphabétique des contribuables.

CC. 14. (Registre.) — Grand in-f°, 387 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Cadastre. — Noms de quartiers : Les Gourguettes, Encrimaud, La Moricaude, Tarruse, Belleviste, Bonvallon, La Lare, Claus de Grillet.

CC. 15. (Registre.) — in-f°, 205 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Cadastre. — Relevés de mutations.

CC. 16. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 3 imprimés.

1608-1782. — Cadastre. — « Règles données par MM. les Procureurs du Pays aux sous-inspecteurs et

aux experts qui doivent faire les cadastres des Communautés de Provence en exécution de la Déclaration du Roy du 9 juillet 1715 et de la Délibération de MM. les Procureurs du Pays nés et joints du mois d'avril 1724 » (1724). — Convention passée avec Christophle Brignol, bourgeois de Trets, et Jean-François Bayon, géomètre d'Aix, qui lèveront le nouveau cadastre d'Auriol, moyennant 2.500 l. payables, un tiers au commencement, un tiers au milieu et un tiers un mois après l'achèvement des opérations (25 avril 1728). — Rapport de réduction de l'estime du sol des maisons du lieu d'Auriol (12 août 1732). — Arrêt de la Cour des Comptes de Provence portant décharge en faveur des Communautés de La Fare et de Cassis des demandes formées contre leurs greffiers en prétendues contraventions aux Formules et que les Communautés dudit Pays feront parapher dans deux mois les feuilles de leurs cadastres, qui se trouvent en blanc, de même qu'à chaque mutation du timbre (18 août 1735). — Lettre du curé de Saint-Julien-le-Montagnier relative à la mort du sieur Pourcelly, expert chargé des opérations du cadastre d'Auriol. « Messieurs, je vous envoy l'extrait mortuaire pour lequel vous avés pris la peine de m'écrire. Je suis charmé que cette occasion me procure celle de vous assurer de la parfaite considération avec laquelle j'ay l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. Dille, curé » (31 octobre 1771).

CC. 17. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1638-1781. — Cadastre. — Recours déclarés par divers contribuables contre la cote qui leur avait été assignée dans les divers cadastres de la Communauté.

CC. 18. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789-1790. — Cadastre. — Encadastrement des biens privilégiés. — Les directes et censes de l'abbaye de Saint-Victor sont évaluées à 1.399 l. 8 s. (7 mars 1790) ; celles des Capucins à 1.132 l. 4 s. 9 d. (20 février 1790) ; celles du Chapitre de la Major de Marseille, à 13.735 l. 10 s. (26 février 1790).

CC. 19. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1603. — Cadastre. — Procès contre Bertrand et Bernard Gras, Joseph Garoutte, Joseph Caillol, Jacques Albanés, Jean Chabert, Jean Guinoard et Balthazar Roubaud, qui protestaient contre le nouveau cadastre dont les Consuls avaient fait décider la confection.

CC. 20. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1639-1690. — Cadastre. — Procès contre Me Boniface Tournon, avocat à la Cour et syndic des forains d'Auriol, qui voulait empêcher la Communauté de faire faire un nouveau cadastre.

CC. 21. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1634-1640. — Cadastre. — Procès contre Joseph Pascal, Jean-François Guinoard, Jean et Jacques Guinoard, Christol Gras et Jean Long, tous parandouriers, et Me Claude de Périer, avocat en la Cour, recourant contre les cotes qu'on leur avait imposées au cadastre de 1634.

CC. 22. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1643. — Cadastre. — Procès contre Antoine Chabert, marchand d'Auriol, qui protestait contre la cote qu'on lui avait imposée au cadastre de 1634. — Arrêt de la Cour des Comptes reconnaissant l'exactitude de cette cote (31 janvier 1643).

CC. 23. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1643. — Cadastre. — Procès contre Jean Tapan qui protestait contre la cote qu'on lui avait imposée au cadastre.

CC. 24. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1691. — Cadastre. — Procès contre Me Pierre de Tournon, seigneur de Sainte-Croix, qui

protestait contre l'évaluation portée au cadastre pour un bien labour dont il prétendait que la valeur avait beaucoup diminué.

CC. 25. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722-1725. — Cadastre. — Procès contre Jean-Baptiste Estienne, ménager, qui avait été lésé dans l'estime faite par les experts, au cadastre de 1718, d'une bastide qu'il possédait au quartier de Vede.

CC. 26. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1727. — Cadastre. — Procès contre Pierre Masse, maître maçon, qui protestait contre la surface donnée par les experts à sa terre du Claux.

CC. 27. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728. — Cadastre. — Procès contre Joseph et Jean-Paul Pascal qui exigeaient la communication du rapport dressé par les sieurs Riboulet et Féraud sur la protestation qu'ils avaient faite contre leur allivrement.

CC. 28. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780. — Cadastre. — Procès contre Mathias Bonifay, charbonnier, qui demandait la correction de sa cote cadastrale qu'une erreur des experts avait portée, pour une terre au quartier de Rouveirolles, à plus du double de ce qu'elle aurait dû être. — Les Consuls déclinent la compétence du Juge seigneurial au profit du Lieutenant-général (24 février 1780).

CC. 29. (Liasse.) — 33 pièces, papier ; 7 imprimés.

1728-1733. — Affouagement. — Réponse des consuls d'Auriol à la lettre des Procureurs du Pays sur l'affouagement. Cette réponse fait connaître que la livre cadastrale en usage est de 1.000 l. ; que le cadastre de 1717, encore en usage, présentait un total de 840 l., de beaucoup supérieur à ce qu'il devait être à l'heure actuelle, attendu que depuis la peste de 1720, un tiers du terroir n'était plus cultivé et que la contagion avait fait périr la moitié des paysans, etc. (1728). — Instructions pour Messieurs les Commissaires qui visiteront les différents départements de la Province pour l'affouagement général (1731). — Opposition formée au nouvel affouagement par les communautés d'Auriol, Aubagne, Cassis, Le Bausset, Berre, Évenos, Gémenos, Le Castelet, Mallemort, Pélissanne, Roquevaire, Lançon, Banon, Les Omergues, Graveson, Eyragues, La Tour d'Aigues, Montsallier, Oraison, Pontevès, Saint-Martin-de-Brasque contre le nouvel affouagement (1731). — Remontrances de la communauté du lieu d'Auriol, viguerie d'Aix, à l'Assemblée de Messieurs du Bureau de direction qui doit être tenue pour le nouveau affouagement (1732 ?) — Remonstrances des Communautés recourantes du dernier affouagement fait au Pays de Provence à son Éminence Monseigneur le cardinal de Fleury (septembre 1732). — Mémoire des Communautés recourantes contre le dernier affouagement fait au Pays de Provence (s. d.)

CC. 30. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 6 imprimés.

1695 1784. — Capitation. — Lettre de l'intendant Lebret demandant des renseignements sur le vicaire ou curé perpétuel, ainsi que sur le seigneur ou les co-seigneurs d'Auriol pour dresser l'état de la capitation dans lequel le Roi lui a ordonné de comprendre les prêtres et ecclésiastiques qui, outre les revenus de leurs bénéfices, jouissent de biens propres (7 juin 1695). — Rôle des habitants d'Auriol dressé sur la capitation de 1716. — Menace d'emprisonnement faite aux Consuls pour les décider à remettre au greffe de l'Intendance l'état de répartition de la capitation (18 mai 1724). — Requête adressée à l'Intendant par Joseph Vernis, pour être déchargé de la capitation que lui réclamait la communauté d'Auriol alors qu'il était déjà imposé à Roquevaire où il était domicilié (16 février 1740). — Circulaire de l'intendant La Tour relative aux abus commis par les trésoriers de certaines Communautés qui, depuis plusieurs années, n'avaient pas rendu les comptes de la capitation (18 septembre 1762).

CC. 31. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 25 pièces, papier ; 8 imprimés ; 1 sceau [illegible].

1769-1782. — Tailles. — Arrentement du quin-

zain des fruits du terroir et de la taille d'Auriol passée à Elzias Bonnet, marchand de La Ciotat, pour trois ans, au prix de 13.000 l. par an (16 février 1697). — Arrêt de la Cour des Comptes portant règlement pour le recouvrement des sommes dues aux communautés de Provence par leurs fermiers, trésoriers et exacteurs, et pour le paiement des arrérages des tailles et ventes des biens incultes et abandonnés (23 janvier 1725). — Autre arrêt portant règlement pour la levée des tailles dues par les seigneurs féodataires en Provence (23 janvier 1725). — Lettres générales de contrainte laxées par la Chambre des vacations du Parlement contre tous les redevables des tailles (9 août 1743). — Remboursement aux habitants de la rue Dernier-Barry, des tailles qu'ils avaient payées comme arrosants alors qu'ils avaient été privés de leur faculté d'irrigation par le comblement du fossé qui desservait leurs biens (28 octobre 1759). — Rapport de liquidation des tailles sur les terrains pris pour l'emplacement et agrandissement du grand chemin aux quartiers du Pujol, Notre-Dame, Sainte-Catherine, le Ressart, Saint-Mathieu, Joux et Soleillet, dressé par Mᵉ Jean-Baptiste Guitton, notaire, et François Auzière, ancien greffier de la Communauté (6 avril 1768). — Renseignements demandés par les Procureurs du Pays en vue de travailler à l'extinction totale des franchises de tailles dont jouissent certains biens autrefois aliénés par les Communautés (1ᵉʳ mars 1776). — Ordonnances et règlements sur la matière.

CC. 32. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 6 sceaux pendants.

1600-1606. — TAILLES. — Procès contre Mʳᵉ François Dollieules (aliàs d'Ollières), prévôt de l'église collégiale Saint-Martin, de Marseille, pour en obtenir le paiement de tailles prétendues par la Communauté pour la chapellenie des Onze mille Vierges. — Condamnation de la Communauté au remboursement des tailles qu'elle avait indûment imposées à cette fondation en profitant des guerres de religion, avec défense d'en réclamer à l'avenir.

CC. 33. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1601-1609. — TAILLES. — Procès contre Jean Buisson, nommé trésorier de l'année 1598 bien que ne sachant ni lire, ni écrire, ni compter, qui demandait à être libéré de la prison où l'avaient fait enfermer les Consuls, le rendant responsable d'arrérages de tailles qu'il n'avait pu faire payer aux redevables.

CC. 34. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier ; 3 sceaux pendants.

1612-1614. — TAILLES. — Procès contre Jean-Augustin Baulme, écuyer d'Aix, syndic des forains d'Auriol, qui s'opposait à l'imposition que les consuls de cette Communauté voulaient établir pour payer les fournitures faites aux troupes.

CC. 35. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1713. — TAILLES. — Procès contre Jacques Julien, trésorier de la Communauté, et les héritiers de Luc Gautier, pour une omission à la cote de ce dernier commise dans le casernet des tailles.

CC. 36. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — TAILLES. — Procès contre Jacques Blanc, fils à feu Mathieu, qui réclamait le montant de tailles qu'on lui avait fait payer à tort, en le portant dans le cadastre de 1718 comme propriétaire d'une terre et vigne au quartier du Martre, lesquelles ne lui avaient jamais appartenu.

CC. 37. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1729-1739. — TAILLES. — Procès contre Antoine Castelin, trésorier de la Communauté, à qui celle-ci ne voulait pas remettre le casernet des tailles, malgré les clauses du bail passé entre eux.

CC. 38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1762. — TAILLES. — Procès contre Jean-Bernard Giraud, exacteur des tailles et fermier du moulin à huile, pour l'obliger à produire les quittances des paiements qu'il avait dû faire, ainsi que l'arrêt d'homologation de la ferme des moulins en question.

(CC. 39. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1690. — Domaine. — Requête adressée par les Consuls à l'Intendant, à l'effet d'être déchargés de la régie des biens saisis sur Pierre Ollivier, Jean Pascal, Jacques Antoine, les frères Mathieu et Pierre Jourdan, Jean Gras, dit Bacalas, Jean Lengasson, Félix Espinas, Antoine et Pansier, Honoré Laget et Joseph Michaëlis, d'Auriol, qui n'avaient pas payé une amende de 500 l. à laquelle ils avaient été solidairement condamnés par arrêt du Parlement en date du 20 juillet 1589. — Les Consuls font valoir que les biens en question — dont l'administration leur avait été confiée par un arrêt du Conseil — sont de peu de valeur, qu'ils ne peuvent pas eux-mêmes y consacrer les soins nécessaires et qu'ils désirent que la Communauté ne soit pas recherchée de ce chef.

CC. 40. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1655. — Domaine. — Procès contre le trésorier du Palais qui exigeait un droit de lods et arrière-lods sur une vente de bois de la forêt de la Lare qu'il prétendait être domaniale.

CC. 41. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1683. — Domaine. — Procès contre le Procureur général du Roi au Domaine, qui réclamait un droit de lods sur une vente du bois de la Lare faite par la Communauté à Nicolas Olivier, alors que ce droit avait déjà été payé à l'abbé de Saint-Victor qui, seul, était fondé à le réclamer comme seigneur du lieu.

CC. 42. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1364-1685. — Domaine. — Procès contre le Procureur général du Roi au Domaine qui prétendait exiger de la Communauté les droits de quiste et cavalcade qui étaient à la charge du seigneur de par la vente que la reine Jeanne avait faite de la seigneurie d'Auriol à l'abbé de Saint-Victor. — Copie de cette vente (20 décembre 1364). — Copie du dénombrement donné par l'abbé Augustin Trivulce qui déclare posséder à Auriol la juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte impère ; le château, les fours, la terre gaste, les droits de pâturage, relargage, passage des avérages forains, la leyde, les bans, les inquants, un défens de bois, une réserve de pêche dans l'Huveaune, un cens sur le moulin de l'église, un autre cens de 35 charges de blé ; un service de 24 florins par an ; une terre dite La Condamine, d'environ 20 charges de blé ; une autre dite La Terre, d'environ 6 charges ; une vigne d'une carterée et demie au camp d'Aubert ; une vigne sous le château, un jardin à côté de l'église paroissiale ; un jas avec paillère et aire au-delà du pont ; un pré d'environ 8 soucheirades à Saint-Pierre ; le jusdominium du château et du terroir, les droits de lods, treizains, citations et premières appellations (29 janvier 1540). — Requête des consuls d'Auriol pour être relevés de la condamnation qu'ils avaient encourue faute d'avoir pu produire leurs titres, ceux-ci ayant été remis au seigneur qui s'en servait dans une instance de même genre relative à Roquevaire (15 novembre 1684).

CC. 43. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 2 imprimés.

1642-1744. — Francs-Fiefs. — Amortissements et Nouveaux Acquêts. — Extrait du procès-verbal fait par les Procureurs du Pays du régalement des sommes payées à S. M. par les États de Provence aux années 1639, 1652 et 1672, pour l'abonnement des droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissements. Les possessions de la Communauté sont, d'après cette pièce : deux moulins à blé, l'un au faubourg, l'autre à Joux ; deux moulins à huile à ce dernier quartier ; 6 fours ; deux défens, l'un à la Lare, l'autre à Regagnac ; une loge servant à la vente des grains, une tuilerie et des plâtrières (20 juillet 1673). — Sommation à Jacques Pignol de payer le droit d'amortissement pour le bail de la ferme du four à lui arrenté par la Communauté (19 mars 1739).

CC. 44. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 10 imprimés.

1729-1740. — Papier terrier. — Ordonnances et arrêts relatifs à la confection du papier terrier, auquel tous les habitants étaient tenus de faire la déclaration de tous leurs biens et droits en vue de permettre la répétition par le Roi des droits du Domaine.

CC. 45. (Liasse.) — 7 imprimés.

1726-1734. — Fermes générales. — Arrêt du Conseil d'État pour la prise de possession du bail des fermes générales mises sous le nom de Mᵉ Pierre Cartier, pendant six années, qui commenceront au 1ᵉʳ octobre 1726 (20 août 1726). — Arrêts et ordonnances sur la matière.

CC. 46. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 30 imprimés.

1699-1781. — Contrôles et Insinuations laïques. — Comparant tenu aux Consuls par Claude Saunier, fermier des droits de contrôle et insinuations laïques, pour en obtenir le réglement des comptes de son prédécesseur, ainsi que la remise des registres qui lui étaient nécessaires (1ᵉʳ avril 1718). — Requête présentée à l'Intendant par les Consuls pour obliger le dit Saunier à rendre ses comptes (3 mars 1723). — Circulaire des Procureurs du Pays informant les Consuls qu'ils peuvent prendre toutes les délibérations nécessaires au bien de la Communauté sans avoir à les soumettre — sauf dans certains cas spécifiés — au droit de contrôle. Plusieurs communautés, pour éviter ce droit, avaient pris le parti de ne faire que le moins de délibérations possible (30 septembre 1729). — Amnistie accordée aux communautés qui avaient violé les réglements sur le contrôle (29 juillet 1732). — Ordonnance de l'Intendant ordonnant la restitution aux consuls de Draguignan d'un droit de contrôle et d'une amende indûment exigés par le fermier (12 septembre 1733). — Procès-verbal de la vérification faite par Mʳ Négrel-Bruny, subdélégué de Roquevaire, des délibérations prises par la Communauté depuis le 1ᵉʳ janvier 1733 (4 décembre 1738). — Décisions sur le contrôle, centième denier et autres (1770-1791). — Réclamation de droits de contrôle indûment perçus par le commis d'Auriol (février-mars 1781). — Arrêts et ordonnances sur la matière.

CC. 47. (Liasse.) — 5 imprimés.

1735-1781. — Timbre. — Envoi par les Procureurs du Pays d'un arrêt de la Cour des Comptes acquittant les communautés de La Fare et de Cassis poursuivies par Grégoire Carlier, sous-fermier des Formules, à l'occasion des cotes qu'elles avaient fait porter sur leurs cadastres sans les faire contretimbrer du timbre de sa ferme (1ᵉʳ septembre 1735).

CC. 48. (Liasse.) — 7 imprimés.

1726-1759. — Droits de Consignation et de Confirmation. — Arrêts et ordonnances sur la matière.

CC. 49. (Liasse). — 1 pièce, papier ; 1 imprimé

1736-1767. — Gabelles. — Signification faite aux Consuls de la nomination faite par M. Grimaud de Beauregard, directeur général des gabelles de Provence, ville et Comtat Venaissin, de Madeleine Roque comme regrattière chargée de la débite du sel à Auriol (5 mai 1736). — Arrêt du Conseil d'État qui prescrit les règles et les formalités à observer, tant par les parties prenantes que par les payeurs des États du Roi (30 octobre 1767).

CC. 50. (Liasse.) — 2 imprimés.

1760-1772. — Vingtièmes. — Fixation, par les Procureurs du Pays, à 3.508 l. 1 s. 3 d., de la somme mise à la charge d'Auriol pour les deux vingtièmes et 2 s. pour livre (3 novembre 1760). — Élévation à 4.387 l. 10 s. du contingent de la Communauté (10 octobre 1772).

CC. 51. (Liasse. — 1 pièce, papier ; 4 imprimés.

1734-1741. — Dixième Denier. — Fixation à 1.400 l. du contingent d'Auriol pour l'abonnement du Dixième sur le revenu des biens du royaume (5 juin 1734). — Arrêts et règlements sur la matière.

CC. 52. (Liasse.) — 11 imprimés.

1725 1727 — Cinquantième. — Déclaration du Roi pour la levée du Cinquantième du revenu des biens pendant douze années (5 juin 1725). — Arrêts et ordonnances sur la matière

CC. 53. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1734-1739. — Lattes et Inquants. — Prolongation de l'abonnement des droits de lattes et inquants, pour 6 ans, consentie par M. Jaubert, fermier desdits droits, à la Communauté, moyennant 120 l. par an (9 septembre 1734).

CC. 54. (Liasse.) — 1 imprimé.

1725. — Prêt et Annuel. — Arrêt du Conseil d'État du Roi pour l'ouverture de l'Annuel pour l'année 1726 (12 août 1725).

CC. 55. (Liasse.) — 34 pièces, papier ; 6 imprimés.

1682-1784. — Deniers du Roi et du Pays. — Tableau synoptique du montant des impositions d'Auriol de 1712 à 1729 (1729). — Lettre de M. de Moricaud disant : « Je contois, Messieurs, vous porter le sentiment de M. de Monvert et le mien, mais une affaire que je n'ay pu finir me retient encore icy pour quelques jours : bien que nous soyons sujets, par la nature de nos biens, à porter le plus grand poids de l'imposition sur les fruits que vous proposés pour libérer la Communauté, il nous suffit qu'elle opère le soulagement du pauvre pour y consentir, à condition toutes fois qu'il n'y aura abus ny dans sa collection ny moins encore dans son aplication » (5 mai 1759). — Fixation des impositions d'Auriol faite par les Procureurs du Pays.

CC. 56. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 8 imprimés.

1705-1730. — Sixième denier. — État de ce qui reste dû à Auriol pour le Sixième denier sur le rôle ecclésiastique du 15 décembre 1705. — Circulaire des Procureurs du Pays informant les contribuables au Sixième denier qu'il sera fait une remise d'un quart du reste et des intérêts à ceux qui s'acquitteront avant l'ouverture de la prochaine Assemblée générale et que, passé ce délai, ils y seront contraints pour le tout (21 août 1728).

CC. 57. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 2 imprimés.

1725-1739. — Denier pour livre attribué a la Chambre des Comptes. — Lettre de Me Laget disant aux Consuls : « Vous verrés cy joint un mémoire que M. Ricard m'a donné ; je vous le fais tenir le plus tòt que je puis. Il m'a protesté et juré que si le quatorse, comme il vous marque, il n'a pas satisfaction, vous pouvés comter que le quinze vous aurés des officiers pour vous mener en prison, mais que ce ne sera pas comme l'année passée qu'on donna la ville pour prison, mais que ce sera au logis de la Figuière. Tablés là-dessus » (15 mai 1725). — États des paiements faits à M. Ricard de 1724 à 1735. — Arrêt du Conseil condamnant les communautés à payer au sous-fermier des Domaines 4 et 3 sols pour livre sur les deniers de la Comptabilité (15 avril 1738).

CC. 58. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 3 imprimés.

1725-1741. — Droits seigneuriaux. — Péages. — Arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au 1er juillet 1724 la décharge des droits de péages, travers, passages et tous autres sur les blés, farines et toutes espèces de grains qui seront conduits dans la ville de Paris (22 décembre 1725). — Renseignements demandés par les Procureurs du Pays sur les exemptions de péage dont peuvent jouir les habitants d'Auriol, les fermiers et préposés de ces droits se montrant trop souvent disposés à ne tenir aucun compte de ce genre d'exemptions (3 juillet 1727). — Avis donné par les Procureurs du Pays de la suppression des péages de Tourves et Carcès qui ont été abandonnés par les seigneurs féodataires de ces localités (12 septembre 1741).

CC. 59. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1645-1783. — Droits seigneuriaux. — Lods. — Sommation faite aux Consuls par Jean-Baptiste Dumon, procureur de l'économe de l'abbaye de Saint-Victor, de Marseille, d'avoir à payer à celui-ci un droit de lods sur le moulin de Raston pour les trente et une années écoulées (18 octobre 1683). — Convention passée entre le sieur Vernizy de Creuzot, procureur fondé du sieur Duboc, fermier général de l'abbaye

de Saint-Victor, et le sieur Jacques Gasquet, de Saint-Zacharie, résidant à Nice, par laquelle le premier sous-loue au second les possessions de l'abbaye sises à Auriol, y compris les droits de lods du Vernet et la pension féodale (1783).

CC. 60. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 188 pièces, papier ; 4 sceaux pendants ; 11 sceaux plaqués ; 2 imprimés.

1540-1620. — Droits seigneuriaux. — Lods. — Procès contre Mre Robert de Frangipani, abbé de Saint-Victor, qui avait essayé d'empêcher la Communauté de vendre une coupe de bois de la Lare, puis, obligé de la laisser faire, réclamait à son sujet un droit de lods que la Communauté niait lui devoir en vertu de la transaction du 16 août 1556. — Lettres patentes disant à propos de la misère qui forçait Auriol à faire cette vente à la suite du siège de la ville par d'Épernon : « Bien que messire Robert de Franchipani... deubt compatir à la misère de ses dicts subjectz pour avoir il esté cause d'une bonne partie dudict siège et abords en tant que ses officiers avaient remis le chasteau et maison seigneurialle entre les mains de ceux qui tenoient le parti de la Ligue » (30 juillet 1619).

CC. 61. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1731. — Droits seigneuriaux. — Lods. — Procès contre N. Colomb, fermier des droits seigneuriaux, qui réclamait un droit de lods sur une vente du bois de la Lare faite par la Communauté.

CC. 62. (Liasse.) — 37 pièces, papier ; 2 imprimés.

1732-1741. — Droits seigneuriaux. — Lods, etc. — Procès contre Mre Charles de Luppé de Garané, administrateur de l'abbaye de Saint-Victor, qui exigeait des consuls d'Auriol un dénombrement avec prestation de foi et hommage, un lods pour la vente du bois de la Lare, etc. — Consultation de Mes Ailhaud et Saurin, avocats au Parlement, décidant que si la Communauté ne peut se dispenser de prêter hommage à son seigneur, celui-ci est également obligé de jurer le maintien des privilèges de ses vassaux ; qu'à défaut de précédent, l'hommage doit être prêté dans la forme la moins rude aux vassaux, c'est-à-dire debout et nu-tête, l'hommage à genoux ou hommage-lige n'étant dû qu'aux souverains (2 août 1739) — Procès-verbal de cette formalité remplie par Jean Ayasse, second consul, dans la forme indiquée par les avocats, Ayasse sommé de revêtir le chaperon, vu la solennité de la circonstance, répond qu' « il en sera revettu pour cette fois tant seulement, sans tirer à conséquence ny préjudicier directement ny indirectement à la Communauté pour les hommages à venir » (4 août 1739).

CC. 63. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1758-1759. — Droits seigneuriaux. — Lods. — Procès contre Me Joseph Martiny, rentier des droits seigneuriaux, qui réclamait 39 l. 10 s. pour droit de lods sur l'acquisition faite par la ville d'une maison en ruines, rue Four du Château.

CC. 64. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1763-1777. — Droits seigneuriaux. — Lods, etc. Procès contre le cardinal François-Camille de Lorraine, abbé de Saint-Victor, et Me Joseph Martiny, son fermier, qui réclamaient : 1° 54 l. pour le loyer d'un grenier destiné à recevoir la pension féodale en blé ; 2° l'exemption des droits de fournage et de mouture pour l'agent du seigneur ; 3° un demi-lods sur les biens que la Communauté tenait à Auriol d'une autre main que celle du seigneur.

CC. 65. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1728-1734. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Convention passée entre les Consuls et le fermier des droits seigneuriaux fixant à 23 l. le prix de la charge de blé pour la pension féodale due par la Communauté (7 juin 1728).

CC. 66. (Liasse.) — 11 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1612-1613. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre Joseph Audibert, Honoré Flotte et Jacques Aydous, rentiers généraux de l'abbaye de Saint-Victor, qui voulaient obliger la Communauté à leur payer la pension de 155 charges de

blé et 130 écus qu'elle faisait au seigneur, nonobstant une saisie-arrêt faite entre leurs mains par Mre Claude Ricard, théologal de l'abbaye de Saint-Victor, créancier pour 400 l. de Mre Robert de Frangipani, abbé de ce monastère.

CC. 67. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1547-1619. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre Mgr Robert de Frangipani, abbé de Saint-Victor, à qui la Communauté ne voulait payer la pension féodale qu'en la réduisant d'un tiers, sous prétexte que le revenu des fours qui avaient donné lieu à la constitution de cette pension, avait été réduit lors des guerres de religion.

CC. 68. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1690. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre Honoré Guigou et Joseph Estienne, fermiers des droits seigneuriaux, qui refusaient de recevoir, comme étant de qualité inférieure, le blé que les fermiers des moulins à blé leur présentaient en paiement de la pension féodale.

CC. 69. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1552-1696. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre le cardinal Philippe de Vendôme, abbé de Saint-Victor, et Pierre Raymond, son fermier, pour l'évaluation du blé de la pension féodale. — Arrêt du Parlement rendant exécutoires les bulles et brefs de Jules III, Grégoire I et Paul V portant règlement pour les moines de Saint-Victor (19 janvier 1664). — Lettres patentes de Louis XIV portant que les procès de l'abbaye de Saint-Victor ne pourront être portés que devant le Lieutenant général d'Aix (juillet 1669).

CC. 70. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 188 pièces, papier ; 4 imprimés.

1531-1767. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre Louis Raymond, François Laget de Bardelin et Marc-Antoine Barthélemy, rentiers des droits seigneuriaux, pour le paiement des arrérages de la pension féodale en blé. — Consultation de Me Gueyroard au dos de laquelle est écrit : « Le palais est un... les trois lieutenant et les cour ne font cun maime cor ainsy. Le procès a étet bien défandu par les avocat et mal juget par les juges sy jugent. Tout juste le palais serviret à maitre de charbon » (19 mai 1747).

CC. 71. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1552-1787. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre Mre François-Camille de Lorraine, abbé de Saint-Victor, qui réclamait le paiement des arrérages de la pension de 60 charges de blé que la Communauté lui faisait en vertu des transactions passées entre elle et ses prédécesseurs. — Procès en garantie fait par la Communauté à Claude Poutet, fermier des moulins banaux, qui, malgré l'obligation que lui en faisait son bail, n'avait pas réglé cette pension en temps opportun. — Incarcération aux prisons d'Aix du dit Poutet, qui refusait de remettre aux Consuls les quantités de blé échues (12 avril 1763).

CC. 72. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre M. Vernizy de Creusot, fermier général de l'abbaye de Saint-Victor, qui prétendait que les fermiers des moulins communaux lui payaient la redevance en blé d'une autre qualité que celle due au seigneur.

CC. 73. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1729-1731. — Droits seigneuriaux. — Pension féodale. — Procès contre Honoré Sicard, du Bausset, fermier des droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Victor, de Marseille, qui réclamait à la Communauté les arrérages de la pension féodale montant à 548 l. 4 s.

CC. 74. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1581-1618. — Droits seigneuriaux. — Vaquette,

etc. — Accord passé entre la Communauté et les sieurs Donat Icardent et Jean Revest, marchands de Trets, rentiers des droits seigneuriaux, au sujet de 74 charges de blé annone et 300 florins qu'Auriol leur devait, pour les fours, moulins, terre gaste, dîmes, censes, etc. La Communauté prétendait rabattre de cette somme celles qui incombaient au seigneur pour le festin de la vaquette et le paiement du prédicateur, du curé, du secondaire et du diacre. Il est convenu que la Communauté paiera 296 écus sols à la Saint-Michel et 300 florins « qui sont soixante escuz sol » le jour de Pâques. De leur côté, les fermiers seigneuriaux seront déchargés des frais de la vaquette et d'entretien du clergé (21 novembre 1581). — Procès contre Mre Robert de Frangipani, abbé de Saint-Victor, qui avait la prétention de se faire rembourser par la Communauté les frais de reconstruction de la maison et du château seigneuriaux « assiégés, canonnés et mis par terre par M. d'Épernon, ce que les dicts habitans avaient dez long temps escogité et désiré » (6 octobre 1618).

CC. 75. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 2 imprimés.

1573-1761. — Dîmes. — Attestation par Arnoux Martel, jadis fermier de la dîme perçue à Auriol par le chapitre de la Major de Marseille, qu'il a perçu, en 1571, la dîme des « nadons » (19 septembre 1573). — Défense faite par le cardinal Jules Mazarin, abbé de Saint-Victor, à ses fermiers, de payer les décimes de ce monastère (13 janvier 1654). — Protestation adressée aux trésoriers généraux de France par Arnaud Eyssard, fermier général des revenus de l'abbaye de Saint-Victor, contre le précédent fermier qui, malgré l'expiration de son bail, continuait à percevoir la dîme, etc. (29 juillet 1726). — Plainte portée par le même personnage contre un certain Sicard qui, se disant également fermier des droits de Saint-Victor, avait pris de force le château de Nans et les blés qu'Eyssard y faisait fouler (29 octobre 1728). — Circulaire des syndics du diocèse de Marseille demandant aux Consuls d'inviter les fermiers et locataires des domaines communaux à faire enregistrer leurs baux au greffe des Domaines des gens de main-morte (3 juillet 1732). — Relevé des quantités de légumes et grains perçues par le chapitre de la Major de Marseille, à titre de dîme sur le pied du 50e (1757). — Lettre de M. Négrel-Bruny, subdélégué, demandant des renseignements sur le rendement de la dîme d'Auriol (3 septembre 1759). — Précis pour Pierre Gueit, marchand de la ville de Brignoles, intimé en appel de sentence rendue par le Lieutenant-criminel au siège de la même ville, contre Pierre Laugier, fermier des droits décimaux, appelant (s. d.)

CC. 76. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1755-1779. — Taxes communales. — Capage. — Établissement d'un capage de 6 l. pour payer les réparations de l'église paroissiale interdite à cause de son état de vétusté. Dans une précédente séance, le Conseil avait décidé de prélever une imposition sur les fruits au 21e, au sujet de laquelle une émeute s'était produite dont le maire rend compte en ces termes : « Il y eut dimanche dernier, à la place publique et dans tous les coins et carrefours du lieu, une émeute si considérable qu'au fur et mesure que le crieur public dudit Auriol publioit à ladite place par devant luy, en qualité de maire, le bail de cette nouvelle imposition et celuy de la ferme des moulins de bled de cette Communauté, un nombre de factieux et cabaleurs se jettèrent comme des furieux sur luy, le menaçant de l'assommer en disant qu'ils ne vouloient ny imposition en fruits ny mesme celle des moulins et enfin ils le menèrent si mal, soit par menaces que autrement, qu'il fut contraint pour ne pas être assassiné, de se retirer chés luy et n'ayant pù passer leur rage à cause de sa retraite, ils deffendirent avec authorité de publier le bail de cette imposition et celuy de la ferme des moulins de bled ; ils firent plus, ils arrachèrent des mains du crieur la trompette qu'ils brisèrent et furent eux-mêmes crier et publier par tout le lieu qu'ils ne voulaient souffrir aucune imposition. Ce qui fit faire des attroupemens à bien des endroits et dura jusqu'à la nuit » (15 avril 1755). — Lettre du Procureur général de Joannis demandant des explications au sujet de la perception de ce capage après l'expiration du délai pour lequel il avait été voté et autorisé (12 juin 1759). — Homologation par la Cour des Comptes d'un capage établi pour rectifier le lit de l'Huveaune (5 juillet 1769). — Établissement d'une imposition de même genre pour refaire la conduite des eaux (5 décembre 1775) et pour construire un moulin à puits (25 juillet 1779).

CC. 77. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1669-1780. — Taxes communales. — Censalage. — Engagement pris par Antoine Estienne de payer en son propre aux Consuls la rente de Claude Roubaud, censal, et de Jean Roubaud, sa caution, au cas où ceux-ci manqueraient à leurs engagements (28 janvier 1669). — Déclaration souscrite par le consul Pierre Estienne, qu'il ne réclamera aucune indemnité à la Communauté pour l'adoption par celle-ci de la mesure en usage à Aubagne pour le vin, en remplacement de la mesure locale qui était plus petite (13 juin 1690). — Lettre du Subdélégué demandant des renseignements sur les droits de pesage et mesurage perçus à Auriol (24 août 1767). — Procès-verbaux d'enchères, baux et arrêts d'homologation.

CC. 78. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1688-1690. — Taxes communales. — Censalage. — Procès contre Jean Grimaud, tisseur à toile, fermier du censalage, qui réclamait des dommages-intérêts à la Communauté parce qu'elle n'avait pas réparé la Loge dont le demandeur n'avait pu se servir, subissant de ce chef des pertes importantes.

CC. 79. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1722-1724. — Taxes communales. — Censalage. — Procès contre Antoine Jayne, fermier du censalage, au sujet des dommages-intérêts qu'il prétendait pour les pertes que lui avait fait subir l'épidémie de peste.

CC. 80. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1767-1780. — Taxes communales. — Censalage. — Procès contre Joseph Paul, cabaretier, fermier du censalage, qui demandait une diminution du prix de sa ferme, sous prétexte qu'il perdait la plus grande partie du revenu de celle-ci à la suite de l'établissement d'une rêve de 40 s. par millerolle de vin ou par charge de raisin décidé par la Communauté. — Autre procès dans lequel Paul, soutenant que l'écroulement du pont de Saint-Claude avait complètement arrêté le commerce des vins, demandait le résiliement de son bail, à moins que la Communauté ne préférât le lui renouveler pour un an aux conditions antérieures afin qu'il pût se refaire de ses pertes.

CC. 81. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1775-1783. — Taxes communales. — Censalage. — Procès contre Théodore Plumier, ancien censal, pour avoir violé les clauses de son bail.

CC. 82. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1759-1783. — Taxes communales. — Droit de mouture. — Établissement, au moulin à blé, d'une romaine pour peser le grain et la farine, le droit de mouture devant être dorénavant prélevé au poids (17 avril 1759). — Renseignements envoyés aux Consuls par leur agent à Aix sur le mode de perception et le taux du droit de mouture accordé au meunier d'Aix (20 octobre 1759).

CC. 83. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 imprimé.

1709-1714. — Taxes communales. — Droits de mouture et fournage. — Procès contre Laurent Masse, qui prétendait, en qualité de fermier des droits seigneuriaux, être exempt des droits de fournage et de mouture. — « Mémoire instructif pour Laurens Masse, fermier des droits seigneuriaux du lieu d'Auriol, intimé en apel de sentence renduë par le Lieutenant-général au siège de cette ville d'Aix, le 4 juillet 1712, contre les Maire, Consuls et Communauté du même lieu, apelans » (7 juin 1714).

CC. 84. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Taxes communales. — Droit de mouture. — Procès contre Joseph et Louis Bosq, ménagers, au sujet de 3 charges de farine qui leur avaient été saisies comme moulues autre part qu'aux moulins banaux, bien qu'en temps de contagion les particuliers eussent le droit de prendre toutes les précautions qui leur semblaient nécessaires.

CC. 85. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1723-1737. — Taxes communales. — Droits de mouture, piquet, etc. — Procès contre Mre Joseph Roussenq, vicaire perpétuel, qui prétendait être exempt des droits de piquet, mouture et autres taxes communales. — Action reconventionnelle entamée par les Consuls accusant le vicaire de toucher la rétribution payée pour l'entretien de trois secondaires bien que, le plus souvent, il n'y en eût que deux et parfois aucun.

CC. 86. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1724-1767. — Taxes communales. — Quinzain. — Sommation à François Négrel, bourgeois de Roquevaire, fermier du quinzain d'Auriol, d'avoir à produire deux quittances d'une valeur totale de 6.000 l. qu'il avait été chargé de payer au receveur de la viguerie (22 novembre 1724). — Relevé de la ferme du quinzain de 1723 à 1728. Les denrées les plus productives sont : le vin (1.740 l.), le blé (1.737 l.); les moins productives sont : les noix (4 l. 4 s.) et les noisettes (3 l. 15 s.) (1729).

CC. 87. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1717-1723. — Taxes communales. — Quinzain. — Procès contre Antoine Estienne, Balthazar Rigaud et Jean Martin, fermiers du quinzain, qui demandaient une diminution du prix de leur bail à cause des pertes qu'ils avaient subies, la grêle ayant emporté la plupart des fruits du terroir.

CC. 88. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1723-1750. — Taxes communales. — Quinzain. — Procès contre Jean-Baptiste Velin, fermier du quinzain au temps de la peste, qui demandait une diminution du prix de sa ferme pour les pertes que lui avait fait subir cette épidémie.

CC. 89. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 2 sceaux pendants.

1736-1784. — Taxes communales. — Rêve. — Établissement d'une rêve de 8 s. par millerolle sur les vins étrangers entrant à Auriol et qui sera levée par le fermier du censalage (9 septembre 1736). — Imposition d'une rêve sur les poissons frais et salés ainsi que sur la viande de porc (28 octobre 1757). — Procès-verbaux d'enchères, baux et arrêts d'homologation.

CC. 90. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1712-1717. — Taxes communales. — Rêve. — Procès contre Claude Saunier, Jean Bernard et Jean-Baptiste Velin, fermiers de la rêve, au sujet du règlement de leur compte.

CC. 91. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1723. — Taxes communales. — Rêve. — Procès contre les héritiers mineurs de François Estienne, fermier de la rêve, décédé de la peste, qui prétendaient être déchargés de 4 mois de cette ferme attendu que le produit en avait été nul par suite de l'épidémie.

CC. 92. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1728-1741. — Taxes communales. — Rêve. — Procès contre Joseph Signe, papetier et trésorier de la Communauté en 1720, pour en obtenir le paiement du dernier quartier de la rêve.

CC. 93. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740. — Taxes communales. — Rêve. — Procès contre Maximin Arène, de Simiane, fermier de la rêve des salaisons, au sujet du prix de sa ferme que les Consuls prétendaient devoir être de 700 l., en vertu de la seconde offre faite par Arène qui ne voulait payer que les 610 l. de sa première offre.

CC. 94. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1758-1759. — TAXES COMMUNALES. — Rêve. — Procès entre Louis Estienne, dit Garien, fermier de l'imposition sur les vins et raisins étrangers, qui appelait la ville en garantie, et Jean Négrel, dit Lascous.

CC. 95. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 3 imprimés.

1719-1787. — TAXES COMMUNALES. — Impositions des villes étrangères. — Convocation adressée par les consuls d'Aubagne à ceux d'Auriol, pour se trouver le 6 mars suivant à Marseille, au Logis du Chapeau Rouge, pour aviser aux moyens de poursuivre la lutte contre le Bureau du vin de Marseille (25 février 1719). — Autre convocation du même genre également lancée par les consuls d'Aubagne, pour poursuivre l'annulation de l'imposition sur les vins forains établie par la communauté de Cassis (juillet 1728). — Arrêt du Conseil d'État, servant de règlement pour le transit des vins du crû de Provence dans la ville et port de Marseille (16 août 1740.) — Envoi par les Procureurs du Pays d'un arrêt de la Cour des Aides, en date du 6 juin 1768, interdisant aux échevins de Marseille de percevoir aucune imposition des habitants de la Province, entrant dans leur ville ou en sortant, chargés ou non, à peine de 10.000 l. d'amende et d'en être informé (30 juin 1768). — Protestation contre un arrêt de la Cour des Aides, en date du 29 novembre 1786, soumettant les taverniers, escandaliers et revendeurs de vin de Marseille à une gabelle de 12 s. par millerolle (14 janvier 1787).

CC. 96. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 7 imprimés.

1714-1790. — COMPTE AVEC LA VIGUERIE. — Extrait de la répartition faite entre les Communautés, par les consuls d'Aix, chefs de la viguerie, des sommes payées pour l'acquisition du privilège de la débite de la glace et de la neige. Auriol y est taxé pour 1.000 l. (6 novembre 1714). — Mainlevée donnée par le s[r] Constans, trésorier de la viguerie, de la saisie-arrêt faite par lui entre les mains des consuls et trésorier d'Auriol des fonds leur appartenant (18 septembre 1723). — Demande faite par les Procureurs du Pays d'un état détaillé des charges et revenus d'Auriol, cette communauté devant un arriéré de 12.229 l. au receveur de la viguerie (1[er] avril 1732). — Lettre de M. Jaubert, receveur de la viguerie, prévenant les Consuls que s'ils ne lui règlent pas leur arriéré, « il sera obligé de leur faire peine » (20 mars 1745). — Arrêt de la Cour des Comptes, aides et finances de Provence, portant réduction de l'intérêt des avances faites ou à faire par le trésorier des États et par les receveurs des vigueries (17 juin 1767). — Procès intenté par M. Jaubert, ancien trésorier de la viguerie, à M. Pin, trésorier de la Province, pour faire casser la nomination que celui-ci avait faite de son frère comme receveur de la viguerie en remplacement dudit Jaubert (20 janvier 1786). — Liquidation des arrérages dus par la Communauté. — Pièces de procédure et de correspondance.

CC. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1709-1784. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Cession à la Communauté, par Jean-Baptiste Paris, boulanger, d'une créance de 296 l. 5 s. 6 d. sur Jean-Baptiste Paul, marchand de Marseille, en paiement de pareille somme que Paris devait à la ville comme caution de son frère Pierre, fermier d'un des fours banaux (22 octobre 1709). — Dépouillement des sommes dues à la Communauté, de 1698 à 1725, suivant le rapport dressé par les s[rs] de Montaud et de Galicy (18 mars 1726). — Mémoire pour justifier ce que Jean Martin, fermier du quinzain, doit sur le prix de sa ferme (1731). — Cession à la Communauté, par Honoré Roubert, fermier du four de Sainte-Barbe, d'une créance de 510 l. sur Joseph Samat, dit Teste longue, et Joseph Camoin, cordonnier, d'Allauch, pour pareille somme que Roubert restait devoir sur sa ferme (12 janvier 1732). — Réclamation de dot faite par Thérèse Marroty, épouse séparée de biens d'Antoine Raymond, maître apothicaire, sur les biens duquel la Communauté s'était fait colloquer pour une somme non indiquée (3 juin 1762). — Cession à la Communauté par Jean-André Michel, ancien notaire d'Allauch, d'une créance de 649 l. 3 s. 4 d. à lui due par les hoirs d'Honoré Long, dit Le Couan, et ceux de Guillaume Frégier, dit La Ramée (12 décembre 1780). — Réclamation au sieur Bernard Giraud, ancien trésorier de la Communauté, de 2.150 l. dont il restait débiteur (19 septembre 1784).

CC. 98. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1712-1738. — Créances de la Communauté. — Procès contre les hoirs de Jean et Honoré Tapan, Mᵉ Pierre Laget, notaire ; Michel Long et sa femme, Marie Blanc, les hoirs de Pierre Anglessy, de Jean-Pierre Boyer, de Jacques Estienne, de Jean-Antoine Guis, de Louis et Antoine Pascal, de Louis et Pierre Suzanne ; Guillaume Giraud, François Reverdi, muletier d'Aubagne, et François Suzanne, pour en obtenir le paiement de pensions qu'ils devaient à la Communauté du chef du legs fait à celle-ci d'une rente de 240 l. destinée à marier, chaque année, quatre pauvres filles de la localité.

CC. 99. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1596-1597. — Créances de la Communauté. — Procès contre Geoffroy Trenquier, trésorier de l'année 1595-1596, à qui les Consuls voulaient faire payer le montant des cotes irrécouvrables dont il avait été chargé.

CC. 100. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier ; 12 sceaux pendants ; 2 sceaux plaqués.

1597-1602. — Créances de la Communauté. — Procès contre Mᵉ Jean Fabry, avocat en la Cour, pour en obtenir le paiement de ses tailles arriérées. — Emprisonnement, à la demande de Fabry, d'Antoine Anglessy, trésorier de la Communauté, et de Jean Ribier, sergent royal, qui l'avaient saisi pour le contraindre au paiement de sa dette.

CC. 101. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1602. — Créances de la Communauté. — Procès contre les hoirs d'Honoré Gras, pour en obtenir le paiement d'arrérages de taille.

CC. 102. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1602. — Créances de la Communauté. — Procès contre les hoirs de Jaume Bellon, pour en obtenir le paiement d'une somme de 80 fl. 10 s. 1 liard que celui-ci devait pour arrérages de tailles.

CC. 103. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 3 sceaux pendants.

1601-1614. — Créances de la Communauté. — Procès contre Jean-Augustin Baulme, écuyer d'Aix, syndics des forains d'Auriol, pour en obtenir le paiement d'arrérages de tailles.

CC. 104. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1668. — Créances de la Communauté. — Procès contre Christophe Guis pour l'obliger à payer au rentier des droits seigneuriaux, à la décharge de la Communauté, 18 charges et 6 panaux de blé qu'il prétendait avoir déjà payées.

CC. 105. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1686-1687. — Créances de la Communauté. — Procès contre Louis Niel, et Jean Poutet, sa caution, pour en obtenir le paiement d'une somme de 340 l. qu'il restait devoir comme adjudicataire des herbages de la Lare.

CC. 106. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1692-1693. — Créances de la Communauté. — Procès contre Laurent Moret, marchand, pour en obtenir le paiement d'une somme de 345 l. 12 s. représentant le prix du blé restant dû à la Communauté par les fermiers des moulins, blé dont Moret s'était rendu acquéreur.

CC. 107. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1692-1695. — Créances de la Communauté. — Procès contre Jean-Joseph Estienne, ancien fermier de la rêve sur le poisson, et Henry Dollon, sa caution, pour en obtenir le paiement d'un [illegible]

CC. 108. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1692-1696. — Créances de la Communauté. — Procès contre Jean Estienne, ancien fermier du censalage, et Pierre Roque, chapelier, sa caution, pour en obtenir le paiement d'un solde de 60 l. 14 s.

CC. 109. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1694-1729. — Créances de la Communauté. — Procès contre Pierre Raymond, marchand, trésorier de l'année 1725, pour en obtenir le paiement d'un reliquat de 175 l. 17 s. 1 d.

CC. 110. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1698-1703. — Créances de la Communauté. — Procès contre la communauté de Trets pour en obtenir le paiement d'une somme de 280 l. 16 s. 4 d. à laquelle elle avait été condamnée envers celle d'Auriol, pour les tailles du moulin de Raston, plus les frais, dépens, etc.

CC. 111. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1717. — Créances de la Communauté. — Procès contre Esprit Daumergue, marchand de liqueurs à Marseille, pour en obtenir paiement de 800 l. qu'il devait à Joseph Lieutaud, débiteur lui-même de pareille somme envers la ville.

CC. 112. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1725-1758. — Créances de la Communauté. — Procès contre Joseph Martiny et Antoine Riboulet, exacteurs des tailles, ainsi que contre Joseph Garoutte et Antoine Estienne, cautions du dernier, pour en obtenir le paiement de leurs reliquats.

CC. 113. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1727. — Créances de la Communauté. — Procès contre Pierre Laget, pour en obtenir le remboursement de 117 l. à lui payées en 1714, pour une députation à Aix que la Communauté lui avait confiée. Les Consuls, à la suite d'une révision des comptes, assuraient que ce paiement était irrégulier.

CC. 114. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1728-1732. — Créances de la Communauté. — Procès contre Jean Martin, boulanger, ancien trésorier de la Communauté, pour en obtenir le paiement d'un reliquat.

CC. 115. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1729-1747. — Créances de la Communauté. — Procès contre Antoine Castelin, Antoine Riboulet et Jean-Baptiste Richelme, anciens trésoriers, pour en obtenir le paiement de leurs reliquats.

CC. 116. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1730-1736. — Créances de la Communauté. — Procès contre Joseph et Pierre Raymond, fermiers du quinzain, pour en obtenir le paiement d'un reliquat de 105 l. 6 s.

CC. 117. (Liasse). — 45 pièces, papier.

1730-1740. — Créances de la Communauté. — Procès contre Jean-Baptiste Richelme, ancien exacteur de la taille, pour en obtenir le paiement de son reliquat. Richelme réclamait de son côté le montant de médicaments fournis à la Communauté par feu son père, au temps de la contagion.

CC. 118. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1731-1733. — Créances de la Communauté. — Procès contre la communauté de Saint-Zacharie, pour en obtenir le paiement d'une somme de 41 l. 10 s. à l'occasion de la saisie des fruits du terroir de cette dernière ville qu'avait fait faire le receveur de la viguerie et dont la ville d'Auriol avait été nommée séquestre.

CC. 119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1732-1761. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre divers débiteurs de la Communauté : Antoine Pascal, Joseph Raymond, anciens fermiers du quinzain ; Joseph Capus, fermier du censalage ; Louis-Paul Gastaud, trésorier de l'année 1729 ; les hoirs de Pierre Giraud et de Louis Raymond, fermiers du quinzain ; les hoirs de Marin Gorse et Louis Long, consuls en 1727 ; Jean-Joseph Guigou, Jean-Baptiste Gorse et François Bissarel, anciens exacteurs de la taille ; François Guitton et Joseph Bernard, maire et consul en 1754 ; Joseph Jayne, ancien fermier de la rêve et d'un four communal ; les hoirs de François Négrel, fermier du quinzain ; les hoirs de Marc-Antoine Roubaud et de Joseph Gastaud, consuls en 1738. Ce procès est fait en vertu de lettres de debitis laxées par la Cour des Comptes.

CC. 120. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1735-1757. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Honoré Servan, ancien fermier d'un four banal, pour en obtenir le paiement du dernier quartier de sa ferme.

CC. 121. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1740-1760. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Laurent Poucel, charretier d'Aubagne, et Honoré Bonifay, maître cordier, d'Auriol, au sujet d'une terre vendue par le premier au second et sur laquelle la Communauté avait une hypothèque qu'elle entendait sauvegarder.

CC. 122. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1753-1757. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Louis et Joseph Laget, et Mathieu Estienne, adjudicataires du bois de la Lare, pour en obtenir le paiement du reliquat de leur compte avec la Communauté.

CC. 123. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754-1758. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Joseph Jayne pour en obtenir le paiement de ses tailles arriérées.

CC. 124. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1757-1758. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Mathieu Estienne, fermier du censalage, pour en obtenir le paiement du quartier échu de sa ferme.

CC. 125. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1757-1759. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Jean Capus, ancien fermier du censalage, pour en obtenir le paiement du dernier quartier de son bail.

CC. 126. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1758. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Catherine Jayne pour en obtenir le paiement de ses tailles arriérées.

CC. 127. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1761-1762. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Jean-Baptiste Michel et Jean-Joseph Guis, consuls de l'année 1759, pour en obtenir le paiement de divers articles rejetés par les auditeurs de leurs comptes, entre autres ceux relatifs à la construction du nouvel hôtel-de-ville.

CC. 128. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1771. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Rose Négrel et François Boyer, son mari, pour en obtenir le remboursement de 233 l. 7 s. 6 d. que la Communauté avait payés à l'hôpital de Marseille [illegible] fille.

CC. 129. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1776-1782. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Théodore Plumier, bastier, pour en obtenir le paiement de ses tailles arriérées.

CC. 130. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1777-1778. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre François Bissarel et Nicolas Dollon, consuls de l'année 1775, pour en obtenir le remboursement d'une somme de 483 l. 6 s. 6 d., montant de divers articles rejetés par les auditeurs lors de la reddition de leurs comptes.

CC. 131. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1778-1784. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre MM. Ruel et Simon, consuls en 1774, pour en obtenir le remboursement d'articles de dépense rejetés par les auditeurs de leurs comptes.

CC. 132. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Mathieu Estienne, adjudicataire des herbages du Regagnac, pour en obtenir le paiement d'un reliquat de 60 l.

CC. 133. (Registre.) — In-f°, 284 feuillets, papier.

1636. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Révision des comptes de la Communauté pour la période 1616-1636, faite par Mᵉ Charles Brueys, avocat en la Cour, juge de Réauville, commissaire à ce député par la Cour des Comptes, pour obtenir le paiement à la Communauté des reliquats dus par les Consuls, trésorier et exacteurs en charge pendant la dite époque.

CC. 134. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1726-1759. — CRÉANCES DE LA COMMUNAUTÉ. — Rapport de la révision des comptes de 1706 à 1759, faite par MM. de Montaud et de Galicy, commissaires à ce députés, pour faire payer à la Communauté les reliquats des Consuls, trésoriers et exacteurs en charge pendant cette période.

CC. 135. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier ; 2 imprimés ; 3 sceaux pendants ; 1 fragment de sceau.

1581-1759. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Reconnaissance passée par les Consuls en faveur de Jean Miquelly, maître cardeur, de 1.100 écus sol à 60 sous pièce payés par Miquelly, au nom de la Communauté (28 août 1595). — Arrêt accordant aux communautés de Provence un délai de 6 ans pour acquitter leurs dettes (10 janvier 1604). — Nouvelle surséance de 3 ans accordée à la communauté d'Auriol par le Parlement (30 juin 1608). — Arrêt de la même Cour autorisant la Communauté à emprunter 18.000 l. au denier vingt pour acquitter ses dettes (31 mai 1618). — Protestations contre les exécutions irrégulières faites par Demore, huissier au Bureau des Finances, contre la Communauté et les Consuls en leur propre, pour le paiement des frais faits par l'hôpital Saint-Jacques, d'Aix, à l'occasion des couches d'Anne Rigolle, d'Auriol, enceinte des œuvres d'Antoine Long, du même lieu (1690). — Projet d'emprunt de 1.000 l. à souscrire au profit de M. Nicolas d'Hermitte, écuyer, seigneur de Belcodène et Fuveau, pour acquitter pareille somme à laquelle la Communauté avait été taxée pour le transfert à Saint-Chamas des moulins à poudre établis le long de l'Huveaune (1691). — Entente avec Pierre Fabre, ancien fermier du quinzain, et ses associés, au sujet d'une somme de 3.000 l. que la Communauté leur devait et qu'ils menaçaient de réclamer par la voie judiciaire (20 août 1708). — Placet adressé par les Consuls à l'Intendant pour être autorisés à mettre aux enchères l'offre que leur faisait Hyacinthe Rémuzat, marchand de Marseille, de leur prêter sans intérêt, l'argent nécessaire au paiement de tous leurs créanciers « pour savoir s'il surviendra des offres plus advantageuses » (juillet 1720). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour le paiement des dettes des villes et communautés dans tout le royaume (24 août 1720). — Autorisation donnée par l'Intendant aux Consuls, d'emprunter 4.000 l. à un taux ne dépassant pas le denier vingt, pour subvenir aux frais de la guerre (25 décembre 1746). — Emprunt

de 20.000 l. destiné à payer les arrérages des deniers du Roi et du Pays (8 juillet 1759). — Lettres de la sœur Jourdan, économe des Ursulines d'Aubagne, priant les Consuls de lui faire payer les arrérages d'une pension que la Communauté d'Auriol devait à son couvent (1776-1777). — Circulaire des Procureurs du Pays demandant un état des dettes d'Auriol (22 juin 1781). — États de la situation financière de la Communauté.

CC. 136. (Liasse.) — 65 pièces, papier ; 4 imprimés.

1655-1726. — Dettes de la Communauté. — Vérification des dettes faites par les intendants Morant, Lebret et Cardin-Lebret. — Titres des créanciers de la Communauté. — Arrêt du Conseil d'État portant vérification des dettes de la Communauté (11 décembre 1717). — État de la situation de la Communauté pour servir à l'arrangement avec ses créanciers (1723). — Texte de cet arrangement approuvé par l'Intendant (2 juin 1725).

CC. 137. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1580-1583. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Christophe Barthélemy, de Signe, pour une somme de 170 écus que lui devait la Communauté.

CC. 138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

1587-1604. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean Tassy, bourgeois de Trets, qui réclamait le paiement d'une créance de 693 écus 38 sous sur la Communauté, que lui avait cédée Mme de Montaud.

CC. 139. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1592-1598. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Urbain Roubaud, maître cardeur à laine, et Jean Michel, qui demandaient des dommages-intérêts pour 4 mois d'emprisonnement qu'ils avaient subis de la part de Lesdiguières comme otages de la Communauté débitrice d'une contribution de guerre.

CC. 140. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1592-1599. — Dettes de la Communauté. — Procès en rescision d'une obligation souscrite par force, au nom de la Communauté, en faveur du capitaine François Bertrand, d'Aix, lors de la prise d'Auriol par les troupes de d'Épernon. — Lettres portant la signature autographe de ce dernier qui recommande le capitaine Bertrand aux Consuls et dit ne rien comprendre à la conduite du capitaine Blanc, commandant du château d'Auriol qui, après lui avoir promis de « tenir » pour lui, ne lui répondait même pas (s. d.).

CC. 141. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 41 pièces papier ; 9 sceaux plaqués ; 1 fragment de sceau.

1592-1600. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Gaspard Richaud, hôtelier de Lurs, qui réclamait le montant de diverses fournitures par lui faites à Jean Michel, trésorier d'Auriol en 1593, alors détenu au château de Lurs par ordre du s[r] de Gouvernet.

CC. 142. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1592-1609. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Antoine Bernard qui appelait les Consuls en garantie pour une condamnation à 150 écus qu'il avait à payer à Mme Jeanne Pastier, femme de Lazarin d'Ollières, seigneur de Gréasque, à la suite d'une obligation souscrite au profit de cette dernière par ledit Bernard et divers autres habitants d'Auriol.

CC. 143. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 6 sceaux pendants.

1593-1604. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jeanne Revest, de Saint-Maximin, qui réclamait 36 écus, montant de 4 charges de blé qu'elle avait fournies à la Communauté pour la nourriture de gens d'armes qui y étaient alors en quartier.

CC. 144. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1594-1597. — Dettes de la Communauté. — Procès

contre Honorat-François de Bosco, d'Aix, cessionnaire de Pierre Bosc, boucher d'Auriol, au sujet d'une somme de 110 écus à 60 sous pièce que la Communauté devait à ce dernier pour fournitures faites aux gens de guerre.

CC. 145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1594-1599. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Honoré Delaux, hôtelier d'Aix, qui réclamait le paiement de fournitures avancées par lui à un taux exhorbitant, aux soldats de la compagnie d'Annibal Séguiran, sieur d'Auribeau.

CC. 146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

1594-1607. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Louis de Cabre, écuyer de Marseille, qui réclamait 600 écus à lui assignés sur la Communauté par le duc d'Épernon, lors de la prise de la ville ; la Communauté demandait la rescision de l'obligation passée par elle à ce sujet « propter vim et metum ei illatum ». — Lettres de rescision des contrats de ce genre octroyées par Henri IV et donnant le détail des sommes extorquées aux habitants d'Auriol, par les gens de la Ligue, sous le nom de contribution de guerre. Ces extorsions étaient : de 800 écus au profit des hoirs du s[r] de Montaud ; d'une pension de 112 écus vendue au s[r] Brissac, qui n'en avait pas payé le capital ; de 300 écus à Jean-Baptiste Richelme, de Puyloubier ; 57 écus au capitaine Honoré Robin, de Saint-Maximin ; 300 écus à un nommé Oratio, de Carmagnola ; 273 écus 45 s. à capitaine Guillaume Dumas, d'Aubagne ; 1.376 écus à capitaine François Bertrand ; 25 écus de pension au s[r] de Caumont-Verdaches qui n'en avait pas non plus versé le capital ; 420 écus à Honoré Rougier, alors commandant du château ; 650 écus à M[re] Philippe Magnac, de Roanne en Dauphiné ; 500 écus à Arnaud de Fournier, de Clermont en Languedoc ; 1.700 écus à capitaine Pierre Roux, de Montfort en Gascogne ; 700 écus à Jean de Maignan, s[r] de Castilhon, gouverneur de Brignoles ; 1.416 écus au sieur de Pignans ; 1.000 écus à André Martin, de Marseille ; 952 écus à capitaine Pierre Ollivier, également de Marseille ; 980 écus à Jean-Baptiste de Genebrozo, seigneur du Trans et Bruisserolles en Languedoc, enfin 529 écus au capitaine Boyer pour soit disants arrérages (13 août 1596). — Mémoire contre la soit-disant créance de M. de Roquevaire où il est fait mention de divers faits se rapportant à la prise d'Auriol par les troupes de d'Épernon survenue en avril 1593 (11 décembre 1603).

CC. 147. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

1597-1599. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Nicolas Dumont, fermier des lattes à Aix, qui réclamait en cette qualité 90 écus pour les années 1597 et 1598.

CC. 148. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 12 sceaux pendants ; 1 fragment de sceau.

1598-1605. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre M[es] Jean-François Fabry et Jean-Augustin Baulme, avocats en la Cour, qui réclamaient le paiement des vacations qu'ils avaient faites pour « impugner » les comptes de la Communauté devant les commissaires à ce députés. Les Consuls soutenaient que M[es] Fabry et Baulme n'avaient aucune mission de leur part et qu'ils s'étaient livrés à cette opération « pour leur plaisir ».

CC. 149. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier ; 3 sceaux pendants.

1598-1616. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Pierre Bosc, ancien boucher communal, pour compenser 109 écus que la Communauté lui devait pour la fourniture de viande qu'il avait faite aux troupes, avec partie de 1.000 écus environ dont il avait été reconnu redevable à la vérification de ses comptes.

CC. 150. (Liasse.) — [illegible]

1598-1608. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Jean-Antoine de Cordier, d'Aix, qui réclamait à la Communauté une somme de 231 écus.

CC. 151. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1599-1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Gaspard Cabasson, de Toulon, payeur de la garnison de cette ville en 1591, 1592 et 1593, qui réclamait à la Communauté une somme de 313 écus 9 s. à titre de contribution de guerre.

CC. 152. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1600. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Joseph Laget, bourgeois, au sujet d'une créance de 200 écus qu'il avait sur la Communauté.

CC. 153. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1600-1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre François Ponsard, muletier de Marseille, qui réclamait le montant d'une créance de 380 l. que le capitaine François Bertrand lui avait cédée sur la communauté d'Auriol, mais que celle-ci avait déjà payée, Bertrand l'ayant déjà remise une fois à Vincent du Roux et Henri Beaufort.

CC. 154. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1601-1609. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Pierre Aubenran, de Manosque, pour l'obliger à déduire d'une créance de 316 écus et demi qu'il avait sur la communauté, une somme de 1 écu 27 s. que le commissaire député à la réduction des dettes des Communautés avait oublié de déduire.

CC. 155. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1601-1619. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Claude Blanc, meunier de Saint-Zacharie, ancien fermier des moulins à blé d'Auriol, pour une somme de 12 écus que la Communauté lui devait en vertu des améliorations et augmentations qu'il avait faites à ces usines.

CC. 156. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 9 sceaux pendants.

1602-1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Léonard Lafont, d'Aix, pour une créance de 150 écus que Mᵉ Jardy lui avait cédée sur la Communauté d'Auriol.

CC. 157. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Louis Grassy qui réclamait à la Communauté le paiement d'une créance de 50 écus.

CC. 158. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Jean et Joseph Guinoard, paradouriers, pour en obtenir le paiement de 7 écus 2 s. 6 d. de tailles arriérées.

CC. 159. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Nicolas Rebbio, marchand de Marseille, qui réclamait le paiement d'une créance sur la Communauté que lui avait cédée M. de Cordier.

CC. 160. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1603. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Antoine Chartras, écuyer d'Aix, qui, nonobstant les lettres de surséance obtenues par les Procureurs du Pays, voulait obliger les Communautés contribuables à l'entretien de sa compagnie pour les années 1593 et 1594 — dont Auriol faisait partie — à lui payer leur quote-part.

CC. 161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; [illegible] pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1604-1608. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Mᵉ Jean Bernard, avocat à Marseille, au sujet

du délai dans lequel la Communauté était tenue de lui payer 400 écus qu'elle devait au capitaine André Martin, lequel les avait cédés au dit Bérard, son gendre, comme dot de sa femme Honorade.

CC. 162. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1605. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Pierre Raymond à qui la Communauté devait une somme qu'elle refusait de lui payer pour l'avoir déjà versée au capitaine Montagnac, maréchal des logis de la compagnie du duc d'Épernon, à qui celui-ci, après la prise d'Auriol, avait fait don de tous les biens de Raymond considéré comme rebelle au Roi.

CC. 163. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1605-1608. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Catherine Bertrand, veuve de Pierre Amalbert, qui réclamait à la Communauté une somme de 25 l. à laquelle la discussion des biens de son mari n'avait aucun droit.

CC. 164. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1607. — Dettes de la Communauté. — Procès en garantie fait à la Communauté par Ambroise Bastide, marchand de Marseille, pour une somme de 1.000 l. due au demandeur par Étienne Granier, Joseph Laget et les hoirs de Jean Bosc.

CC. 165. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1608-1613. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Antoine Bernard, puis ses filles Lucrèce et Anne, qui réclamaient le paiement d'une somme de 548 écus 1 s.

CC. 166. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1612. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Bernard Curet, marchand de Marseille, qui réclamait le montant d'une créance sur la Communauté à lui cédée par Louise Pascal.

CC. 167. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1604-1613. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Antoine Gaymard, marchand de La Ciotat, à qui la Communauté devait une pension perpétuelle, et qui refusait de justifier des acomptes qu'il avait touchés.

CC. 168. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1617. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Mᵉ André Capion, huissier au Parlement, pour une créance de 600 l. sur la Communauté que lui avait cédée Pierre Dolon.

CC. 169. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1617-1619. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Pierre Mille, les hoirs d'Honoré Flotte et Balthazar Rambert, pour une somme de 1.200 l. que la Communauté avait empruntée de ce dernier, lequel l'avait cédée à Mille comme prix d'une maison, alors que cette somme devait rester entre les mains de la Communauté pour garantir une caution donnée par Flotte pour ledit Rambert.

CC. 170. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Madeleine Roque, veuve de François Estienne dit La Baume, boucher, qui réclamait l'argent et les bijoux que les « parfumeurs » chargés de désinfecter sa maison pendant qu'elle était en quarantaine aux infirmeries, avaient trouvés chez elle et remis aux Consuls, lesquels ne les lui avaient jamais rendus.

CC. 171. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1627-1712. — Dettes de la Communauté. — Procès contre M. Guillaume de Rabasse, seigneur de Vergons et procureur général au Parlement, pour une somme de 3.000 l. qu'il prétendait lui avoir été cédée sur la Communauté par Mᵐᵉ d'Arène, héritière de Mᵐᵉ de Gratian.

CC. 172. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1685. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Pierre Cauvin et Henri Barbaroux, marchands de Saint-Maximin, pour une somme de 8 écus 93 l. 13 s. que la Communauté leur devait, plus les intérêts.

CC. 173. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Gaspard Roubaud, hôtelier, qui réclamait le prix de 248 quintaux de foin par lui fournis à la compagnie de Gavaudan en quartier d'hiver à Auriol.

CC. 174. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1694-1695. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean Pascal, hôte du logis de « la Masse », pour le prix des logements par lui fournis à divers gens de guerre, sur l'ordre des Consuls.

CC. 175. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1699. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Pierre Guinoard, maître apothicaire, pour une somme de 520 l. 16 s. 8 d. que la Communauté lui devait.

CC. 176. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1702-1704. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Joseph Vernis, maçon, et Pierre Trémelat, charpentier, adjudicataires des travaux de réfection de l'écluse de Joux, qui demandaient le paiement de 57 l. 12 s. représentant le montant de ces travaux.

CC. 177. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1709. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean Degaye, de Marseille, pour une somme de 1.810 l., reste de 3.430 l. 12 s. 3 d. que la Communauté lui devait.

CC. 178. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1711-1733. — Dettes de la Communauté. — Procès contre les hoirs de Jean Bernard et de Joseph Lambert, successivement exacteurs de la capitation de 1706 à 1732, pour obtenir le paiement des impositions que ces exacteurs avaient perçues, mais n'avaient pas versées à la Communauté, laquelle se trouvait, de ce chef, dans l'impossibilité de se libérer vis-à-vis de la viguerie. — Demande reconventionnelle de 1.237 l. 10 s. 5 d. en capital, plus 188 l. d'intérêts échus, faite par Marc-Antoine Lambert, héritier bénéficiaire de Joseph, pour les remèdes que ce dernier avait fournis à la Communauté pendant la peste de 1720.

CC. 179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1714. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean Guigou, hôte du logis de la « Masse d'Or », qui réclamait le paiement de 108 l. 4 s. 8 d., montant de repas qu'il avait fournis en diverses occasions par ordre des Consuls.

CC. 180. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1714-1765. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Mre Nicolas d'Hermitte, seigneur de Belcodène et Fuveau, qui réclamait les intérêts de diverses sommes par lui prêtées à la Communauté. — Procès contre Mme de Fortia de Pilles, marquise d'Ollières, héritière de Mr d'Hermitte, pour le même objet et pour le prix d'une remise et d'un terrain que la Communauté lui avait pris lors de l'établissement du chemin royal. — Demande reconventionnelle faite par la ville pour le paiement de tailles dues par Mme d'Ollières pour ses biens roturiers.

CC. 181. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1720-1723. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean-François Mestre, bourgeois d'Aix, et Pierre Giraud, marchand d'Auriol, qui réclamaient le paiement de 52 charges de blé par eux fournies à la Communauté au temps de la peste.

CC. 182. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721-1726. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Dlle Cécile Pascal, qui réclamait le prix d'une couverture piquée que ne lui avait jamais rendue la Communauté, à qui elle l'avait prêtée pour garnir le lit du capucin appelé à Auriol, pendant la peste, pour confesser les malades.

CC. 183. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Dominique Laget, qui réclamait le remboursement d'un prêt forcé de 300 l. fait par lui à la Communauté, et le paiement du bétail que les Consuls lui avaient pris de force, au temps de la peste.

CC. 184. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean Ruel qui réclamait le montant d'un prêt forcé de 625 l. par lui fait à la Communauté au temps de la contagion.

CC. 185. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Joseph Dol, maître boulanger, qui réclamait les honoraires que la Communauté lui devait pour avoir rempli les fonctions de commissaire de quartier au temps de la peste.

CC. 186. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean-Baptiste Estienne, ménager, au sujet du prix du bétail que les Consuls avaient fait enlever de sa bastide, au temps de la peste, pour la nourriture des habitants, et qu'ils ne lui avaient point payé.

CC. 187. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1723. — Dettes de la Communauté. — Procès contre les hoirs de Jean-Joseph Estienne, hôte de la « Masse d'or », et d'Antoine-Pascal Auphan, qui réclamaient divers objets mobiliers disparus au temps de la peste, alors qu'on avait forcé Estienne et Auphan à recevoir chez eux des chirurgiens atteints de la contagion, sans que cette mesure eût été validée par une délibération du Conseil.

CC. 188. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722-1723. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Claude Suzanne, fermier du censalage, qui réclamait 115 l. 16 s. 7 d., somme à laquelle la Communauté avait été condamnée à son profit.

CC. 189. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1724. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Joseph Raymond, apothicaire, qui réclamait le paiement de remèdes par lui fournis, au temps de la peste, sur l'ordre des Consuls.

CC. 190. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722-1724. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Louis Raymond, notaire, qui réclamait le paiement du blé et du bétail qu'il avait fournis à la Communauté pendant la contagion.

CC. 191. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1722-1724. — Dettes de la Communauté. — Procès contre l'hôpital de la Miséricorde, d'Auriol, pour 350 l. d'arrérages de pension que lui devait la Communauté.

CC. 192. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1730. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Antoine Riboulet, maître maçon, qui demandait le paiement de diverses pièces de bois par lui fournies à la Communauté pour faire les barrières lors de la peste, et que la Communauté avait jusqu'alors évité de lui payer malgré de nombreuses réclamations de sa part.

CC. 193. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1722-1741. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Madeleine Roque, veuve de François Estienne, dit La Baume, qui voulait obliger les Consuls à apurer les comptes de son mari lequel avait été chargé de la débite de la viande au temps de la peste.

CC. 194. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722-1761. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre l'abbesse du monastère de Saint-Sauveur, de Marseille, pour arrérages de pensions dus par la Communauté à cette abbaye.

CC. 195. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1723. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Jean Guis, muletier, qui réclamait le paiement d'un escandal d'huile que les employés de la Communauté lui avaient pris au temps de la peste.

CC. 196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1723. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Balthazar Olivier, cordonnier, qui réclamait le remboursement d'un emprunt forcé de 600 l. que la Communauté lui avait fait.

CC. 197. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Hyacinthe Rémuzat qui réclamait à la Communauté le prix d'une chaise à porteurs et de ses bricoles, dont on s'était servi pendant la peste pour porter les malades aux infirmeries. La Communauté est condamnée au paiement de la somme demandée.

CC. 198. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1723-1724. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Bernard Gamerre, charbonnier, qui demandait le paiement de douze chèvres que les Consuls avaient fait enlever de sa bastide et fait abattre pour la consommation publique pendant que la peste le tenait éloigné.

CC. 199. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Benoît Jayet, maître fondeur de Marseille, pour une somme de 21 l. 7 s. 6 d. valeur de trois canons de bronze par lui fournis pour les fontaines d'Auriol et que la Communauté lui devait depuis 2 ans et demi.

CC. 200. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Joseph Bosc, Dominique Laget et les hoirs d'Antoine Ferrier, qui réclamaient le prix de cinq mulets que les Consuls leur avaient pris lors de la dernière guerre, pour les envoyer à l'armée de Roussillon.

CC. 201. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Antoine Bissarel, marchand chapelier, qui réclamait le paiement des honoraires auxquels il avait droit pour avoir inspecté le pain et la viande pendant la peste.

CC. 202. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1725. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Dlle Anne-Claire Raymond, veuve Jean-Honoré Cameron, qui réclamait le loyer d'un grenier qu'elle avait loué à la Communauté pendant treize mois, pour remplacer le grenier public menaçant ruine.

CC. 203. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1725-1730. — DETTES DE LA COMMUNAUTÉ. — Procès contre Barthélemy Guitton, bourgeois, qui réclamait les salaires dus à son feu père, Jean Guitton, pour 9 mois et 28 jours qu'il avait rempli, durant la peste, les fonctions de garde du grenier où l'on avait enfermé la [illegible]

CC. 204. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1726. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Nicolas Estienne, ménager, qui réclamait 300 l. montant d'un prêt forcé fait par lui à la Communauté, au temps de la contagion.

CC. 205. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1726-1727. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean Trémelat, héritier bénéficiaire de Barthélemy Trémelat, qui réclamait aux Consuls une somme de 19 l. 18 s. montant de diverses fournitures faites de l'ordre de leurs devanciers, au temps de la peste.

CC. 206. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1726-1727. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Louis Payan, berger, dont la femme Élisabeth Germain, avait été désignée par le vicaire pour bénéficier de la fondation de M. de Tournon mais ne pouvait se faire payer des Consuls. — Certificat du vicaire attestant que ces derniers avaient touché les arrérages du legs mais les avaient employés à de tous autres usages que celui fixé par le donateur.

CC. 207. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1726-1727. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Françoise Bœuf, femme de Jean Blanc, qui, ayant été désignée par le vicaire pour bénéficier de la fondation faite par feu M. de Tournon pour marier quatre pauvres filles d'Auriol, réclamait les 45 l. auxquelles elle avait droit en vertu de cette fondation que les Consuls prétendaient n'être obligés d'acquitter que lorsqu'ils avaient des fonds.

CC. 208. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1728-1730. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Louis Raymond au sujet des sommes que la Communauté lui devait comme fermier des droits seigneuriaux, comme notaire et comme délégué de la Communauté pour aller à Aix régler diverses affaires.

CC. 209. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1733. — Dettes de la Communauté. — Procès contre M[e] Redortier, procureur fondé de vingt-une communautés de Provence recourantes contre le réaffouagement de 1731, au sujet des honoraires exorbitants qu'il leur réclamait pour avoir soutenu leurs intérêts dans l'instance par elles entamée à ce sujet contre la province.

CC. 210. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Jean-Joseph Caillol, pour 40 jours de gages que la Communauté lui devait comme surveillant des travaux de réparation de l'église paroissiale.

CC. 211. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1734-1746. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Joseph Cadis, officier de l'ordinaire, qui réclamait à la Communauté les frais d'emprisonnement d'un valet de Jean-Joseph Caillol, frais que les Consuls ne croyaient pas devoir bien qu'ils eussent signé l'ordre d'arrestation.

CC. 212. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1757. — Dettes de la Communauté. — Procès contre l'hôpital Saint-Jacques, d'Aix, au sujet du paiement des frais faits par cet établissement pour le traitement passé et à venir d'Anne Laget, d'Auriol.

CC. 213. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 71 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1762. — Dettes de la Communauté. — Procès contre François Guitton, bourgeois, pour le remboursement de fournitures faites aux troupes espagnoles en 1742 et dont Guitton avait avancé le prix à la Communauté sans pouvoir, depuis vingt ans, obtenir que les Consuls consentissent à le lui faire restituer.

CC. 214. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1763. — Dettes de la Communauté. — Procès contre l'hôpital Saint-Jacques, d'Aix, pour le paiement de 440 l. représentant les frais faits pour Pierre Samat et Alexis Allard, d'Auriol, qui avaient été soignés dans cet établissement.

CC. 215. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1763. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Me Pierre-Jacques Tholozan, vicaire d'Auriol, qui réclamait 15 l. qu'il prétendait avoir payées pour son logement d'une année alors que la Communauté était tenue de le lui fournir.

CC. 216. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1768. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Barthélemy Masse, Baptiste Caillol ; Jacques, Antoine et André Mauric, et Joseph Boyer, tous ouvriers, qui réclamaient le montant de journées de travail par eux faites pour le compte de la Communauté.

CC. 217. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1768-1783. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Esprit Vernis, maître maçon, de Roquevaire, pour le paiement de la reconstruction du moulin à blé de la communauté d'Auriol dont il avait été chargé.

CC. 218. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1769. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Joseph Riboulet qui réclamait le montant des frais qu'il avait faits pour la confection du nouveau cadastre.

CC. 219. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — Dettes de la Communauté. — Procès contre Antoine Bresson, maître maçon d'Aix, au sujet d'une somme de 367 l. 10 s. que la Communauté restait lui devoir pour les réparations que lui et ses associés, Louis Julien et Charles Teissier, avaient faites à l'église paroissiale d'Auriol.

CC. 220. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1782-1784. — Dettes de la Communauté. — Procès contre les frères Jean-Antoine et Joseph Négrel qui réclamaient 239 l. pour le loyer de leur chapelle domestique, ainsi que pour le remboursement de diverses menues dépenses et pour le « boulement » de leur terrain par le peuple.

CC. 221. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1787. — Dettes de la Communauté. — Procès contre l'hôpital Saint-Jacques, d'Aix, qui réclamait 144 l. pour les frais causés par le traitement et l'enterrement de Joseph Brest, mendiant originaire d'Auriol.

CC. 222. (Registre.) — Petit in-4°, 234 feuillets, papier.

1599-1609. — Comptabilité. — Révision des comptes de 1596 à 1599 faite par Mr Mathieu Jardy, conseiller au siège général d'Aix, commissaire à ce député, et réduction des mandats souscrits par la Communauté pendant cette période. — Procès-verbal des opérations.

CC. 223. (Liasse.) — [illegible], papier ; 1 sceau [illegible].

1599-1614. — Comptabilité. — Révision des comptes et réduction des [illegible] faites par Mes [illegible] et Jean-Baptiste Chayne, avocat. — Département des dettes reconnues à la suite de ces opérations (1614).

CC. 224. (Registre.) — [illegible]

1661-1709. — Comptabilité. — Livre des comptes des Consuls, de 1661 à 1709. — Au verso du plat est collée une feuille de papier portant les armoiries d'Auriol (d'or à l'auriol de sinople perché sur une branche d'arbre, posée en bande, du même), peintes en couleurs à l'aquarelle et rehaussées d'or, avec la mention qu'elles ont été enregistrées ainsi le 18 mai 1697, au registre du bureau de la Direction de Mr Silvy.

CC. 225. (Registre.) — Grand in-f° ; 40[illegible] feuillets, papier.

1709-1741. — COMPTABILITÉ. — Livre des comptes des Consuls, de 1709 à 1741.

CC. 226. (Registre.) — Grand in-f°, 172 feuillets, papier.

1741-1754. — COMPTABILITÉ. — Livre des comptes des Consuls, de 1741 à 1754.

CC. 227. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 1 imprimé ; 1 sceau plaqué.

1609-1765. — COMPTABILITÉ. — Ordonnance de Gaspard de Pontevès, comte de Carcès, grand sénéchal, prescrivant à Imbert Michel, trésorier, et Jean Blanc, exacteur de la Communauté, de rendre leurs comptes à peine d'y être contraints par corps (2 juin 1609). — État des dépenses ordinaires de la Communauté (XVII[e] s.). — Édit du Roi concernant les journaux qui doivent être tenus par tous les officiers comptables et autres chargés de la perception, maniement et distribution des finances du Roi et des deniers publics (juin 1716). — Placet adressé à la Cour des Comptes pour que les personnes qui feront offre aux enchères soient tenues de faire en même temps connaître leurs cautions afin qu'on puisse s'assurer que celles-ci sont solvables (23 août 1765).

CC. 228. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 23 sceaux pendants ; 5 sceaux plaqués.

1591-1592. — COMPTABILITÉ. — Procès contre Claude Rigaud, trésorier de l'année 1590-1591, qui voulait obliger les Consuls à procéder à l'apurement de son compte.

CC. 229. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 3 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

1594. — COMPTABILITÉ. — Procès contre tous les consuls, trésoriers et étapiers ayant exercé ces fonctions de 1590 à 1594, pour en obtenir la reddition de leurs comptes.

CC. 230. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1696. — COMPTABILITÉ. — Procès contre Jean Suzanne et Pierre Vassal, trésorier et exacteur de la taille en 1695, pour les obliger à remettre aux Consuls les pièces justificatives de leurs comptes.

CC. 231. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1723-1731. — COMPTABILITÉ. — Procès contre Mathieu Chataud, d'Aubagne, pour en obtenir la reddition de ses comptes comme exacteur de la capitation et comme chargé de distribuer aux habitants le blé que la Communauté leur avait fourni à crédit pendant la peste.

CC. 232. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1727. — COMPTABILITÉ. — Procès contre Jean Martin, boulanger, exacteur du cinquantième, et Claude Suzanne, sa caution, pour les obliger à rendre compte de leur gestion.

CC. 233. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1761. — COMPTABILITÉ. — Procès contre Jean Négrel à qui les Consuls refusaient de donner un état des dettes et des créances de la Communauté, ce à quoi ils sont condamnés par la Cour des Comptes (7 mai 1761).

CC. 234. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1558-1559. — COMPTABILITÉ. — Pièce justificative du compte de Jacques Balme ou Baulme, trésorier du 1[er] novembre 1558 au 1[er] novembre 1559. — Vente par la Communauté à Thomas Ollier, ménager, du bois mort du défends de la Lare pour le prix de 52 florins par an (18 décembre 1558).

CC. 235. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1572. — COMPTABILITÉ. — Pièce justificative du

compte de Joseph Laget, trésorier du 1er mai 1571 au 1er mai 1572. — Quittance de 264 florins 10 sols fournis pour la compagnie du comte de Tende lorsqu'elle était en garnison à Manosque (8 mars 1572).

CC. 236. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Bosc, trésorier du 1er mai 1572 au 1er mai 1573. — Attestation par François de Lorme, d'Aix, commissaire pour la fourniture des vivres à faire aux troupes, des fournitures faites par la Communauté aux trois compagnies corses d'Alphonse d'Ornano qui étaient à l'effectif de quatre cents hommes et trente chevaux (6 août 1572). — Rôle détaillé de ces fournitures comprenant pain, vin, viande, foin et avoine (s. d.)

CC. 237. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Estienne, trésorier du 1er mai 1573 au 1er mai 1574. — Certificats relatifs aux fournitures faites par la Communauté aux compagnies des Srs d'Eyguières (20 août), de Saint-Marc (29 août) et de Carcès (16 octobre 1573).

CC. 238. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du trésorier en charge du 1er mai 1574 au 1er mai 1575. — Certificats relatifs aux contributions payées par la Communauté pour les compagnies du sr de Saint-Marc (10 octobre 1574), de Rougiers (10 février 1575), etc. — Extrait du livre de la geôle du palais d'Aix portant écrou de Guillaume Blanc, consul d'Auriol, à l'occasion d'une somme de 640 florins que cette communauté restait devoir pour sa contribution à l'entretien de la compagnie de Rougiers (8 février 1575).

CC. 239. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Octavien Villeneuve, trésorier du 1er mai 1575 au 1er mai 1576. — Paiement par la Communauté de 210 florins 7 sous montant de sa contribution à l'entretien du camp établi à Barjols du 1er août au 15 septembre 1574 (18 juin 1575). — Paiements de même nature faits pour les camps établis à Quinson du 30 juillet au 10 août et à Rians du 19 au 27 novembre 1574.

CC. 240. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du trésorier en charge du 1er mai 1576 au 1er mai 1577. — Paiements des contributions de la Communauté pour la compagnie du comte de Carcès (10 janvier 1576) et pour les arquebusiers à cheval du capitaine Gasquy (29 janvier 1576).

CC. 241. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Boyer, trésorier du 16 juin 1577 au 1er mai 1578. — Nomination faite par Albert de Gondy, comte de Raiz, maréchal de France, de Nicolas Lange, de Marseille, comme commissaire qu'il charge de conduire trois compagnies corses « du côté de Digne pour s'oposer aux voleries et incurtions que font journellement contre les bons sujets du Roy ceux qui détiennent le lieu de Courbons » (16 juillet 1577). — Fourniture de vivres faite par la communauté d'Auriol à l'une de ces compagnies (17 juillet 1577).

CC. 242. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Urbain Roubaud, trésorier du 1er mai 1578 au 1er mai 1579. — Payé 14 s. pour le dîner de Jean-Baptiste Arbaud, commis aux vivres à Rians, et de l'homme de pied qui l'escortait (15 septembre 1578).

CC. 243. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1580. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Claude Ganteaume, trésorier du 1er mai 1579 au 3 mai 1580. — Paiement de 514 florins, 6 s. 6 d. pour la compagnie de cent hommes d'armes du Grand-Prieur de France (23 avril 1580).

CC. 244. (Liasse.) — 1 cahier de 4 feuillets et 10 pièces, papier.

1580. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Bosc, trésorier du 1er mai 1580 au 3 mai 1581.— Lettre des subrestants de Signes remerciant les consuls d'Auriol de les avoir mis en garde contre de faux billets de santé produits par un nommé Doullon (31 octobre 1580). — Au dos est inscrit le paiement de 9 s. 1/2 à Estève Allemand qui avait été avertir les consuls de Signes (1er novembre 1580). — Rôle des dépenses faites pour les enfants de Grégoire et Constant Barthélemy mis en quarantaine aux cabanes du Brauch à cause de la peste (6 novembre 1680). — Compte d'Arnoux Martel, subrestant, du 6 au 30 novembre 1580.

CC. 245. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Massel, trésorier du 3 mai 1581 au 1er mai 1583. — Note relative aux quittances à réclamer de diverses personnes à qui des paiements avaient été faits au temps de la peste (1581).

CC. 246. (Cahier.) — In-f°, 18 feuillets, papier.

1583. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Jean Gasquet, trésorier du 1er mai 1583 au 1er mai 1584. — Inventaire des pièces produites par la Communauté par devant les commissaires chargés de la liquidation des fournitures et contributions payées pour les troupes, de 1571 à 1583.

CC. 247. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1580-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Hector Tapan, trésorier du 1er mai 1584 au 1er mai 1585. — Acte passé entre la Communauté et Marie Rousse qui s'engage à aller soigner les enfants de feus Grégoire et Constant Barthélemy, moyennant 16 écus d'or, une robe, des haubergeons de cordillat blanc et sa vie et nourriture pendant le temps qu'elle remplira cette mission (6 novembre 1580). — Reçu de 11 écus d'or à 60 s. pièce donné par Antoine Bernard, cessionnaire de Marie Rousse (28 mai 1584).

CC. 248. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Bosc, trésorier du 1er mai 1585 au 1er mai 1586. — Mandat de 123 florins 10 sols fait par les consuls d'Aix en faveur d'Auriol pour la part incombant à leur ville dans l'entretien de la compagnie du Grand-Prieur (7 février 1586).

CC. 249. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Balthazar Granoux, trésorier du 1er mai 1588 au 1er mai 1589. — Quittance de 2 charges 1/2 de blé donnée à la Communauté par Louis de Vento, seigneur de la Baume, administrateur des biens de son fils Lange, jadis fermier de la moitié des droits seigneuriaux d'Auriol (27 mai 1588).

CC. 250. (Liasse.) — 12 cahiers faisant 243 feuillets et 241 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Domergue Boyer, trésorier du 1er mai 1589 au 1er mai 1590. — Reçu de 10 charges de blé donné aux Consuls par Jean Blanc fils de Chaffret, chargé de les convertir en pain pour les gendarmes logés à Auriol (15 septembre 1589).— Payé 2 écus sol à Me Bertrand Gorse, apothicaire, pour les remèdes par lui fournis à Baptiste Cornelio, gendarme de la compagnie du seigneur Ferrandi (19 avril 1590). — Livres journaliers des fournitures faites aux gens de guerre. — Lettres du capitaine Escarravaques, gouverneur de Toulon, réclamant à la Communauté le montant de sa contribution à la mise en état de défense de ce port.

CC. 251 (Liasse.) — 3 cahiers faisant 88 feuillets et 2.410 pièces, papier.

1589-1592. — Comptabilité. — Compte de Claude Rigaud, trésorier du 1er mai 1590 au 1er mai 1591. — Total des chargements : 49.996 fl. 1 patac ; total des déchargements : 51.275 fl. 11 s. 1 liard 1 patac (11 avril 1592). — Pièces justificatives. — Payé 25 flo-

rins à François Estantare et Nicolas Colomb, maréchaux, associés, pour avoir fait de neuf la « ferremente » de la petite cloche qui, depuis dix-sept ans environ, ne pouvait sonner et menaçait de tomber (31 mars 1590). — Payé 20 florins « qu'est trente soulz » pour porter à Aix le capitaine Espagnet, enseigne du capitaine de Cazaulx, blessé au camp de Saint-Maximin (15 août 1590). — Quittance de 72 écus d'or donnée aux Consuls par dame Aymare d'Albertas, femme de Jean de Castellane, seigneur du Biosc. Cette somme représente les intérêts d'une somme d'environ 800 écus due par Auriol à feu Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos (6 novembre 1590). — Dépenses faites pour la mise en état de défense de la ville.

CC. 252. (Liasse.) — 1 cahier de 156 feuillets et 1.355 pièces, papier 4 sceaux plaqués.

1588-1592. — COMPTABILITÉ. — Pièces justificatives du compte de François Estantare, trésorier du 4 août 1591 (où il avait remplacé Guillaume Pascal nommé le 1er mai, décédé), jusqu'au 1er mai 1592. — Lettre des consuls de Marseille annonçant à leurs collègues d'Auriol qu'inquiétait le voisinage de l'ennemi, l'envoi du capitaine Rambert avec une bonne troupe de soldats qu'ils ont fait fournir d'armes (9 juillet 1589). — Lettre du sr Gaudibert, d'Aix, informant les Consuls que « Mr de Saint-André n'est poinct venu en ce païs ains est en France avec Monsr du Mayne et y a lettres missives en ceste ville que le sr de Saint-André estoit party de Paris pour aller quérir Monsr le Cardinal de Borbon estant à Chinon près de Loches, pour l'establir roy » (11 septembre 1589). — Lettre du duc de Savoie avisant les Consuls que l'ennemi descend en force pour ravitailler Berre et qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il passât par Auriol, auquel cas les Consuls n'auront qu'à fermer leurs portes, l'ennemi n'ayant point d'artillerie pour les forcer (21 juillet 1591). — Payé 6 florins à Antoine Roubaud pour vingt-quatre nuits qu'il a été employé à la garde du château et de la maison seigneuriale (30 juillet 1591).

CC. 253. (Liasse.) — 5 cahiers faisant 125 feuillets et [illegible] pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1590-1593. — COMPTABILITÉ. — Pièces justificati[illegible] ves du compte de Claude Tapan, trésorier du 1er mai 1592 au 1er mai 1593. — Certificat en espagnol délivré par Domingo de Porras pour le logement à Auriol des compagnies de chevau-légers et arquebusiers à cheval du sr Salonas (9 juin 1591). — Paiement à Jean Audibert de 28 florins 9 sous pour les journées que son frère le capitaine Audibert avait vaqué à la fortification du château d'Auriol, c'est-à-dire du 26 au 28 février 1593 (30 avril 1593). — Assignation de 150 écus sur la Communauté de La Ciotat faite par le comte de Carcès à Jean Espinassy, consul d'Auriol, pour le dédommager de ce qu'il avait « perdu une infinité de ses biens pour le service de cette cause » (3 mai 1593). — Contrôle des femmes et des hommes employés à la fortification d'Auriol, à raison de 5 sous par jour pour les femmes et 12 sous et demi pour les hommes, monnaie de pinatelles (mai 1593).

CC. 254. (Liasse.) — 12 cahiers faisant 199 feuillets et 249 pièces, papier.

1592-1594. — COMPTABILITÉ. — Pièces justificatives du compte de Jean Miquel, trésorier du 1er mai 1593 au 5 mars 1594, et de François Blanc, trésorier du 5 mars au 1er mai 1594, en remplacement dudit Miquel emprisonné. — Note relative à une délibération du Conseil en date du 27 juin 1593, accordant à Jean Miquel et aux trésoriers qui lui succèderont à l'avenir, 1 °/o sur l'argent emprunté par la Communauté, à titre d'honoraires (s. d.)

CC. 255. (Liasse.) — 1 cahier de 16 feuillets et 1.005 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1589-1595. — COMPTABILITÉ. — Pièces justificatives du compte de Pierre R[illegible], trésorier du 1er mai 1594 au 1er mai 1595. — Note remise par le sr A. Guin, commissaire des srs de La Motte et Maignat, au consul Tapan, lui indiquant les objets qu'il acceptera en paiement des sommes dues à ces capitaines qui avaient fait emprisonner à ce sujet les consuls Tapan et Allié : [illegible] il verra d'avoir argent ou quelques belles perles ou [illegible]

d'avoir le barbou du s^r^ Gedde et m'en donner des nouveles » (30 décembre 1594). — Reçu donné par le duc d'Épernon aux Consuls, de 352 écus 30 s. payés en pinatelles à raison de 4 pour une (7 août 1594). — Reconnaissance d'une dette de 300 écus sol à 60 sous pièce, poids et aloi de l'ordonnance, passée par les Consuls à noble Jean-Baptiste de Forbin, écuyer d'Aix et seigneur de Gardane, pour prix « d'un cheval barbe de poil bay, de l'eage de sept ans, et reçu ledict cheval barbe par lesdicts débiteurs dudict s^r^ de Gardane créancier, par cy devant, ainsy qu'ilz ont dict, avec ses vices, magaignes apparentes et occultes » (janvier 1595).

CC. 256. (Liasse.) — 2 cahiers faisant 30 feuillets et 2.282 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

1589-1596. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jauffret Trenquier, trésorier du 1er mai 1595 au 1er mai 1596. — Lettre du s^r^ de La Barben priant les Consuls de tenir en sûreté des poudres qu'il doit faire prendre dans leur ville, terminée par ce post-scriptum : « Vous aurés su comme la nuit pasée nous avouns goupé la gorje a deus sans hommes quy venoit au secours de Sain Masemin. Sy Monsieur l'Aumonnier [de Saint-Victor, gouverneur de la Sainte-Baume] et là je vous prie luy baiser les mains de ma part » (13 août 1590). — Lettre du s^r^ d'Ollières racontant la défaite des Ligueurs à Esparron : « L'enemy manda mot à M^r^ le Conte de Martinengue qui menet les troupes catolhiques de se batre et a ses fins il s'en alla loger le premier au plan de Vallavès et volhant nos troupes se rasambler à Rians ou estet nostre gros, mais celles qui estent à Sparon des-[c]ouv[r]ant l'enemy et tout son gros ilz prindrent l'effroy et se mirent en route de telle fason qu'ils cullebutarent les nostres dont il en est demeuré dix ou douze. Encores a on asseuré que les chevaux sont dans nos troupes. Tout le mal qui porret estre, c'est qu'on n'a poynt novelles du s^gr^ Allexandre Vitally et de Mad^e^ Cameron, mais tout le reste est dans Rians..... Faites bonne garde et surtout metés de jens hors les muralhes la nuit et Dieu nous aydera » (s. d., mais d'avril 1591). — Lettres de sauvegarde données par le marquis d'Oraison, vicomte de Cadenet, aux habitants d'Auriol « pour c'estre remis soubz l'authorité de Sa Majesté puis quelques jours ensa » (6 juin 1592). — Lettre du s^r^ François Chaffard annonçant aux Consuls qu'il vient d'être arrêté au quartier de Regagnac et conduit à Trets à raison d'une contribution dont ils sont redevables, et leur demandant de faire le nécessaire pour hâter son élargissement (27 septembre 1594). — Lettre du duc d'Épernon relative aux élections consulaires : « Consuls d'Auriol. Le s^r^ de Rogiers a esté chargé de vous fére entendre ceulx que je désire estre proveuz de l'estat consulaire sur ceste novelle ellection et comme sur tout je n'entens qu'aulcung des blanquis y entre ; pour regard de vostre soulaigement j'y doneray ordre le plus tôt que me sera possible, n'estant ce mot pour autre subject. Je prie Dieu, Consuls d'Auriol, vous avoir en sa saincte garde. A Saint-Maxemin, le XXe avril 1595 ». — Payé 2 florins bonne monnaie à Anthouron Gréasque pour trois perdrix offertes en présent au duc d'Épernon lors de son passage à Auriol (18 août 1595).

CC. 257. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 450 pièces, papier ; 1 imprimé ; 5 sceaux plaqués.

1593-1597. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Hérente, trésorier du 1er mai 1596 au 1er mai 1597. — Autorisation accordée par le duc d'Épernon aux habitants d'Auriol qui en avaient fui, d'y rentrer sans être inquiétés dans le délai d'un mois, à condition de prêter serment de fidélité au Roi (22 avril 1593). — Sauf-conduit délivré par le comte de Carcès aux Consuls pour aller à Aix traiter diverses affaires avec Lesdiguières (23 mai 1594). — Lettre de Charles de Casaulx, consul de Marseille, priant les Consuls de faciliter sa mission à un maître de hâche qu'il envoie à Auriol pour acheter « quelques arbres de rouves » nécessaires pour le parachèvement de sa galère (31 janvier 1595). — « Articles contenans les conditions soubz lesquelles la trefve a esté accordée entre Monseigneur le duc d'Épernon, pair et collonnel de France, commandant générallement pour le service du Roy en Provence, et Messieurs de la Court de Parlement d'Aix suyvant letres de Sa Majesté : premyèrement, qu'il y aura cessation d'armes par toute la province générallement jusques à la fin du moys de juing prochain, durant lequel temps ne se commettra aulcun acte d'hostillité les ungs sur les autres. — Que la voiture, traffic et commerce et toutes marchandises, grains, fruictz et denrées, excepté les armes et munytions de guerre, sera libre par toutes les villes et lieux dudict pays. — Qu'il ne sera donné pour quelque occasion que ce

soyt, aulcun trouble ou empêchement au faict du labouraige et de l'agrigulture *(sic)* durant ladicte suspension d'armes. — Qu'il sera sursys durant ledict temps à la levée de tous arreyrages des contributions et assignations données aux gens de guerre ez armées précédentes et pour celles de la présente année, ne se pourront exhiger que chascun sur les lieux de sa partye. — Qu'il ne sera, durant ledict temps, loysible d'atempter ny entreprandre sur les places les ungs des autres ny de commancer de nouveau aulcune forteresse aux places non occuppées. — Que les villes et lieux dudict pays ne pourront, durant ledict temps, changer de party ny dényer l'hobéyssance à leurs chefz lesquelz, cella advenant, pourront se fère hobéyr par la force sy besoing est, sans estre suspecté des aultres. — Que lesdicts Messieurs de la Cour ny aultre de leur party ne pourront, durant ladicte trefve, mener ny fére conduyre aulcun canon dans la ville de Sallon ny aultres lieux proches de là comme ne fera ledict sieur d'Espernon dans les églises qu'il tient au bourg dudict Sallon ny aultres lieux proches d'icelles. — Que nulles provysions émanées des villes et lieux d'ung party et des jurisdictions y establies ne pourront estre ny seront exécutées, durant ladicte trefve, aux villes et lieux de l'aultre party. — Que ceulx desdicts partys ne pourront louger leurs troupes que aux villes et lieux qu'ilz tiennent et quy les recognoissent à présent. — Que ledict s[r] d'Espernon s'employera de son possible pour avoyr soubs le bon plaisir du Roy mesme suspension d'armes avec ceulx de la Licgue ausquelz, durant ledict temps, il ne donnera aulcune adcystance de ses trouppes contre ceulx dudict party de ladicte Cour quy en feront de mesme de leur cousté. — Qu'il sera depputté personnes d'une part et d'aultre pour juger les contraventions, lesquelz se retireront savoyr, ceulx de ladicte Cour dans la ville [de Sallon] et les autres aux églises du Bourg. Tous s'assembleront dans une mayson dudict Bourg quy se trouvera pour la commodité à cet effect. Faict et arresté le X[e] jour de may 1595 ». Les historiens provençaux parlent de cette trêve mais aucun ne donne le texte ci-dessus. — Réquisition d'ouvriers pour démolir le château de Roquevaire (24 mai 1596). — Ordre envoyé aux Consuls de faire procéder à la démolition de « tout ce que sera de la fortification du chasteau pour le rendre en mesme qualité qu'il estoit auparavant ces troubles et sans aucune défence » (25 mai 1596). — Extrait des États tenus à Marseille en mars 1597.

CC. 258. (Liasse.) — 1 cahier de 36 feuillets, papier ; 2 pièces parchemin ; 218 pièces, papier ; 3 sceaux pendants.

1592-1598. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Chabert, trésorier du 1[er] mai 1597 au 1[er] mai 1598. — Parcelle des frais faits par Melchion Barthélemy pour la réparation du four d'A-bas, s'élevant à 6 florins 4 sous (avril 1598).

CC. 259. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1598-1599. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Boisson, trésorier du 1[er] mai 1598 au 1[er] mai 1599. — Payé aux frères Peyron et Durand Laget 23 sous pour avoir réparé la civière qui servait à porter les morts (1[er] août 1598).

CC. 260. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

1596-1600. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Daumas Gautier, trésorier du 2 mai 1599 au 29 avril 1600. — Requête présentée à la Cour des Comptes par Raymond, Jaume et Jean Laget, pauvres laboureurs d'Auriol, dont les consuls d'Allauch avaient fait saisir le bétail, à l'effet d'être autorisés à fournir au greffe d'Auriol les cautions dont ils avaient besoin pour obtenir mainlevée de cette saisie, attendu qu'ils ne pouvaient fournir ces cautions à Aix où ils ne connaissaient personne (20 novembre 1596).

CC. 261. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1600-1601. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Honoré Anglès, trésorier du 29 avril 1600 au 29 avril 1601. — Payé 14 écus au s[r] Bousquière, commis à l'exaction de l'imposition de 2 écus 20 sous par feu « pour le rabillage des ponts et chemins au viguerlat d'Aix » (27 octobre 1600). — Remboursement à M[e] Joseph Cameron, notaire, et Jean Meyrelly, de 2 écus 11 sous qu'ils avaient payés au concierge des prisons d'Aix où ils avaient été détenus du 22 juin au 12 août 1600, à la requête de Lesdiguières (30 avril 1601).

CC. 262. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 555 pièces, papier ; 9 sceaux pendants ; 3 sceaux plaqués.

1595-1602. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Gautier, trésorier du 1er mai 1601 au 1er mai 1602. — Compte entre la Communauté et les rentiers généraux de l'abbaye de Saint-Victor (4 mai 1601). — Arrestation en vertu d'un décret du lieutenant général aux submissions d'Aix, de Pierre Gautier. Le sergent qui y procède ajoute : « Causant le temps des plueyes, ay icelluy Gaultier mené et conduit aux prisons seigneuriaux dudict Auriol pour prisons emprumptées jusques à tant que la plueye aura sessé, atandant le mener et conduire aux prisons royaulx dudict Aix » (29 décembre 1601). — Payé 2 florins pour 24 quarterons de vin distribués « aux particulliers dud. lieu qui sont allés au Défens de lad. commune appellé le Rove pour chasser à la grande chasse, le dix septième de ce moys, attendu le grand dommaige que les sangliers et autres bestes sauvages font au terroir dudict lieu » (20 février 1602). — Payé 10 florins à André Vernis « pour la rente de la maison des hoirs à feu Jehan-Paul Blanc que lad. Communauté dud. lieu a arranté pour servir d'escolle estant la maison commune dud. Auriol en ruyne, et pour la paye de l'année dernière finie au jour et feste de Sainct Michel mil six cens ung » (11 mars 1602).

CC. 263. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 288 pièces, papier ; 7 sceaux pendants ; 1 sceau plaqué.

1596-1619. — Comptabilité. — Pièces justificatives de Jean Roque, trésorier du 1er mai 1602 au 1er mai 1603. — Payé à Me Bernard Lafont un acompte de 90 l. « scavoyr trente six livres en grosse monoye au pris de l'ordonnance, et le demeurant en douzains de la fabrique d'Avignon, à raison de ung carrollus la pièce » (27 novembre 1602). — Donné 5 fl. au capitaine Antoine Phelippe, chef d'une bande de Bohémiens, pour le décider à quitter le pays de peur « qu'ils ne fissent quelque discourtoisie aux particulliers dudict lieu » (la date a été enlevée par l'humidité).

CC. 264. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1602-1603. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Roque. — Procès-verbaux de collocation sur les biens des particuliers redevables d'arrérages de tailles.

CC. 265. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier ; 5 sceaux pendants.

1592-1605. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Gras, trésorier du 1er mai 1603 au 1er mai 1604. — Remboursement aux hoirs de Geoffroy Trenquier de 23 s. payés par celui-ci au concierge des prisons de Marseille où il avait été incarcéré pendant trois jours à la requête du viguier (30 avril 1597). — Payé 6 écus à 60 s. à Me Jean Fabry pour ses gages des mois d'avril, mai et juin en qualité de régent des écoles (14 juillet 1602). — État des restes de tailles qu'Antoine Gras n'a pu faire rentrer (15 avril 1604).

CC. 266. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 201 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

1599-1605. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Allègre, trésorier du 1er mai 1604 au 1er mai 1605. — Payé 20 s. au bayle et 10 s. au sergent ordinaire d'Auriol, pour avoir assisté le sr Bonfils chargé de la recherche et réformation des poids et mesures usités en Provence (30 avril 1605).

CC. 267. (Liasse.) — 1 cahier in-fo de 129 feuillets ; 1 pièce, parchemin ; 162 pièces, papier ; 9 sceaux plaqués ; 1 fragment de sceau.

1605-1606. — Comptabilité. — Pièces justificatives de Guilhem Borrel, trésorier du 1er mai 1605 au 1er mai 1606. — Vente à Louis Barre d'une partie de maison à la Place, appartenant à Anne Olivier et sur laquelle la Communauté s'était colloquée (29 septembre 1605). — État des particuliers possédant biens à Auriol qui ne sont indiqués à aucun créancier de la Communauté par le département de ses dettes (16 nobre 1605). — Payé 24 sous à Antoine Hérente pour avoir été à Nans porter avec son mulet, « les hardes »

de l'évêque de Marseille qui était venu visiter l'église d'Auriol (28 novembre 1605). — État des arrérages de tailles que le Trésorier n'a pu faire rentrer (30 ? avril 1606). — Procès-verbal de la vérification du compte de Guilhem Borrel (25 novembre 1606).

CC. 268. (Liasse.) — 1 cahier in-fº de 55 feuillets, papier ; 3 pièces, parchemin ; 408 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

1594-1607. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Cocol, trésorier du 1er mai 1606 au 1er mai 1607. — Payé à Joseph Audibert, apothicaire, « 4 l. 16 s pour deux torches de cire poisantz 6 livres, à 16 solz la livre, qu'il a fourny a nous, Consulz, pour faire lumière le soir de la veille des festes de Noël dernières à ceulx du Conseil allant visiter l'Hostel de Dieu suivant la coustume » (24 janvier 1607). — Compte de Me Rambert, notaire, commis à l'exaction des arrérages de tailles. (La date a été rongée).

CC. 269. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 321 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1597-1608. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Étienne Gay, trésorier du 1er mai 1607 au 1er mai 1608. — Payé 3 l. 4 s. au chef d'une bande de bohémiens venus à Auriol « pour y loger et demeurer durant le temps qu'ont de coustume » (6 septembre 1607). — Payé à Jean de Feissinat, marchand poudrier de Tourves, 11 l. 4 s. pour 32 l. de poudre distribuée aux particuliers qui ont pris part avec leurs arquebuses, à la bravade de la fête de la Sainte-Croix (22 septembre 1607). — Payé 12 s. à Pierre Cadis, serrurier, pour avoir mis une serrure à un tronc placé dans l'église paroissiale, à côté de la chapelle de Saint Clair, tronc destiné à recevoir des aumônes pour les Quinze-vingts aveugles de Paris et auxquelles l'évêque de Marseille avait attaché des indulgences (15 avril 1608).

CC. 270. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier ; 2 fragments de sceaux ; 1 sceau plaqué.

1605-1609. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Imbert Michel, trésorier du 1er mai 1608 au 1er mai 1609. — Ordonnance du duc de Guise obligeant les Communautés à défrayer Jacques Caisson, bourgeois du Luc, et un homme qui l'accompagnait dans une tournée que ledit Caisson avait été chargé par les États de faire dans toutes les villes de la Provence où il devait enseigner le secret de guérir les morsures de chiens, loups et autres animaux enragés (2 mars 1608). — Paiement à Jean Miquelli, hôte, de 16 sous représentant la dépense faite chez lui par Caisson et son compagnon (30 juillet 1608). — Payé 12 l. 8 s. à Étienne et Honoré Masse, maîtres maçons « pour avoir travailhé a l'église dudict Auriol et icelle paver et amallonner » (7 janvier 1609). — Payé « au cappitaine David, lieutenant du capitaine de la Thone, cappitaine des trouppes égitiennes, estant venu en ce lieu pour y louger six jours suyvant les lettres patantes qu'on a obtenu de Sa Majesté, quatre livres et ce pour mesure qu'a esté advisé par nous consuls, conseilhers, cappitaine et plusieurs autres particulliers dudict lieu de y bailher ladicte some affin qu'ilz ne lougassent audict lieu veu que ne font que desrober comme advoient ja faict aux paroirs de Saint-Pierre et chascung crioit de les congédier » (11 mars 1609).

CC. 271. (Liasse.) — 1 cahier de 21 feuillets, papier ; 2 pièces, parchemin ; 314 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués.

1603-1616. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Paris, trésorier du 1er mai 1609 au 1er mai 1610. — Payé 16 l. 1/2 à Pierre Sensier pour un grand coffre en bois de noyer destiné à renfermer les ornements sacerdotaux. Ce coffre se trouvant plus grand que la caisse où étaient déposées les archives de la Communauté on le change contre celle-ci (8 août 1609). — Deux ordonnances du juge d'Auriol sont scellées du sceau inédit de l'abbé Robert de Frangipani plaqué sur papier.

CC. 272. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; [illegible] pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1594-1611. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Bertrand [illegible], trésorier du 1er mai 1610 au 1er mai 1611. — Payé à Honoré Gras, potier de Marseille, 3 l. 18 s. pour 10 [illegible] qui ont été donnés pleins de vin cuit à Mr de Saint-[illegible], conseiller au Parlement, et [illegible] deux hommes de loi [illegible] pour les conseiller à s'employer pour les

affaires de la commune » (11 avril 1611). — Payé 30 l. à Barthélemy Colomb pour les honoraires auxquels il avait droit en qualité de Consul. — Payé 8 l. pour le transport à travers le terroir d'Auriol des deux pièces d'une couleuvrine envoyée de Colmars à Marseille (30 avril 1611).

CC. 273. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1605-1623. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Raymond, trésorier du 6 mars 1611 au 1er mai 1612. — Collocations faites par la Communauté sur les biens de ses débiteurs.

CC. 274. (Liasse.) — 306 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1612-1613. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Acace Martin, trésorier du 1er mai 1612 au 1er mai 1613. — Donné « pour l'amour de Dieu à Pierre et Gaspard Jassetz, frères, juifs de nation, de la ville de Cavaillon, comté de Venise, lesquels se sont faits crestiens, douze sols pour aider à fère leur chemin » (7 septembre 1612). — Payé 10 l. à Hugues Pourquier « pour avoir prins une nisade de loubatons » (13 février 1613).

CC. 275. (Liasse.) — 202 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1595-1616. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Bertrand Pascal, trésorier du 1er mai 1613 au 1er mai 1614. — Payé à Pierre Espinas, maître-cordonnier, 16 sous pour avoir mis une peau de maroquin neuve au pupitre de fer sur lequel on place, à l'église paroissiale, le livre où on lit l'épitre (10 janvier 1613). — Payé à capitaine Joseph Audibert, 36 l. « pour ses gages de capitanagi de la présente année » (27 juillet 1613). — Payé 3 l. aux prieuresses de la confrérie de Notre-Dame fondée en l'église d'Auriol « pour subvenir aux frais qu'elles font à la dévotion nouvellement érigée audict jour Notre-Dame de mi-août » (13 février 1614). — Payé à Pierre Cadis, serrurier, 20 s. pour deux clavettes qu'il avait remplacées à l'horloge communale (28 avril 1614).

CC. 276. (Liasse.) — 2 cahiers faisant 56 feuillets et 89 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1614-1615. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Honoré Légier, trésorier du 1er mai 1614 au 1er mai 1615. — Payé « à Me Jacques Miquelli, hoste, quatre livres pour despens faicts à son logis en deux dîners faicts par Mes Joseph Baulme, Jacques Ravat, notaires, et nous Consuls, et Me Rigaud, greffier, lhors que ledict Me Ravat nous voulaist remetre les papiers et caisse d'iceulx pour en fère l'inventaire et conformer aussi les vieulx inventaires avec lesdicts papiers » (30 avril 1615).

CC. 277. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1615-1616. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du trésorier en charge du 1er mai 1615 au 1er mai 1616.

CC. 278. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1616-1617. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Marc-Pompée Baulme, trésorier du 1er mai 1616 au 1er mai 1617.

CC. 279. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier ; 9 sceaux pendants ; 2 sceaux plaqués.

1617-1618. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Blanc, trésorier du 1er mai 1617 au 1er mai 1618. — Payé 4 l. 16 s. à Octavien Sauvan, menuisier, pour un siège destiné à être mis dans la chapelle Saint-Antoine de la paroisse, pour l'Enseigne et le Capitaine de la Jeunesse (26 mai 1619). — Payé à Me Joseph Cameron, notaire, 30 l. pour un coin de terre destiné à l'élargissement du chemin public au quartier de Joux, et ce en vue de n'être pas obligé à construire un mur de soutènement qui serait plus coûteux (3 avril 1618).

CC. 280. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1618-1619. — Comptabilité. — Pièces justificati-

ves du compte du trésorier en charge du 1er mai 1618 au 1er mai 1619.

CC. 281. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1619-1620. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du trésorier en charge du 1er mai 1619 au 1er mai 1620.

CC. 282. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1620-1621. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Hugues Roque, trésorier du 1er mai 1620 au 1er mai 1621. — Remboursement à Joseph Audibert, bourgeois, premier consul, de 18 s. prix d'un livre couvert de carton vert remis au Curé pour y inscrire les décès qui se produiront dans la Communauté (2 juin 1620). — Payé à Mr Jacques Velin, docteur en médecine, 30 l. pour un semestre de ses gages comme médecin communal (29 janvier 1621).

CC. 283. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1621-1622. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Me Pierre Baulme, notaire, trésorier du 1er mai 1621 au 1er mai 1622. — Payé 14 l. à Mres Guillaume Jacquet, diacre, Urbain Bargès et Pierre Carri pour avoir sonné les cloches pendant le mauvais temps en vue de la conservation des récoltes (14 octobre 1621).

CC. 284. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1622-1623. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du trésorier en charge du 1er mai 1622 au 1er mai 1623.

CC. 285. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1623-1624. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Baptiste Rigaud, trésorier du 1er mai 1623 au 1er mai 1624. — Payé 1 l. 16 s. une petite « verge à poids » remise à Marc-Antoine Aillaud, l'un des « pesadours » (8 août 1623).

CC. 286. (Liasse.) — 199 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1624-1625. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Estienne, dit Gouiran, trésorier du 1er mai 1624 au 1er mai 1625. — Paiement fait à Claude Guigou, fils de Jacques, maître menuisier, de Marseille, pour avoir remis l'horloge à neuf et « rhabillé le Jacomart » (2 août 1625).

CC. 287. (Liasse.) — 151 pièces, papier ; 3 sceaux plaqués.

1625-1626. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Gautier, trésorier du 1er mai 1625 au 1er mai 1626. — Payé 3 l. à Me Jacques Baulme, avocat au Parlement, « pour avoir recherché dans la transaction escripte en latin entre le sieur Abbé et la Communauté dudict lieu, les privilleges quy sont esté donnés à ladicte Communauté sur les eaux de la rivière d'Huveaulne » (1er novembre 1625). — Payé 3 l. 10 s. à Antoine Pons « pour une beste sauvage appelée biche » offerte au conseiller de Sigoyer, rapporteur du procès de la Communauté contre le sr Melchion, de Rians (8 février 1626). — Procès entre Marguerite de Blanc, femme de Gaspard Sicard, bourgeois, et Madeleine Collanier, veuve de Pierre Blanc, pour une somme de 466 l. 12 s. que celle-ci devait à la première et au sujet de laquelle une saisie-arrêt avait été pratiquée entre les mains de la Communauté redevable d'une pension à la Dlle Collanier (1625-1626).

CC. 288. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1626-1627. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de [illegible], trésorier du 1er mai 1626 au 1er mai 1627. — Payé à Jean Moret, maître maçon, 12 s. pour avoir réparé le pavé du pont Notre-Dame et avoir posé un gond à la porte de la « [illegible] » ([illegible] 1627).

[illegible]

1628-1629. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de [illegible], trésorier du 1er mai 1628 au 1er mai 1629. — Payé 4 s. au porteur

d'une lettre par laquelle le conseiller de Flotte invitait les Consuls à venir à Roquevaire, le lendemain à 9 heures, au plus tard, lui porter les réclamations qu'ils pourraient avoir à faire au sujet des désordres commis chez eux par les soldats (30 avril 1629).

CC. 290. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1629-1635. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Balthazar Chabert, trésorier du 1er mai 1629 au 1er mai 1630. — Lettre de MM. Cordier et Cameron, d'Aix, annonçant aux Consuls que la peste vient d'éclater à Digne, Mézel, Puymichel etc., et les invitant à prendre les mesures prophylactiques nécessaires (21 juin 1629). — Remboursement à Mr Pierre Rigaud, notaire royal et viguier, de 54 l. 8 s. montant de diverses drogues qu'il avait achetées à Marseille « pour les provisions de la Communauté ». Ces drogues sont de l'angélique, du storax, du benjoin, de l'encens, de la thériaque fine, du mithridate et de l'alquermès (12 août 1629). — Payé au capitaine de ville, Pierre Pascal, 75 l. pour les frais extraordinaires par lui faits à l'arrivée du comte de Moret (4 novembre 1629).

CC. 291. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 160 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1630-1631. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Guillaume Bourrel, trésorier du 1er mai 1630 au 1er mai 1631. — Payé 5 sous à Jacques Fassy pour avoir conduit à Roquevaire un maure venant des galères de Savoie (20 mars 1631).

CC. 292. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1631-1632. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Baulme, trésorier du 1er mai 1631 au 1er mai 1632. — Procès-verbal de la visite du corps de Madeleine Caffarel, femme de Bernard Masse, fait à la requête des Consuls par le Dr Gorse qui constate que la grosseur « immodérée » relevée sur le cadavre n'est pas d'origine pesteuse mais provient d'une hernie jointe à une « suffocation de matrice » (1er juillet 1631).

CC. 293. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 176 pièces, papier ;

1632-1633. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Laget, trésorier du 1er mai 1632 au 1er mai 1633. — Payé à trois muletiers 7 l. 10 s. pour avoir été, avec cinq mulets, chercher à Marseille les armes de la compagnie de M. de Pilles cantonnée à Auriol (9 octobre 1632). — Donné une quadruple d'Espagne (16 l. 12 s.) au sr Charlemagne, secrétaire du maréchal de Vitry, pour obtenir le délogement de la compagnie d'ordonnance de cet officier (20 janvier 1633). — Payé 6 l. à Jean Villeneuve pour avoir porté à Aix le procès-verbal d'une « esmotion populière » suscitée le 13 février par les paysans qui protestaient contre une augmentation des droits de mouture et de fournage votée par le Conseil communal (25 février 1633).

CC. 294. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1633-1634. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Antoine Gras, trésorier du 1er mai 1633 au 1er mai 1634. — Payé 6 l. à Antoine Bounella, peintre, de Marseille, pour la dorure et l'argenture de deux bâtons destinés aux choristes de la paroisse (25 octobre 1633).

CC. 295. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1635. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Jean-Honoré Cameron, trésorier du 1er mai 1634 au 1er mai 1635. — Note relative à diverses pièces comptables retirées de leurs dossiers respectifs pour servir aux comptes des égalisations (13 avril 1635).

CC. 296. (Liasse.) — 371 pièces, papier.

1635-1636. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Pascal, trésorier du 1er mai 1635 au 1er mai 1636. — Payé 168 l. pour 20 mousquets garnis de leurs banderolles que la Communauté avait fait acheter à Aix pour armer partie des vingt-quatre soldats qu'elle avait dû fournir pour le service du Roi (25 septembre 1635).

CC. 297. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1636-1637. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Louis Raymond, trésorier du 1er mai 1636 au 1er mai 1637. — Reçu de 415 l. 4 s. donné par M. de Larochejaquelein aux Consuls pour la part incombant à la Communauté dans l'entretien de trois compagnies du régiment des Galères en garnison à Toulon (4 août 1636).

CC. 298. (Liasse.) — 357 pièces, papier.

1634-1638. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Estienne, dit Gouiran, trésorier du 1er mai 1637 au 1er mai 1638. — Payé 5 l. pour payer au sr Luquet, de Marseille, pour balles, poudres, mèches et boulets destinés à l'attaque des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite (3 juin 1637). — Payé 3 s. 6 d. pour l' « entretènement » de l'ordinaire de la poste à Lyon et Paris (2 janvier 1638).

CC. 299. (Liasse.) — 279 pièces, papier.

1639-1640. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Jayne, trésorier du 1er mai 1639 au 1er mai 1640.

CC. 300. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1642-1643. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Barthélemy Pascal, trésorier du 1er mai 1642 au 1er mai 1643. — Payé aux prêtres de la paroisse 12 l. pour les intérêts d'un capital de 240 l. à eux légué par Joseph Audibert, bourgeois (10 octobre 1642).

CC. 301. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1648-1649. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Barthélemy Vellin, trésorier du 1er mai 1648 au 1er mai 1649. — Payé à Jean Fautrier, dit Siron, poissonnier, de Cassis, 14 l. 5. s. 4 d. pour 107 l. de sardines distribuées aux soldats cantonnés à Auriol (5 septembre 1648). — Payé 43 l. [illegible] pour les droits d'affranchissement de la vingt deuxième partie et demie des biens roturiers des Communautés, des 9 l. de l'ancien fouage et des 7 l. du subside du vin (9 avril 1649).

CC. 302. (Liasse.) — 1 cahier de 5 feuillets papier, 1 pièce parchemin, 610 pièces, papier ; 1 sceau pendant ; 2 sceaux plaqués.

1649-1650. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jacques Martin, trésorier du 1er mai 1649 au 1er mai 1650. — Payé à Jean Mourier, maître apothicaire, 6 l. 12 s. pour deux torches fournies au sr de Valavoire et vingt « poyres » de confiture pour le sr de Bormes (10 janvier 1650).

CC. 303. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1650-1651. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte du trésorier en charge du 1er mai 1650 au 1er mai 1651. — Payé 2 l. 6 s. à Gaspard Guinoard pour les dommages faits dans sa propriété du quartier de Joux où l'on avait construit une cabane pour les gardes pendant une épidémie qui avait sévi à Roquevaire et à Aubagne (30 septembre 1650).

CC. 304. (Liasse.) — 276 pièces, papier ; 1 imprimé.

1651-1652. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Claude Vieil, trésorier du 1er mai 1651 au 1er mai 1652. — Payé à Anne Bourbon, courtière, 3 l. 17 s. pour lingerie par elle fournie à l'usage d'une petite fille trouvée sur le seuil de l'église, le 20 avril précédent (19 juin 1651). — Payé à Madeleine Bertrand, femme d'Étienne Guitton, 6 florins pour un mois qu'elle a nourri ladite fillette (19 avril 1651). — Payé aux prieuresses de la confrérie de Notre-Dame [illegible] pour les [illegible] que la Communauté [illegible] de Nostre Dame de la mi-aoust à ceulx qui courent et sautent et aulx j[e]usnes enfans aussy » (12 août 1651). — [illegible] Pierre Gaillard, trésorier des États de Provence, en [illegible] — [illegible] Antoine Miquelly 38 l. 11 s. 6 d. qu'il avait payés de [illegible] 1652).

CC. 305. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1652-1653. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Honoré Gautier, trésorier du 1er mai 1652 au 1er mai 1653. — Payé 2 l. à Antoine Aubert pour être allé chercher aux bastides du terroir et à Belcodène les propriétaires de diverses maisons d'Auriol pour qu'ils vinssent ouvrir celles-ci aux soldats qui devaient y loger (30 septembre 1652).

CC. 306. (Liasse.) — 1 cahier de 23 feuillets et 24 pièces, papier.

1653-1654. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Luc Pascal, trésorier du 1er mai 1653 au 1er mai 1654. — Payé à Mre François Masse, prêtre, et Gaspard Estienne, régents des écoles, 54 l. pour un quartier de leurs honoraires (17 mars 1654). — Casernet des rentes de la Communauté remis à Louis Guigou.

CC. 307. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1657-1658. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Gay, trésorier du 1er mai 1657 au 1er mai 1658. — Payé 11 l. à Pierre Besnard, de Marseille, pour la reliure d'un psautier « et autres choses » (15 décembre 1657).

CC. 308. (Liasse.) — 418 pièces, papier.

1658-1659. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Honoré Colomb, trésorier du 1er mai 1658 au 1er mai 1659. — Payé à Guillaume Poinsseau, maître serrurier, 2 l. pour avoir mis une pomme et une fleur de lis au drapeau de l'Enseigne (28 juin 1658). — Payé 7 l. 9 s. de l'imposition mise pour l'entretien de la famille du viguier d'Aix, par les Trésoriers généraux de France (10 janvier 1659).

CC. 309. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1654-1665. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Gaspard Riboulet, trésorier du 1er mai 1665 au 1er mai 1666. — Quittances des sommes payées pour le greffe seigneurial de La Ciotat (21 avril 1654, 29 juin 1662 et 7 juillet 1665).

CC. 310. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1669-1670. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Colomb, trésorier du 1er mai 1669 au 1er mai 1670. — Payé à François Gautier 6 l. reste des 18 l. qui forment ses gages annuels de sergent ordinaire (24 avril 1670).

CC. 311. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1670. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Honoré Estienne, trésorier du 1er mai 1670 au 1er mai 1671. — Rôle des dépenses faites pour la Communauté par Antoine Raymond, consul sortant. Le total s'élève à 207 l. 13 s. (15 juillet 1670).

CC. 312. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1677-1678. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Colomb, trésorier du 1er mai 1677 au 1er mai 1678. — Payé 450 l. à Mr Pierre des Essars pour le huitième denier des biens et droits aliénés par le précédent seigneur en faveur de la Communauté (15 juin 1677). — Significations faites aux Consuls d'avoir à payer audit des Essars 7 l. pour une terre et vigne vendue par la Communauté à Françoise Blanc, femme d'Estienne Bosc, et 8 l. pour un jardin vendu à Honoré Gras (3 avril 1678).

CC. 313. (Registre.) — In-f° ; 193 feuillets, papier.

1678-1679. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Louis Long, trésorier du 1er mai 1678 au 1er mai 1679. — Rôle d'une taille de 15 s. pour livre cadastrale imposée sur tous les possédants-biens d'Auriol par délibération du 3 mai 1678, remis à Me Étienne Guitton chargé de l'exaction moyennant une remise de 10 l. 15 s. par 100 écus.

CC. 314. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1685. — Comptabilité. — Pièces justificatives du

compte d'André Gaultier, trésorier du 1er mai 1684 au 1er mai 1685. — Payé 55 l. 10 s. au greffier du sénéchal pour les frais d'une procédure instruite par le lieutenant criminel contre trois cavaliers et le maréchal des logis de la compagnie de Vauconcourt (6 avril 1685).

CC. 315. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688. — Comptabilité. — Compte de Jean Moustiers, trésorier du 22 septembre 1686 au 1er mai 1687. Le total des chargements est de 3.090 l. 2 s. 2 d. et le total des déchargements de 2.534 l. 5 s. 2 d. (1688).

CC. 316. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1690. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Chaffard, trésorier du 1er mai 1690 au 1er mai 1691. — Quittance de 1.000 l. payée par la communauté d'Auriol pour sa quote-part de l'indemnité de 6000 l. mise par le Roi à sa charge ainsi qu'à celle des villes d'Aubagne, Roquevaire et Saint-Zacharie pour le transfert à Saint-Chamas des moulins à poudre établis le long de l'Huveaune (26 octobre 1690).

CC. 317. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Ailhaud, trésorier du 1er mai 1692 au 1er mai 1693. — Payé 1.980 l. pour la finance de l'office de Conseiller procureur du Roi réuni à la Communauté (18 décembre 1692).

CC. 318. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1693. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jacques Tapan, trésorier du 1er mai 1693 au 1er mai 1694. — Payé à Me Tournatory, procureur au siège général, 12 l. pour les frais d'un procès criminel intenté par la Communauté à celle de Roquevaire (18 décembre 1693). — Paiement des taxes dues aux témoins cités dans cette affaire (1693).

CC. 319. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1695-1696. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Suzanne, trésorier du 1er mai 1695 au 1er mai 1696.

CC. 320. (Liasse.) — 1 cahier in-f° de 5 feuillets et 4 pièces, papier.

1705. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Balthazar Gaulier, trésorier du 1er mai 1705 au 1er mai 1706. — Payé 1.814 l. pour l'achat des offices de lieutenant de maire et assesseur créés par édit de mai 1704 (4 août 1705).

CC. 321. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1706-1707. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jacques Jullien, trésorier du 1er mai mai 1706 au 1er mai 1707. — Payé 181 l. 4 s. pour le prix de l'office de juré priseur vendeur de biens meubles (10 mai 1706). — Payé à Joseph Négrel, commis de la poste aux lettres de Roquevaire, 1 l. 6 s. 9 d. pour les correspondances transmises par son bureau à la communauté d'Auriol (31 juillet 1706). — Payé à Joseph Roubaud, hôte, 18 l. pour le « banquet du nouvel état ». Le menu comprenait : des pigeons, un agneau, deux poules avec leur soupe, quatre entrées, deux lapereaux, un pâté, deux plats de bouilli, des fruits, plus le pain et le vin (1er mai 1707).

CC. 322. (Liasse.) — [illegible]

1710. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Joseph Lambert, apothicaire, trésorier du 1er mai 1709 au 1er mai 1710. — Relevé des sommes payées par le trésorier.

CC. 323. (Liasse.) — [illegible]

1715. — Comptabilité. — Pièce justificative du compte de Jean Suzanne, trésorier du 1er mai 1713 au 1er mai 1714. — Vérification du compte de Nicolas Estienne, fermier du quinzain, faite par Nicolas d'Hermitte, seigneur de Belcodène et Fuveau, syn[illegible]

des forains, et par Antoine Bissarel et Jean-Baptiste Velin, auditeurs des comptes. Le total des chargements s'élevant à 11.625 l. et celui des déchargements à 16.971 l. 9 s. 9 d., le comptable est déclaré créancier de 5.346 l. 9 s. 9 d. (5 février 1715).

CC. 324. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1714-1715. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Dol, trésorier du 1er mai 1714 au 1er mai 1715. — Rôle des sommes payées par Claude Saunier, commis à l'exaction du capage établi pour subvenir aux dépenses nécessitées par les fontaines publiques (29 août 1714).

CC. 325. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1714-1716. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Baptiste Velin aîné, trésorier du 1er mai 1715 au 1er mai 1716. — Payé à Guillaume Riboulet 39 l. pour les flambeaux de cire blanche employés à l'usage de la reine d'Espagne et de son équipage lors de son passage à Auriol, en 1714 (9 octobre 1715). — État des arrérages d'impositions dus par la Communauté au 4 décembre 1715. Le total est de 9.367 l. 18 s. 4 d.

CC. 326. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 87 pièces, papier ; 1 imprimé.

1705-1719. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Riboulet, trésorier du 1er mai 1716 au 1er mai 1717. — Payé 2 l. pour la révision d'une quittance de 191 l. 6 s. 4 d. payés en 1705 pour les droits d'amortissement et nouvel acquêt (17 mai 1716). — Donné 3 l. à Joseph Simian, fils du rentier de la bastide de la dame de Raymond « pour deux petits loups au laict qu'il a pris au deffens de la Communauté » (5 juin 1716). — Rôle des particuliers qui avaient aidé à éteindre un incendie dans les bois de la Lare (22 septembre 1716). — Payé 9 l. « pour quinze hommes qui ont resté pendant la nuit aux avenues de ce lieu, à raison de 12 sols pour chascun, lors du passage du régiment d'infanterie de Blaisois logé en ce lieu le 21 septembre dernier, pour empêcher que les soldats derrobassent les fruits de la campagne suivant l'ordre du major » (3 décembre 1716). — Lettre du sr Ricard, d'Aix, disant aux Consuls : « C'est la quatrième fois que je vous écrits pour vous demander l'extrait du compte de vostre trésorier de l'année 1715 et quoy que vous n'ayés pas proffitté de ces avis, je suis bien aise de vous donner encore celluy cy pour vous avertir que sy je ne reçois pas ce compte dans 10 jours, Mr le Procureur général envoyera des huissiers pour vous mettre en prison » (7 mars 1717).

CC. 327. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1717-1718. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Velin, trésorier du 1er mai 1717 au 1er mai 1718. — Payé à Mr Antoine Garnier, notaire royal, 40 l. pour avoir dressé le dénombrement de la population, l'état de situation du lieu et la valeur du cadastre (1er avril 1718). — Payé à Mre Joseph Martiny, vicaire, 12 l. pour marier une pauvre fille suivant la fondation faite par M. de Tournon (28 avril 1718).

CC. 328. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1714-1719. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Riboulet, trésorier du 1er mai 1718 au 1er mai 1719. — Compte rendu par Me Saunier, commis par la Communauté au contrôle des actes et insinuations laïques, du 14 mars au 14 juin 1718. La recette monte à 14 l. 16 s. 6 d. et la dépense à 11 l. 4 s. 4 d. (15 juin 1718).

CC. 329. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1719-1720. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Pierre Fabre, trésorier du 1er mai 1719 au 1er mai 1720. — Payé à Antoine Velin et Jean Martin, boulangers, 56 l. pour le pain distribué aux pauvres aux fêtes de la Pentecôte et qui eût dû être payé par les recteurs de l'Hôpital sur les arrérages de la fondation faite par Mre Riouffe, prêtre, prieur de Ste-Catherine. La Communauté se réserve d'ailleurs de se faire rembourser sur ces arrérages (25 avril 1720).

CC. 330. (Liasse.) — 77 pièces, papier, 2 imprimés.

1720-1721. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Signe, trésorier du 1er mai 1720 au 13 juillet 1721. — Payé 20 l. à titre de gratification à Honoré Cadis comme capitaine de la garde ambulante organisée à l'occasion de la peste (1er juin 1721). — Payé à Pierre Chauvin 6 l. pour avoir fait une fosse destinée à l'ensevelissement des pestiférés (4 juin 1721). — Déclaration de billets de la Banque royale faite en vertu d'un arrêt du Conseil d'État. Cette déclaration porte sur deux billets, l'un de 100 l. t. et l'autre de 10 l. qui sont encore cousus après (30 juin 1721). — Payé 60 l. aux « corbeaux » et 40 l. à deux porteurs de chaise et à leur aide pour leurs gages (6 juillet 1721).

CC. 331. (Liasse.) — 6 cahiers in-4° faisant 83 feuillets et 303 pièces, papier.

1721-1723. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Baptiste Velin, trésorier du 1er mai 1721 au 1er mai 1723. — Payé à Laurent Guis 3 l. « pour avoir nettoyé la maison claustralle attendu son infection par la mort de M. le vicaire Martiny » (17 septembre 1721). — Payé à François Long 5 l. pour la location d'un « peirol » servant à l'échaudement des hardes des pestiférés (12 janvier 1722). — Payé au sr David, imprimeur d'Aix, 7 l. 10 s. pour mille billets de santé (31 janvier 1722). — Compte des secours reçus des Procureurs du Pays, tant en argent qu'en nature sous forme de bœufs (1721-1722). — Comptes des secours fournis aux habitants par la Communauté, sous forme de viande et de grains.

CC. 332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1722-1725. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Charles Guinoard, trésorier du 1er mai 1723 au 1er mai 1724. — Reçu de l'Hôpital St-Jacques, de Cannes, de 832 l. 10 s. légués en 1712 par Mre Riouffe, prieur, pour faire des distributions de pain aux pauvres (14 janvier 1724). — Payé à Jean-Baptiste Estienne d'Honoré, ménager, 30 l. prix d'un chêne blanc employé à la confection d'une croix de mission et de ses mystères (25 mars 1724). — Remboursement à Jean Ruel, maître papetier, de 721 l. 5 s. provenant d'un emprunt forcé que la Communauté lui avait fait au temps de la peste (4 avril 1724). — Décharge donnée au Trésorier d'une perte de 41 l. 6 s. 3 d. provenant de la diminution des espèces en caisse, à raison de 3 l. par écu d'or et 15 sols par écu blanc au 11 février ; 4 l. par louis, 23 s. par écu, 9 d. par pièce de 3 s., au 5 avril (6 avril 1724). — Payé aux sœurs Michel, maitresses d'école, 30 l. pour leurs gages d'une année (30 avril 1724). — Procès-verbal de la vérification du compte de la taille. Les chargements montent à 10.225 l. 15 s. et le déchargement à 10.288 l. 12 s. 8 d., d'où un déficit de 60 l. 17 s. 6 d. (10 avril 1725).

CC. 333. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1724-1725. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean Martin, trésorier du 1er mai 1724 au 1er mai 1725. — Payé à Joseph [illegible], officier, 1 l. 10 s. pour avoir sommé le vicaire de remettre aux Consuls « les croix d'argent, l'encensoir et boite pour tenir l'encens et autres vases et ornements qui peuvent être touchez par main laïque » (29 mars 1724).

CC. 334. (Liasse.) — [illegible]

1725 — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Martiny, trésorier du 1er mai au 14 octobre 1725. — « Compte de ce que le sr Joseph Martiny, trézorier moderne de la présente année de 1725, a payé d'avance sans avoir aucun cazarnet en main pour n'estre pas obligé de rendre compte, si tant est que les chicannes monstrueuses qu'on fait naitre pour la cassation du nouvel état ayent lieu ». Le total s'élève à 505 l. (12 septembre 1725).

CC. 335. [illegible]

1724-1726. — Comptabilité. — Compte de Pierre Raymond, trésorier du 14 octobre 1725 au 1er mai 1726. — Total des chargements : 17 674 l. 15 s. 2 d. ; total des déchargements 6.765 l. 3 s. ; excédant : [illegible] l. 12 s. 2 d. (18 [illegible] 1726). — Pièces justificatives. — Payé à J. Rambot, sculpteur d'Aix, 27 l.

pour une pile ornée de trois « masques » destinée à l'une des fontaines (21 février 1726). — Payé à Mre Estienne, vicaire de Peypin : « 12 l. 10 s. pour le loyer de sa maison pendant 6 mois que la Communauté fournissait pour l'habitation des RR. PP. Capucins de ce lieu, sans que lesd. RR. Pères puissent rien prét-tendre à l'avenir pour lad. habitation comme ne l'ayant fournie jusques à présent sans tirer à conséquence » (12 avril 1726).

CC. 336. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 188 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1726-1728. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Riboulet, trésorier du 1er mai 1726 au 1er mai 1727. — Payé 6 l. à un garde qui avait apporté l'ordre de faire chanter un Te Deum pour le rétablissement de la santé du Roi (5 septembre 1726) — Payé au sculpteur Rambot, d'Aix, 12 l. pour le plan et le devis de la fontaine du Pàti d'Abas (28 décembre 1726). — Payé à Joseph Bosc, aux hoirs d'Antoine Ferrier, à ceux de Guillaume Bissarel, et à Dominique Laget, 84 l. 7 s. représentant le solde de ce qui leur était dû pour les mulets qu'ils avaient fournis lors de la campagne de Catalogne, en 1719 (27 avril 1727).

CC. 337. (Liasse.) — 1[illegible]4 pièces, papier.

1722-1728. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Joseph Giraud, trésorier du 1er mai 1727 au 1er mai 1728. — Payé 10 l. pour une balance « tirant dix huit livres du petit poids », pour le service de la boucherie communale (17 mars 1728). — Remboursement à Mre Roussenq, vicaire, de 12 l. par lui données au sr Mandin, orfèvre d'Aix, pour la dorure d'un calice (25 mars 1728). — Payé à Joseph Pascal, dit Tobie, 6 l. pour la plantation à la place du Pàti d'Amont, de trois ormeaux (4 avril 1728).

CC. 338. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1726-1730. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Dominique Laget, trésorier du 1er mai 1728 au 1er mai 1729. — Payé 3 l. aux prieurs de la confrérie de la Sainte-Croix pour les « joies » qu'ils décernent le jour de leur fête, soit le 14 septembre (18 septembre 1728). — Procès-verbal de la vérification du compte de Laget. Le total des chargements s'élève à 19.537 l. 1 s. 3 d. et celui des déchargements à 19.308 l. 3 s. 5 d., d'où un excédant de 228 l. 17 s. 10 d. (28 janvier 1730).

CC. 339. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1729-1730. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Paul Gastaud, trésorier du 1er mai 1729 au 1er mai 1730. — Payé 15 l. au sr Adibert, d'Aix, pour l'impression des remontrances de la Communauté au sujet de son nouvel affouagement (23 août 1729). — Remboursement au trésorier de 112 l. 12 s. par lui avancés pour les réjouissances faites à l'occasion de la naissance du Dauphin « pour les tambour et menestrier : 3 l. 4 s. ; 5 douzaines gobelets avec leur fleurdelis : 1 l. 10 s. etc. » (3 décembre 1729).

CC. 340. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1730-1731. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Charles Guinoard, trésorier du 1er mai 1730 au 1er janvier 1732. — Payé au sr Brignol 390 l. pour solde des honoraires que la Communauté lui devait pour la confection du nouveau cadastre (13 janvier 1731). — Procès-verbal de la vérification du compte de Jean-Baptiste Richelme, exacteur de la taille, de laquelle il ressort que les chargements montent à 10.227 l. 3 s. 2 d. et les déchargements à 10.263 l. 2 s. 7 d. d'où un déficit de 35 l. 19 s. 5 d. (s. d.). — Un mémoire des affaires que la Communauté avait pendantes devant les tribunaux d'Aix porte frappé à l'encre noire au moyen d'un cachet à cire un sceau évidemment bien antérieur qui porte l'auriol dans une couronne formée de deux palmes et le nom de la ville au-dessous. La crosse, insigne du seigneur, en a disparu contrairement à l'ordonnance.

CC. 341. (Liasse.) — 1[illegible]7 pièces, papier ; 2 imprimés.

1731-1733. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte d'Antoine Simon, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1732. — Achat d'une trompette pour le valet de ville (25 novembre 1732). — Payé au sr Roux, maître maçon de Marseille, 24 l. pour être

venu visiter l'église paroissiale et donner le devis de la nouvelle maison de ville (30 décembre 1732).

CC. 342. (Liasse.) — 14 pièces.

1732-1733. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Riboulet, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1733. — Procuration passée à Mr Rey, agent de la Communauté à Aix, pour encaisser le montant d'un mandement pour les logements des gens de guerre et, ce mandement ayant été perdu, pour délivrer une quittance publique au nom de la Communauté (25 mars 1733).

CC. 343. (Liasse.) — 106 pièces, papier ; 2 imprimés.

1720-1734. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Marc Estienne, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1734. — « Payé 8 l. aux quatre soldats desquels M. Négrel-Bruny, subdélégué de l'Intendance au département de Roquevaire, s'est fait accompagner et assister pour tirer au sort la jeunesse de ce lieu pour la milice et éviter le désordre qui pourroit arriver à ce sujet » (27 janvier 1734). — Circulaire de l'intendant Lebret faisant part aux Consuls de la mort de son père et leur ordonnant de faire chanter un Te Deum pour la victoire de Guastalla (20 octobre 1734).

CC. 344. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1729-1735. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Marc Estienne, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1735. — Payé à Gabrielle Blanc, fille de Louis, 30 l. représentant les honoraires du 1er consul, M. de Moricaud, qui les lui avait abandonnés pour faciliter son mariage (6 janvier 1735). — Payé à Honoré Cadis, officier du lieu, 11 l. 4 s. pour l'emprisonnement d'un inconnu (14 avril 1735).

CC. 345. (Liasse.) — 1 cahier de 6 feuillets et 46 pièces, papier

1734-1736. — Comptabilité. — Pièces justificativas du compte de Marc Estienne, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1736. — Payé à Mr Hodoul, agent de la Communauté à Aix, 30 l. pour ses honoraires d'une année (12 février 1736). — État des réparations dont la Communauté avait fait les frais et dont elle réclamait le quart au seigneur en vertu de la transaction de 1360 (s. d.)

CC. 346. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1737. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Marc Estienne, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1737. — Payé à Étienne Vitalis, marchand, 58 l. prix d'un coin de terre acheté pour l'agrandissement de la place que la Communauté doit faire au pont (31 décembre 1737).

CC. 347. (Liasse.) — 136 pièces, papier ; 2 imprimés.

1737-1739. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Joseph Dol, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1738. — Payé à Barthélemy Guitton, maître boulanger, 51 l. 6 s. pour le pain par lui fourni au nom de la Communauté aux femmes Magaud et Barre, folles (1er janvier 1738). — Payé 220 l. pour arrérages de pension aux recteurs des hôpitaux d'Aix en qualité de légataires de Me de Cormis (17 mars 1738).

CC. 348. (Liasse.) — 19 pièces, papier ; 1 imprimé.

1737-1740. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Riboulet, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1739. — Payé aux PP. Capucins 500 l. pour reste de l'indemnité à eux accordée par le Conseil (28 mars 1739). — Payé au Dr Tournatory 50 l. pour ses honoraires de quatre mois en qualité de médecin communal (1er juin 1739).

CC. 349. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1737-1740. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Plumier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1740. — Reçu de 2 l. 5 s. délivré par le sr Guillache, trésorier de la Communauté de Peypin, à Gaspard Long, rentier de la Destrousse, pour la capitation de son valet, Pierre Long (29 juin 1738).

CC. 350. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 imprimé.

1741. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Marc Estienne, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1741.

CC. 351. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1724-1743. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1742. — Billet de 20 s. de la loterie faite à Marseille pour la construction de l'église paroissiale de St-Ferréol (octobre 1724). — Payé 6 l. pour 24 pans de toile grossière pour deux chemises en forme de sarreau fournies à la nommée Barre, faible d'esprit (15 février 1742). — Payé 105 l. 9 s. dont 27 l. 3 s. pour le prix d'un chapeau bordé, d'une veste, de deux chemises, de deux tours de col, d'un havre-sac, d'une paire de guêtres et d'une paire de souliers fournis à chacun des trois miliciens de la Communauté, 3 l. de gratification accordée à chacun d'eux, et 5 l. pour frais de levée de chaque soldat (1er mai 1742). — Gratification de 20 l. accordée à Antoine Giraud, valet de ville, pour la peine qu'il s'est donnée au sujet du logement des troupes d'Espagne lors de leur passage à Auriol (30 juin 1742).

CC. 352. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1742-1744. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1743. — Payé à M. Chataud, officier royal, 12 l. pour avoir recherché deux jeunes gens qui avaient été d'office incorporés dans la milice attendu leur absence au moment du tirage au sort (11 mars 1743). — Payé 66 l. au sr Bérage et Cie, d'Aix, pour un chaperon de velours de Gênes cramoisi et de taffetas d'Angleterre violet destiné au maire (9 septembre 1740). — Procès-verbal de la vérification du compte de François Aubanel portant les chargements à 4.363 l. 1 s. 4 d., et les déchargements à 3.346 l. 7 s. 4 d., d'où un excédant de 1.016 l. 4 s. (1744 ?).

CC. 353. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

1743-1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1744. — Payé à Mre Roussenq, curé, 6 l. pour l'abonnement de son droit de fournage (10 janvier 1744). — Payé au sr Charnier, peintre, de Marseille, 8 l. pour un tableau représentant Saint-Marc destiné à être placé à la station du quartier de St-Pierre (13 mai 1744) et 9 l. pour réparations aux tableaux placés dans les stations du chemin de la chapelle Sainte-Croix (18 mai 1744). — Payé 10 s. à Fleury Magaud, serrurier, « pour avoir acomodé la serrure du horloge ayant été embarrassée par les enfans qui avoient mis des pierres dedans » (28 août 1744). — Relevé des dépenses faites pour la construction de deux ponts sur l'Huveaune, au quartier de Joux, prescrite par le maréchal de Belle-Isle (s. d.) — État et déclaration des fournitures et dépenses faites par la communauté du lieu d'Auriol, viguerie d'Aix, au sujet de la guerre, pendant l'année 1744 (s. d.).

CC. 354. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1745. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1745. — Payé à Joseph Raymond, marchand, 21 l. pour des cocardes fournies aux muletiers levés pour le service du Roi, et autres articles (2 mai 1745).

CC. 355. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1745-1747. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1746. — Remboursement au trésorier de 12 l. par lui avancées pour les voitures fournies aux officiers conduisant les détachements des prisonniers de guerre échangés (26 janvier 1746). — Payé 35 l. 5 s. pour l'équipement — y compris le petit écu de gratification — donné à Jean-Baptiste Long, milicien fourni par la Communauté en remplacement de Philibert Ladret qui avait déserté après avoir lui-même touché son équipement et sa gratification (23 février 1746). — État et rôle de la fourniture

et dépense faite par la Communauté à l'occasion du camp qui avait été établi à Roquevaire et transféré à Joux, terroir d'Auriol (1747 ?).

CC. 356. (Liasse.) — 1 cahier de 12 feuillets et 174 pièces, papier.

1744-1754. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1747. — Payé 25 l. à Joseph Duchêne, de Marseille, pour six hallebardes (4 janvier 1747). — Payé à Jean-André Chabot, également de Marseille, 12 l. pour 4 peaux de chèvre à 40 s. pièce ; 2 paires de baguettes de tambour à 20 s. la paire, et 2 paires de timbres à 20 s. la paire (3 janvier 1747). — Compte de Jean Trémelat, préposé à la garde du magasin à fourrages établi au pont de Joux du 23 décembre 1746 au 10 février 1747, arrêté le 23 avril 1754.

CC. 357. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1747-1748. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1748. — Payé 90 l. aux frères Suzanne, de Roquevaire, à titre de dommages-intérêts pour les dégâts commis dans la terre de la chapellenie Sainte-Catherine dont ils étaient rentiers, pendant le temps qu'y fut établi le camp dit de Joux (30 juin 1748).

CC. 358. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1749. — Reçu de M. Louis de Blanc 800 l. à compte de ce qu'il doit à la Communauté comme adjudicataire du bois de la Lare (1er novembre 1749).

CC. 359. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1738-1750. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1750. — Payé aux recteurs des Pénitents Bourras, 180 l. pour le loyer de leur chapelle qui avait été transformée, pendant deux ans et trois mois, en magasin à fourrage (16 avril 1750). — Payé « à MM. les illustres marguilliers de la vénérable chapelle de Saint-Pierre » 12 l. pour les joies de quatre années (16 juillet 1750).

CC. 360. (Liasse.) — 1 cahier de 5 feuillets et 152 pièces, papier.

1722-1751. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1751. — Payé à Mes Garnier et Martiny, notaires royaux, 150 l., acompte de ce qui leur est dû pour le « rétablissement des archives » (22 mai 1751). — Payé à MM. Bourre et Dageville, architectes de Marseille, 84 l. pour être venus constater l'état de l'église paroissiale (2 octobre 1751). — État des indemnités allouées aux propriétaires à qui on avait pris du terrain pour l'élargissement et la rectification du chemin royal traversant Auriol, depuis le terroir de Belcodène jusqu'à celui de Saint-Zacharie (20 juillet 1751). — Payé 45 l. sur les revenus de la fondation Tournon, à la Dlle Pascal, veuve de Pierre Raymond, en remboursement de pareille somme que ce dernier avait payée à la décharge de la Communauté, à Anne Gautier, femme de Vincent Estienne, laquelle avait été désignée par le vicaire, le 20 janvier 1722, pour bénéficier de cette libéralité (22 juillet 1751). — Remboursement au trésorier de 20 l. 9 s. 9 d. par lui avancés pour les réjouissances faites à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (24 décembre 1751).

CC. 361. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1731-1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Aubanel, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1752. — Payé 6 l. à David, imprimeur d'Aix, pour l'impression d'un précis fait par la Communauté contre Me Chiris, prêtre (1er juillet 1752). — Payé au sr Julien 5 l. 14 s. 6 d. pour la cire par lui fournie lors du feu de joie fait pour célébrer le rétablissement de la santé du Dauphin (17 novembre 1752).

CC. 362. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1753. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Antoine Gautier, trésorier du 1er jan-

vier au 31 décembre 1753. — Payé 89 l. à l'hôpital général Saint-Jacques d'Aix, pour l'entretien du part » de Rose Estienne (3 mai 1753).

CC. 363. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1754-1755. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Antoine Gautier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1754. — Donné à titre d'aumône « à quatre esclaves auxquels les Algériens ont eu la dureté de couper la langue, 12 l. pour servir à racheter des parents qu'ils ont dans le même esclavage » (20 juillet 1754).

CC. 364. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1744-1758. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Antoine Gautier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1755. — Payé 30 s. à Louis Pascal et Jean-Louis Albanés pour avoir été cueillir des fleurs destinées à parer « les Vertus » à l'occasion de la fête de l'Ascension (29 mai 1755).

CC. 365. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1743-1758. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Antoine Gautier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1756. — Payé 48 s. à François Pichon, geôlier, « pour avoir accompagné et mené sur une monture, à Mazaugues, une fille enceinte qui s'était réfugiée dans ce terroir » (14 juillet 1756). — Payé au sr Rias, huissier audiencier au siège général, 50 l. pour les frais nécessités par l'arrestation du second consul Alexandre-Augustin Giraud lequel fut immédiatement relâché, l'exacteur ayant payé les arrérages d'imposition qui avaient motivé la contrainte par corps (3 décembre 1756).

CC. 366. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1743-1759. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Antoine Gautier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1757. — Payé 100 l. 9 s. « pour le contingent de la Communauté du montant du prix des vestes de tricot blanc doublées et croisées, à raison de 14 l. 7 s. chacune, distribuées à chacun des sept miliciens du 1er bataillon d'Aix, des milices de cette Province en garnison à Briançon » (3 novembre 1756).

CC. 367. (Liasse.) — 1 cahier in-fº de 20 feuillets et 266 pièces, papier.

1757-1759. — Comptabilité. — Compte de Jean-Louis Dol, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1758. — Total des chargements : 7.834 l. ; total des déchargements : 7.094 l. 2 s. 5 d. ; excédant : 739 l. 17 s. 7 d. (21 juillet 1759). — Pièces justificatives. — Payé 6 l. 8 s. au sr Richelme, greffier de la communauté de Roquevaire, pour une copie du règlement de cette communauté qu'Auriol voulait comparer avec le règlement qu'elle avait l'intention d'adopter (31 mai 1758). — Payé à Mre Auzière, secondaire, 6 l. « pour avoir relié, réparé un des missels de la paroisse, y avoir ajouté les mots qui y étaient effacés et déchirés et y avoir mis une couverture neufve de peau » (22 décembre 1758).

CC. 368. (Liasse.) — 1 cahier in-fº de 9 feuillets, et 453 pièces, papier ; 1 imprimé.

1737-1762. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de François Plumier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1759. — Payé à Claude Bosc, menuisier, 15 l. « pour avoir donné deux couches de couleur à la croix de mission nouvellement plantée, avoir aussy fait une éponge, une lance, un escriteau, la couronne avec les cloux » (28 décembre 1759). — Payé à Honoré Bonifay, maitre cordier, 3 l. « pour avoir fait un istori d'auphe pour le nouvel hôtel de ville et à l'entrée dudict hôtel pour y essayer (*sic*) la boue des souliers » (29 décembre 1759).

CC. 369. (Liasse.) — 2 cahiers in-fº faisant 30 feuillets et 277 pièces, papier.

1755-1761. — Comptabilité. — Compte de Joseph Riboulet, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1760. — Total des chargements : 7.037 l. 11 s. 2 d. ; total des déchargements : 5.657 l. 7 s. 6 d. ; excédant : 1.380 l. 3 s. 8 d. (7 décembre 1761). — Pièces justificatives. — Payé à Me Benoît Ballat, greffier de la juridiction, 7 l. 5 s. « pour les frais du procès-verbal de

l'exposition faite par la nommée Magdelene Chabaud de sa grossesse des œuvres de Jean Nègrel, de ce lieu, procédant sçavoir : 15 s. pour la dresse du comparant, papier compris ; trois livres pour les droits de M. le viguier, deux livres pour ceux du procureur jurisditionnel et 30 sols pour ceux du greffier » (18 décembre 1760). — Remboursement au trésorier de 27 l. 4 s. montant de quatre flambeaux de cire blanche pesant 16 l. à 34 s. la livre « pour illuminer les s[rs] administrateurs la veille de ces fêtes dernières de la Noël » (28 décembre 1760).

CC. 370. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 31 feuillets et 102 pièces, papier.

1760-1764 — Comptabilité. — Compte d'Antoine Albanés, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1761. Total des chargements : 6.983 l. 3 s. ; total des déchargements : 6.550 l. 15 s. 2 d. ; excédant : 432 l. 7 s. 10 d. (16 décembre 1763). — Pièces justificatives. — « Suivant l'arrêt cejourd'huy rendu par la cour du Parlement du pays de Provence qui condamne Pierre Caire, travailleur du lieu d'Auriol, à l'amende honorable, à la roue, à y expirer et qu'après qu'il aura expiré, sa tête sera séparée de son corps pour être portée et exposée par un jour au chemin qui est près de la terre du nommé Grimaud où l'assassinat a été par luy commis sur la personne de François Pourchier, avec inhibitions et deffenses à toutes personnes d'enlever ladite tête sous peine de la vie. A ces fins l'exécuteur de la haute justice qui va audit lieu d'Auriol pour metre ledit arrest à exécution et auquel il sera donné libre passage, fourni la retraite et de quoy manger et tout ce qui luy sera nécessaire pour l'exécution dudit arrest en payant et en cas de trouble les officiers de justice, consuls et magistrats du lieu d'Auriol et autres lieux luy donneront main-forte s'ils en sont requis, à peine de désobéissance. Donné à Aix, en parlement, le 22 may mil sept cens soixante un. *Signé* : par la Cour, Tamisier. — Nous archer, déclarons que cejourd'huy étant venu à Auriol accompagner l'exécuteur de la haute justice pour metre à exécution le susdit arrest, aurions requis les s[rs] maire et consuls dudit lieu de fournir audit exécuteur deux hommes pour servir à porter les instruments nécessaires pour poser la tête dudit Caire à l'endroit où il a commis l'assassinat et que la Communauté les a payé sur le pied de douze sols chacun. A Auriol, le vingt trois may mil sept cens soixante un. *Signé* : Nègre ». — Certificat des Consuls d'Aix attestant que dans cette ville, le droit de moûture se paie sur le pied du 5 % et que ce taux est même réduit pour les boulangers et particuliers qui s'entendent avec les meuniers (2 juin 1761).

CC. 371. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 36 feuillets et 250 pièces, papier ; 2 imprimés.

1761-1764. — Comptabilité. — Compte de Joseph Boyer, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1762. — Total des chargements : 10.358 l. 14 s. 11 d. ; total des déchargements : 10.336 l. 2 s. 11 d. ; excédant : 22 l. 12 s. (31 décembre 1763). — Pièces justificatives. — Payé à Antoine Le Lichéteur, rentier du chanoine Gorse, 1 l. 16 s. pour avoir fait à la place du Pont des trous destinés à la plantation des arbres (12 mars 1762). — Arrêt de la Cour des Comptes de Provence relatif à la vérification des comptes de La Seyne et faisant connaître sous un jour singulier l'administration de la Communauté. La Cour interdit aux Consuls de faire des dépenses inutiles comme repas, fêtes et banquets ; ni de faire exécuter de prétendues réparations aux bâtiments publics ou aux chemins sans en avoir averti le Conseil et mis les travaux aux enchères (30 juin 1762). — Payé 24 s. à Jean Flayosc, tambourinaire, pour avoir joué à l'occasion d'un feu de joie (29 décembre 1762).

CC. 372. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 42 feuillets et 223 pièces, papier.

1752-1766. — Comptabilité. — Compte de Jean-Joseph Caillol, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1763. — Total des chargements : 9.224 l. 13 s. 11 d. ; total des déchargements : 8.687 l. 12 s. 6 d. ; excédant : 537 l. 1 s. 5 d. (15 novembre 1764). — Donné 24 s. d'aumône aux frères Joseph Campa et Antoine Devot, de la congrégation des Clercs de Saint-Charles Borromée (2 juin 1763). — Payé 36 l. à Jean-Pierre Champion et François Michel, maîtres fondeurs de cloches de Colombey en Lorraine, à titre de dommages-intérêts pour la rupture de la convention passée entre eux et les Consuls au sujet de la refonte de la grande cloche d'Auriol. Cette convention portait que cette refonte se ferait aux mêmes conditions que celle précédemment exécutée par Champion et Michel de la grande cloche de Tourves. Cet acte fut rompu à

la demande du s[r] Galopin, fondeur d'Aix, et le travail mis en adjudication (14 mai, 8 et 24 juin 1763).

CC. 373. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° faisant 66 feuillets
et 231 pièces, papier.

1762-1767. — Comptabilité. — Compte de Claude Bosc, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1764. — Total des chargements : 13.094 l. 3 s. 3 d. ; total des déchargements : 11.356 l. 7 s. 11 d. ; excédant : 1.737 l. 15 s. 4 d. (24 décembre 1765). — Pièces justificatives. — Remboursement au trésorier de 437 l. par lui avancées pour le logement de familles allemandes de passage à Auriol et dont l'effectif total fut de 565 personnes (1[er] mars 1764). — Payé 45 l. au s[r] Martin, orfèvre de Marseille, pour avoir fait pour la croix processionnelle d'Auriol un Christ doré « d'or de séquin » (30 mai 1764). — Payé au s[r] Clément, graveur en cachets d'Aix, 6 l. 18 s. pour un cachet à marquer les moutons (20 octobre 1764).

CC. 374. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° faisant 56 feuillets
et 212 pièces, papier.

1764-1766 — Comptabilité. — Compte de Maximin Bonifay, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1765. — Total des chargements : 6.371 l. 19 s. 7 d. ; total des déchargements : 5.506 l. 10 s. 7 d. ; excédant : 865 l. 9 s. (19 juillet 1766). — Pièces justificatives. — Payé 9 l. à M[re] Jean-Baptiste-Gabriel Guigou, prêtre, aubier, pour avoir réparé une aube (24 décembre 1765).

CC. 375. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 54 feuillets
et 351 pièces, papier.

1765-1769. — Comptabilité. — Compte de François Bissarel, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1766. — Total des chargements : 8.626 l. 5 s. 6 d. ; total des déchargements : 7.949 l. 19 s. ; excédant : 676 l. 6 s. 6 d. (28 novembre 1767). — Pièces justificatives. — Payé 20 l. à François Jullien, valet de ville, pour deux mois de gages en qualité d'aigadier de la Communauté (21 juin 1766). — Reçu donné par B. Malet du dessin de la fontaine Sainte-Barbe dressé par Claude Bosc, maître menuisier, et qu'il s'engage à rendre après l'exécution du travail (14 juillet 1766).

CC. 376. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 66 feuillets
et 313 pièces, papier.

1766-1771. — Comptabilité. — Compte de Pierre Fabre, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1767. — Total des chargements : 7.803 l. 2 s. ; total des déchargements : 7.074 l. 14 s. 9 d. ; excédant : 728 l. 7 s. 3 d. (4 juillet 1768). — Pièces justificatives. — Payé à Joseph Girouse, maître horloger d'Aix, 210 l. pour solde du prix de l'horloge qu'il avait fournie à la Communauté (8 mai 1767). — Payé à Joseph Blain, maître vitrier d'Aubagne, 3 l. pour la fourniture et la façon d'un chassis « fil de richard » (fil d'archal) (16 juin 1767). — Payé à Jean-François Guitton, hôte de la Cloche d'Or, 16 l. 11 s. pour la nourriture d'un exempt et deux cavaliers de maréchaussée qui étaient venus à l'occasion de la foire de St-Simon « pour veiller à ce qu'il n'y eût aucun désordre comme il arrive très souvent en pareil temps » (6 novembre 1767).

CC. 377. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 72 feuillets
et 27 pièces, papier ; 1 imprimé.

1760-1771. — Comptabilité. — Compte de Jean-Baptiste Masse, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1768. — Total des chargements : 9.603 l. 10 s. 3 d. ; total des déchargements : 10.236 l. 15 s. 4 d. ; déficit : 633 l. 5 s. 1 d. — Pièces justificatives.

CC. 378. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 63 feuillets
et 245 pièces, papier.

1763-1770. — Comptabilité. — Compte de Joseph Boyer, trésorier du 1[er] janvier au 31 décembre 1769. — Total des chargements : 6.994 l. 18 s. 5 d. ; total des déchargements : 7.274 l. 14 s. 1 d. ; excédant : 279 l. 15 s. 8 d. (29 janvier 1770). — Pièces justificatives. — Payé 20 l. à Madeleine Albanés, veuve d'Honoré Moustiers, pour ses gages d'une année en qualité de sage-femme de la Communauté (27 janvier 1769). — Payé 60 l. à M. Vallon, ingénieur de la Province, pour les plans, devis et vacations concernant l'élargissement de l'Huveaune (17 février 1769). — Payé 12 l. au s[r] Perret, commis aux bureaux de la Province, pour avoir fait tenir aux Consuls, pendant un

an, les mercuriales du prix du pain (28 juin 1769). — Payé 3 l. à Joseph Flayosc pour un mois pendant lequel il avait remplacé le valet de ville Joseph Sié, malade (22 août 1769).

CC. 379. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 61 feuillets et 175 pièces, papier.

1768-1772. — Comptabilité. — Compte de Barthélemy Guitton, trésorier du 1ᵉʳ janvier au 21 décembre 1770. — Total des chargements : 8.641 l. 5 s. ; total des déchargements : 7.134 l. 9 s. 5 d. ; excédant : 1.506 l. 15 s. 7 d. (26 avril 1771). — Pièces justificatives. — Payé à la Dˡˡᵉ Long, veuve Roubaud, 4 l. 10 s. « pour dix bouteilles de liqueur qu'elle a fourni pour le compte de la Communauté, en différens tems, lors des enchères de diverses choses, aux offrans qui ne faisoient offre qu'à condition qu'on leur fourniroit telle ou telle quantité de bouteilles de liqueur » (9 mai 1770). — Payé au sʳ Guitton, liquoriste à Marseille, 8 l. 8 s. pour 80 l. de goudron employé à badigeonner le « porte-eau » de l'Arénié (3 juillet 1770).

CC. 380. (Liasse.) — 2 cahiers faisant 49 feuillets et 137 pièces, papier.

1771-1772. — Comptabilité. — Compte de Nicolas Dollon, trésorier du 1ᵉʳ janvier au 31 décembre 1771). — Total des chargements : 8.244 l. 12 s. 1 d. ; total des déchargements : 6.547 l. 5 s. 9 d. ; excédant : 1.697 l. 6 s. 4 d. (1ᵉʳ mai 1772). — Pièces justificatives. — Compte de François Auzière et Antoine Estienne, exacteurs de la taxe sur les vins et raisins forains, du 9 juillet 1769 au 31 décembre 1770. — Total des chargements : 15 l. ; total des déchargements : 6 d. ; excédant : 14 l. 14 s. (1ᵉʳ mai 1771). — Payé aux sʳˢ Joseph Flayosc, Caillol et Suzanne 6 l. pour avoir déboisé les bords du grand chemin à la distance prescrite par un arrêt du Parlement relatif aux mesures à prendre contre les brigands (24 août 1771).

CC. 381. (Liasse.) — 1 cahier in-f° de 46 feuillets et 2 pièces, papier.

1772-1773. — Comptabilité. — Compte de Pierre Albanés, trésorier du 1ᵉʳ janvier au 31 décembre 1772. — Total des chargements : 7.541 l. 11 s. 8 d. ; total des déchargements : 7.600 l. 6 s. 7 d. ; déficit : 58 l. 14 s. 11 d. (20 avril 1773). — Pièces justificatives.

CC. 382. (Liasse.) — 3 cahiers faisant 75 feuillets et 278 pièces, papier.

1772-1775. — Comptabilité. — Compte de Jacques Jourdan, trésorier du 1ᵉʳ janvier au 31 décembre 1773. — Total des chargements : 7.787 l. 2 s. 6 d. ; total des déchargements : 7.933 l. 2 s. 2 d. ; déficit : 145 l. 19 s. 8 d. (23 novembre 1774). — Pièces justificatives. — Payé 36 l. 19 s. à Antoine Garnier, sergent ordinaire de la juridiction, « pour la procédure criminelle contre les inconnus qui avaient jetté des balottes de neige au Conseil moderne d'alors dont le sʳ Gouiran, consul, en avait reçu plusieurs sur son chapeau étant à l'Hôpital à faire la distribution de rafraichissements aux pauvres le soir de la fête de Noël dernière » (14 janvier 1773).

CC. 383. (Liasse.) — 2 cahiers faisant 56 feuillets et 266 pièces, papier.

1774-1776. — Comptabilité. — Compte de Barthélemy Olivier, trésorier du 1ᵉʳ janvier au 31 décembre 1774. — Total des chargements : 9.076 l. 18 s. ; total des déchargements : 9.229 l. 9 s. 1 d. ; déficit : 152 l. 11 s. 1 d. (5 mai 1775). — Pièces justificatives. — Payé 48 l. à Mᵉ Antoine Raymond, notaire royal, pour deux années de ses gages comme « archivaire » de la Communauté (9 avril 1774). — Payé à Mathieu Estienne, cordonnier, 29 s. pour fourniture de « vache de Languedoc » pour la grosse cloche (11 juin 1774). — Payé 90 l. au sʳ Barbaroux, balancier et étalonneur de la ville d'Aix, pour 20 jours qu'il était resté à Auriol pour vérifier les poids, mesures et balances tant de la Communauté que des particuliers (19 septembre 1774). — Remboursement au trésorier de 4 l. par lui avancées pour les pierres employées à la construction de « banquets » autour des ormeaux plantés à la place Sainte-Barbe, afin que les charrettes ne puissent les heurter (31 décembre 1774).

CC. 384. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 62 feuillets et [illegible] pièces, papier.

1767-1776. — Comptabilité. — Compte de Jean

Baptiste Masse, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1775. — Total des chargements : 8.999 l. 17 s. 8 d. ; total des déchargements : 9.094 l. 7 s. 4 d. ; déficit : 94 l. 9 s. 8 d. (25 septembre 1776). — Pièces justificatives.

CC. 385. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 78 feuillets et 482 pièces, papier.

1748-1778. — Comptabilité. — Compte de Pierre Plumier, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1776. — Total des chargements : 12.761 l. 15 s. 6 d. ; total des déchargements : 12.521 l. 1 s. 10 d. ; excédant : 243 l. 13 s. 8 d. (22 avril 1777). — Pièces justificatives. — Lettre de Mr de Joannis, procureur général à la Cour des Comptes, demandant des renseignements sur le repas du nouvel état : causes de cette dépense, usage sur lequel elle est fondée, date d'origine, autorisation par l'arrêt de 1716 portant vérification des dettes de la Communauté (11 mai 1776). — Remboursement au trésorier de 40 l. 13 s. 6 d. par lui avancée pour la confection d'une bannière mise à la place du Fruit (19 août 1776). — Payé à Pierre Fabre, menuisier, 16 l. pour une table et deux bancs placés dans l'ancien hôtel-de-ville « pous servir aux jeunes écrivains » (25 septembre 1776).

CC. 386. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 87 feuillets et 106 pièces, papier.

1777-1778. — Comptabilité. — Compte de Pierre Albanés, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1777. — Total des chargements : 12.161 l. 9 d. ; total des déchargements : 11.456 l. 17 s. 6 d. ; excédant : 704 l. 3 s. 3 d. (7 mai 1778). — Pièces justificatives. — Payé 3 l. à Pierre Pignol « pour avoir écrit de porte en porte les noms de tous les habitants sujets à la capitation, tant dans le village qu'au terroir » (4 mars 1777).

CC. 387. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 70 feuillets et 39 pièces, papier.

1778-1780. — Comptabilité. — Compte de Gaspard Bosc, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1778). — Total des chargements : 14.327 l. 10 s. 3 d. ; total des déchargements : 9.335 l. 1 d. ; excédant : 4.992 l. 10 s. 2 d. (24 avril 1779). — Pièces justificatives. — Payé 96 l. au sr Baudry, pour avoir dressé les plans et devis de l'église qui doit être construite à La Bourine, ainsi que ceux du presbytère, de la sacristie et du cimetière (16 septembre 1778).

CC. 388. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 78 feuillets et 455 pièces, papier.

1761-1781. — Comptabilité. — Compte de Barthélemy Roubaud, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1779 — Total des chargements : 15.021 l. 5 s. 6 d. ; total des déchargements : 14.018 l. 14 s. 2 d. ; excédant : 1.002 l. 11 s. 4 d. (7 juillet 1780). — Pièces justificatives. — Remboursement au trésorier de 6 l. par lui payées au sr Nicollon, d'Aix, éditeur des « Affiches de Provence », pour un abonnement d'un an à cette publication (13 février 1779). — Payé 7 l. aux prieurs de la confrérie de St-Pierre, patron de l'église primitive du lieu, savoir 3 l. pour les joies de la fête de ce saint et 4 l. pour l'écusson et les accessoires qu'ils ont fait mettre au drapeau de la confrérie (3 juillet 1779). — Payé aux frères Pascal, foulonniers, 49 l. à titre d'indemnité pour la démolition de la chapelle de St-Claude qui leur appartenait (30 juillet 1779).

CC. 389. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 76 feuillets et 254 pièces, papier.

1780-1782. — Comptabilité. — Compte de François Bernard, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1780. — Total des chargements : 11.683 l. 3 s. ; total des déchargements : 8.733 l. 17 s. 7 d. ; excédant : 2.949 l. 5 s. 5 d. (28 juillet 1781). — Pièces justificatives. — Payé 60 l. à Joseph-Séraphin Coulomb, maçon, pour le premier tiers des travaux de démolition et de reconstruction de la façade de l'ancien hôtel-de-ville (12 août 1780).

CC. 390. (Liasse.) — 2 cahiers faisant 84 feuillets et 265 pièces, papier.

1767-1783. — Comptabilité. — Compte d'Alexandre-Augustin Giraud, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1781. — Total des chargements : 14.478 l. ; total des déchargements : 11.520 l. 11 d. ; excédant :

2.957 l. 19 s. 1 d. (17 mai 1782). — Pièces justificatives. — Donné 3 l. à un religieux italien de la Rédemption des captifs qui quêtait pour le rachat de trois pères de son ordre détenus en esclavage (1er mai 1781). — Payé au sr Rougiers, peintre de Trets, 250 l. pour un tableau représentant saint Laurent avec ses attributs, destiné à l'église succursale de la Bourine (14 septembre 1781). — Payé 3 l. à François Pascal, tailleur d'habits, qui était allé à Aix porter à l'Intendant un procès-verbal dressé contre Claire Ganteaume, veuve d'Antoine Aubert, ménager, laquelle avait refusé de fournir son mulet pour le transport d'un officier du régiment de Bretagne (20 septembre 1781). — Remboursement au trésorier de 35 l. 6 s. par lui avancées pour le feu de joie fait à l'occasion de la prise « de la ville d'Yorck dans le continent » (24 décembre 1781).

CC. 391. (Liasse.) — 1 cahier in-f° de 80 feuillets et 270 pièces, papier.

1765-1783. — Comptabilité. — Compte de Jean-Joseph Chaffard, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1782. — Total des chargements : 16.937 l. 10 s. ; total des déchargements : 16.200 l. 16 s. 11 d. ; excédant : 736 l. 13 s. 1 d. (14 mai 1783). — Pièces justificatives. — Payé 24 l. à Simon Bertrand, sculpteur sur bois de Marseille, pour avoir fait un coq pour la croix de Mission (12 avril 1782). — Remboursement au trésorier de 5 l. 12 s. 6 d. qu'il avait payés pour 18 pans et demi de canevas mis aux fenêtres de la chapelle de Saint-Pierre qui n'étaient point vitrées (7 décembre 1782).

CC. 392. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 78 feuil[illegible] et 35 pièces, papier.

1783-1784. — Comptabilité. — Compte de Pierre Fabre, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1783. — Total des chargements : 12.466 l. 17 s. ; total des déchargements : 12.690 l. 2 s. ; déficit : 223 l. 5 s. (1er juillet 1784). — Pièces justificatives. — Ordonnance de l'Intendant autorisant les Consuls à faire payer à Claire Estienne, sage-femme, 51 l. 12 s. pour les couches de Marianne Eissaurel, orpheline indigente qui lui avait été confiée pendant deux mois et vingt-six jours (17 juillet 1783).

CC. 393. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 84 feuillets et 292 pièces, papier.

1781-1786. — Comptabilité. — Compte de Louis-Jean-Baptiste Laget, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1784. — Total des chargements : 11.120 l. 18 s. 5 d. ; total des déchargements : 11.111 l. 18 s. 5 d. ; excédant : 8 l. 17 s. 1 d. (4 mai 1785). — Pièces justificatives. — Payé à Barthélemy Velin, marguillier, trésorier du Corpus Domini, 150 l. accordées par la Communauté à cette œuvre pour lui permettre d'acheter « un beau et riche dais de rencontre » (20 mars 1784). — Remboursement à Esprit Arquier, bourgeois d'Aix, de 40 l. 12 s. « pour un tableau à cadre doré où est représenté Jésus crucifié, lequel Christ se trouve placé dans la salle de l'hôtel-de-ville » (4 octobre 1784). Ce tableau existe encore et est catalogué ci-après sous le n° II 7.

CC. 394. (Liasse.) — 1 cahier in-f° de 10 feuillets et 1 pièce, papier.

1786. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Jean-Joseph Flayol, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1785. — Compte de Gaspard Bosc, exacteur des tailles en 1785. — Total des chargements : 27.470 l. 3 s. 7 d. ; total des déchargements : 17.618 l. 1 s. 1 d. ; excédant : 147 l. 17 s. 6 d. (6 février 1786).

CC. 395. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° [illegible]

1747-1787. — Comptabilité. — Compte de Jean-Joseph Bosc, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1786. — Total des chargements : 17.506 l. 17 s. ; total des déchargements : 16.357 l. 6 s. ; excédant : 1.169 l. 16 s. 6 d. (16 mai 1787). — Pièces justificatives. — Commandement fait aux Consuls d'avoir à payer 4.650 l. pour le droit d'amortissement dû à l'occasion de la reconstruction d'un moulin à farine, reconstruction qui augmentait de 900 l. le revenu de cet établissement ([illegible] 1786). — Lettre des [illegible] Pin, trésoriers des États, informant les Consuls qu'Auriol a été comprise pour 360 l. dans la dépense de la reconstruction du Palais d'Aix (12 juillet 1786).

CC. 396. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 96 feuillets et 343 pièces, papier.

1775-1785. — Comptabilité. — Compte de Claude Flory, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1787. — Total des chargements : 15.737 l. 12 s. 2 d. ; total des déchargements : 12.276 l. 14 s. 8 d. ; excédant : 3.460 l. 17 s. 6 d. (27 mai 1788). — Pièces justificatives. — Payé 4 l. 16 s. pour quatre journées d'hommes qui sont allés chercher des ronces et épines ou « roumis » qu'ils ont plantées autour des arbres de la place du Pont et de la sortie du village (2 juillet 1787). — Payé 12 l. à Mme veuve Clément et Cie, d'Aix, pour une grande trompette de guerre (13 août 1787). — Payé à Jean-Baptiste Riboulet, maçon, 29 l. 11 s. pour une banquette en pierres ébauchées, adossée à la façade orientale de l'hôtel-de-ville « pour placer les femmes qui viennent vendre des fruits et des légumes » (23 novembre 1787).

CC. 397. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 98 feuillets et 188 pièces, papier.

1787-1789. — Comptabilité. — Compte de François Pascal, trésorier du 1er janvier au 31 décembre 1788. — Total des chargements : 16.855 l. 17 s. ; total des déchargements : 14.991 l. 13 s. 3 d. ; excédant : 1.864 l. 3 s. 9 d. (6 mai 1789). — Pièces justificatives. — Lettre de M. Négrel-Bruny, subdélégué à Roquevaire, priant les Consuls de remettre au Curé, pour être employées en œuvres pies, les 10 l. qu'ils lui devaient pour être venu à Auriol procéder à la levée de deux soldats provinciaux (25 mars 1788). — Payé à Etienne Velin, peintre, 12 l. pour deux écussons qu'il a faits pour la chapelle de St-Pierre, église primitive du lieu, dont un aux armoiries de St-Pierre et l'autre à celles de la Communauté (24 mai 1788).

CC. 398. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° faisant 129 feuillets et 84 pièces, papier ; 1 plan au trait.

1757-1809. — Comptabilité. — Compte de François-Daniel Simon, trésorier du 1er janvier 1789 au 20 février 1790. — Total des chargements : 18.400 l. 9 s. 5 d. ; total des déchargements : 15.409 l. 1 s. ; excédant : 2.991 l. 8 s. 5 d. (10 novembre 1790). — Payé aux srs Giraud, marchand, Négrel, tourneur et Dlle Marie Plumier, 71 l. 6 s. 7 deniers pour le bâton, l'étoffe, les rubans du drapeau de la Garde Nationale (17 août 1789), 9 l. au sr Velin, cadet, pour avoir peint et doré deux écussons pour ce drapeau (26 novembre 1789). — Pièces justificatives. — Remise de 12 l. sur sa capitation accordée à Antoine Maunier, travailleur originaire de Rians, pour s'être chargé d'Étienne-Louise Reynaud, enfant trouvée de l'hôpital général Saint-Jacques d'Aix (15 août 1789).

CC. 399. (Liasse.) — 5 cahiers in-f° faisant 165 feuillets et 3 pièces, papier.

1722-1734. — Comptes tutélaires rendus par devant les auditeurs des comptes de la Communauté, cette dernière ayant acquis les offices d'auditeurs des comptes tutélaires. — Comptes de Joseph Giraud, marchand, tuteur de Jean-Joseph Guigou, fils de Joseph ; et de Dominique Laget, ménager, tuteur de Joseph Guigou fils de François. — Inventaire et partage des biens d'Alexandre Guigou, Jean-Jacques Guigou, son frère et Joseph Guigou leur neveu, tous mineurs et héritiers de Joseph Guigou. Parmi les meubles figurent deux tableaux évalués 7 l. et dont l'un représente « la Belle Judith », une jupe écorce d'arbre à petites raies : 3 l. ; une « ressabedouire » avec un cercle de fer : 4 l. (26 septembre 1722).

CC. 400. (Liasse.) — 3 cahiers in-f° faisant 17 feuillets, papier.

1731-1747. — Comptes tutélaires rendus par Thérèse Saunier, veuve de Pierre Masse, tutrice de Pierre Masse, son fils (19 septembre 1731) ; de Joseph Barthélemy, tuteur de Barthélemy Barthélemy, de St-Zacharie (1740 ?), et de Jean Boyer, travailleur, curateur d'Honoré Boyer (30 octobre 1747). — Dans le compte de Joseph Barthélemy sont exposés les griefs de son pupille qui l'accuse d'avoir laissé dépérir ses immeubles, d'avoir déraciné ses arbres pour les vendre, de l'avoir dépouillé de ses vêtements pour en revêtir ses propres enfants, de l'avoir privé de nourriture au point qu'il était obligé d'aller mendier, d'avoir détourné la plus grande quantité de l'huile récoltée sur ses propriétés, d'avoir porté dans ses comptes des dépenses fictives et de ne pas avoir réglé certaines dépenses incombant au mineur.

CC. 401. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° et 1 carnet in-18 faisant 36 feuillets et 36 pièces, papier.

1754-1764. — COMPTES TUTÉLAIRES rendus par : 1° les frères Jean-Joseph-Alexandre-Augustin et Jean-Bernard Giraud, fils et héritiers de feu Jean-Joseph, en son vivant tuteur de Jean-Alexandre-Augustin Guigou (12 mars 1754) ; 2° Jean-Baptiste Guigou, également tuteur de Jean-Alexandre-Augustin (15 mars 1764). — Pièces justificatives. — Ordonnance du viguier fixant à 100 l. par an les frais accordés à Jean-Baptiste Guigou pour l'entretien de son pupille et l'autorisant à réclamer ce dernier que le sr Maurin, de Roquevaire, gardait indûment chez lui depuis le 31 août précédent (20 mars 1753).

CC. 402. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 42 feuillets, papier.

1780. — COMPTES TUTÉLAIRES rendus par : 1° Jean-Baptiste Laget, ménager, tuteur de Pierre Laget, travailleur, fils de Laurent (24 juillet 1780) ; 2° Marc-Antoine Laget, tuteur de Jean-Baptiste Barre, fils de Joseph (25 novembre 1780).

CC. 403. (Liasse.) — 2 cahiers in-f° faisant 37 feuillets et 111 pièces, papier.

1773-1787. — COMPTES DU SYNDICAT DES ARROSANTS accompagnés de leurs pièces justificatives. — « Je soussigné et je certifie que on donne quatre livres à Joseph Imbert pour le deux jour que nous l'avons louer pour suivre les eaux pour faire les oignon chaqun à son tour. Signé : Claude Giraud » (20 août 1780). — Payé 7 l. 10 s. à Joseph Flayol, trompette et valet de ville, pour avoir publié le tour des arrosants pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, les vendredis, samedis, dimanches et fêtes (3 octobre 1783). — Remboursement à Louis Pascal, ancien syndic, de 5 l. 2 s. montant de cotes qu'il n'avait pu recouvrer pendant son exercice (18 juin 1787).

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE DD.

(Propriétés communales — Bois et forêts — Mines — Édifices — Travaux publics Ponts et Chaussées — Voirie)

DD. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 1 plan.

1759-1782. — HÔTEL DE VILLE. — Devis estimatif des réparations à faire à l'Hôtel de ville (juillet 1759). — Adjudication des travaux faite à Henri Masse, maître maçon, au prix de 310 livres (29 juillet 1759). — Procès-verbal de la visite de la charpente de l'Hôtel de ville faite par Joseph-Pascal Lance et Jean-Baptiste Masse, maîtres maçons (23 février 1778). — Procès-verbal de même nature dressé par M. Aubrespin, ingénieur du Pays de Provence, qui constate que cette charpente « n'étoit même plus susceptible d'aucune réparation avantageuse pour la Communauté » (1er juin 1781). — Plan lavé en couleurs de l'Hôtel de ville (s. d.).

DD. 2. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 1 plan.

1754-1789. — ÉGLISE PAROISSIALE. — Réparations à l'église paroissiale et à la sacristie. — Construction d'un tambour à la grand'porte ; plan de ce tambour lavé en couleur par Joseph Gras (décembre 1767). — Déplacement de la grille de la chapelle Notre-Dame « pour la mettre à l'entrée de ladite chapelle afin que les vagabonds n'y pussent plus commettre des indécences en y faisant leur azile » (27 octobre 1771).

DD. 3. (Liasse.) — 20 pièces.

1722-1759. — ÉGLISE PAROISSIALE. — Procès contre Mre Joseph Rousseng, vicaire perpétuel, au sujet des réparations à faire à l'église paroissiale qui, suivant lui, menaçait ruine. — Les Consuls soutenaient que cet état de vétusté était exagéré par le vicaire qui voulait faire construire une autre église sur un plan à lui, qu'il avait même communiqué à diverses personnes. — Demande adressée à l'évêque de Marseille par l'abbé Rousseng à l'effet de transférer l'exercice du culte dans la chapelle des Pénitents Bourras, attendu qu'une partie du plafond, au-dessus de la chapelle de St-Joseph, s'est écroulée (10 février 1733).

DD. 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1766-1768. — Église paroissiale. — Procès contre Mre Antoine Vinson, curé, au sujet des réparations qu'il exigeait à l'église paroissiale.

DD. 5. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1768-1769. — Église paroissiale. — Procès contre Charles Teissier, entrepreneur des réparations de l'église paroissiale, pour le paiement des travaux faits en cours d'exécution, en plus du devis.

DD. 6. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1761-1768. — Cloches. — Offres faites pour la refonte de la grande cloche par les srs Galopin, de Marseille, François Michel et Jean-Pierre Champion, de Brudal et Colombet en Lorraine (19 juin 1761). — Refonte d'une cloche fêlée dont la matière servira à faire deux cloches destinées, l'une à l'horloge et l'autre au clocher (20 avril 1766). — Signification de la délibération prise à ce sujet à l'agent du seigneur pour que celui-ci prenne sa part de la dépense (19 juillet 1766). — Adjudication de la confection de deux « basségues » neufs pour les cloches. Les travaux sont donnés à Honoré Trémelat, pour le prix de cent livres. Ces moutons devront être en bois d'ormeau bien sec avec couronnement en chêne blanc. Les battants seront attachés par des courroies de cuir de vache, etc. (22 septembre 1766).

DD. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Cloches. — Procès contre Mre Joseph Roussenq, vicaire perpétuel, au sujet de la qualité des cloches et de leurs cordes.

DD. 8. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 imprimé ; 2 plans.

1698-1785. — Presbytère. — Achat fait de Pierre Foucou, cardeur à laine, et consorts, d'une maison avec jardin et régale à la Rue Devant-l'Église, destinée à servir de presbytère. Le prix est de 1.000 l. (9 août 1698). — Devis estimatif des réparations à faire à la maison curiale et à l'écurie du cheval du curé (27 avril 1762). — Requête adressée par Mre Ribiés, prêtre secondaire, aux Consuls, à l'effet de faire mettre des contrevents aux fenêtres de sa chambre : « Dans la dernière pluye, les rideaux qui sont à son alcôve furent mouillés par l'eau qui entra par la fenêtre. La demande qu'il fait est encore authorisée, outre les raisons alléguées qui sont très urgentes dans la saison où nous allons entrer, par le bruit continuel qu'on fait à son voisinage nuit et jour : car il entend de son lit, dès les 4 heures du matin, un maréchal-ferrant qui est tout auprès ; les dimanches et fêtes, tout ce qui se passe de nuit et de jour au cabaret de la Madeleine, le bruit d'un moulin à farine qui est vis à vis ; à gauche celui d'un charcutier et, à droite, celui d'un autre cabaret, sans parler de celui qui est tant de voitures, charrétes et voyageurs qui passent sous ses fenêtres » (19 septembre 1768). — Enquête faite par les Procureurs du Pays sur les procès pendants entre les décimateurs et les communautés pour les réparations des presbytères (21 décembre 1771). — Indemnité de logement de 24 l. par an accordée à Mre Demane, vicaire, jusqu'à ce que la Communauté puisse lui donner un appartement habitable (20 juillet 1772). — Demande d'agrandissement du presbytère frappé de coupement pour l'élargissement de la route royale : « Mr le Curé prétend aujourd'huy vouloir faire aggrandir ladite maison curiale, prétestant qu'avant le retranchement elle étoit trop petite et qu'elle la sera encore plus après led. retranchement » (1776). — « Mémoire pour le conseil municipal de la communauté d'Auriol présenté par Mr le Curé de ce lieu au sujet des logemens du presbitère » (20 avril 1781). — Mise en demeure de construire un nouveau presbytère adressée aux Consuls par Mre Gueydon de Planques, curé (28 novembre 1785). — Plans au trait du presbytère.

DD. 9. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1360-1711. — Presbytère. — Procès contre Mre Joseph Martiny, vicaire perpétuel d'Auriol, qui exigeait que la Communauté construisit une maison claustrale pour lui et ses secondaires afin qu'ils ne fussent plus obligés d'habiter dans une maison particulière « comme dans une espèce d'hotelerie ». — Abandon du procès moyennant le paiement par les Consuls d'une somme de 100 l. en deux ans pendant

lesquels la Communauté achètera ou fera construire un presbytère.

DD. 10. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1740-1762. — Presbytère. — Procès contre Messʳᵉ Joseph Roussenq, vicaire perpétuel, au sujet des réparations à faire à la maison claustrale.

DD. 11. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1766-1776. — Presbytère. — Procès contre Mʳᵉ Antoine Vinson, curé, au sujet des réparations qu'il demandait pour le presbytère.

DD. 12. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1775-1781. — Église de la Bourine. — Comparant tenu à l'évêque de Marseille par divers habitants des quartiers des Boyers, Encrimaud, les Gorguettes, La Bouilladisse, Tournon et La Bourine demandant la construction d'une église dans cette région vu les difficultés qu'ils ont à se rendre à la paroisse d'Auriol (31 mars 1775). — Arrêt du Parlement autorisant ces particuliers à se syndiquer pour obtenir satisfaction (22 août 1775). — Procès entre les syndics et la Communauté au sujet de la décision arbitraire prise par l'Evêque pour déterminer l'endroit où cette chapelle devrait être construite (1777). — Procès-verbal de cannage du terrain pris pour cette construction fait par Lazare Pignol, estimateur moderne, et Noël Rigaud, estimateur antécédent de la Communauté (17 septembre 1778). — Sommation à la municipalité de faire enfin commencer les travaux dont les plans et devis sont approuvés par le Conseil depuis quatre mois (30 janvier 1779). — Lettre de Mᵉ Pontier annonçant aux Consuls qu'ils viennent d'être condamnés à faire l'adjudication des travaux sous trois jours et à les faire exécuter aussitôt après (15 février 1780). — Délibération du Conseil portant qu'il sera demandé à l'Intendant un délai de trois ans pour procéder à cette construction attendu le manque de fonds (20 février 1780). — Lettre de Mʳ Emerigon, procureur fondé de l'abbé de St-Victor, assurant les Consuls que ce dernier ne fera pas difficulté d'approuver le choix qu'ils ont fait de saint Laurent comme patron de l'église succursale, et de sa fête comme fête du quartier (24 février 1781).

DD. 13. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 1 plan.

1780-1786. — Église de la Bourine. — Construction. — Procès-verbal de l'adjudication des travaux de construction passée au prix de 6.000 l. par les Consuls à Jean-Baptiste Rémuzat, Jacques Bourrély, maitres maçons, et Antoine Michel, fabricant de chapeaux, tous d'Aubagne (19 mars 1780). — Procès entre les Consuls et les syndics, ces derniers ayant de leur côté mis les travaux aux enchères et refusant d'admettre l'adjudication faite par la municipalité (1780). — Nouveau procès-verbal d'adjudication passée à Louis Castellan pour le prix de 5.634 l. (2 avril 1780). — Comparant tenu par les syndics aux Consuls pour que la municipalité prenne ses dispositions en vue de munir l'église succursale d'une chaire, de fonts baptismaux et d'un grand tableau pour l'autel, tous objets indispensables mais qui n'étaient pas compris dans le devis (29 décembre 1780). — Plan lavé à l'encre de Chine des fonts baptismaux (s. d.). — Procès-verbal de réception par Pierre Olivier, maitre maçon, de Roquevaire (25 janvier 1782). — Protestation de François Bernard, maitre maçon d'Auriol, contre cette réception attendu les malfaçons qu'il avait signalées (18 avril 1782). — Rapport de bornage du terrain acquis pour l'église et ses dépendances, d'avec la propriété de Jean-Joseph-Chrysostôme Velin-Tournon (30 septembre 1782). — Convention entre ce dernier et les Consuls pour la construction d'un puits commun entre Velin et le desservant (26 juillet 1786). — Devis et procès-verbal de réception de ce puits (1ᵉʳ août-4 décembre 1786).

DD. 14. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1777-1784. — Église de la Bourine. — Mobilier et ornements. — Traité avec le Sʳ Ballivers, peintre, de Trets, qui moyennant 250 l. s'engage à faire au maitre-autel pour la succursale « un tableau représentant St-Laurent avec les attributs qui le distinguent [illegible] de [illegible] pans et de sept pans de largeur, et de fournir la toille et le chassis » (6 mai 1781). Ce *Martyre de saint Laurent*, d'un [illegible] et d'[illegible], [illegible] l'église de la Bourine. — Mise aux enchères sur le pied de 40 l., de la

confection d'un cadre pour ce tableau (5 juin 1781). — Rapport de Joseph Gras, sur divers meubles d'occasion qu'il était question d'acheter pour la succursale, savoir : un autel aux Grands Augustins d'Aix et un marche-pied à l'archevêché : « L'autel est passable et le tombeau qui en dépend vaut seul les deux cens livres qu'on en demande. Cet autel n'a besoin d'aucune réparation. Il a trouvé le marchepied convenable mais il n'a pû en savoir le prix attendu que la personne qui est chargée de le vendre n'est point à Aix » (22 juillet 1781). — État estimatif des objets mobiliers et ornements nécessaires à la succursale. Le total s'élève à 1.500 l. (3 septembre 1781). — Rolle des vases sacrés, ornements, etc., remis à Mre Martin, desservant de la succursale de la Bourine (7 décembre 1781). — Procès entre la Communauté et les syndics au sujet de divers ornements ou effets que réclamaient ces derniers (1784).

DD. 15. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1782. — Église de la Bourine. — Mobilier. — Contestations soulevées par les bancs que certains habitants du quartier avaient pris sur eux de mettre dans l'église — Lettre du subdélégué de Roquevaire, Mr Taurel, disant aux Consuls que l'Intendant « ne veut absolument aucun procès sur cet objet et m'a chargé de vous proposer d'exposer vos prétentions respectives à Mrs les Procureurs du Pays pour les prier de donner leurs décisions » (28 mai 1782).

DD. 16. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1767-1782. — Chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope. — Procès-verbal de recette des réparations faites aux chapelles de Saint-Pierre et Saint-Eutrope par François Bernard, maître maçon (4 juillet 1767). — Procès-verbal de bornage de l'aire contiguë à la chapelle Saint-Pierre sur laquelle empiétaient les fermiers du seigneur (12 août 1782).

DD. 17. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1724-1782. — Chapelle de Sainte-Barbe. — Consultation de Maître Baudard au sujet de difficultés survenues entre les Consuls et le vicaire qui, ne pouvant enterrer les morts dans un cimetière insuffisant, les avait fait inhumer dans la chapelle de Sainte-Barbe dont les Consuls, qui en étaient juspatrons, avaient alors fait fermer l'entrée (22 octobre 1724). — Invitation aux marguilliers de Ste-Barbe de payer 220 l. pour droit d'amortissement d'une maison à eux léguée le 7 février 1698 par Mre François Masse, prêtre, pour faire dire quatre messes de *Requiem* par semaine dans cette chapelle (22 août 1737). — Adjudication à Joseph-Étienne Isnard des réparations à faire à la chapelle Ste-Barbe au prix de 39 l. (21 février 1765).

DD. 18. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1768-1769. — Oratoires. — Enchères des réparations de l'oratoire de St-Barthélemy ne donnant aucun résultat faute d'offrants (20 novembre-4 décembre 1768).

DD. 19. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1771. — Croix de mission. — Autorisation donnée par l'Intendant aux Consuls de faire faire une croix de mission en bois avec piédestal en pierre de taille, à condition que la dépense n'excèdera pas 72 l. (15 février 1771).

DD. 20. (Liasse.) — 42 pièces, papier ; 2 plans.

1547-1789. — Fours. — Acte de la rémission des fours faite par le seigneur à la Communauté (2 août 1547). — Sommation à Honoré Caillol, muletier, adjudicataire du Four neuf, d'avoir à passer l'acte de sa ferme (21 avril 1732). — Prix-fait de la construction du four de Ste-Barbe passé à François Pascal, maître maçon, au prix de 500 l. (12 septembre 1661). — Réduction de redevance accordée aux fermiers des fours eu égard aux pertes qu'ils ont subies par suite de la peste (15 août 1722). — Achat d'une maison attenante au four du château fait de Louis Bertrand fils de Laurent, pour le prix de 150 l. (28 décembre 1757). — Abandon de la ferme du four de la Place par Joseph Riboulet qui en avait été déclaré adjudicataire mais qui ne trouvait personne pour lui servir de caution (4 avril 1765). — Pièces relatives à la ferme et aux réparations des fours.

DD. 21. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722. — Fours. — Procès contre Jean-Joseph Giraud, Claude Estienne, François Guitton et Honoré Caillol, fermiers des fours, qui réclamaient des dommages-intérêts pour les pertes que la peste leur avait fait subir.

DD. 22. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1731-1737. — Fours. — Procès contre Honoré Caillol, fermier des fours communaux, pour l'obliger à ouvrir l'un d'eux qu'il tenait fermé malgré les réclamations du public.

DD. 23. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1690-1695. — Four neuf. — Procès contre Pierre Pignol, fermier du four neuf, qui exigeait des réparations alors que, au dire des Consuls, il dégradait lui-même cet établissement, notamment en faisant sécher sur le toit des herbes qu'il faisait ensuite manger à ses mulets.

DD. 24. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1714-1787. — Fontaines. — Prix-fait de la canalisation des fontaines projetées à Auriol passé à Henri Coste, maître fontainier de Marseille, au prix de 50 sols la canne en longueur (19 février 1714). — Sommation faite par Pierre Riboulet, muletier, aux Consuls, d'avoir à faire mettre une des fontaines devant la maison des Tapan, rue Dernier-Barry, ainsi que le Conseil l'avait décidé « laquelle cependant fut placée au coin de la maison du s[r] Guitton par pure complaisance et à la seule sollicitation du s[r] Antoine Féraud alors consul » (29 novembre 1736). — Demande de Maximin Bonifay, tuilier, dont l'usine est privée d'eau depuis l'alignement de l'Huveaune, d'être autorisé à utiliser les versures de la fontaine Sainte-Barbe moyennant une redevance à débattre (29 avril 1770). — Lettre des Procureurs du Pays disant à ce sujet : « Si votre communauté avait fait un emploi de ces eaux plus avantageux au bien public que celui qu'on avait en vue, on ne pourroit que louer le zèle des administrateurs et en même tems il auroit été juste d'indemniser le s[r] Bonifay des dépenses qu'il avait faites ; mais depuis lors cette eau se perd dans les égouts de la ville sans aucune utilité, tandis qu'elle favoriseroit un fabricant qui doit vous être précieux par les avantages qu'il vous procure. Nous ne pouvons donc nous dispenser de vous inviter à tirer parti de ces eaux puisque vous en avés le moyen » (5 octobre 1783). — Protestation de divers habitants contre la puanteur exhalée par les eaux stagnantes de la place Sainte-Barbe (21 janvier 1775). — Pièces relatives à la construction et à la réparation des fontaines.

DD. 25. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Fontaines. — Procès contre Pierre Masse, maître maçon, dont la cave était inondée par les infiltrations d'une fontaine nouvelle.

DD. 26. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1722-1723. — Fontaines. — Procès contre Claude Suzanne, maître paretier, au sujet des réparations qu'il avait faites aux fontaines de concert avec Jean-Joseph Gautier.

DD. 27. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1723. — Fontaines. — Procès contre Vincent Tapan, muletier, dont la cave était inondée par suite de la mauvaise construction de la conduite de la fontaine Sainte-Barbe.

DD. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1723-1724. — Fontaines. — Procès contre les frères Blain et Joseph Pascal à l'occasion des dommages causés aux terres de leur père, Laurent Pascal, par les travaux faits en 1714 pour le bornelage des fontaines.

DD. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1718-1724. — Fontaines. — Procès contre Louis

Raymond, notaire royal, qui prétendait avoir ses caves inondées par les fontaines publiques.

DD. 30. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1724-1735. — Fontaines. — Procès contre Claude Saunier, procureur, au sujet des dégâts commis dans sa cave par les eaux qui l'avaient envahie à la suite du bouchement du canal fait par Antoine Pascal et Pierre Vassal.

DD. 31. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1726. — Fontaines. — Procès contre Jean-Joseph Rigaud, qui se plaignait que la fontaine placée au coin de la maison de Nicolas Ourgnon dégradât le mur de son propre immeuble.

DD. 32. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1727. — Fontaines. — Procès contre Pierre Laget, bourgeois, au sujet des dégâts commis à sa maison par les infiltrations de la fontaine du Pàti-d'Abas, qui inondaient sa cave sans que les Consuls fissent rien pour remédier à cet état de choses.

DD. 33. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1731. — Fontaines. — Procès contre d[lle] Jeanne Pontier, veuve de Jean-François Velin, au sujet des dégradations que l'eau du réservoir alimentant les fontaines publiques causait à sa maison.

DD. 34. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1734-1735. — Fontaines. — Procès contre Barthélemy Guitton, maître boulanger, dont le plancher et le mur étaient dégradés par les eaux de la fontaine adossée à sa maison.

DD. 35. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1775-1780. — Fontaines. — Procès contre François Pascal, maître foulonnier, et Jean-Baptiste Nicolas, au sujet des réparations des fontaines dont ce dernier avait été déclaré adjudicataire où on avait relevé des malfaçons.

DD. 36. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1776. — Fontaines. — Procès contre Jean-Bernard Giraud, Jean-Antoine Long, Antoine Reynaud et Jean-Joseph Caillol, fermiers de la terre de Saint-Pierre, propriété du seigneur, à propos des dommages causés à celle-ci au cours des réparations faites aux fontaines.

DD. 37. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1766-1786. — Horloge. — Devis des travaux à exécuter pour remettre à neuf l'horloge de la ville (20 août 1766). — Adjudication de ces travaux passée au s[r] Girousse, maître horloger, d'Aix, sur le pied de 600 l. (26 octobre 1766). — Augmentation de 84 livres accordée au s[r] Guillaume Aymar, entrepreneur des réparations de l'horloge, pour travaux non prévus au devis et jugés indispensables en cours d'exécution (28 août 1785).

DD. 38. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1689-1717. — Loge et Halle. — Prix-fait de la réparation de la Loge et de la construction, par dessus, d'une halle, passé à Joseph Vanier, maçon, pour le prix de 950 l. (31 janvier 1689). — Délibération du Conseil portant de faire réparer la Halle et de faire « clorre et fermer ladite hale par des murailles, et y faire poser une bonne porte et serrure attendu que c'est le réceptacle des vagabonds et malfacteurs dans la nuit, qui ne profèrent que de sotises et quelques fois des injures, qui ont donné lieu à une procédure nouvellement faite par le procureur juridictionnel sur diverses plaintes quy lui ont été données par plusieurs voisins de cette hale » (6 juin 1717). — Devis des réparations à faire à la Loge. — Engagement pris par Jean-Joseph Chaffard et Antoine Castelan d'exécuter les travaux pour le prix de 478 l. (s. d.).

DD. 39. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 1 plan.

1535-1789. — Moulins a blé. — Copie de la transaction passée avec l'abbé Augustin Trivulce (26 janvier 1531). — Prix-fait du redressement du valat des moulins passé à Jacques Garoutte, charpentier, et Jean Masse, pour le prix de 80 écus valant 240 l. (26 avril 1618). — Sommation par Lange Brest, marchand, de Roquevaire, fermier des moulins d'Auriol, aux Consuls, de faire réparer le béal (8 août 1725). — Devis des ouvrages et fournitures à faire pour l'établissement des poids et d'un peseur à chacun des deux moulins à farine. La dépense est évaluée à 302 livres (12 mai 1785). — Plan au trait de cette installation (s. d.). — Plaintes des fermiers de l'abbaye de St-Victor au sujet de l'inondation de leurs terres par le béal des moulins (4 avril 1789). — Pièces relatives à la ferme et aux réparations.

DD. 40. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1716-1723. — Moulins a blé. — Procès contre Joseph Lieutaud et Claude Estienne, anciens fermiers des moulins à blé, pour les obliger à enlever le blé qu'ils avaient laissé dans le grenier.

DD. 41. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1721-1734. — Moulins a blé. — Procès contre les héritiers de Joseph Lieutaud, fermier des moulins à blé, mort de la peste, pour les obliger à prendre la suite de cette ferme et à payer les sommes nécessaires à l'entretien des moulins. — Consultation de Mᵉ Saurin disant être d'avis « que la Communauté ne sçauroit guéres regarder ce fermier comme étant en demeure par l'abandon des moulins affermés puisqu'étant mort il n'a pas tenu à luy que ces moulins n'ayent toujours travaillé pour l'utilité publique » (26 février 1722).

DD. 42. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1722-1740. — Moulins a blé. — Procès [illegible] Jean-Antoine Guis et Joseph Boyer, fermiers des moulins à blé, au sujet des réparations indispensables qu'ils demandaient aux Consuls de faire faire à ces établissements, et au sujet de leur ferme en se fondant sur les dommages qu'ils avaient subis.

DD. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1782-1784. — Moulins a blé. — Procès contre Jean Arnaud, fermier des moulins banaux, qui demandait des dommages-intérêts pour le retard apporté dans la construction du moulin à puits et pour le défaut de curage et l'engravement du béal.

DD. 44. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1787-1790. — Moulins a blé. — Procès contre Jean Arnaud, fermier des moulins, dont les manœuvres empêchaient les autres habitants de jouir de l'eau à laquelle ils avaient droit.

DD. 45. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1597-1684. — Moulin de Raston. — Demande de réparations aux moulins de Joux et Raston faite par le fermier, Honoré Anglès, muletier (7 juin 1597). — Procès-verbal de réception de l'écluse construite au moulin de Raston, fait par Antoine Masse, maître maçon, et Pierre Garoutte, maître charpentier (20 décembre 1684).

DD. 46. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1522-1687. — Moulin de Raston. — Procès [illegible] Louis Gassier, paradourier, qui avait la prétention de faire payer les censes dont il était redevable à l'abbaye de St-Victor, par la Communauté, sous prétexte qu'elle l'avait expulsé de son paroir. — Copie de l'échange intervenu entre la communauté d'Auriol et Gaspard Roubaud et Jean Tenesii, son gendre, par lequel la première donne à ces derniers une maison sise à Marseille, rue d'Allauch, et reçoit en retour la moitié du moulin de Raston avec tous les droits qu'ont les cédants sur les ustensiles, écluse, etc. [illegible]

DD. 47. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1598-1684. — Moulin de Raston. — Procès contre François Pascal, meunier, fermier des moulins banaux, qui demandait des dommages-intérêts à la Communauté parce qu'elle n'avait pas mis le moulin de Raston en état de travailler.

DD. 48. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1776-1787. — Moulin de Raston. — Appel en garantie fait à la Communauté par Pierre Masse, fermier du moulin de Raston, sommé par Mme de Saint-Michel, veuve de M. de Blanc, de rétablir l'écluse et le béal conformément à la transaction du 19 décembre 1699.

DD. 49. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1566-1788. — Moulin de Redon. — Sentence arbitrale laissant à la communauté de Trets la possession du moulin de Redon à condition de prendre nouvelle investiture de l'abbé de St-Victor et de lui payer le treizain de quinze en quinze ans (26 mars 1566). — Pièces relatives aux réparations à faire à ce moulin.

DD. 50. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1688-1780. — Moulin de Joux. — Pièces relatives aux réparations à faire à ce moulin.

DD. 51. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1541-1577. — Moulin de Joux. — Procès contre Jean Paris, de Signe, propriétaire d'un moulin au quartier de Joux, au sujet de ses droits et des droits de la Communauté sur l'écluse et le béal sis en ce point.

DD. 52. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1717. — Moulin de Joux. — Procès contre Jean Lieutaud, meunier, qui réclamait 33 l. 8 s. pour avoir dirigé le moulin de Joux pendant la vacance de la ferme. Les Consuls nient que le demandeur ait jamais été chargé de pareille mission et, en tout cas, le renvoient à Charles Villecroze, maître d'écriture, fermier actuel des moulins, à qui, d'après son bail, en reviennent les produits et les dépenses depuis le 1er mai précédent.

DD. 53. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1733-1787. — Moulin de l'Église. — Pièces relatives aux réparations à faire à ce moulin.

DD. 54. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1779-1783. — Moulin a puits. — Imposition d'un capage d'environ 9.000 l. sur les habitants, forains et possédants-biens pour construire un moulin à puits (11 juillet 1779). — Observations de l'adjudicataire des travaux (19 mars 1783).

DD. 55. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1722-1789. — Moulin a huile. — Sommation faite aux Consuls par plusieurs citoyens de faire procéder à l'estimation des « attraits » du moulin à huile pour que la ferme de ce dernier puisse être mise aux enchères avant la récolte (24 septembre 1722). — Protestation de Crispinien Roubaud, maître tanneur, fermier du moulin à huile, contre les manœuvres au moyen desquelles Claude Estienne, propriétaire d'un autre moulin, empêchait celui de la Communauté de fonctionner (30 décembre 1726). — Prétention du fermier du moulin d'être déchargé de son bail sous prétexte que les courtiers du dehors avaient exporté beaucoup d'olives du terroir (1766-1768). — Demande en résiliation de son bail faite par Jean-Baptiste Guis, fermier du moulin à huile, qui ne pouvait exploiter celui-ci par suite de la mortalité des oliviers (27 novembre 1789). — Pièces relatives à la ferme et aux réparations.

DD. 56. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Paroisse. — Relevés d'actes concernant

les parois faits dans les archives communales et les minutes de divers notaires.

DD. 57. Liasse. — 2 pièces, papier.

1724-1760. — Maison du Quinzain. — Mémoire des réparations à faire à la Maison du Quinzain (1724). — Vente aux enchères de neuf tonneaux appartenant à la Communauté et reposés dans la cave de la Maison du Quinzain. Jean-Baptiste Michel est déclaré adjudicataire au prix de 250 l. (17 août 1760).

DD. 58. Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier.
1 pièce parchemin

1698-1730. — Maison du Quinzain. — Procès entre la Communauté et les fermiers du Quinzain, d'une part, et Antoine Rémuzat, puis Hyacinthe Rémuzat, son héritier, qui réclamaient le paiement d'un loyer pour la Maison du Quinzain que le propriétaire, Jean Dol, avait désemparée à Antoine Rémuzat, son créancier, par un acte d'insolutondation que les Consuls prétendaient être simulé. — Sentence du juge d'Auriol condamnant François Négrel, fermier du quinzain, à 250 l. d'amende envers Hyacinthe Rémuzat et obligeant la Communauté à l'en relever et garantir (5 novembre 1725).

DD. 59. Liasse. — 5 pièces, papier.

1724. — Maison du Quinzain. — Procès contre Hyacinthe Rémuzat qui ne voulait ni faire les réparations indispensables à la Maison du Quinzain menaçant ruine, ni les laisser faire par la Communauté en réservant les droits des parties.

DD. 60. Liasse. — 14 pièces, papier.

1729-1760. — Maison du Quinzain. — Procès contre Mr Gabriel Rémuzat, de Marseille, propriétaire de la Maison du Quinzain, à qui la Communauté réclamait la restitution du tartre qu'il avait enlevé des 9 tonneaux qu'elle avait laissés dans cette maison après la suppression de cette ferme. — Lettre de l'intendant La Tour disant aux Consuls : « Je suis surpris d'aprendre, Messieurs, que sans avoir égard aux propositions qui vous ont été faites par M. Rémuzat pour terminer la contestation que vous avez avec lui, vous venez de le faire assigner ; cette conduite de votre part prouve que ce n'est pas sans fondement que l'on vous accuse de mettre de la passion dans cette affaire, ce qui est très répréhensible dans des administrateurs. C'est ainsi que pour des motifs particuliers l'on sacrifie les intérêts des communautés. Mandez moi les raisons qui peuvent s'opposer à ce que vous fassiez décider par des arbitres une contestation aussi facile à terminer » (22 décembre 1759).

DD. 61. Liasse. — 6 pièces, papier.

1760-1789. — Jas. — Sommation faite aux Consuls par Antoine et Pierre Anglèssy de faire combler une fosse creusée au Jas communal, fosse qui était contiguë à la maison des frères Anglèssy qu'elle menaçait de dégradation par suite des affaissements qu'elle subissait (28 mars 1773). — Pièces relatives à la ferme et aux réparations.

DD. 62. Liasse. — 4 pièces, papier.

1724. — Jas. — Procès contre François Bourrelly, ancien fermier de la boucherie, qui réclamait à la Communauté des « pasturiers » ou rateliers que lui avait prêtés Hyacinthe Rémuzat et dont la Communauté s'était emparée à la fin du bail de Bourrelly survenue pendant que celui-ci était atteint de la peste.

DD. 63. Liasse. — 6 pièces, papier.

1734-1735. — Jas. — Procès contre Louis Laget, fermier de la boucherie, qui malgré l'interdiction que lui en faisait son acte de bail, avait enlevé le fumier du jas communal.

DD. [illegible]

1765-1784. — Plâtrières. — [illegible] — Pièces relatives à la ferme des plâtrières et aux réparations des fours.

DD. 65. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1774. — Platrières. — Procès contre Jean-Baptiste Caillol, adjudicataire des plâtrières, pour l'obliger à passer l'acte de sa ferme.

DD. 66. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1774. — Platrières. — Procès contre Pierre Roubaud, dit La Garranne, au sujet des limites des plâtrières communales et d'une propriété contiguë lui appartenant.

DD. 67. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1774-1776. — Platrières. — Procès contre Jean-Baptiste Caillol, fermier des carrières de plâtre de la Communauté, à qui celle-ci réclamait les arrérages de sa rente alors qu'il avait dû abandonner son exploitation faute, par la ville, de construire un bâtiment indispensable, qu'elle s'était d'ailleurs engagée dans l'acte de bail à faire édifier.

DD. 68. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1774-1780. — Platrières. — Procès contre Pierre Roubaud, dit La Garranne, et Joseph Joulian, dit Tantaré, fermier des plâtrières, qu'il voulait empêcher de tirer des mines et de jeter des débris dans un creux où des infiltrations formaient une lagune.

DD. 69. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771. — Palissades. — Sommation faite aux Consuls par divers propriétaires du quartier de l'Arenié pour faire reconstruire la palissade méridionale de l'Huveaune qui avait été emportée par une crue (6 février 1771).

DD. 70. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIe Siècle-1780. — Remparts. — Requête des Consuls au Lieutenant général tendant à ce qu'il soit substitué un magistrat à M. Nicolas Barthélemy, viguier, dans un procès que la Communauté était sur le point de lui faire parce qu'il avait, sans autorisation, fait démolir une porte des remparts (XVIIe siècle). — Devis estimatif de la démolition d'une partie des remparts attenante au four de la Place (30 juin 1780).

DD. 71. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1547-1556. — Terres gastes. — Transactions passées entre la Communauté et le seigneur à propos des fours et des terres gastes (2 août 1547 et 16 août 1556).

DD. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1621-1629. — Terres gastes. — Procès contre Me Boniface Tournon, avocat en la Cour, qui demandait qu'il fût interdit aux habitants d'Auriol d'aller prendre du bois dans la terre gaste, tandis que la Communauté prétendait en avoir le droit en vertu d'une possession immémoriale et de la rémission de cette terre que le seigneur lui avait faite.

DD. 73. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1678-1789. — Biens abandonnés. — Extraits des minutes des notaires relatifs aux aliénations des biens abandonnés faites par la Communauté (1678). — Sommation tenue par Joseph-Pascal Lance, maître maçon, aux Consuls pour les obliger « attendu la négligence du seigneur », à faire vendre une bosque au quartier du Pujol abandonnée depuis longtemps et donnant par conséquent une « cote infructueuse » au détriment de la Communauté (21 août 1789).

DD. 74. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1599-1778. — Ventes de biens communaux. — Vente à Guillaume Prosa d'un pré au quartier de Raston pour le prix de 37 écus sol (15 mars 1599). — Extraits d'actes notariés relatifs aux ventes de biens communaux (1588-1636). — Vente à Guillaume Masse, maître maçon, d'une place de maison au bourg, der-

nier-Barry, moyennant une somme de 350 l. que l'acquéreur ne pourra être obligé de payer à condition de servir à la ville une rente au denier vingt (13 avril 1646). — Vente aux enchères des parties de l'ancien grand chemin d'Aix restées à la Communauté en compensation des parcelles qui lui avaient été prises pour la rectification de cette route (14 juin 1778).

DD. 75. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 4 sceaux pendants.

1588-1787. — Défends de la Lare. — Contrat entre les Consuls et Honoré Aubert et Jean Teysseire, travailleurs. Ces derniers s'engagent à faire l'office de gardes des défends moyennant 12 florins par mois pour chacun (16 mai 1588). — Requête adressée au Juge par le Procureur juridictionnel à l'effet d'avoir expédition des délibérations du Conseil en vertu desquelles Pierre Riboulet, Jacques Espinas, Jean Martin et Jean Pascal prétendaient être autorisés à couper du bois dans le défends de la Lare (20 mars 1607). — Réglements ayant pour but d'empêcher les dégâts dans les défends (1633-1661). — Sentence arbitrale mettant fin à une contestation née entre les communautés d'Auriol et de St-Zacharie au sujet de la Lare (10 décembre 1640). — Requête présentée à la Chambre des Eaux et Forêts pour qu'il soit interdit, à peine de 500 l. d'amende, de couper ni déraciner des arbres dans les défends déjà ravagés par les coupes et l'hiver de 1709 (24 novembre 1716). — Procès-verbal de visite de la partie de la Lare incendiée par malveillance le 1er septembre 1724, dressé par Guillaume Riboulet et Jean-Joseph Giraud, marchands. Les dommages sont évalués à 550 l. (4 septembre 1724). — Délibération du Conseil de ville portant réglement pour l'exploitation du défends (11 octobre 1772). — Division du défends de la Lare en trois parties dont les coupes [illegible] séparément (10 juin 1778). — Pièces relatives aux enchères et à la visite des défends faite annuellement par les Consuls.

DD. 76. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1597-1787. — Défends de la Lare. — Pièces relatives aux coupes à faire dans le défends de la Lare. [illegible] des coupes. — Procès-verbaux d'enchères.

DD. 77. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1630-1786. — Défends de la Lare. — Dénonces faites par les banniers communaux contre divers particuliers coupables d'avoir dégradé le bois de la Lare.

DD. 78. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 2 sceaux [illegible].

1634-1666. — Défends de la Lare. — Procès contre Antoine Estienne, Louis Niel et François Roubaud, qui empiétaient sur le défends de la Lare et en avaient défriché des parties.

DD. 79. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1641. — Défends de la Lare. — Procès contre les consuls de St-Zacharie pour empêcher la vente faite par eux d'une coupe de bois d'une partie de la Lare revendiquée par Auriol.

DD. 80. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1686-1690. — Défends de la Lare. — Procès contre Melchion Garnier, de Saint-Zacharie qui, ayant mis la plus forte enchère à la vente du bois de la Lare, ne pouvait obtenir que les Consuls lui en passassent l'acte, malgré l'autorisation que leur en avaient donnée l'Intendant.

DD. 81. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1690. — Défends de la Lare. — Procès contre Nicolas Giraud, acquéreur d'une coupe de bois de la Lare, qui avait coupé plusieurs chênes d'un pan de circonférence alors que la Communauté s'était réservé les arbres de cette taille.

[illegible]

1691-1700. — Défends de la Lare. — Procès contre Pierre Barthélemy, maître chirurgien, adjudicataire d'une coupe du bois de la Lare, pour l'obliger

à laisser recommencer les enchères sur une offre supérieure de 150 l. faite par Pierre Vassal, maître cardeur à laine.

DD. 83. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1707-1710. — Défends de la Lare. — Procès contre Honoré Estienne qui avait fait paître des troupeaux dans la forêt de la Lare.

DD. 84. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1723-1731. — Défends de la Lare. — Procès contre Jacques Pons, rentier de la bastide d'En-Caulon, qui avait fait paître son troupeau dans le bois de la Lare, ainsi d'ailleurs qu'il en avait le droit personne n'ayant fait d'offre supérieure à la sienne lors de la mise aux enchères des herbages de ce défends. — Procès contre Dominique Laget, et son berger Antoine Emeric, qui avait fait entrer son troupeau dans le défends avec l'autorisation de Pons.

DD. 85. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1723-1733. — Défends de la Lare. — Procès contre Claude Estienne dont le berger avait été surpris gardant le troupeau « à bastoun plantat » dans le défends de la Lare.

DD. 86. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729. — Défends de la Lare. — Procès contre Antoine Émeric, fermier du rentier d'En-Caulon, pour avoir fait paître son troupeau dans la taillade nouvelle du défends, du côté de Saint-Zacharie.

DD. 87. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1734-1737. — Défends de la Lare. — Procès contre Joseph Boyer pour dégâts par lui commis dans le défends de la Lare.

DD. 88. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1744-1745. — Défends de la Lare. — Procès contre Joseph Martiny, notaire ; Jean Tassy ; Louis de Blanc, ancien officier d'infanterie de St-Zacharie ; Pierre et François Isnard ; Joseph Boyer dit Besson, et Claude Suzanne, pour dégradations par eux commises dans le bois de la Lare.

DD. 89. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1758-1759. — Défends de la Lare. — Procès contre Louis Suzanne, cabaretier, pour dégâts par lui commis dans le bois de la Lare.

DD. 90. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1761. — Défends de la Lare. — Procès contre Honoré Blanc et Honoré Ravat pour dégâts commis dans le défends par le fils du premier et par le second. — Délibération du Conseil autorisant les Consuls à transiger avec les délinquants « des plus misérables et pauvres du lieu, tout-à-fait hors d'état à suporter une partie de l'amende », en vue de tirer d'eux le meilleur parti dans l'intérêt de la Communauté (19 avril 1761).

DD. 91. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1766. — Défends de la Lare. — Procès contre Antoine Boyer, pour dégâts commis au bois de la Lare.

DD. 92. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1774-1775. — Défends de la Lare. — Procès contre Louis Cazalic dont le fils était accusé d'avoir commis des dégradations dans le bois de la Lare. — Consultation de MM. Siméon et Laget, avocats à Aix, conseillant à la Communauté d'abandonner cette action attendu qu'elle ne peut administrer de preuves contre l'accusé.

DD. 93. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1775. — Défends de la Lare. — Procès contre Joseph Blanc, dit Sequet, au sujet des dégâts par lui commis dans le bois de la Lare.

DD. 94. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1778-1779. — Défends de la Lare. — Procès contre Antoine Bissarel, fils de feu Claude, travailleur, surpris dans le Défends avec un mulet chargé de branches de chêne vert [illegible] de l'épaisseur, les uns dans les autres, de la jambe ; ayant presque toutes lesdites branches leurs souches au gros bout [illegible] 5 janvier 1778.

DD. 95. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778-1781. — Défends de la Lare. — Procès contre Antoine Barnéoud, dit le Trait, travailleur, dont le fils avait été surpris coupant des chênes blancs dans le défends de la Lare. — Le défendeur dit : « Il n'est pas de malice plus caractérisée que celle de Joseph Flayol, valet de ville ; ce bannier de la Communauté par le refus obstiné qu'a fait le fils du deffendeur de ne vouloir lui décharger aucune charge de bois, ni même lui en vouloir vendre à bas prix ainsi qu'il l'achète de ceux qui ravagent les bois de la Communauté, à raison de quoi il ferme les yeux sur eux, a osé malicieusement dénoncer le fils du deffendeur.... » (15 juin 1778). — Barnéoud est condamné à 50 l. d'amende par [illegible] 11 août 1778.

DD. 96. (Liasse.) — [illegible]

1780. — Défends de la Lare. — Procès contre Benoît Laget, ménager, pour dégâts commis dans le bois de la Lare. — Lettre de Mr Pontier, d'Aix, informant les Consuls que si le bétail introduit dans le défends contre les ordonnances est « lanat », les poursuites doivent avoir lieu par devant les officiers locaux ; mais que si le troupeau comprend des chèvres, la contravention doit être soumise au juge gruyer et, de là, portée à la Chambre des Eaux et Forêts (1er septembre 1780).

DD. 97. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 69 pièces, papier.

1780-1782. — Défends de la Lare. — Procès contre Joseph-Marie Jourdan, Mathieu Estienne, Joseph Maunier, dit La France, Joseph Émery, dit Carpan, Jean-Baptiste Maunier, François Suzanne, Lazare Suzanne et Jean-Augustin Tapan, pour dégradations par eux commises dans les bois de la Lare.

DD. 98. (Liasse.) — [illegible]

1784. — Défends de la Lare. — Procès contre Thérèse Roubaud, veuve en secondes noces de Jean-Pierre Riboulet, dit la Jarre, pour dégradations commises dans le bois de la Lare par Pierre Roubaud, [illegible]

DD. 99. (Liasse.) — [illegible]

1787. — Défends de la Lare. — Procès contre Joseph Guitton, Pierre Plumier et Louis-Jean-Baptiste Laget, pour dégâts commis dans le bois de la Lare.

DD. 100. (Liasse.) — [illegible]

1787-1788. — Défends de la Lare. — Procès contre Nicolas et Joseph Pélissier, père et fils, qui s'étaient approprié environ une demi panal du terrain de la Lare en changeant le lit du valat.

DD. 101. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1569-1777. — Défends de Regagnac. — Procès-verbal de visite du lieu le plus propre à établir un défends dans le bois de Regagnac fait par Gaspard Blanc, Guillaume Trémelat dit Parpello, Jacques [illegible] — Vente par Jacques Barthélemy dit Palamidel alias [illegible] ventes et aux coupes de bois.

DD. 102. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1723-1736. — DÉFENDS DE REGAGNAC. — Procès contre Honoré Caillol, fournier, pour trois contraventions commises par lui dans le défends de Regagnac.

DD. 103. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1774. — DÉFENDS DE REGAGNAC. — Procès contre Sauveur Négrel, ménager, pour dégâts commis dans le défends de Regagnac.

DD. 104. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1777-1780. — DÉFENDS DE REGAGNAC. — Procès contre Louis Dol, ménager, dont le fils était accusé d'avoir dégradé le défends de Regagnac, par Mathieu Estienne dont la parole était suspecte attendu que précédemment il avait été convaincu de faux serment.

DD. 105. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1620-1772. — FORÊT DE PEYPIN. — Procès contre Jean-Baptiste de Puget, seigneur de Barbentane et de Peypin, pour le maintien de la faculté que M. de Cassin avait léguée à Auriol d'aller chaque année, pendant les 3 jours qui précèdent Noël, prendre le bois mort et sec de la forêt de Peypin.

DD. 106. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1647-1783. — BÉAL. — Sommation faite par les Consuls à Pierre Estienne d'arrêter les travaux qu'il avait commencés pour conduire partie de l'eau du béal des moulins à une terre qu'il possédait au quartier des Condamines (3 janvier 1647). — Contravention dressée à Marianne Gantheaume, veuve Caillol, « pour l'avoir trouvée cejourd'huy, environ sur les dix heures du matin, qu'elle avait barré le béal des moulins de ladite communauté avec une porte pour arroser un terrain qu'elle a au quartier des Trois Rois en ce terroir semé d'aricots blancs » (4 août 1769). — Devis d'un pontillac à faire au quartier des Condamines (17 octobre 1783). — Pièces relatives au curage et aux réparations du béal.

DD. 107. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1731-1733. — BÉAL. — Procès contre Alexandre Guigou, fermier des moulins à blé, qui exigeait que la municipalité fît curer le valat les alimentant.

DD. 108. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1737-1738. — BÉAL. — Procès contre Claude Estienne, propriétaire d'un moulin à huile, qui avait apporté au valat des modifications telles que le moulin de la Communauté ne pouvait plus fonctionner librement.

DD. 109. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741. — BÉAL. — Procès contre Mᵉ Joseph Martiny, notaire royal, qui voûtait une partie du béal pour construire au-dessus. — Protestation de Mᵐᵉ d'Ollières qui possédait à côté un jardin auquel cette manœuvre était nuisible.

DD. 110. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1745-1749. — BÉAL. — Procès contre Joseph Masse, propriétaire du moulin de Redon, qui voulait empêcher les Consuls de fermer à clé les tuyaux donnant l'eau à son usine, etc.

DD. 111. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1736-1783. — ÉCLUSES. — Responsabilité incombant aux Consuls par suite de la négligence qu'ils avaient mise à veiller sur le béal et l'écluse du Martinet au détriment des riverains (24 octobre 1740). — Pièces relatives aux réparations des écluses.

DD. 112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 sceau pendant ; 1 sceau plaqué.

1650-1651. — ÉCLUSES. — Procès contre M. Blaise

de Salomon, écuyer de Marseille, pour la réparation de l'écluse et l'entretien des fossés de Joux.

DD. 113. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1718. — Écluses. — Procès entre la Communauté et Jean Ruel, maître papetier, d'une part, et Jean-Joseph Gautier, Antoine Riboulet, d'Auriol, et Sébastien Vernis, de Roquevaire, d'autre part, au sujet de réparations à l'écluse.

DD. 114. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1723-1734. — Écluses. — Procès contre Laurent Masse, marchand, propriétaire d'un moulin à papier au quartier de Redon, qui exigeait des réparations à l'écluse alimentant son établissement.

DD. 115. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1735-1759. — Écluses. — Procès contre Jean Léglize, marchand, de Marseille, propriétaire d'une papeterie au quartier de Joux, qui demandait que la Communauté fit réparer l'écluse conformément aux transactions passées avec M. de Salomon.

DD. 116. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1762-1780. — Pont des Capucins. — Sommation faite aux Consuls par Baptiste Martin, bourgeois, d'avoir à lui payer le terrain qu'on lui avait pris pour l'établissement du pont des Capucins (29 mai 1762). — Devis du pont à construire au quartier des Capucins dressé par Jean-Joseph Chaffard, maçon (4 décembre 1769). — Opposition faite par Joseph Gouiran, maréchal-ferrant, à une délibération du Conseil de ville portant construction d'un pont en pierre ou en tuf aux Capucins (12 juillet 1773).

DD. 117. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1761-1762. — Pont de l'Hôpital. — Devis du surbaissement et de l'élargissement du pont de l'Hôpital (27 octobre 1761). — Modification à la rectification de la route nécessitée par la reconstruction du pont de l'Huveaune faite par les Procureurs du Pays en vue d'éviter le coupement de la porte de la ville, tant à cause des chapelles qui y étaient attenantes qu'à cause de la conduite des eaux qui passait sur l'arc de cette porte (26 février 1762).

DD. 118. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1777-1787. — Pont Saint-Claude. — Lettres de M. Pochet, procureur du Pays, disant qu'il ne peut envoyer immédiatement un ingénieur prendre les mesures nécessitées par l'éboulement de la route au pont St-Claude et les invitant à prendre eux-mêmes ces mesures, la Province devant leur rembourser la dépense. Cette lettre se termine par ce post-scriptum : « Votre porteur est arrivé à quatre heures tout mouillé. Il repart à cinq. Vous devés avoir égard à la peine extraordinaire » (2 octobre 1777). — Subvention de 100 francs accordée par la Province à la Communauté pour la reconstruction de ce pont (13 mai 1780). — Augmentation de 400 l. accordée pour le même objet (24 mai 1780). — Indemnité de 72 l. accordée aux frères François et Pierre Pascal, maîtres foulonniers, dont une remise avait été presque complètement enterrée dans la chaussée du pont nouvellement construit à St-Claude (25 avril 1784).

DD. 119. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1738. — Pont Notre-Dame. — Devis des réparations à faire à ce pont et procès-verbal d'enchères des travaux. L'adjudication est donnée à Antoine Colomb, maître maçon, pour le prix de 300 l. (7 février 1738).

DD. 120. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1685-1686. — Pont de Merlançon. — Transaction passée entre la Province et la Communauté à propos du pont du Merlançon (11 janvier 1685). — Sommation par les consuls de Roquevaire à ceux d'Auriol de se mettre en mesure de procéder à frais communs à la reconstruction de ce pont ainsi qu'il était porté par la précédente transaction (3 novembre 1686).

DD. 121. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1585-1588. — PONTS. — Procès contre Aymar Gairoard, maçon de Trets, adjudicataire de la construction de deux ponts sur le Merlançon et à Joux, pour l'obliger à tenir les engagements qu'il avait pris à ce sujet.

DD. 122. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1617. — TERRAINS COMMUNAUX. — Procès contre Mᵉ Melchion Michaellis, greffier de l'évêché de Marseille, qui s'était approprié un morceau de terre appartenant à la Communauté et y avait planté des mûriers.

DD. 123. (Rouleau de parchemin, [illegible]
[illegible])

1408-1409. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Enquête sur les accidents qui se produisaient sur la route de Saint-Maximin à Marseille, au passage du torrent de Vede, ainsi que sur le changement de tracé qu'il y aurait lieu de faire subir à cette voie pour éviter ces accidents. — Lettres-patentes de Louis II commettant Raymond Garnier, procureur et avocat fiscal, pour aller faire cette enquête sur place (30 août 1408). — L'enquête se fait successivement à Auriol et à Saint-Maximin ; les témoins racontent les accidents dont ils ont été les victimes ainsi que ceux dont ils ont entendu parler. Marin Michel dit qu'avec Marin Gréasque et Jean Martin, un jour qu'ils pêchaient dans l'Huveaune, ils trouvèrent dans leur filet une tête humaine. L'ayant jetée sur la rive, des enfants la prirent et la portèrent au cimetière des Trois-Ombres. — Procès-verbal de nomination de Geoffroy Artuffel, gipier, Bertrand Roubaud, Pascal Pascalis, Manuel Flotte, Guillaume Miquély, Guillaume Hugonet, Benoit Giraud et Jean Tapan comme syndics de « l'universitas ». Cette nomination est faite par la « major pars et sanior castri ejusdem », réunie sur la place au-dessus du four du seigneur, en présence de Mᵉ Hugues Stephani, bayle de la cour majeure de l'abbé de St-Victor, seigneur majeur, bayle et notaire des cours de nobles Raymondet de Mantis et Balthazar Jarente, co-seigneurs (25 mars 1409).

DD. 124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1408-1643. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Modification au tracé du Chemin Marseillais. — Traduction française de l'article précédent (1408-1409). — Lettres-patentes commettant l'Intendant pour assurer l'exécution de la décision prise en 1409 sur cet objet (1641). — Parcelle des dépenses faites à cette occasion par la Communauté (1643).

DD. 125. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1616-1782. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Pièces relatives à l'entretien de la grande route d'Aix. — Procès-verbal d'estime des terrains coupés au quartier de la Bourine pour la rectification de cette voie (30 mars 1776). — Lettres des Procureurs du Pays informant les Consuls qu'ils font fausse route en refusant de payer à Pierre Riboulet le prix des raisins pendants sur le terrain qui lui avait été pris : « Le prix des arbres, vignes et autres est véritablement compris dans le prix du fond, suivant cet article ; mais il n'en est pas de même du prix des fruits pendants dont le propriétaire est privé. Il doit en être fait article dans le rapport d'estimation » (27 septembre 1777).

DD. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1693-1789. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Pièces relatives à l'entretien et à la police des chemins provinciaux. — Rétrécissement du chemin de Joux fait indûment par Joseph Masse, négociant de Roquevaire (1727-1744). — Certificat de Mʳ Saint-André de Las Bordes, commandant les huit compagnies du régiment des Landes, attestant que le chemin d'Auriol à Saint-Maximin est « horrible et impraticable » (29 mars 1739). — Circulaire des Procureurs du Pays défendant aux Communautés d'exécuter les ordres que se mêlent de leur donner les commandants des places et forts, notamment pour l'entretien des chemins, à peine de ne pas se voir rembourser par la Province les dépenses qu'elles auraient faites (1ᵉʳ septembre 1755). — Déclaration du Roi portant règlement pour les voitures, charrettes ou chariots passant

sur les chemins de Provence (6 août 1765). — Projet présenté par Mr Serraire, assesseur d'Aix, concernant les chemins, rivières et torrents, et présenté à l'Assemblée Générale des Communautés (22 novembre 1766). — Adoucissement de la montée de Saint-Claude (3 avril 1776). — Amende de 6 l. infligée au nommé Peylobier qui, non content de rendre la circulation impossible à la descente du Logis de la Pomme en y faisant couler les eaux d'arrosage au moment où il gelait, avait encore répondu insolemment à l'entrepreneur de la route qui lui ordonnait de détourner ces eaux (15 janvier 1777). — Circulaire des Procureurs du Pays invitant les Consuls à faciliter leur tâche aux ingénieurs chargés de dresser la carte de la Provence dont l'achèvement permettra « de connaître avec précision les nouvelles routes à ouvrir pour multiplier les communications » (31 mars 1778). — Lettre des consuls d'Apt priant leurs collègues d'Auriol de s'enquérir auprès de leurs administrés qui vont aux foires du Dauphiné, s'ils n'ont pas toujours passé par le Logis Neuf de Villars, Le Nogueiret, les Bastides de Laugustine, Le Safranier, Berre, le col de Carnier, Saint Erny, Ferrassières, Séderon, Eygalayes et si cette route n'est pas en Dauphiné (12 octobre 1778). — Lettre de M. Isnard informant les Consuls que les Procureurs du Pays traitent régulièrement tous les samedis les affaires relatives aux ponts et chemins (5 février 1780). — Lettre du s^r Beaumont ordonnant aux Consuls de faire débarrasser et nettoyer la rue servant de grand chemin attendu qu'une personne « de très haute considération » allant de Brignoles à Marseille doit y passer le lendemain (22 mars 1786). — Enquête sur les chemins faite par les Procureurs du Pays (25 [illegible]).

DD. 127. (Liasse. — 13 pièces, papier.

1601-1685. — [illegible] — Procès contre les Procureurs du Pays pour la reconstruction du pont de Merlançon qui s'était écroulé, et pour la remise en état du chemin de Marseille.

DD. 128. [illegible]

1609. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Procès contre François Maître [illegible] de la Clue.

DD. 129. (Liasse. — 4 pièces, papier.

1645-1648. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Procès contre Mre Louis du Plessis de Richelieu, abbé de Saint-Victor, qui protestait contre l'ouverture d'un nouveau chemin faite par les Consuls sans son autorisation.

DD. 130. (Liasse. — [illegible] pièces, papier.

1697-1699. — VOIRIE. — Routes et chemins. — Procès contre Laurent Masse et Pierre Guinoard pour les obliger à reconstruire le mur qui séparait leur propriété du chemin royal allant d'Auriol à Aubagne, au quartier de Joux, et à lui donner une hauteur suffisante pour que bêtes et gens puissent circuler librement.

[illegible]

1735. — [illegible] contre Balthazar Villecroze, de Roquevaire, à qui les entrepreneurs de la réparation du chemin d'Aix à Toulon avaient abattu un mur de sa propriété, au quartier de Solier, lui prenant encore un morceau de de terrain pour élargir la route.

[illegible]

1736. — [illegible] contre François et Guillaume Suzanne, entrepreneurs de la réparation du chemin de Marseille, pour les obliger à remettre celui-ci en état et à l'entretenir [illegible]

[illegible]

1777-1779. — [illegible] Roquevaire, qui réclamait le paiement d'une propriété au quartier de Soleillet qui avait été prise en 1750, à [illegible] Toulon.

DD. 134. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1781. — Voirie. — Routes et chemins. — Procès contre N. Bonifay et consorts qui voulaient être appelés à la réception des travaux de réfection du chemin voisinal de Sauveclare.

DD. 135. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1783-1784. — Voirie. — Routes et chemins. — Procès contre les usagers du chemin voisinal du Brau qui exigeaient les réparations rendues nécessaires par le mauvais état de cette voie.

DD. 136. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1608-1789. — Voirie. — Alignements. — Lettre de M. de Moricaud invitant les Consuls à faire couper les immeubles avançant sur la route lorsque l'état de ces immeubles nécessitera des réparations (8 avril 1759). — Ordre donné par les Procureurs du Pays aux Consuls de faire couper la maison du s[r] Velin en donnant 3 cannes de largeur à la rue et en l'alignant sur la remise de M[me] d'Ollières (9 février 1763). — Réclamation du prix des murailles qu'on lui avait coupées faite par Henri Masse (18 décembre 1766). — Mesures à prendre contre le s[r] Antoine Castellan qui, malgré la défense des Procureurs du Pays, avait reconstruit la façade de sa maison en hors-ligne sur la rue (27 septembre 1776). — Réclamation du s[r] Antoine Tassy, cordonnier, au sujet de l'estimation de la maison qu'on lui avait coupée, estimation très inférieure à celle qu'on avait faite de la maison voisine appartenant au s[r] Velin (12 août 1776). — Lettre des Procureurs du Pays avertissant les Consuls qu'on ne paie le prix des biens d'église et des biens nobles pris pour l'emplacement des chemins, quand ces biens ne sont pas encadastrés et ne contribuent pas aux charges communes ; mais ce paiement est de droit lorsque ces biens sont soumis à la taille (16 juillet 1777).

DD. 137. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 plan.

1776-1782. — Voirie. — Alignements. — Procès contre Barthélemy Olivier que la Communauté voulait empêcher de reconstruire son auberge, sujette à coupement, malgré la permission qu'il en avait obtenue des Procureurs du Pays.

DD. 138. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — Voirie. — Alignements. — Procès contre Laurent-Balthazar Garnier, greffier de la juridiction, et Joseph Gouiran, maréchal à forge, qui s'opposaient à l'alignement arrêté par les Consuls pour le chemin longeant l'Huveaune, au quartier des Capucins.

DD. 139. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1718-1787. — Voirie. — Police des rues. — Sommations tenues aux Consuls par divers particuliers pour les obliger à faire démolir ou réparer des maisons menaçant ruine. — Délibération du Conseil portant de faire consulter sur les moyens à prendre pour éviter les dangers que court le public du fait de divers immeubles qui menacent de s'écrouler et que leurs propriétaires sont hors d'état de faire réparer (16 janvier 1733). — Empiètement sur la place d'En-bas fait par Louis Pascal, maître boulanger (20 janvier 1741). — Protestation de M. Augustin Barthélemy contre divers particuliers qui faisaient du fumier dans la Grand'rue en dépit des défenses (22 août 1761). — Plaintes humouristiques adressées aux Consuls par Joseph-Antoine Dalmas, bourgeois de Marseille, domicilié à Auriol, contre l'encombrement de la place d'En-Bas : « Quelques charretiers de ce lieu affectent de la manière la plus indécente de faire remise de la place d'Embas ; d'après plusieurs accidents, il y a eu des plaintes portées à M[r] le Procureur jurisdictionnel ; le comparoissant, à la sollicitation des plus incommodés, luy tint un acte par lequel il le prioit de vouloir bien obvier à un abus de cette importance. Qu'ont-elles produit, ces démarches ? Des cris réitérés du trompete de la Communauté ordonnés par le Procureur jurisdictionnel, des huées de la part des trois-quarts des païsans, un plus grand nombre de charretes placées plus indécemment et qui empêchent les habitants de sortir librement de leur maison, des personnes qui se hurtent et blessent le soir, des habits tachés de cambouï et de boue etc., etc. Le comparoissant, qui a le malheur d'avoir la vue basse, s'est blessé plusieurs fois et peu s'en est fallû qu'il se

soit rompu cou et jambes sans avoir pu obtenir, ainsy que bien d'autres, que la triste satisfaction d'envoyer (intérieurement) les charretes et le Procureur juridictionnel à touts les diables ». — Requête des propriétaires de charrettes, condamnés à 6 l. d'amende chacun, pour que les Consuls leur désignent un endroit où ils pourront laisser leurs charrettes en toute sécurité (27 janvier 1775). — Ordre aux particuliers qui ont bâti sur les tunnels du canal de les débarrasser au plus tôt (13 septembre 1778).

DD. 140. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 plan.

1645-1646. — Voirie. — Police. — Procès contre Antoine Pascal, hôte du logis de la Masse, qui avait vendu à son frère Pierre la Placette ou Pàti d'Abas, laquelle ne lui appartenait pas et sur laquelle Pierre avait commencé une construction. — Autre procès relatif à un autre empiètement commis par Antoine Pascal au quartier de l'Arenié, sur les bords de l'Huveaune.

DD. 141. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1733-1736. — Voirie. — Police. — Procès contre Marc-Antoine Barthélemy, avocat, Pierre Barre, chapelier ; les hoirs de Joseph Rigaud, Jean Simon, Honoré Villecroze, Antoine Plumier, les hoirs d'Antoine Féraud, Antoine Jayne, les hoirs de Pierre Vassal et Mᵉ Benoît Ballat en qualité de procureur juridictionnel, pour les obliger à réparer leurs maisons qui menaçaient ruine.

DD. 142. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1740. — Voirie. — Police. — Procès contre les hoirs de Guillaume Laget, cardeur à laine, pour les obliger à réparer ou à faire abattre leur maison de la traverse de Miquély, qui menaçait ruine.

DD. 143. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1773-1774. — Voirie. — Police. — Procès contre les hoirs de Laurent et Pierre Laget, pour les obliger à refaire une partie de la maison qu'ils possédaient à la rue Derrière-Barry et qui menaçait d'entrainer les voisines dans sa ruine.

DD. 144. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1783-1790. — Voirie. — Police. — Procès contre Étienne Lance, Pierre Plumier et François Grimaud pour les obliger à rendre à la circulation publique une ruelle menant à la fontaine de Cachély dont ils s'étaient emparés.

DD. 145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier ; 2 imprimés.

1664-1788. — Voirie. — Entretien des rues. — Requête adressée au Juge par les Consuls pour obliger les propriétaires à payer le pavage de leurs rues dont la Communauté avait fait l'avance. — Rôle de ces propriétaires (16 juin 1664). — Adjudication du pavage de la rue de l'Horloge jusqu'à la porte de Saint-Zacharie passée à Jean-Germain Durand, maître paveur de Saint-Maximin (6 juillet 1727). — Demande faite aux Consuls par Louis Riboulet, maître fidelier, tendant à ce que la rue Derrière-barry soit remise en état attendu que, pour faciliter le passage des équipages de l'armée espagnole, on y avait comblé un fossé conduisant l'eau d'arrosage aux terres de Riboulet et autres (1734 ?). — Pavage de la montée des Bourras (1770-1777). — Protestation adressée aux Consuls par Maximin Bonifay, fabricant de malons, contre des particuliers qui ne craignaient pas de dépaver les rues devant leurs maisons pour y faire plus facilement du fumier (1ᵉʳ novembre 1778). — Voûtage du valat (5 février 1781). — Arrêt du Parlement homologuant la délibération du conseil de la communauté d'Auriol portant que chaque particulier fera paver les rues chacun en droit soi (18 mars 1783).

DD. 146. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1608-1788. — Voirie. — Carraires. — Sommation faite aux Consuls par Louis Estienne à feu Antoine, et Jean-Baptiste Estienne à feu Claude, d'avoir à faire enfin réparer la carreirade du quartier de Vede que ce torrent avait rendue impraticable au point que, lorsqu'il pleuvait, gens et bêtes étaient dans l'obligation de passer sur la terre des hoirs Velin « pour éviter de faire naufrage à terre » (s. d.). — Réclamation de divers propriétaires de troupeaux

contre des individus qui, après s'être emparés de parcelles des « pas d'avérages », leur faisaient des procès en dommages-intérêts lorsque ces troupeaux y passaient (6 mars 1775). — Procès-verbaux de la visite des carraires que les Consuls étaient astreints à faire dans la huitaine de leur entrée en charge.

DD. 147. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1680-1770. Rectification du cours de l'Huveaune. — Arrêt des Trésoriers de France autorisant les Consuls à faire rectifier et élargir le lit de l'Huveaune pour mettre fin aux dégâts qu'elle causait aux propriétés voisines (8 janvier 1680). — Lettre de M. Vallon, ingénieur du Pays, remerciant les Consuls d'avoir songé à lui pour faire la rectification de l'Huveaune mais leur disant qu'il ne pourrait le faire sans l'autorisation des Procureurs du Pays, autorisation qu'il les prie de demander eux-mêmes (20 octobre 1768). — Devis estimatif dressé par cet ingénieur (18 février 1769).

DD. 148. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1680. Rectification du cours de l'Huveaune. — Procès contre Jean Pascal, faturier à Aix, et Joseph Collomb, tondeur de draps, qui n'admettaient pas l'évaluation faite par les experts des dommages causés à leurs propriétés par l'alignement de l'Huveaune.

DD. 149. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1769-1770. — Rectification du cours de l'Huveaune. — Procès contre Mre Antoine Vinson, curé, au sujet des dommages-intérêts qu'il réclamait pour la moins-value donnée par les travaux d'alignement de l'Huveaune à une terre dépendant d'une fondation dont il était juspatron.

DD. 150. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 51 pièces, papier ; 2 imprimés.

1651-1787. — Eaux. — Réglements pour les arrosages, etc. — Défenses faites par l'Intendant aux habitants de Saint-Zacharie, Auriol, Roquevaire et Aubagne de retenir ou détourner les eaux de l'Huveaune qui sont nécessaires pour faire marcher les moulins destinés à faire la farine des galères (1er avril 1734, 25 juin 1737). — Homologation par le Parlement d'une addition au réglement sur les arrosages (7 juin 1781). — Nomination d'aigadiers. — Plaintes contre les particuliers contrevenant aux réglements. — Rôle de tous ceux qui possèdent des biens arrosés par le Martinet.

DD. 151. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1690. — Eaux. — Transfert à Saint-Chamas des moulins à poudre établis sur l'Huveaune et dont le fonctionnement gênait les habitants des communautés riveraines en les empêchant d'employer librement les eaux. — Mission donnée à Guillaume Laget, 1er consul, de représenter Auriol à l'assemblée des communautés intéressées qui devra discuter l'indemnité à payer par celles-ci (28 mai 1690). — Mémoire relatif aux droits d'Auriol sur les eaux de l'Huveaune (s. d.).

DD. 152. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 151 pièces, papier ; 5 sceaux pendants ; 9 imprimés ; 1 plan.

1552-1657. — Eaux. — Procès contre Mre Blaise de Salomon, propriétaire d'un moulin à Joux, et la ville de Marseille intervenant en l'action, qui voulaient empêcher les propriétaires d'Auriol d'arroser leurs terres en dehors du samedi, malgré le réglement municipal qui leur permettait de disposer des eaux inutiles aux usines.

DD. 153. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1562-1640 — Eaux. — Intervention de la Communauté au procès pendant entre la communauté de St-Zacharie et MMrs François et Etienne Blanc, avocats en la Cour, au sujet des eaux de l'Huveaune que les habitants de St-Zacharie prétendaient prendre à leur gré, au détriment des usiniers d'Auriol.

DD. 154. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1640-1787. — Eaux. — Procès contre Louis Rau[illegible], propriétaire d'un moulin à foulon, qui prétendait

prendre les eaux du fossé des moulins à farine tous les jours indistinctement, malgré le réglement fait à ce sujet en 1660.

DD. 155. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1684. — Eaux. — Procès contre Jacques-Honoré Martin qui réclamait des dommages-intérêts pour les dégâts que le ruisseau de Vede avait causés à sa propriété du Cros de Guérin par la négligence des Consuls.

DD. 156. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1741. — Eaux. — Procès contre divers particuliers de Marseille qui violaient les réglements sur l'arrosage par les eaux de l'Huveaune.

DD. 157. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1762. — Eaux. — Procès contre Claude Poutet, fermier des moulins à blé, qui contrevenait aux réglements sur les arrosages.

DD. 158. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1783-1786. — Eaux. — Procès entre le Syndicat des arrosants et Pierre Masse, propriétaire d'une papeterie au quartier de Redon, qui accusait les aigadiers d'avoir arrosé aux dépens des siennes les terres situées plus bas que celles-ci, et qui émettait la prétention que ces aigadiers allassent le prévenir chez lui de l'heure où il devrait se trouver sur sa propriété pour prendre l'eau.

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE EE.

(Affaires militaires — Marine)

EE. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 9 imprimés.

1689-1776. — GUERRE. — Ordonnances et règlements. — Déserteurs, etc. — Circulaire de l'Intendant invitant les Consuls à faciliter par tous les moyens, aux salpêtriers, la recherche et l'extraction gratuites des terres à salpêtre dans les caves, écuries, bergeries, colombiers, masures, etc. (17 octobre 1689). — Mandat d'arrêt décerné par M. Lenfant, commissaire ordinaire des guerres, contre le nommé Joseph, dit Icard, soldat du régiment de Buous, des milices de Provence, s'il ne se présente à son corps sous quatre jours (6 février 1691). — Paiement dans la ville d'élection la plus voisine des pensions accordées sur le Trésor Royal aux officiers ou à leurs veuves (30 décembre 1727). — Ordonnance du Roi portant déclaration de guerre contre l'Empereur (10 octobre 1733). Cette ordonnance est accompagnée d'une brochure intitulée « Motifs et résolutions du Roy » dans laquelle Louis XV met la nation au courant des manœuvres par lesquelles l'Empereur a rendu cette rupture inévitable. Les pièces justificatives de cette apologie sont une « Déclaration faite au nom du Roy au mois de mars 1733 », la « Copia declarationis Imperatoris ipsius que fœderatorum », enfin des « Lettres du Roy au primat, du 16 juillet 1733 ». — Ordonnance du Roi pour faire observer une exacte discipline par les déserteurs en allant joindre les régiments où ils doivent aller servir à l'armée d'Italie (15 janvier 1735). — Lettre de Mr Négrel-Bruny, subdélégué à Roquevaire, envoyant aux Consuls des affiches pour recruter des volontaires à l'armée d'Allemagne et leur donnant des indications sur la conduite qu'ils doivent tenir : « Vous aurés la bonté de faire battre la caisse et publier de la part du Roy ladite affiche que vous fairez ensuite placarder aux principales places, mais cela ne suffit pas ; il faut, s'il vous plait, vous donner des mouvements, solliciter et faire solliciter. Vous pouvés et vous devés faire arretter et emprisonner tous les mandiants valides et les vagabonds de profession, de la taille depuis cinq pieds un pouce et au dessus auxquels, en ce cas, vous fairés fournir cinq sols par jour dans la prison pour leur entretien. A l'égard des engagés volontairement, nous ne leur donnerons que des a comptes de douze livres à chacun et le

surplus de ce qu'il sera convenu, qui ne peut être au dessus de cinquante livres ni au dessous de trente à chacun, leur sera exactement païé au lieu de l'assemblée.... » (3 novembre 1759). — Affiche illustrée représentant un cavalier et un fantassin de l'armée d'Allemagne. — Autre lettre de Mr Négrel-Bruny disant aux Consuls qu'il ne peut admettre aucune des recrues qu'ils lui ont proposées parce qu'elles n'atteignent pas le minimum de taille : « Cependant si vous en aviés eu quelqu'un de 5 pieds au moins avec des épaules et de l'espérance d'en faire bientôt quelque chose de plus beau, j'aurais pris sur moi de le recevoir.... Ainsi, Messieurs, vous n'avés, ma lettre reçue, qu'à mettre en liberté ces dix mendiants en leur enjoignant de se retirer chacun chez soi sans mandier davantage s'ils ne veulent s'exposer à être mis aux galères (10 décembre 1750). — Paiement de la retraite des invalides par les trésoriers communaux, sur le vu d'un certificat de vie délivré par le Commissaire des guerres ou le subdélégué, et sauf remboursement par le trésorier des troupes (7 et 14 mars 1765). — Demande par M. de Prenant, colonel d'infanterie à Aix, d'un état, maison par maison, des habitants d'Auriol, des voitures et mulets et d'une statistique de la récolte moyenne en blé, vin, foin, huile, avoine, méteil, menus fruits, paille (2 août 1767). — Placet des Consuls au Subdélégué pour être autorisés à faire arrêter manu militari les paysans qui, après avoir refusé « de monter la ligne », ne veulent pas payer ceux qui l'ont fait à leur place (s. d.).

EE. 2. (Liasse.) — 176 pièces, papier ; 5 imprimés.

1685-1786. — Guerre. — Passages et logements de troupes. — Circulaire de l'Intendant menaçant les Consuls de punition sévère si, trois jours au plus tard après le passage d'une troupe dans leur localité, ils n'en envoient l'extrait de revue au marquis de Louvois (27 septembre 1690). — Décision du Conseil de la guerre rappelant les prescriptions du réglement du 4 novembre 1651 sur les exemptions de logement militaire (23 juin 1716). — Ordonnance du Roi portant ampliation de celle du 13 juillet 1727 concernant le rétablissement des étapes (30 novembre 1729). — Lettre de l'Intendant transmettant les plaintes des officiers du régiment de Luxembourg sur l'heure tardive à laquelle leurs hommes avaient pu être logés à Auriol (23 mai 1733). — Ordonnance du marquis du Muy prescrivant aux Consuls de loger les troupes espagnoles suivant les règles observées pour les troupes royales (11 novembre 1734). — Lettre de l'Intendant disant aux Consuls : « Il ne convient pas, Messieurs, de laisser des soldats exposés pendant tout le jour aux ardeurs du soleil après avoir marché toute la matinée, et ce que vous proposés de ne les loger que sur les trois ou quatre heures après midy n'est ni juste ni raisonnable » (4 juillet 1741). — Mesures prises en vue d'éviter les désordres que pourrait amener la rencontre à Auriol du régiment de cavalerie de Chabot avec les carabiniers d'Espagne (3 juillet 1744). — Procès-verbal des dégâts commis à Auriol par les troupes espagnoles qui avaient enfoncé les bastides, brisé les portes, brûlé le bois et la paille, coupé les arbres, même ceux d'une place publique, et arraché les vignes. Les Consuls ayant invité les officiers espagnols à assister à cette vérification en reçoivent pour toute réponse « que leur troupe en avoit fait bien d'autres ailleurs et qu'ils n'étoient pas les maitres de pouvoir tenir leurs soldats, sans autre satisfaction de leur part » (14 décembre 1746). — Lettre du subdélégué de Roquevaire, Mr Taurel, informant les consuls d'Auriol qu'en présence de la diminution de la population de Roquevaire les corps de troupes seront dorénavant logés partie dans une de ces communautés, partie dans l'autre (20 novembre 1781). — Lettre du capitaine Rayssac priant les Consuls de lui faire tenir un « aussecol » qu'il avait oublié à Auriol chez un chirurgien dont il n'avait pas moins oublié le nom (28 août 1782). — Lettre de Mr Négrel-Bruny invitant les Consuls à faire remettre au sr Denis Grandjean, dit Laurent, soldat au régiment de Normandie, un chien qu'un habitant d'Auriol était accusé d'avoir volé au sergent-major Saint-Germain lors du passage du régiment dans la localité (29 avril 1786). — Plainte adressée à l'Intendant par le nommé Olivier, aubergiste d'Auriol, chez qui Grandjean avait couché, soupé et déjeûné ainsi qu'un ancien dragon retiré à Roquevaire, et à qui il n'avait pas voulu payer le montant de sa dépense, soit 50 sous (4 mai 1786). — Feuilles de route. — Extraits de revues. — Avis relatif au passage des troupes. — Billets d'hôpital et de convalescence.

EE. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier ; 15 imprimés ; 1 sceau plaqué.

1649-1789. — GUERRE. — Fournitures militaires. — Rapport d'estime des avoines, orges et seigles pris aux particuliers par les troupes cantonnées à Auriol (2 août 1649). — Interdiction de fournir l'étape aux militaires marchant sur d'autres routes que celles du Roi (22 août 1700). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que sur les demandes et contestations, nées et à naître, pour raison des fournitures faites aux troupes de S. M. et à celles de ses alliés, et pour les contributions exigées par l'ennemi, les parties se pourvoiront pardevant les Cours et autres juges qui en doivent connaître (5 mai 1760). — Instruction pour la fourniture des blés aux troupes (15 septembre 1720). — Ordre donné par le duc de Brancas aux Consuls des diverses communautés de faire battre au fléau des gerbes de seigle dont la paille servira à couvrir les baraques des soldats formant le cordon sanitaire (18 juillet 1722). — Avis relatif au rétablissement de la fourniture des étapes et aux règles à suivre pour celle-ci (9 avril 1728). — Ordonnance du Roi fixant la ration de fourrage à fournir aux chevaux jusqu'à la récolte suivante (30 juillet 1731). — Tarif des denrées à Auriol : paille, 20 s. le quintal ; foin, 50 s. ; avoine, 20 s. la panal ; pain blanc, 2 s. la livre ; pain bis, 1 s. 9 d. ; vin vieux, 2 s. 6 d. le pot ; vin nouveau, 2 s. ; bois, 7 s. le quintal ; huile, 7 s. le quarteron ; chandelle, 8 s. la livre ; mouton, 3 s. 6 d. la livre ; brebis, 2 s. 6 d. ; bœuf, 2 s. 4 d. (3 décembre 1733). — Ordonnance des Procureurs du Pays fixant le prix des denrées à fournir aux troupes espagnoles (26 novembre 1734). — Avis donné par le comte du Muy que le foin ne convenant pas aux chevaux espagnols, il y aura lieu de fournir pour eux de la paille, de l'avoine et de l'orge (3 février 1735). — Dispositions prises par l'Assemblée générale des Communautés pour la liquidation de l'ustensile fourni aux troupes espagnoles et pour le paiement des fourrages que les communautés ont dû vendre attendu qu'ils n'avaient pas été consommés (30 novembre 1735). — Délibération de l'Assemblée générale des Communautés rappelant à celles-ci que seuls les Procureurs du Pays ont le droit de leur donner des ordres pour les fournitures militaires, à l'exclusion de tous commandants des places et commissaires des guerres (16 [illegible] 17[illegible]). — Fixation des rations dues à la maréchaussée marchant par étapes (30 juillet 1771, 8 mars 1780). — État de fournitures. — Pièces comptables dressées pour leur paiement.

EE. 4. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1590-1594. — GUERRE. — Fournitures militaires. — Procès contre Victor Lambert, commissaire de la compagnie du capitaine Béulaigo, pour en obtenir les acquits généraux des fournitures que lui avait faites la Communauté et sans lesquels celle-ci ne pouvait se faire rembourser par les contribuables.

EE. 5. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1693-1695. — GUERRE. — Fournitures militaires. — Procès contre la communauté de Roquevaire au sujet de 64 panaux d'avoine qu'elle avait empruntées de celle d'Auriol pour le régiment de Bretagne et qu'elle avait payées. Jean Dol, trésorier d'Auriol, croyant avoir fait ce prêt pour son propre compte, en poursuivait le paiement et appelait les Consuls en garantie.

EE. 6. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1694-1696. — GUERRE. — Fournitures militaires. — Procès contre Pierre Jouve, greffier royal de Roquevaire, et Pierre Giraud, marchand d'Auriol, au sujet de 25 charges de foin que ce dernier avait vendues au premier, mais n'avait pu lui livrer par suite de l'interdiction que les Consuls lui en avaient faite pour pouvoir fournir aux troupes le fourrage nécessaire.

EE. 7. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier [illegible].

1695-1781. — GUERRE. — Transports militaires. — Lettre de M. de Montmort relative à une plainte du s^r Jean Levesy, fournisseur des galères, contre les Consuls qui avaient refusé de lui prêter main-forte pour faire marcher Antoine Baux, muletier, lequel l'avait insulté après avoir refusé de faire son service au prix fixé [illegible]. — [illegible] des Procureurs du Pays relative à la liquidation [illegible]

dues aux Communautés pour les mulets par elles fournis en 1693 à l'armée d'Italie (1er août 1695). — Ordonnance du Roi portant qu'il sera fait une levée de mules ou mulets de bât dans les généralités de Montpellier, Montauban, Riom, Limoges, Grenoble, Aix, Poitiers et Auch (20 juillet 1719). — Ordonnance de l'Intendant portant que les Communautés devront fournir des chevaux et mulets aux troupes moyennant 15 s. par bête et par jour, nourriture non comprise, et 12 s. pour l'homme chargé de les ramener. Ce prix devra être payé d'avance aux municipalités qui en feront la répartition entre les ayants-droit (26 juin 1722). — Ordonnance du Roi portant nouveau réglement sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche (5 décembre 1730). — Ordonnance de Mr Lebret, portant un nouveau réglement sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche en Provence (6 mai 1733). — Procès-verbal du tirage au sort de 9 mulets pour le service du Roi (5 octobre 1733). — Ordonnance de l'Intendant concernant une levée de 400 mules ou mulets de bât à faire en Provence (7 octobre 1733). — Ordonnance de Mr de La Tour portant réglement sur les voitures qui seront fournies aux troupes pendant leur marche (24 juillet 1741). — Menace des galères contre les muletiers qui ont déserté, s'ils ne se rendent incessamment à Aix pour reprendre leur service (24 octobre 1744). — Instruction sur la comptabilité des régiments relativement aux dépenses extraordinaires (15 décembre 1766). — Enquête sur les dommages-intérêts dus au sr Gouiran pour une blessure faite à un sien cheval par un officier du régiment de La Fère (26 juillet 1776). — Réclamation par le capitaine de Gelenoncourt, du régiment du Perche, d'une selle qu'un conducteur avait prise sur un des chariots du corps (13 décembre 1778). — Obligation pour les Communautés de fournir des chevaux de selle aux cadets-gentilshommes moyennant paiement par le Roi de 25 sous (10 septembre 1781). — Plaintes des officiers du Royal Suédois à qui la Communauté avait envoyé des mulets harnachés de bâts sans selles ni brides (15 septembre 1781). — Ordres relatifs à la fourniture d'animaux de trait. — États des animaux fournis par la Communauté.

EE. 8 (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 28 imprimés ; 1 sceau plaqué.

1690-1787. — Guerre. — Milice. — Ordonnance du comte de Grignan relative à la levée de deux hommes de milice par feu (21 juin 1690). — Ordre donné aux consuls d'Auriol de prendre, en les payant, les armes possédées par les particuliers pour armer les milices (6 juillet 1690). — Excuses exigées du sr Chabert par le 1er Consul qu'il avait injurié parce qu'on l'avait désigné pour la milice bien qu'il eût plus de 45 ans (22 juillet 1690). — Convocation à Aix des miliciens d'Auriol incorporés au régiment de Buous (18 décembre 1690). — Extrait de l'ordonnance du Roi pour la levée de 23.400 hommes de milice (15 janvier 1719). — Ordonnance royale pour la levée de 60.000 hommes (25 février 1726). — Ordonnance du Roi portant ampliation de celle du 25 février de la présente année concernant les milices des provinces et généralités du royaume (16 décembre 1726). — Statistique des garçons et hommes mariés susceptibles de participer au tirage au sort pour la milice (13 février 1727). — Extrait d'une ordonnance du Roi portant remplacement de la moitié de la milice congédiée (25 janvier 1729). — Ordre donné par le Subdélégué au milicien Jean German de regagner la paroisse d'Auriol d'où il s'était absenté sans autorisation des Consuls (9 avril 1729). — Ordonnance royale pour faire faire par les Intendants, ou ceux qui seront par eux commis, une revue générale des troupes de milice (25 février 1730). — Interdiction aux officiers des troupes réglées d'engager dans leurs corps des soldats de milice (2 août 1733). — Création d'un second bataillon de milice en Provence (12 novembre 1733). — Rappel de la faculté accordée au père de famille élevant un enfant trouvé de faire tirer au sort ce dernier à la place de l'un de ses propres enfants (29 octobre 1768). — Interdiction faite par l'Intendant aux Communautés d'offrir un repas aux subdélégués qui viennent y présider le tirage de la milice (25 février 1781). — Demande adressée aux Consuls par le sr Jean-Baptiste Mayen pour qu'ils lui fassent payer 75 l. que reste lui devoir depuis onze ans Joseph Roubaud qu'il avait remplacé en qualité de milicien. — Pièces relatives au recrutement, à l'armement, à l'équipement, aux convocations, aux congés des milices. — Ordres de mise en route. — Rôle des particuliers susceptibles de tirer au sort. — Procès-verbaux de tirage.

EE. 9 (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 imprimé.

1690-1765. — Marine militaire. — Certificat del.

vré par le commissaire des poudres et salpêtres de la Marine, à Marseille, attestant que Jean et Antoine Laget, d'Auriol, sont actuellement au service de la poudrerie royale de la Province (3 juillet 1690). — Affiche faisant connaître les articles nécessaires au service des galères et dont la fabrication sera mise aux enchères dans la grande salle de la maison du Roi les 5, 10 et 14 octobre (14 septembre 1741). — Ordre donné par le Commissaire de la marine à Marseille pour que le s[r] Capelain, entrepreneur des cordillats et herbages nécessaires au service des galères, puisse se fournir sans difficulté, à Auriol, de l'argile qui lui est nécessaire, attendu que le nommé Bois lui en avait refusé même moyennant finance (20 mai 1765).

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SERIE FF.

(Justice — Procédure — Police)

FF. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier ; 6 imprimés ; 2 sceaux plaqués.

1619-1778. — Justice et police. — Jugement du procureur juridictionnel condamnant François Meyer, coupable d'avoir blasphémé, à se rétracter à deux genoux et les mains jointes, après la célébration de la messe paroissiale, en présence des officiers et des Consuls. Meyer est en outre condamné à 30 l. d'amende envers la confrérie du Corpus Domini, 20 l. au profit du procureur juridictionnel et aux frais (4 mai 1619). — Mandat d'arrêt décerné par le comte de Grignan contre Barthélemy Chabert (6 juillet 1690). — Procès-verbal dressé par Guillaume Laget, maire, d'une sédition fomentée par André Guis au sujet de la construction des fontaines (11 août 1715). — Déclaration du Roi concernant les mendiants (18 juillet 1724). — Rappel, par l'Intendant, des ordonnances rendues contre les jeux de hasard et que l'on violait ouvertement dans beaucoup de lieux de la Province (14 février 1733). — Envoi par le Subdélégué de l'ordonnance contre le port d'armes : « La Cour trouve scandaleux que dans cette province les païsans se montrent impunément avec des armes » (2 février 1738). — Consultation de Me Marguerit, d'Aix, sur une plainte en adultère portée contre Élisabeth Butor et le nommé Lambert, qui l'avait enlevée (7 décembre 1758). — Défense aux tambourins de jouer sans permission, pour éviter les « baccanales » qui se faisaient le dimanche et d'où sortaient rixes et meurtres (16 septembre 1759). — Lettre de Mr Gastaud relative au refus des officiers de faire les commandements pour la taille à 5 s. et les saisies à 20 s., papier compris (24 septembre 1759). — Envoi au Subdélégué d'un état semestriel des crimes et [illegible] — Statistique des mendiants (21 mai 1768). — Arrêt du Parlement ordonnant que les bois, épines et broussailles qui se trouvent dans l'espace de 60 pieds des bords des chemins seront coupés et défrichés aux frais des propriétaires dans la quinzaine (27 juin 1771). Cette mesure avait pour but d'empêcher les [illegible] [illegible] [illegible] juridictionnel contre le valet de ville qui refusait de

publier les arrêts de réglement et ordonnances de police (31 août 1775). — Lettre de l'Intendant annonçant qu'à la prière de Mr Taurel, son subdélégué, et des Consuls, il fait grâce aux jeunes gens qui se sont mutinés lors du tirage au sort de la milice (19 mai 1778). — Correspondance au sujet de Ferréol Coulet, d'Auriol, qui se plaignait que sa mère lui refusât la nourriture et le gîte et se livrât sur lui à des sévices. Coulet, peut-être faible d'esprit mais à coup sûr vagabond, était menacé d'être dans le premier cas enfermé aux Insensés, dans le second envoyé aux galères (octobre-décembre 1778).— Lettre du maire de Roquevaire priant les consuls d'Auriol d'empêcher leurs administrés de maltraiter les siens (s. d.).

FF. 2. Liasse. — 20 pièces, papier ; 5 sceaux plaqués.

1693-1708. — Justice et police. — Procès contre Honoré Vernis et divers autres habitants de Roquevaire qui avaient attaqué à coups de pierres et de bâton les habitants d'Auriol revenant du romérage de Saint-Jean de Garguier, le 24 juin 1693. — Rapport de Me Pierre Guinoard, chirurgien commis pour constater l'état des blessés, qui trouve Anne Barre, femme d'Antoine Velin, avec une contusion au bras, l'humérus disloqué ; et Jacques Mauric avec une plaie à la joue produite par un instrument tranchant (2 juillet 1693). — Plainte au Lieutenant général, racontant en détail les faits d'où il ressort que les consuls de Roquevaire étaient les premiers à exciter leurs administrés et que les femmes remplissaient leurs tabliers de pierres de peur que les hommes vinssent à en manquer (7 juillet 1693). — Dépositions des témoins (9-23 juillet 1693). — Mandat d'amener lancé contre le nommé Vernis (4 août 1693).

FF. 3. Liasse. — 2 pièces, papier.

1759. — Justice et police. — Procès criminel contre des inconnus qui avaient déplacé les balances établies par la Communauté pour le service du public.

FF. 4. Liasse. — 2 pièces, papier ; 4 imprimés.

1723-1771. — Officiers ministériels. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne l'exécution des arrêts des 28 juillet et 2 septembre 1723 ; en conséquence, que tous les notaires et autres dépositaires, soit par autorité de justice ou autrement, que les débiteurs de billets à ordre et lettres de change échus en l'année 1720 seront tenus, sous les peines portées par lesdits arrêts, de faire au 1er novembre l'emploi en rentes sur les tailles des certificats de liquidation qu'ils ont entre les mains (27 septembre 1723). — Arrêt du Conseil qui suspend, pendant un mois à compter du jour de la publication, la peine d'interdiction prononcée par l'arrêt du 21 mai contre les notaires, procureurs et huissiers, pour le paiement des sommes par eux dues pour la confirmation de leurs offices (6 août 1726). — Interdiction à toutes personnes qui n'ont point titre ni caractère d'officier public de faire aucunes publications ou autres actes et exploits qui sont de la fonction des huissiers (20 août 1726). — Offres de services faites à la Communauté par Me Bermond, procureur du Parlement (4 octobre 1771). — Réunion des procureurs à la Cour des Comptes aux Procureurs au Parlement (24 octobre 1771).

FF. 5. Liasse. — 2 cahiers faisant 57 feuillets ; 15 pièces, papier 8 imprimés ; 1 sceau plaqué.

1720-1768. — Police sanitaire. — Délibérations du bureau de la santé (7 avril 1720-23 février 1722).— Déclaration des s^rs Duvernet et Martra, chirurgiens, qu'ils ont été payés, pendant le service qu'ils ont fait auprès des pestiférés, sur le pied de 5 l. par jour et 4 s. pour la personne qui préparait leur nourriture « ce qui prouve qu'il y a eu quelque volerie pour le passé puisqu'on a conté de treze à quatorze livres de dépence par jour » (26 juin 1721). — « Acte déclaratif de ce qui s'est passé dans la ville de Marseille et dans son terroir, pendant la quarantaine de santé, qui a commencé le 1er octobre dernier et qui a fini aujourd'huy, neuvième novembre 1721. Et de tout ce qui a été pratiqué de plus essentiel avant ladite quarantaine pour arrêter le progrès de la contagion et pour l'éteindre entièrement » (9 novembre 1721).— Acte de même genre pour la ville d'Arles « et son vaste terroir » (22 décembre 1721). — Certificat des Consuls attestant qu'il n'y a plus de mort ni de malade depuis le 29 septembre et que les infirmeries sont fermées (1721). — Note faisant connaître que le nombre des décès causés par la peste du 1er mai au 19 septembre 1721 est de 1.319 mais qu'on n'a pu établir celui des morts arrivées du 1er octobre 1720

au 1er mai 1721 (1722?). — Ordonnance du marquis de Brancas déconsignant Auriol (15 janvier 1722). — Interdiction du commerce des cocons par mesure sanitaire (28 juin 1722). — Estimation des dommages subis par Alexandre, Jean-Joseph et Joseph Guigou dont la campagne avait servi d'infirmeries pendant la peste (4 septembre 1722). — Suppression des cordons sanitaires à dater du 1er décembre suivant (19 novembre 1722). — Mémoires précis de l'état des communautés d'Auriol et d'Aubagne (s. d.). — Plainte contre Joseph Raymond, maître apothicaire, qui lavait dans la fontaine publique la tête de son cheval atteint d'une maladie des yeux (23 juin 1735). — Description d'une maladie qui sévissait sur les chevaux et les bœufs dans divers États italiens, avec l'indication du traitement (27 juillet 1758).

FF. 6. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1720-1722. — Police sanitaire. — Procès contre Joseph Chabert, maître tisseur à toile de Toulon, qui réclamait les effets de son frère Jean-Antoine, chirurgien, décédé en soignant les pestiférés aux infirmeries.

FF. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1721. — Police sanitaire. — Procès contre Jacques Suffren et Joseph Lance, Pierre Alphéran, Jacques Rampal et Dominique Barot, pour contraventions aux règlements sanitaires.

FF. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Police sanitaire. — Procès contre Jean Chauvin, ménager, au sujet d'une amende de 30 l. qu'on avait exigée de son fils pour être venu à leur maison de ville, malgré une défense du Bureau de Santé inconnue de lui aussi bien que du capitaine de quartier qui l'avait autorisé à faire la course incriminée.

FF. 9. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1723-1724. — Police sanitaire. — Procès contre les hoirs de Pierre Amphoux et de Jean-Joseph Gou-tier qui réclamaient des dommages-intérêts pour l'établissement, fait au temps de la peste, d'un corps de garde dans la fabrique de poterie que leurs auteurs exploitaient à Auriol.

FF. 10. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1748-1758. — Règlement de police de la Communauté d'Auriol. — Règlement en 25 articles établissant un Bureau de police composé de deux consuls, de deux ex-consuls et de trois intendants élus annuellement. Les réunions du Bureau ont lieu le premier jeudi de chaque mois. Les intendants font un service de semaine, ils ont la garde des poids et des mesures, la surveillance des boucheries, des boulangeries, de la poissonnerie, du commerce de gros et détail, des plâtrières, des places et rues du village, des rivières, béal, fossés, etc. ; des jeux et des danses, des journées des travailleurs (17 mars 1748). — Règlement en 38 articles élaboré le 8 mai 1754.

FF. 11. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1608-1759. — Procédures. — États des procès pendants de la Communauté. — Mémoires des renseignements à demander à ses avocats, etc.

FF. 12. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1728-1786. — Procédures. — Correspondances diverses ayant trait aux procès soutenus par la Communauté. — Plainte adressée aux Consuls par Me Bermond, leur procureur à la Cour des Comptes, que leur agent à Aix avait [illegible] par suite d'une confusion avec Me Brémond (7 décembre 1784).

FF. 13. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1607-1723. — Procès contre Claude Tapan, ancien trésorier, pour le paiement de 34 l. [illegible] la Communauté avait été [illegible] envers lui [illegible] 1607. — Procès contre les hoirs de Laurent Pascal pour un objet indéterminé (3 juillet 1723).

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE GG.

(Culte — Assistance publique — Instruction)

GG. 1. (Registre.) — Petit in-f° de 74 feuillets ; papier.

1548-1555. — État civil. — Registre des baptêmes de la paroisse d'Auriol. — F° 16 : « L'an desus son estas batisas Josep e Jehan Boier, fis de Jordan. Los payrins Jehan Boier, Jehan Maurel ; las marinas Madaleno Boqueto, Estieneto Grimaudo » (février 1550). — F° 58 : « Anno quo supra et die vigesima nona mensis octobris fuit baptisata Chaterina, filia Joannis-Jacobi Prose, patrinus fuit dominus Antonius Laurentius, presbiter de Abollena, diocesis Niciensis, et matrina Jaumetta Grassa de Auriollo » (1553). — Ce registre est rédigé en provençal, sauf quelques rares actes en français et en latin. Sur le feuillet de garde est inscrite cette mention : « Baptistaires que Mᵉ Jehan Juis a [illegible] vers luy et les a remis dont je ne suis chargé apert par l'appointemant tenu par devant Monsʳ le bailli le iiij apvril 1588 et ne les fault poinct rendre que je n'en sois descharge au peril de l'ordonnance ».

GG. 2. (Registre.) — Petit in-f° de 101 feuillets, papier.

1556-1568. — État civil. — Registre des baptêmes de la paroisse d'Auriol. — F° 55 v° : « Lo 2 de mars, es estado batisado Francesco de Vilanove, filho de Octavian. Lou pairin Monsʳ de Roumetto, Mᵉ Jehan Pol Malves ; la merrino dame Maraudo Blanquo » (1563). — F° 58 : « L'an sus dit et a 16 de julhet, es estado batejado Catherino Stevenesso, filho de Ugon. Lo compayre Jaque de Casteu nou, la comayre Margarido Lageto » (1563).

GG. 3. (Registre.) — Petit in-f° de [illegible] feuillets, papier.

1593-1611. — État civil. — Registre des baptêmes de la paroisse d'Auriol. — F° 19 : « Nicolaus Bosqus, filius Petri, fuit cathaquizatus xiiijᵃ februarii. Patrinus Johanus Capra ; matrina Magdalena Boieria, et baptisatus in ecclesia sancti [illegible] Baume die xxᵃ martii 1593 ». — F° 24 v° : « Honnorata [illegible], filia Johannis, fuit baptisata xviij desembris. Patrinus

Johannes de Gramont ; matrina Magdalena de Cordier » (1595). — F° 66 : « L'an 1601 et le deuxiesme jour de septembre, est estat bategat Pierre de Lassus, filz de sire Gabriel de Lassus et de damoizelle Lucresso Doria. Le perrin Monsieur le vigier Pierre Blanc ; la marrine, Bernardine Cameronne, femme de sire Joseph Cameron ». — F° 108 : « 1601 et le 15 octobre, dimanche, après disné, a esté batizé Anne Ramberte, filhe légitime et naturelle de M° Jehan-Paul Rambert, notaire royal d'Auriol, et de Lucresse Remusade, ses père et mère. Leur *(sic)* perrin, Illus^me et Rever^me Messire Jacques Martin, evesque de Gênes, et damoizelle Catherine Gantheaume d'Auriol, sa merrine ; et ainsy le certiffie je curé en l'église dudict Auriol, *signé* Stantara, curat ». — Ce registre comprend quelques feuillets volants qui y ont été cousus et sur lesquels sont enregistrés un certain nombre de mariages.

GG. 4. (Registre.) — Petit in-f° de 453 pages, papier.

1673-1680. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 36 : « L'an de grâce 1673 et le 13 octobre, Monsieur le vicaire Concordant a enseveli dans le cimetière de la paroisse d'Auriol un enfant qui a été trouvé mort dans l'église, à la chapelle Sainte-Ursule, sur une quaisse, avec un billet qui faisait foi comme il avait été baptizé. Lequel n'avoit pas plus de quatre ou cinq mois de conception et sa été le jour de sa naissance ». — P. 39 : « L'an de grâce 1673 et le 2 novembre, est décédé subitement Pierre Falgueiroles, aagé d'environ soissante-neuf années, gascon, habitant de ce lieu depuis cinquante années, marié de son vivant à Magdalene Légier et a été inhumé dans le cimetière de la paroisse dudit Auriol le 3 du mesme mois ». — P. 125 : « L'an de grâce 1674 et le treze octobre, et naie Margueritte de Coquillat, fille de Monsieur Jean-Baptiste, advocat en la Cour, et de damoiselle Marquize de Baulme, et a été baptizée le quinze du mesme mois. Le parrein, Monsieur Jean-Pierre Coquillat ; la marreine, Madamoiselle Margueritte de Baulme ». — P. 126 : « L'an de grâce 1674 et le vint et deux octobre, j'ay conjoinct en mariage Monsieur Dominique de Richier, advocat en la Cour, aagé de vint et un an, fils de Monsieur Roland et dame Anne de Marin, de Saint-Maximin, et honneste fille damoiselle Catharine de Baulme, aagée d'environ dix et huit ans, fille de Monsieur Pierre et damoiselle Catharine de Raymond, du lieu d'Auriol, aiant prins leurs mutuels consentemens en présence de Monsieur Maître Jean de Richier, conseiller du Roy et juge royal de la ville de Sainct-Maximin, fraire et procureur dudict sieur Rolland, absant, et des thémoins soubsignés à l'original : noble Jean de Marin-Carrenray, escuier de la ville de Tollon et beaufraire du sieur Rolland ; Richier, Pierre Blanq, Monsieur Estienne Laget, Monsieur Jean-Baptiste Coquillat, advocat en la Cour ». — P. 180 : « L'an cy dessus (1675) et le premier octobre est décédé Estienne du Ruban noir, tiré de l'hospital Saint-Esprit de Marseille, et enterré le mesme jour ». — P. 237 : « Le vingt et sept octobre mil six cent septante six, j'ay conjoint en mariage Monsr Maistre Jehan Gastau, conseillier du Roy, auditeur-archivaire en la chambre des Comtes, fils de Monsr Maistre George, advocat en la Cour, et de feu demoiselle Anthoinette Blanc, de la ville d'Aix, et honneste demoiselle Gabrielle de Baulme, fille à feu Monsr Pierre Baulme et de demoiselle Catharine Reymond, d'Auriol, ayant receu leur consentement en présence de Monsr Jehan Gras qui a procuration du père absent, et des parents de part et d'autre et des tesmoins : Monsr Jehan-Baptiste Gastaud, advocat ; de Monsr Honnoré Cameron, Pierre Blanc et de Messire Guillaume Jacquet ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 5. (Registre.) — Petit in-f° de 466 pages, papier.

1681-1691. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 26 : « L'an 1681 et le onziesme septembre, j'ay conjoint en mariage Jehan Rocque, âgé de soixante ans, fils à feu Jehan et de feu Nicolave de La Fosse, et Elizabeth Tercinel, âgée de cinquante ans, fille à feu Benoit et de feu Anne Cuque, de la ville de Marseille ; et c'est en secondes nopces pour l'un et l'autre. — J'ay conjoint le mesme jour Pierre Rocque, âgé de trente-deux ans, fils de Jehan et de feu Marthe Fournière, et Gabrielle Picard, âgée de dix et huit ans, fille à feu Claude et d'Elizabeth Tercinel, de la ville de Marseille ». — « Le onziesme septembre est décédé Anthoine Boorsh, soldat de la compagnie de M. le général-lieutenant Stouppa, et a esté enterré le douziesme ». — P. 64 : « Le segond septembre (1682) est né Nicolas Maurin, fils d'Henry et de Gabrielle Pignolle, et a esté baptisé le mesme

jour. Parrein : noble Nicolas D'Hermite, seigneur de Belcoidre. Marreine : dame Anne-Marguerittle de Montolieu, de Marseille ». — P. 88 : « Le quatriesme février, est décédée et enterrée Janeton de Glandeves, fille de Monsr le comte de Pourrières et de dame Marie Coutron ». — P. 126 : « Le vingt et un février (1684) est décédé et a esté enterré le frère Pierre Blanc, hermite, âgé de septante et six ans ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 6. (Registre.) — Petit in-f° de 62[illegible] pages, papier

1692-1700. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 82 : « François Granier, fils de......, de la ville......, âgé d'environ vingt-trois ans, dragon dans la compagnie de Trivini du régiment de Bretagne, est décédé le vingt deux de février (1693) après une maladie de sept jours en laquelle il a donné des marques d'un bon chrétien et a receu le sacrement de pénitence, n'ayant pu recevoir le saint viatique à cause de ses indispositions corporelles, et a esté enseveli le vingt-trois du même mois dans le cimetière de cette paroisse ». — P. 147 : « Un homme âgé d'environ quarante ans, s[c]ieur de bois de son métier, dont on ignore le nom, qu'on dit pourtant estre du costé de Lion, est mort subitement sur le chemin en venant de Toulon où l'on a assuré qu'il avait travaillé, le vingt-deux mars (1694) et a esté enseveli le vingt-trois dans le cimetière de ceste paroisse ». — P. 497 : « Catharina, filia naturalis Hieronimi Castellas loci d'Aubagne, et Annæ Ventre, nata et baptisata fuit die vigesimà septimà mensis Julii (1698). Patrinus fuit Josephus Guis et matrina Catharina Thelozane ». — P. 526 : « Un jeune homme espagnol, nommé Baptiste Salazar, suivant les lettres qu'on luy a trouvées, âgé d'environ vingt ans, venant de Romme, est déscédé le vingt-deux de janvier (1699) et a esté enseveli le vingt-trois du même mois ». — Tables des actes alphabétiques, année par année.

GG. 7. (Registre.) — Petit in-f° de 4[illegible] pages, papier

1701-1707. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 119 : « François Tallemant de Chaumond, de la ville de Marseille, âgé d'environ huit ans, fils de Monsr Pierre-Paul, capitaine d'une des galères du Roy, et de dame Lucresse d'Aymond, est décédé le vingt-cinq et a esté enseveli le vingt-six de juillet 1702, dans cette église d'Auriol ». — P. 136 : « Pierre Lance, muletier de la ville de St-Maximin, ayant été trouvé mort sur le grand chemin, le dix-neuf du mois de décembre 1702, a été enseveli dans le cimetière de cette paroisse le vingtième du même mois, ensuite du témoignage qui nous a été donné de la part du R. père curé de ladite ville de St-Maximin et de l'ordonnance rendue cejourd'hui par Monsr Laget, viguier de ce lieu d'Auriol, à la réquisition du procureur jurisdictionnel portant ladite ordonnance que le cadavre de feu Pierre Lance sera enseveli dans le cimetière de la paroisse par MM. les prêtres d'icelle ». — P. 268 : « L'an mille sept cens quatre et le vingtième du mois de janvier, après deux dénonces faites par deux jours chommables consécutifs, les parties ayant obtenu dispense de la dernière de Monseigneur l'évêque de Marseille, lesdites dénonces duement controllées par le s^r Grandville, controlleur à Marseille, en date du dix-neuf du courant, ainsi qu'il appert de l'attestation de Monsieur Laureus, vicaire de St-Martin, sans avoir découvert aucun empêchement canonique ni civil, je soussigné, vicaire perpétuel de cette parroisse, ai conjoint en mariage dans les formes prescriptes par notre Sainte Mère Eglise s^r Joseph-Maria Taureau de Grandville, âgé de vingt-trois ans, employé aux affaires du Roi, fils de s^r Jacques, de la ville de Brignolle, habitant dans la ville de Marseille, et de feüe demoiselle Marie de Molini, de la ville d'Orléans, avec honnête fille Marguerite Masse, âgée de dix-sept ans, fille de Laurens et de Catherine Roubaud de ce lieu d'Auriol ». — P. 304 : « Gilles [illegible], [illegible] de la ville de St-Malo, âgé d'environ [illegible] ans, est décédé le [illegible], dans l'hospital, et enseveli le quatre du mois de décembre 1704 ». — Tables alphabétiques des actes, année par année. — Les années 1701, 1702 et 1703 sont partiellement en double.

GG. 8. (Registre.) — [illegible] pages, papier

1708-1714. — [illegible] — [illegible] mes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. [illegible] : « L'an mille sept cent huit et le [illegible] de [illegible] Messire Louis [illegible], [illegible] de la paroisse de Julhians, mon frère, ici présent, veu la

dispence du temps et des deux dénonces accordée aux parties par Monseigneur l'evesque de Sénés et par Monsieur de Vintimille, grand-vicaire de Marseille, nous ayant suffisamment aparu de la dénonce qui a esté faitte dans les deux parroisses sans qu'il nous ait aparu aucun empèchement, je soussigné, vicaire de la parroisse d'Auriol, avons conjoint en mariage selon les formes prescrites par nostre Sainte Mère église Messire Pierre de Garnier, seigneur de Julhians, fils de feu Messire Hercules et de dame Marquise de Fœlix, du lieu de Julhians, d'une part, et demoiselle Élisabeth de Demandols, fille de feu Messire Fortunat Demandols, seigneur du lieu Demandols et de dame Gabriele de Blacas d'Aups, survivante, dudit lieu, d'autre..... ». — P. 268 : « L'an mille sept cens douze et le vingt-sept du mois de septembre, ensuite des attestations des Messires Joseph Laurens, vicaire de la parroisse de St-Martin de la ville de Marseille, du 19 du courant, et Monsieur Camoin, vicaire de la parroisse de Roquevaire, attestants avoir publié une fois dans leurs parroisses, sans avoir découvert aucun empèchement, et averti le peuple de la dispense des deux bans accordée par Mr de Vintimille, grand'vicaire, ainsi qu'il appert par les lettres de mariage en date du seize de ce mois de septembre par lesquelles attestations lesdits s^rs vicaires de St-Martin et de Roquevaire consentent que le mariage qui suit se célèbre par devant nous, je soussigné, vicaire perpétuel de cette parroisse, ai conjoint en mariage dans les formes prescriptes par notre Sainte Mère Église, noble Jean-Baptiste de Flote, fils de noble Augustin et de dame Clère de Besson, du lieu de Roquevaire, d'une part ; avec demoiselle Élizabeth de Tournier-Saint-Victoret, fille de feu noble Joseph et de feüe dame Élizabeth de Gafarel, de la ville de Marseille, d'autre.... ». — P. 311 : « Joseph-Pie-Toussaint de Moricaud, fils de noble Barthélemi de Moricaud de Rousset, de la ville d'Aix, et de dame Catherine de Barthélemy, âgé de dix mois, est mort le dix-neuf d'août et a été enterré le même jour » (1713). — « Jean-Baptiste-Nicolas, de la ville d'Aubagne et âgé d'un mois, fils de Messire Melchion Bruno de Loménie, seigneur dudit lieu et de Sayes, et de dame Valentine d'Augustine de Septèmes, est mort le quatorze d'octobre et le quinze d'octobre a été enseveli » (1713). — P. 354 : « L'an mil sept cens quatorse et le quatrième du mois de juin.... je soubsigné, vicaire perpétuel de cette église parroisse *(sic)*, j'ai conjoint en mariage dans les formes prescrites par notre Sainte Mère Eglise noble Jean-Baptiste de Bon, seigneur d'Alons, fils de Mr Jean-Baptiste et de dame Marguerite de Monnéjan de Castellane, de la ville de Castellane, diocèse de Senez, d'une part, avec damoiselle Antoinette-Françoise de Martini, fille de s^r Jean et de dame Jeane-Anne Aymonet, de la ville de Vesoul, diocèse de Besançon, habitante dans la ville de Marseille, parroisse St-Ferréol ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 9. (Registre. — Petit in-f° de 479 pages, papier.

1715-1721. — ÉTAT CIVIL. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 84 : « Antoine Soumaire, âgé de dus mois, fils de Gaque et de Marie Couvine, de la ville de Marcéie, a été ansevelie dans sete église, le neuf du mois da voust » (1716). — P. 87 : « Noble dame Anne-Marguerite de Montolieu, fame de Messire Nicolas d'Hermite, seigneur de Belcoidre et de Fuveau, décédée le vingt-sept, a été ensevelie le vingt-huit du mois d'août » (1716). — P. 94 : « Marc-Antoine Laget de Bardelin, fils de Mr François, écuyer de la ville d'Aix, et de dame Jeanne de Reymond, est né et baptisé le vingt-six du mois de novembre (1716). Le parrain, Mr Marc-Antoine Barthélemi, avocat en la Cour de Parlement, marraine, demoiselle Jeanne Ferrari ». Cet enfant devint une des gloires du barreau français. Avocat du Roi et du clergé de France, il collabora à la rédaction du Code Napoléon et mérita par la profondeur de ses connaissances juridiques le surnom de « Quintilien français ». — P. 427 : Mention relative à la tenue du registre paroissial pendant la peste, registre « qui contient peu de chose attendu la maladie contagieuse pendant lequel temps on n'eut pas pris précaution de tenir un registre des morts de cette maladie qui fit périr dans cette parroisse de quinze à seize cens personnes ». — P. 452 : « L'an mil sept cens vingt et le vingt-cinq juin, après une dénonce, les parties ayant obtenu dispence de deux bans, ladite dispence insinuée et controllée par Laurens le vingt-deux du mois dernier et ensuite d'une sentence rendue par Messire Pierre de Caux, prêtre et official de Monseigneur l'Evêque de Marseille, du dix-huit juin de la présente année, vuidant l'opposition qui avait été faite par Mr Louis Raimond, notaire, sans avoir découvert aucun empèchement, je soussigné, secondaire en cette parroisse, ai sollemnellement conjoint en mariage Louis Raimond, fils de feu

Antoine et de feue Anne Laget du lieu d'Auriol, d'une part, avec honnette fille Magdeleine Chénebois, fille de Jean et de feue Anne Lafont, du même lieu, d'autre..... » — Tables alphabétiques des actes, année par année. — Les années 1717, 1718 et 1719 sont en double.

GG. 10. (Registre. — In-f° de 329 pages, papier.

1721-1724. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 136 : « Le vingt septième jour du mois de juin de l'année que dessus (1723), après une publication faitte dans la parroisse des Accoules à Marseille, de la part de l'épouse ainsi qu'il nous paroit par l'attestation de Messire Giraud, vicaire de laditte parroisse, tant dans la nôtre de la part de l'époux, les parties ayant obtenu dispense des deux autres insinuée et controllée dans le greffe de l'évêché de ce diocèse, signée par Mr l'abbé de Vintimille, vicaire général, je soussigné, vicaire perpétuel de cette parroisse, ai donné la bénédiction nuptiale à sr Jean Ayasse, consul, veuf de Françoise Durand, fils de feu Louis et de feüe Magdeleine Guis, de cette paroisse d'Auriol, d'une part, et honnette femme Catherine Nadal, veve de François Teissier, fille de feu Jean et de feüe Jeanne Chastan, de la ville de Marseille, d'autre, veu le certificat de la mort du feu époux de laditte Catherine Nadal, mort au Cap François, signé par sr Jean-Baptiste Le Camus, capitaine du vaisseau *Sanspareil*, signé aussi par srs Fouché et Blondeau, officiers dans ledit vaisseau, en datte du trentunième mars de l'année 1721..... » Cet acte porte en marge la mention suivante : « Ce mariage se dissoud par sentence de l'official, ledit Ayasse ayant épousé Catherine Nadal qui se disoit veuve de François Teissier et elle était femme d'André Teissier qui vivait encore et qui revint deux ans après ». — P. 150 : « Le vingt troisième décembre de l'année que dessus (1723), après une publication faitte, les parties ayant obtenu dispense de deux autres comme celle du temps, dans la parroisse de St-Sauveur, de la part de l'époux, ainsi qu'il nous a paru par l'attestation de Messire Tournier, aide de curé, ...de même que dans Marseille dans l'église de Saint-Martin, parroisse de l'épouse..... Je soussigné, vicaire de la parroisse d'Auriol, ayant la délégation de Messire Nicolas, curé dans la parroisse de l'épouse, et la permission de Monseigneur l'Evêque de Marseille, ai donné la bénédiction nuptiale dans la chapelle de Madame Baume, située dans le terroir de ma parroisse, y ayant célébré la Sainte Messe, à noble Joseph de Rascas, fils de feu noble François, conseillier du Roy, ancien correcteur en la Chambre des Contes, Aydes et Finances de ce païs, et de dame Françoise de Fournier, de la ville d'Aix, d'une part ; et demoiselle Marie-Anne de Baume, fille de feu sr Jean-Baptiste Baume et de dame Claire Bain de la ville de Marseille, d'autre ». — P. 226 : « François Raymond, fils de sr Pierre et de Dlle Agnès Pascal, né le 19 mai de l'année que dessus (1724), sur les cinq heures du matin, a été baptizé le même jour, sur les dix heures du soir. Le parrain, sr Jean Riboulet et la marraine, Dlle Barbe Pascal ». François Raymond fut reçu docteur en médecine vers 1756 et vint exercer son art à Marseille où il mourut en 1788. Il a laissé divers ouvrages de médecine fort estimés de son temps, entre autres une « Dissertation sur l'efficacité du vesicatoire », une « Histoire de l'éléphantiasis », un « Mémoire sur les épidémies », etc. — Tables alphabétiques des actes, année par année. — Les années 1723 et 1724 sont en double.

GG. 11. (Registre. — Petit in-f° de 489 pages, papier.

1725-1730. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 54 : « Magdeleinne Maurras, épouse de Hugues Boyer, âgée d'environ cent et deux ans, décédée le vingt un décembre de l'année que dessus (1725) a été ensevelie le vingt deux du même mois dans le cimetière de cette parroisse ». — P. 194 : « Frère Jean Négrel, hermitte, originaire de Paris et dans la parroisse St-Eustache, âgé d'environ soixante cinq ans, fils de feu Michel, secrétaire de l'ambassadeur de France auprès du Grand Turc, et d'Anne Meiras, décédé dans l'hôpital de ce lieu d'Auriol le vingt sept septembre de l'année que dessus (1727), a été enseveli le vingt huit dans le cimetière de cette parroisse, accompagné des Pénitens Bourras et des prêtres de la parroisse ». — P. 309 : « Un certain quidam du Languedoc, cordonnier de profession, ayant fait quelque séjour à Tourves, d'un visage rond et rougeâtre, cheveux châtains et crêpés, moyenne taille, barbe mal fournie, est décédé le dix avril de l'année que dessus (1729) dans l'hôpital du lieu et a été enseveli dans le cimetière de cette parroisse ». — P. 421 : « Dlle Barbe Pascal, épouse de Maître Antoine

Rigaud, docteur en médecine, âgée d'environ vingt cinq ans, décédée d'accouchement le vingt, a été ensevelie le vingt et un juillet de l'année que dessus (1729). — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 12. (Registre.) — Petit in-4° de 481 pages, papier.

1731-1737. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 177 : « Noble Alphonse-Nicolas d'Agoult, marquis d'Ollières, fils de noble Gaspard d'Agoult, marquis d'Ollières, seigneur de Poursioux, de Roquefeuil, et de noble dame de Fortyas de Pilles, dame de Belcodenne et de Fuveau, âgé d'environ dix sept ans un mois et dix neuf jours, décédé le vingt cinq avril de l'année que dessus (1733), sur les huit heures du soir, jour de samedy, a été enseveli dans le cimetière, muni des sacremens de l'Église ». — P. 314 : « Un garçon étranger, qui a dit être de Taurame-la Haute, mort à l'hôpital quasi subitement et d'une mort fort prompte, âgé de douse à treise ans, de cheveux assés longs et noirs et de même du visage, assez pâle, mort le treise de ce courant mois de juillet, n'ayant peu donner d'autres marques attendu que nous ne l'avons veu qu'à l'article de la mort et après avoir entièrement perdu la parolle, a été enseveli, muni des sacremens de l'Église, dans le cimetière de cette parroisse (1735) ». — P. 440 : « Estienne Aubert, fils de Jean et de Magdeleine Julian, âgé d'environ quatorze ans, décédé le septième juillet de l'an que dessus (1737) d'une chûte du haut d'un puplier le long de la rivière, s'étant écrazé la tête, et a esté enseveli après les vingt quatre heures et ensuite de l'accedi du s^r viguier du lieu et ordonnance du même qui ordonne son enterrement dans le cimetière de cette parroisse ». — P. 460 : Acte mortuaire d'un individu habillé en ecclésiastique, trouvé mort au quartier de La Bourine (15 octobre 1737). Cet acte est accompagné du procès-verbal suivant : P. 461 : « Du 13e octobre 1737, nous viguier et lieutenant de juge, suivant notre décret cy dessus et en compagnie dudit procureur jurisdictionnel et de notre greffier, suivi de Jean Rigaud, officier ordinaire, nous nous sommes portés cejourd'huy, à deux heures de relevée, au quartier de La Bourigne, terroir de ce lieu, éloigné d'environ trois quarts de lieue, et à la propriétté d'Antoine Ribe où estant nous avons trouvé dans une mauvaise cabane de bois couverte de terre, un cadavre qui nous a été inconnu, étendu par terre, la face vers le ciel, habillé d'une veste et d'une culotte drapt noir assés bon, tout crotté ; ayant de bas de cotton teints en gris, assés usés, et des souliers noirs tous crottés de même ; la chemise toile blanchie assés bonne, et dans la même cabane, tout proche le cadavre, y avons trouvé un chapeau noir d'ecclésiastique avec un cordon de soie en forme de jarretière. Ledit cadavre nous ayant aparu être d'un homme âgé d'environ quarante cinq ans, ayant les cheveux courts sans aucune tonsure. Ladite cabane à quatre pas du vial qui va aboutir au grand chemin d'Aix à Toulon, distant d'environ six cens pas et soixante de la bastide de Mathieu Arnaud. Tout autour de ladite cabane étant complanté de vignoble de même que tout le quartier. Et dans le même instant, avons ordonné au s^r Jean Castellant, m^e chirurgien qui s'y seroit transporté avec nous, de voir et visiter le cadavre en question et dresser ensuite son raport avec forme de droit luy ayant au préalable fait prester le serment en tel cas requis, et ce fait, nous avons fait ôter les habits dudit cadavre et dans les poches de la veste s'est trouvé, savoir : dans la droite, deux tomes du *Bréviaire romain*, l'un intitulé : *Pars œstivalis* et l'autre : *Pars hyemalis*, et dans l'autre poche, un bonnet de satin noir presque neuf et une bouteille presque vuide de la contenance d'un quart de pot ; et dans la poche gauche des culottes, un briquet avec quelques alumettes, n'ayant trouvé aucun autre effet dans lesdits habits. Et après que ledit cadavre a été dépouillé, nous l'avons fait tourner et retourner et n'aurions trouvé aucune blessure, tous ses membres se trouvant livides et, ce fait, nous avons ordonné que le présent verbal sera communiqué au procureur jurisdictionnel pour sur le champ conclurre ce qu'il verra bon être et nous nous sommes soussignés, à Auriol, l'an et jour que dessus. *Signé* : Raymond, viguier, et Baltard, greffier. — Veu notre plainte et le verbal cy-dessus, nous procureur jurisdictionnel, requérons et concluons que le cadavre en question, sera transporté au lieu d'Auriol pour être exposé pendant vingt quatre heures et après qu'il sera inhumé aux formes ordinaires et que les effets mentionnés dans le verbal resteront rière le greffe et qu'il sera informé sur notre plainte. Délibéré à l'endroit cy-dessus, l'an et jour susdit, *signé* : J. Cadis, procureur jurisdictionnel ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 13. (Registre.) — Petit in-f° de 599 pages, papier.

1738-1743. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. P. 27 : « Jean-Claude, fils naturel de Jean Martel, gusant et mandiant par le païs, se disant de Lorgues et père légitime, dont la mère qui a accouché par avanture dans ce païs et à grand chemin, au foulon de Saint-Claude, qui se nomme Marie Bourdois, né le huit aoust, sur les huit heures à neuf du matin de l'an que dessus (1738), a été baptisé le même jour sur les sept heures ». — P. 202 : « Le seize novembre de l'an mille sept cens quarante..... nous, curé de cette parroisse, n'ayant reconnu aucun empêchement canonique ny civil, avons donné la bénédiction nuptialle à maître Pierre Laget, notaire royal de ce lieu d'Auriol, fils de feu s^r^ Joseph et de feue demoiselle Anne de Podio, de cette parroisse d'Auriol, d'une part, et honnette fille demoiselle Elizabeth Mayousse, fille de feu s^r^ Honnoré et de D^lle^ Catherine Soucheiron, de la ville de Marseille, résidente dans celle d'Aubagne, d'autre..... ». — P. 390 : « André Estienne, époux d'Élizabeth Beaume, fils de Nicolas et d'Anne Ayllaud, décédé d'un accident, écrazé sous la ruine d'un rocher à sa bastide, quartier de Vede, le vingt neuf de l'an que dessus (1741), a été inhumé le trente, après l'injonction à nous, curé, faitte après l'accedi fait sur le lieu par Mre Raymond, viguier de ce lieu, et signé par Giraud, officier ordinaire de ce lieu, le même jour que dessus, trente du courant, enseveli ledit cadavre, dans le caveau de ses ancettres dans l'église de cette parroisse ». — P. 522 : « Le vingt sept [du] mois de janvier de l'an mille sept cens quarante trois, sans publications aucunes veu la dispense à nous, curé de la parroisse d'Auriol, accordée par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Marseille se trouvant en visite à Roquevaire pendant la mission, laquelle dispense et permission paroit couchée dans notre présent acte selon sa forme et teneur qui est telle qui s'ensuit : « Pour des raisons à nous connues, nous permettons à Monsieur le Curé d'Auriol de donner la bénédiction nuptiale à M^r^ le chevalier Franc et à D^lle^ Françoise Hyzoird, dispensant à cet effet de la publication des trois bancs. Donné à Roquevaire où nous sommes en mission, le vingt cinq janvier mille sept cens quarante trois. Henry, évêque de Marseille ». Nous, Curé de cette parroisse d'Auriol, muni de cette susditte permission et dispense, n'ayant découvert aucun empêchement canonique ny civil, avons donné la bénédiction nuptiale à sieur Antoine Franc, chevalier de l'ordre de St-Jean de Latran, capitaine réformé, âgé de 65 ans, fils de feu s^r^ Jean et de feue Jeanne Riouffe, de la parroisse de Cannes, diocèse de Grâce d'une part ; et à honnette fille D^lle^ Françoise Hyzoird, âgée de 30 ans, fille de feu s^r^ Philippe et de feu D^lle^ Buffe, de la parroisse de Grâce, résidents l'un et l'autre depuis assés du temps dans cette parroisse d'Auriol, d'autre..... ». Cet acte porte en marge les renvois suivants : « Ledit s^r^ Franc, chevalier, détenu dans son lict dangereusement malade, jouissant cependant de la liberté de tous ses sens, en pleine volonté, ayant à côté de son lict un jeune garçon nommé Antoine, âgé de six ans moins trois mois, qu'il reconnoit être son fils naturel et qu'il veut de son propre mouvement, sans nulle contrainte ny viollance, légitimer par ce présent mariage avec laditte Françoise Hyzoird, mère dudit Antoine. — Anthoine, garçon légitimé par ce présent mariage, a été baptisé dans la parroisse de St-Féréol, à Marseille, le quatre mars 1738. Le parrain : Gabriel Marret ; marraine : Claire Gay ». Le chevalier Franc mourut le 4 février suivant. — P. 550 : « Louise Rostand, épouse d'Honnoré Valentin, âgée d'environ cinquante cinq ans, décédée par assassinat dans sa bastide, au quartier dit Croix de Piche, le premier mai de l'an que dessus, où la justice ayant fait accedi et injoinction à nous, Curé de la parroisse, faitte par exploit du second du courant, signé Giraud, officier ordinaire, de donner la sépulture ecclésiastique audit cadavre, l'avons enseveli quelques heures après, le même jour, second mai, dans le cimetière de cette parroisse ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 14. [illegible]

1744-1750. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 117 : « Le vingt-unième jour du mois de septembre de l'an mille sept cens quarante cinq..... nous, Philippe de Cabanes, abbé commandataire de l'abbaye royalle de St-Rambert, sindic général du clergé de Provence, vicaire général de Monseigneur les archevêques [illegible] d'Aix et de Marseille, [illegible] parroisse présent, avons donné la bénédiction nuptialle à Messire Jean-Baptiste de Cabres, chevalier, fils de feu Messire Pierre de Cabres, chevalier, sieur

de Roquevaire, et de feu dame Gabrielle de Gautier de La Motte, de la ville de Marseille, d'une part ; et honnette D[lle] marquise Anne-Geneviève-Bonne d'Agoult d'Ollières, fille de feu Messire Gaspard d'Agoult, chevalier, marquis d'Ollières, seigneur de Poursioux, Roquefueil et autres lieux, et de dame Anne-Marguerite de Fortia de Pilles, dame de Fuveau, de Belcodaine, de la ville d'Aix, résidente dans cette parroisse d'Auriol, d'autre..... » — P. 119 : « Le R. P. Laurens, capucin à Auriol, décédé par un accidens le dernier septembre de l'an que dessus (1745), âgé de septante sept ans, a été enseveli dans le tombeau des prêtres le premier octobre, accompagné par tous les prêtres, des R. P. Capucins et des Pénitens Bourras ». — P. 242 : « Joseph Boyer, époux en secondes noces de Catherine-Roze Stelle, âgé d'environ soixante cinq ans, décédé d'une mort violante par assassinat, dans sa bastide, quartier d'Engrimaud, le vingt six janvier de l'an que dessus (1747), a été enseveli le vingt-huit dans le cimetière de cette parroisse ». — P. 285 : « Anne Durand, fille de François, colporteur, et de Françoise Dumond, native de Toullon, le père de Marseille, la mère de Valence en Dauphiné, mariés dans la parroisse, à Tarascon, en face de l'église, se trouvant à Auriol à l'occasion de la foire Sainte-Barbe, décédée dans la maison de Jean-Pierre Piche, chez qui les parents étoient logés, le cinquième décembre de l'an que que dessus (1747), ensevelie le jour d'après dans le cimetière de cette parroisse ». — P. 333 : « Louis-François de Fougère, dit La Grange, dragon dans le régiment de Bartillac, compagnie de Lussan, fils de Messire Louis de Fougère et de dame Angélique Gourgeau, gentilhomme, natif du village de La Grange, en la province de Berry, près de St-Benoit du Sau[lt], âgé de vingt six ans, décédé de maladie à Auriol s'y trouvant en quartier d'hiver, le vingt neuf, enseveli le trente mars de l'an que dessus (1748) dans le cimetière de cette parroisse ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 15. (Registre.) — Petit in-4° de 542 pages, papier.

1751-1757. — ÉTAT CIVIL. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 210 : « Le neuf octobre de l'année mille sept cens cinquante trois..... nous, curé soussigné de cette parroisse d'Auriol, avons donné la bénédiction nuptiale à Maitre Jacques Tournatori, docteur en médecine, âgé d'environ quarante deux ans, fils de feu s[r] Jean et de D[lle] Françoise Olive, de la ville d'Entrevaux, diocèse de Glandèves, résidant dans ce dit lieu d'Auriol depuis environ quinze années, d'une part ; et à D[lle] Thérèse Garoutte, âgée d'environ vingt un an[s], fille de feu s[r] Joseph Gouroutte *(sic)*, vivant bourgeois, et de D[lle] Magdeleine Tassy, de cette parroisse d'Auriol, d'autre..... » — P. 370 : « Joseph Boyer, dit Devant-de-Trois, âgé de soixante et dix ans, décédé dans l'hôpital de ce lieu, le vingt neuf may mille sept cent cinquante quatre et a été ensevely le trente dans le cimetière de cette parroisse ». — P. 532 : « Magdeleine Julien, d'Aubagne, épouse de Gaspard Gabriel, âgée d'environ quarante huit ans, décédée dans le terroir d'Auriol sur le chemin de St-Zacharie, d'une chûte, tombant du haut des tonneaux placés sur une charete, le vingt huit may de l'an que dessus (1756) a été ensevelie le vingt neuf dudit mois, dans le cimetière de cette parroisse ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 16. (Registre.) — Petit in-4° de 351 pages, papier.

1758-1762. — ÉTAT CIVIL. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 217 : « Le douzième janvier de l'an que dessus (1761), avons enseveli dans le cimetière de cette parroisse, un homme inconu qui a été trouvé brûlé dans une bastide située au quartier de Sauve-Clare, terroir d'Auriol ». — P. 277 : « S[r] Joseph Julien, premier consul, époux de D[lle] Marguerite Flayol, âgé d'environ soixante trois ans, décédé le dix neuf novembre de l'an mille sept cens soixante unième, a été enseveli le vingt dudit mois et an, dans l'église de cette parroisse ». — P. 329 : « Messire Joseph-Alexandre de Tournier, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien major des galères de Sa Majesté, âgé de soixante douze ans, [fils] de noble Alexandre-Joseph de Tournier, seigneur de St-Victoret, et de dame Elizabeth de Gafarel, décédé le troisième mai de l'an que dessus (1762), a été enseveli le cinquième dudit mois et an dans le cimetière de cette parroisse ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 17. (Registre.) — Petit in-4° de 426 pages, papier.

1763-1767. — ÉTAT CIVIL. — Registre des baptê-

mes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 154 : « Magdelaine Laugier, veuve de Jean Castellan, âgée d'environ soixante et seize ans, décédée d'une mort violente, étant chüe d'une fenêtre par mégarde, le troisième février de l'an que dessus (1765), sur les cinq heures du soir, a été inhumée dans le cimetière de cette parroisse le lendemain quatrième dudit mois ». — P. 356 : « Le dix septième mars mille sept cent soixante six, nous, soussigné, avons baptisé une fille de naissance trouvée dans un bois, à laquelle nous avons donné le nom de Marie ». — P. 372 : « Une fille de sept mois, extraite du sein de la mère morte, ondoïée par le chirurgien de St-Zacharie, fille de Barthélemy Estienne et de Rose Roubaud, morte le même jour que la mère, ensevelie avec elle au cimetière de cette parroisse, le lendemain vingt deux juin (1766) ». — P. 441 : « Dame Anne-Marguerite de Fortia de Pilles, dame de Belcodène et de Fuveau, veuve de Messire Gaspard d'Agoult, marquis d'Ollières, seigneur de Pourcieux, âgée d'environ quatre vingt cinq ans, décédée le vingt deux avril, an que dessus (1767), a été inhumée le vingt trois au cimetière de cette parroisse ». — P. 469 : « Jean-Joseph-Pierre Guigou, fils légitime de s[r] André et de D[lle] Rose Plumier, son épouse, né le premier décembre de l'an que dessus (1767), à sept heures du matin, a été baptisé le même jour. Le parrain, s[r] Pierre Guigou ; la marraine, D[lle] Marie-Anne Masse-Coste ». Cet enfant entra dans les ordres et fut évêque d'Angoulême du 29 juin 1824 au 21 mai 1842. — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 18. (Registre.) — Petit in-4°, de [illegible] pages, [illegible]

1768-1774. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 16 : « Jean-Henry Vedemer, natif de Sainte-Marie aux Mines, village d'Alsace, fils d'autre Jean-Henry Vedemer et d'Élizabeth Masson, qui avait abjuré la religion protestante au Bon Pasteur de Marseille en novembre mille sept cent soixante sept, âgé de trente six ans, est décédé le vingt un mars de l'année courante (1768) et a été inhumé le vingt deux au cimetière de cette parroisse ». — P. 20 : « François Revest, époux de Françoise-Anne-Jeanne Capus, âgé de trente ans, décédé le dixième août de l'an que dessus (1768), a été enseveli sur le soir du même jour au cimetière de cette parroisse, à la réquisition du médecin à cause de l'infection ». — P. 212 : « Anicet Martel, fils légitime de s[r] Jean-Jacques Martel et d'Anne Bosq, son épouse, né le dix sept avril de l'an que dessus (1770), à une heure après midy, a été baptisé le même jour par nous soussigné. Le parrain : Joseph-Nicolas Imbert ; la marraine : Marguerite Bosq ». Anicet Martel assassina le président d'Albertas, seigneur de Gémenos, au cours de la fête de la Fédération donnée dans cette communauté le 14 juillet 1790. Il fut roué le 2 août suivant, à Aix, dans des conditions particulièrement dramatiques. — P. 304 : « Marie-Anne, fille naturelle de Magdelaine Tassy, attribuée juridiquement au nommé Louis Fabre, de cette parroisse, rière le greffe de ce lieu, par acte du neuf mars dernier, née le quinze avril de l'an que dessus (1771), a été baptisée le seize ». — P. 379 : « Jean-Baptiste-Charles-Auguste-Émile de Cabre, fils légitime de Messire François-Marie-Jean-Baptiste de Cabre, chevalier, seigneur de Belcodène et de Fuveau et de dame Anne-Reine-Nicole Le Camus, son épouse, né le 19 janvier de l'an que dessus (1772), à une heure du matin, a été baptizé le même jour par nous, curé soussigné. Le parrain : Messire Joseph-Charles-Auguste Le Camus, comte Le Camus, brigadier des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Mévouillon, représenté par Monsieur Louis de Laget-Bardelin, du lieu d'Auriol en Provence, muni à cet effet de sa procuration du deux décembre dernier. La marraine : Demoiselle Marie-Marthe de Cabre ». — P. 617 : « Messire Jean-Baptiste de Cabre, chevalier, de la ville de Marseille, veuf de dame Anne-Geneviève-Bonne d'Agoult, âgé de soixante onze ans, décédé le vint quatre novembre mille sept cent septante quatre, a été inhumé le vingt cinq au cimetière de cette parroisse ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 19. (Registre.) — [illegible]

1775-1780. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol. — P. 97 : « Jean-François Joubert, fils de feu s[r] François [illegible] septième mars mille sept cent soixante et seize, muni [illegible] huit, au cimetière de cette parroisse ». — P. 294 : « Messire Pierre de Ravel, ancien lieutenant-colonel

des dragons, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, âgé d'environ quatre vint trois ans, décédé le vint six avril mille sept cent soixante et dix huit, a été inhumé le vint sept au cimetière de cette parroisse ». — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 20. (Registre.) — Petit in f° de 593 pages, papier.

1781-1786. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse d'Auriol et de la succursale de La Bourine. — P. 228 : « L'an mil sept cent quatre vingt trois et le vint et unième jour du mois d'octobre..... nous, curé soussigné, avons donné la bénédiction nuptiale à s^r Antoine Requier, maître ès-arts, fils majeur de s^r Joseph-Melchior Requier et de feüe D^lle Marie-Anne Vieilh, de la ville de Marseille, demeurant sur notre parroisse depuis trois ans, d'une part ; et à honète fille D^lle Rosalie Pascal, fille mineure de s^r François Pascal et de D^lle Marie-Anne Turcas, de notre parroisse, y demeurant, d'autre..... » — P. 287 : Sommation tenue par le Curé aux Consuls pour les obliger à construire une maison destinée à loger tous les prêtres de la paroisse, construction que la municipalité renvoyait depuis huit ans en dépit des engagements qu'elle avait pris à son sujet (28 novembre 1785). — Tables alphabétiques des actes, année par année.

GG. 21. (Registre.) — Petit in f° de 738 pages, papier.

1787-1792. — État civil. — Registre des baptêmes, mariages, divorces et décès de la paroisse d'Auriol et de la succursale de La Bourine. — P. 46 : « Un mendiant étranger qu'on nous a dit s'appeler André Abert, mort hier sur le chemin par un vomissement de sang, a été inhumé ce jourd'hui, vingt quatre aoust de l'an que dessus (1787) au cimetière de cette parroisse ». — P. 243 : Ordonnance du Viguier nommant Jacques Granjon, tisserand, curateur de Joseph Cristin, fils mineur de feu Blaise, pour l'assister dans son mariage avec Madeleine Guis (16 novembre 1779). — P. 320 : « Louis Michel dit Vandome, époux de Marguerite Barron, âgé de soixante huit ans, décédé le vingt six décembre de l'an que dessus (1789), a été inhumé le jour suivant au cimetière de cette parroisse ». — P. 425 : « Sr Jean-Pierre-Claire Michel, bourgeois, veuf en premières nôces de D^lle Catherine Julien, puis en secondes nôces de D^lle Marie-Anne Garnier, et en troisièmes nôces de D^lle Magdeleine Paul, âgé d'environ cinquante six ans, décédé le dix septembre de l'an que dessus (1790), a été inhumé le jour suivant au cimetière de cette parroisse ». — P. 523 : « Un enfant de naissance de l'hôpital de Marseille, confié à Thérèse Ambard, épouse de Louis Grosjean, de la paroisse du Val, le vingt neuf mars de l'an que dessus (1791), pour remettre à Marie Fournier, épouse de Jean-Baptiste Ferrier, de la paroisse de Vins, et décédé le même jour sur notre paroisse, a été inhumé le jour suivant au cimetière de cette dite paroisse. La carte donnée pour cet enfant pour l'hôpital de Marseille porte les numéros 3.970 et 1.384, f° 56 ». — P. 530 : « Monique, née le deux may de l'an que dessus (1791), de D^lle Thérèse Lambert et de père naturel, a reçu le jourd'hui, septième du susdit mois, le supplément de cérémonies du baptême par nous, Curé soussigné, ayant été ondoyée par la sage-femme aussitôt après sa naissance ». — P. 657 : « Joseph Roubeau, dit Bouteou, valet charretier de Joseph Négrel, dit la Plante, de Roquevaire, ayant eu la tête écrasée par la roue de sa charrete, au quartier de Joust, de cette parroisse, est décédé le quinze juin de l'an que dessus (1792) et a été inhumé le même jour (attendu qu'il nous a été fait injonction à cet effet par Mr Pascal, juge de paix de ce lieu) dans le cimetière de cette paroisse ». — P. 706 : « Le vingt décembre, à quatre heures après midi, l'an premier de la République française, mille sept cent quatre vingt douze, dans la salle de la maison commune de ce lieu d'Auriol et devant moy, Michel-François Laidet, curé de cette paroisse et officier public chargé de recevoir les actes de mariage dans cette municipalité, s'est présentée Jeanne Gras, citoyene de ce lieu et y domiciliée, accompagnée des citoyens Antoine Turcas, négotiant ; Grégoire Henri, chapelier, fils ; François Masse, menuisier ; et Antoine Croizade, menuisier, tous majeurs et résidants en ce dit lieu. Et en leur présence et en absence de Vincent Orgnon, son mari, cultivateur, né à Roquevaire et domicilié en ce lieu d'Auriol, elle a représenté six différents actes dont il résulte : 1° Que sur sa demande en séparation causée pour sévices, elle a été effectivement séparée du dit Orgnon, son mari, du consentement néanmoins de celuy-ci, par un jugement d'un tribunal de famille du vingt et un avril de cette année ; 2° qu'elle a fait citer le dit Orgnon devant le citoyen juge de paix de ce canton, le neuf novembre dernier, en vertu d'une cédule de la veille, à l'effet

de convenir d'arbitre pour statuer sur le divorce qu'elle vouloit demander ; 3° que ledit Orgnon n'a point satisfait à cette citation suivant le verbal, du onze du même mois ; 4° que la ditte Gras a révôqué, le vingt et quatre du dit mois, la nomination du troisième arbitre par elle faite et a requis son mari d'en nommer deux de son chef ; 5° que le dit Orgnon a consenti par une réponse attestée par deux témoins au divorce que sa femme veut faire prononcer, réponse qui indique d'ailleurs à celle-cy la voie qu'elle a à suivre ; 6° que conformément à l'apointement par moy apposée le douze du courant au bas du comparant présenté par la ditte Gras, le dit Orgnon a été requis le lendemain, treize, de se trouver au présent lieu cejourd'hui, à laditte heure, pour voir prononcer le divorce. Après quoy la ditte Gras, attendu la ditte séparation de corps d'avec le dit Orgnon, m'a requis, — en exécution de l'article 5, paragraphe 1er de la Loy du 20 septembre de cette année qui détermine les causes, le mode et les effets du divorce, — de prononcer que son mariage avec ledit Orgnon est dissous par le divorce, et sur cette réquisition j'ay prononcé en présence, tant de la ditte Gras qu'en celle des dits témoins et en absence dudit Orgnon dûement appelé, que le mariage contracté entre lui et la ditte Gras est dissous. Dont nous avons reçu acte.... »

GG. 22. (Registre.) — In-f°, 173 feuillets, papier.

1673-1729. — ÉTAT CIVIL. — Répertoire des registres paroissiaux de 1673 à 1729.

GG. 23. (Liasse.) — 3 cahiers faisant 42 feuillets papier [illegible]

1789. — POPULATION. — Circulaire des Procureurs du Pays prescrivant aux Consuls de faire le dénombrement de la population d'Auriol en y comprenant les enfants, les prêtres, les religieux ainsi que les habitants des campagnes (13 juillet 1765). — Dénombrement général de la population montant à 2.666 habitants (1789).

GG. 24. (Liasse.) — 8 pièces papier, 1 imprimée.

1688-1775. — CLERGÉ. — Déclaration du Roi fixant à 300 l. la congrue des curés outre les offrandes, honoraires et droits casuels (29 janvier 1688). — Testament de Pierre Sauzy fondant dans l'église paroissiale une grand'messe annuelle et quatre messes par semaine, avec la condition que ces services seront transférés, ainsi que les fonds y affectés, au couvent de dominicains ou autre qui pourrait être créé à Auriol (19 mars 1708). — Mandement de Mgr de Vintimille, archevêque d'Aix, condamnant douze points de la doctrine professée par l'abbé André Leget, supérieur du séminaire (10 mai 1710). — Condamnation des héritiers de Marguerite Revest à payer au Curé les cierges fournis à l'enterrement de cette dernière ainsi que les messes dites pour le repos de son âme (6 août 1727). — Délibération du Conseil approuvant la dépense de 30 s. 7 d. données à deux hommes qui avaient porté les Vertus à la procession de St-Pierre, faute de porteurs de bonne volonté (31 mai 1772). — Lettre de Mgr de Belloy, évêque de Marseille, autorisant des prières pour la pluie (20 avril 1775). — Plainte du sr Marin Gorse, marchand, contre le vicaire Martiny, qui avait fait disparaître une contre-lettre dans laquelle il reconnaissait avoir reçu 100 l. de Louise Guinoard — dont Gorse était héritier — aux fins de les remettre à François Laget (s. d.).

GG. [illegible] (Liasse.) — [illegible]

1578. — CLERGÉ. — Plainte contre le frère Roland Estienne, dominicain d'Aix, qui étant venu à Auriol prêcher le Carême, s'en était vu, disait-il, empêcher par les Consuls sous prétexte qu'ils avaient fait choix d'un autre religieux. — A quoi les Consuls répondaient d'abord que le premier jour du Carême, le frère Roland, au lieu de partir d'Aubagne assez tôt pour venir faire le sermon du matin, était resté au lit jusqu'à neuf heures et était arrivé trop tard pour pouvoir faire cet exercice ; ensuite que lorsqu'ils lui avaient fait part de la coutume immémoriale d'après laquelle les prédicateurs prêchaient deux fois les jours de fête, le matin pour les habitants de la ville, le soir pour les bastidans, il leur avait répondu que « il aymait mieux s'en retour- [illegible] n'estait pas apte à tant de peyne..... ou de faict en ceste délibération ledict frère Estienne ce despartit d'avec lesdictz consulz et s'en remit en ceste ville d'Aix » (9 avril 1578).

GG. 26. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1724-1777. — CULTE. — Service de la Messe de l'Aube. — Suppression par le Conseil de ville de la gratification d'une charge et demie de blé et 30 l. en argent accordée à l'Aubier pour assister au lutrin, cette assistance étant devenue inutile par suite de l'établissement à Auriol de trois secondaires (17 décembre 1724). — Sommation tenue par les Consuls à Mre Louis Masse, aubier, pour l'obliger à dire sa messe tous les jours comme il y était tenu (17 mai 1727). — Démission de Mre Masse (28 octobre 1729). — Convention passée entre la Communauté et Mre Henri Chiris, prêtre, de Fayence. Celui-ci devra dire chaque jour la messe de l'Aube au grand autel de la paroisse, assister au chœur, aux processions, etc. En échange, il jouira des biens, revenus, rentes et prérogatives attachés à ce service ; il recevra 60 l. par an et sera tenu d'enseigner le latin au prix qui sera fixé de gré à gré entre lui et les parents de ses élèves (31 juillet 1737). — Réclamation d'un droit qui n'était pas dû pour l'Aube attendu que ce n'était qu'un simple service (1739 ?). — Nomination comme aubier de Mre Gabriel Guigou qui accepte à condition de ne pas être tenu de régir les écoles (19 février 1764). — Lettre de Me Laget, avocat, demandant des renseignements sur la manière dont a été fondée la messe de l'Aube (4 mars 1777).

GG. 27. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1407-1737. — CULTE. — Chapellenie de Notre-Dame des Trois Ombres. — Testament de Bertrand Bompar, aliàs Jaussot, créant dans l'église d'Auriol la chapellenie de N.-D. des Trois Ombres dont le juspatronat appartiendra perpétuellement aux « probi homines et consiliarii » du lieu (26 octobre 1407). — Consultation de Me Honnoré, avocat à Aix, sur les obligations du chapelain de N.-D. des Trois Ombres (5 juin 1737).

GG. 28. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1573-1574. — CULTE. — Chapellenie de Notre-Dame des Trois Ombres. — Procès entre Mre Antoine Roubaud, recteur, et Barthélemy Grimaud, cordonnier, pour faire rétablir par ce dernier un chemin conduisant à un jardin que la chapellenie possédait au quartier de Ste-Barbe, chemin que Grimaud avait fermé en construisant dessus.

GG. 29. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1574. — CULTE. — Chapellenie de Notre-Dame des Trois Ombres. — Procès entre Mre Antoine Roubaud et François Boyer qui lui réclamait le paiement des réparations faites à un mur.

GG. 30. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1732. — CULTE. — Chapellenie de Notre-Dame des Trois Ombres. — Procès entre la municipalité et les marguilliers de la Confrérie qui avaient refusé de remettre aux Consuls les clefs de la chapelle de N.-D. des Trois Ombres, bien que les officiers municipaux eussent l'inspection de celle-ci en leur qualité de juspatrons.

GG. 31. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1731-1739. — CULTE. — Chapellenie des Onze mille Vierges. — Comparant tenu à Mgr de Belsunce par Mre Joseph Guitton, pour faire réduire le prix des messes fixé dans l'acte de fondation de cette chapellenie fait par Mre André Niel, vicaire de Roquevaire, le 4 avril 1429 (30 mai 1731). — Démission de ses fonctions de chapelain des Onze mille Vierges donnée par Mre Nicolas Ferrary (1er décembre 1739).

GG. 32. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1586. — CULTE. — Chapellenie des Onze mille Vierges. — Intervention des Syndics, comme juspatrons de cette chapellenie, au procès pendant devant le Lieutenant général entre Mre Philippe Laurier, prêtre bénéficié de la Major de Marseille, et Mre Jean Eynard, aussi prêtre, relativement à la maintenue définitive de certaines chapellenies érigées en l'église paroissiale d'Auriol.

GG. 33. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1782-1790. — Culte. — Chapellenie des Onze mille Vierges. — Procès contre Augustin Barthélemy, bourgeois, qui sommait les Consuls, en leur qualité de juspatrons de la chapellenie des Onze mille Vierges, d'obliger Mre Raymond, qui en était recteur, à résider à Auriol, ainsi qu'il y était tenu par l'acte de fondation.

GG. 34. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1641. — Culte. — Chapellenie de Ste-Catherine. — Transaction passée entre Me Jacques Rambert, notaire royal, fermier général des droits seigneuriaux, et Mre Charles Ollivier, chanoine de l'église cathédrale de Marseille, recteur de la chapellenie Ste-Catherine, en la paroisse d'Auriol, au sujet d'un droit de lods sur une propriété dépendant de cette chapellenie (2 octobre 1641).

GG. 35. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1668-1676. — Culte. — Chapellenie de Saint-Jean l'Évangéliste. — Fondation de cette chapellenie faite au maître autel de la paroisse d'Auriol par Mre Jean Garcin, prêtre bénéficié en l'église N.-D. des Accoules, de Marseille, qui en donne le juspatronat aux Consuls et au premier conseiller (16 août 1668). — Vente par Mre Antoine Tapan, recteur, et les Consuls agissant en qualité de juspatrons, à Mathieu Gras, Jean Ravat et Pierre Jayne, d'une terre au quartier de Vede appartenant à cette chapellenie laquelle n'en tirait aucun profit. Le prix est de 750 l. (7 janvier 1676).

GG. 36. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1696-1760. — Culte. — Chapellenie de Notre-Dame du Refuge des Pécheurs. — Réclamation aux recteurs de l'hôpital de Marseille de 3.000 l. qu'ils devaient en qualité d'héritiers de feu Joseph Rambert, héritier lui-même de Jacques Rambert qui avait fondé, au maître autel de la paroisse d'Auriol, la chapellenie de Notre-Dame du Refuge des Pécheurs (12 février 1696). — Réclamation de sa pension faite par l'abbé Demane, chapelain de cette fondation (8 avril 1760).

GG. 37. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1738-1760. — Culte. — Chapellenie de Sainte-Ursule. — Procès contre Joseph Masse, marchand, qui voulait changer le béal du moulin de Redon, dont il était propriétaire, et le faire passer à travers une terre dépendant de la chapellenie de Ste-Ursule, à quoi Mre Ferrary, recteur de celle-ci, ne voulait consentir.

GG. 38. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1676-1680. — Culte. — Processions. — Procès à la requête d'Henri Dollon, capitaine de ville, contre Mre Dominique Cougourdan, vicaire, Louis Bonifay et Louis Roque, prêtres d'Auriol, qui se refusaient à faire les processions suivant la coutume et à y laisser figurer le Capitaine de ville et son Enseigne, chacun avec sa compagnie, faisant la bravade avec fifres et tambours. — Arrêt du Parlement condamnant ces ecclésiastiques à observer la tradition, à peine de saisie du temporel et de 500 l. d'amende (7 juin 1680).

GG. 39. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1733-1734. — Culte. — Processions. — Procès contre Mre Joseph Roussenq, vicaire perpétuel, pour l'obliger à faire sortir aux processions une grande croix d'argent, d'un prix assez considérable, qu'il prétendait être cassée, ce qui ne l'empêchait pas de la faire sortir le reste du temps, — et à marcher en chape aux dites processions.

GG. 40. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1739. — Culte. — Processions. — Autre procès contre Mre Roussenq pour le contraindre à se soumettre à toutes les obligations que lui imposaient les traditions du pays tandis que, d'après les Consuls, « on s'aperçoit à regret dans cette parroisse que dans toutes les processions dont Messire Roussenc retire une rétribution, il les fait aux heures marquées

par les usages, il y souffre sans se plaindre les fifres, tambours, tout se passe en conformité de la coutume, le peuple est content, mais que le jour des processions dont il ne lui revient aucun profit, il élève toujours quelque question nouvelle, souvent il ne les fait pas, ou s'il les fait, c'est toujours en attantant aux droits et coutumes du lieu ». — Tableau des processions parmi lesquelles on relève à la deuxième fête de la Pentecôte une procession à la Ste-Baume ; au 15 août, une procession pour le Roi. A la suite est un long exposé des griefs qu'a la population contre son curé : «.... Il est à remarquer que le dimanche avant ledit jour de St-Pierre, le curé, dans son prône, ne manqua pas de clabauder sur les danses qui se font dans ce jour, jusques à dire que les filles qui danseroint le luy payeroint » (29 juin 1739).

GG. 41. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1687-1784. — Culte. — Ornements. — Transaction passée entre l'agent de l'abbé de St-Victor et Mre Concordan, vicaire d'Auriol, pour le paiement des frais du culte et de l'entretien d'un clerc (7 août 1687). — Comparant fait aux Consuls par Mre Rousseng, curé, pour qu'il soit créé un troisième cimetière, les deux existant étant bondés de cadavres à la suite de la peste et interdits de ce chef (21 octobre 1724). — Achat d'une chape de gourgouran broché de couleur blanche (2 août 1756). — Procès-verbal de la visite de la paroisse d'Auriol faite par Mgr de Belloy (11 juillet 1757). — Procès-verbal de la réception de la chaire faite par Claude Bosc, menuisier, par frère Louis Gudet, dominicain du couvent royal de St-Maximin « menuisier et dessignateur de proffession, lequel a fait la chaire à prêcher dans l'église dudit couvent » (23 mars 1759). — Inventaires des objets garnissant la sacristie d'Auriol. — Pièces relatives à l'achat et à l'entretien de ces objets.

GG. 42. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1724-1759. — Culte. — Ornements. — Procès contre Mgr Jacques de Matignon, évêque de Condom, abbé de St-Victor, et Mre Roussenq, curé, pour l'entretien des ornements sacerdotaux et des objets du culte que les Consuls mettaient tout le retard possible à faire réparer.

GG. 43. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1761-1769. — Culte. — Ornements. — Procès contre l'abbé François-Antoine de Beauvilliers de Saint-Aignan pour la part lui incombant dans l'entretien et la réparation des ornements sacerdotaux et vases sacrés. — Procès contre Paul-Hippolyte de Saint-Aignan, duc de Beauvilliers, pair de France, et Charles-François comte de l'Aubépine, brigadier des armées du Roi, héritiers bénéficiaires de l'abbé de Saint-Aignan, au sujet des droits que les communautés d'Auriol et de Trets pouvaient avoir sur cette succession.

GG. 44. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1729-1777. — Culte. — Confréries. — Transaction entre Mre Roussenq, la Communauté et la confrérie des Pénitents Blancs sous le titre de Ste Catherine, passée à la demande de l'évêque de Marseille en tournée pastorale, pour mettre fin à tous les procès, contestations et différends pendants entre eux (27 octobre 1729). — Réclamation par Mre Roussenq de deux années d'arrérages d'un capital de 300 l. légué à la Confrérie des Ames du Purgatoire par feue Françoise Gautier, veuve de Nicolas Estienne (1er mars 1734). — Reçu donné aux Consuls par les recteurs de la Confrérie du St-Sacrement, d'un chaperon de velours rouge qui avait appartenu au sr François Guitton lorsqu'il était maire, chaperon donné à la Confrérie pour orner la niche de l'autel du St-Sacrement (21 avril 1759). — Lettre de Mre Taneron, vicaire de la Ste-Baume, autorisant les consuls d'Auriol à accompagner avec leurs insignes consulaires les Pénitents de leur paroisse qui veulent venir en pèlerinage à la Ste-Baume, la seconde fête de Pentecôte (16 mai 1777).

GG. 45. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1774. — Culte. — Confréries. — Procès entre les Pénitents Blancs et Mre Vinson, curé, qui, contrairement à l'usage, voulait empêcher les confrères de sonner les cloches de la paroisse la veille et le jour de Sainte-Catherine et lorsque l'un d'eux venait à mourir.

GG. 46. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Culte. — Capucins. — Procès entre la Communauté et Louis Raymond qui demandait la cassation d'une délibération du Conseil de ville décidant d'inviter les PP. Capucins à créer à Auriol un établissement « pour le secours spirituel des habitants », moyennant l'allocation par la Communauté d'une somme de 4.000 l. payable moitié en corps de communauté, moitié par capage.

GG. 47. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1731-1775. — Assistance publique. — Fondation Tournon. — Billets portant nomination par le Curé des pauvres filles appelées à bénéficier du legs fait à la Communauté par Mᵉ André Tournon, avocat au Parlement, dans son testament du 17 février 1705, d'une rente de 240 l. destinée à aider quatre indigentes d'Auriol à se marier. — Sommation faite aux Consuls par Jean Roux, maître boulanger de Marseille, de recevoir le remboursement d'un capital de 100 l. pour lequel il payait, en vertu de cette fondation, une rente à la Communauté (24 avril 1731).

GG. 48. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1705-1715. — Assistance publique. — Fondation Tournon. — Procès contre [illegible], commissaire de la marine au département de Toulon, et Jean de Bègue, écuyer de Marseille, héritiers bénéficiaires de Mᵉ André Tournon, au sujet du legs fait par ce dernier à la Communauté pour marier des filles pauvres désignées par le Curé. — Inventaire des biens dépendant de la succession parmi lesquels on trouve nombre de tableaux : « 5 grands tableaux faits par M. de Sᵗᵉ-Croix-Tournon, représentant des « Batailles », sans cadres. — 4 autres tableaux faits par ledit, d'environ trois pans de long par un et demy d'hauteur, représentant aussy des « Batailles », avec les bordures de bois de noyer simple et non dorées. — 6 autres petits tableaux moyenne grosseur, représentant des « Testes ». — Un tableau exquisse de trois pans de large par quatre d'hauteur, représentant « la Sᵗᵉ-Vierge et l'Enfant Jésus » avec sa bordure bois noyer, non dorée. — Un autre tableau de mesme grandeur, sans bordure, représentant une « Magdeleine ». — Un autre tableau de deux pans et demy hauteur par deux de large, représentant « un tapis, une teste de mort et quelques livres », avec sa bordure peinte en bleur, les quatre coins dorés. — Un autre petit tableau representant des « Fleurs », sans bordure. — 6 petits tableaux à la goache représentant des « Paysages », sur papier ou carton. — Un tableau représentant « S. Sébastien », avec son cadre façon d'ébène. — Deux autres petits tableaux d'environ deux pans d'hauteur représentant des « Vases de fleurs ». — Un grand tableau représentant « Louis XIII et quelques autres monarques ». — Un autre petit tableau représentant « La Sᵗᵉ-Vierge ». — Un « Saint Suaire » en broderie de crin, avec son cadre doré et une glace devant. — Un petit tableau en mignature représentant « Saint-François de Sale », avec sa bordure dorée fort propre. — Deux grands tableaux représentant des « Fruits », avec leurs bordures dorées. — Une « Sainte-Beaume », avec sa bordure dorée. — « Un grand tableau de reliques en compartiments, au mitan duquel il y a une grotte », avec son cadre doré. — 6 petites « Sentences », avec leurs cadres dorés. — 8 petits tableaux de fleurs avec leurs cadres bois de rose. — Un petit tableau d'un pan, avec sa bordure dorée. — 3 autres petits tableaux représentant des « Emblèmes », avec leurs cadres dorés. — Trois médailles de plastre.... — Un grand tableau représentant un « Combat », sans bordure. L'inventaire signale de plus la conseigneurie de Sainte-Croix-Alauze léguée par Mᵉ Tournon au sʳ de Gardane, secrétaire du Roi en la chancellerie, une bastide au terroir d'Auriol ainsi qu'un Livre de raison in quarto couvert de basane, tenu par Boniface Tournon et continué par son fils Pierre. La bibliothèque fit l'objet d'un inventaire à part dressé par le libraire Choquet, attendu que Mᵉ Tournon l'avait léguée à la ville d'Aix avec une rente pour le paiement d'un prêtre qui vivait chez lui, Mʳᵉ Donat Pellas, lequel devait en être établi bibliothécaire (22 avril-5 mai 1705). — Intervention au procès de la ville d'Aix à raison de ce dernier legs.

GG. [illegible] (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1713-1740. — Assistance publique. — [illegible] Mᵉ [illegible] [illegible] destinées à une distribution de pain qui sera faite

chaque année, le jour de Pâques, aux pauvres d'Auriol (17 novembre 1713). — Testament de Mᵉ François Raymond, recteur de la chapellenie des Trois Ombres, qui lègue : une somme de 40 l. par an pour faire des distributions de pain aux pauvres à Noël et à Pâques ; 30 l. à l'hôpital d'Auriol ; 30 l. aux Pénitents Bourras ; 15 l. à la confrérie de Sᵗ-Joseph, etc. (2 mai 1732). — Lettre du sʳ Giraud, agent du chapitre de Marseille, répondant à une demande de secours pour les pauvres faite par les Consuls : « Comme l'aumône que vous demandés aujourd'huy ne paroit pas bien nécessaire, veu que la saison où nous entrons fournit abondamment aux besoins des pauvres, vous ne trouverés pas mauvais que le chapitre refuse présantement l'aumône que vous demandés » (9 avril 1738).

GG. 50. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1586-1614. — Assistance publique. — Vaquette. — Procès contre Mʳᵉ Robert de Frangipani, abbé de Sᵗ-Victor, pour l'obliger à continuer la pension de 5 charges de blé que le seigneur faisait à la Communauté pour être distribuée en aumônes aux fêtes de la Noël. Cette pension avait, d'un commun accord, remplacé un festin désigné sous le nom de « vaquette »; que le seigneur offrait, une fois l'an, à ses vassaux et qu'on avait jugé utile de supprimer « d'aultant que se n'estoit que ung désordre et ung levain de riotes et querelles entre les particulliers dudict lieu » (13 mars 1613).

GG. 51. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 imprimé.

1724-1787. — Assistance publique. — Hôpital d'Auriol. — Arrêt du Conseil d'État pour assurer des fonds suffisants pour le secours des hôpitaux et la nourriture des pauvres mendiants qui s'y rendent volontairement ou qui y sont actuellement conduits (7 novembre 1724). — Conflit entre les marguilliers du Corpus Domini et les recteurs de l'hôpital au sujet de la préséance aux enterrements (6 mars 1739). — Vente par Louis-Charles Masse, bourgeois, à Hyacinthe Ruel, de Marseille, de trois fabriques à papier, une maison, loge à cochons, jardin, prés, etc., sis au quartier de Joux, avec délégation à l'hôpital d'une somme de 2.000 l ou l'intérêt au denier 20 à prendre sur le prix fixé à 29.600 l. (15 juin 1771). — Réclamation par les recteurs de l'hôpital d'amendes de 10 l. infligées à cinq bouchers « atteints et convaincûs du crime de monopole », et de 289 l. 10 à la restitution desquels l'un d'eux avait été en outre condamné (9 juin 1787).

GG. 52. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1733-1787. — Assistance publique. — Hôpital d'Aix : Réclamation des frais faits par cet établissement pour le traitement de divers malades originaires d'Auriol (1759-1787). — Hôpital de Brignoles : Lettre des Recteurs annonçant aux consuls d'Auriol qu'ils leur renvoient, à leurs frais, le nommé Louis Lambert, originaire d'Auriol : « Le 30 du mois dernier son imprudence l'a mis dans une situation des plus tristes. Une vérole des plus amplement assorties le ronge et maltraite, non seulement les parties par où elle est entrée, mais de plus les voisines. Il a falu lui faire des incisions à l'une des fesses pour arrêter la cangrène qui l'auroit tout à fait pourrie. Cette opération n'a pourvu qu'au danger du moment. Le virus est, disent les gens de l'art, au point que si le malade n'est mis aux grands remèdes et sans perdre temps, il causera bientôt des révolutions terribles » (3 juillet 1733). — Hôpital de Marseille : Réclamation des frais faits pour l'entretien de Marguerite-Brigitte, fille légitime de François Boyer, maréchal-ferrant à Auriol (25 avril 1762). — Hôpital de Roquevaire : Réclamation des frais faits pour le traitement de Jean-Baptiste Sicard, charretier d'Auriol, qui avait été transporté dans cet établissement à la suite d'un accident, sa charrette lui ayant cassé une jambe (16 juillet 1787).

GG. 53. (Liasse.) — 20 pièces, papier ; 5 imprimés.

1724-1787. — Assistance publique. — Bâtards. — Sommation faite par le procureur juridictionnel aux Consuls de prendre des mesures à l'égard de Rose Boyer qui vient d'accoucher à l'hôpital où les recteurs ne veulent pas la garder, le père de l'enfant étant sous le coup de poursuites criminelles pour rapt (28 janvier 1724). — Consultation de Mᵉ Chaudon, avocat à Aix, disant : « Si la femme Bannier veut nourrir son fils naturel, les sieurs Consuls doivent le luy laisser, pourveu qu'il soit en sûreté avec elle parce que la Communauté n'est tenüe de

nourrir les enfans exposés et les bâtards que subsidiairement et au cas que le père et la mère naturels n'ayent pas de quoy les nourrir ; car quand ils en ont, ou même les ayeuls et les ayeules, on les oblige à les alimenter ; mais si cette femme venoit à abandonner son fils et qu'elle ne voulût plus le nourrir, il semble que l'hôpital du lieu ne peut pas se dispenser de recevoir cet enfant et de l'entretenir » (29 janvier 1724). — Augmentation de salaires accordée par l'hôpital d'Aix aux nourrices de bâtards entretenus par cet établissement (30 mars 1761). — Arrêt du Parlement qui fait défenses aux s[rs] administrateurs des hôpitaux et maisons d'entrepôts des villes de Marseille, Arles et Terres Adjacentes, d'y recevoir aucune femme enceinte qu'au préalable elle ne leur aie justifié de son exposition de grossesse ; et ordonne qu'ils ne pourront répéter des communautés du Pays où lesdites femmes auront conçu, que vingt-cinq livres pour tous frais de couches, de garde, nourriture et transport de l'enfant (31 juillet 1769). — Diminution de 12 l. sur leur capitation accordée à ceux qui se chargeront d'un enfant trouvé (9 décembre 1769).— Remboursement par la Province, aux communautés, des avances par elles faites aux chefs de famille qui se sont chargés d'enfants trouvés (24 décembre 1773). — Reçus d'enfants naturels délivrés par les recteurs de l'hôpital d'Aix.

GG. 54. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1693. — Assistance publique. — Bâtards. — Procès contre l'hôpital Saint-Jacques et la ville de Marseille pour les obliger à prendre à leur charge les frais de couches, à l'hôpital d'Aix, de Marquise Colomb, originaire d'Auriol mais dont l'enfant avait été conçu à Marseille.

GG. 55. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1726-1728. — Assistance publique. — Bâtards. — Procès contre l'hôpital général S[t]-Jacques d'Aix, pour les frais de couches d'Anne Garnier dont le bâtard avait été conçu à Auriol, dans la bastide de M. de Longis de Bayon.

GG. 56. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1735 — Assistance publique. — Bâtards. — Procès contre Pierre Roubaud, cardeur à laine, qui demandait le paiement des soins donnés par sa femme à l'enfant de la nommée Anne que le curé et un des consuls avaient confié à la femme du demandeur.

GG. 57. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1757. — Assistance publique. — Bâtards. — Procès contre l'hôpital S[t]-Jacques d'Aix, pour les frais de couches de Marianne Masse, enceinte des œuvres de Blaise Estienne, d'Auriol.

GG. 58. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1766-1767. — Assistance publique. — Bâtards. — Procès contre la communauté de Roquevaire et l'hôpital S[t]-Jacques d'Aix, au sujet des frais d'entretien du bâtard de Catherine Emeric, originaire d'Auriol, lequel avait été conçu à Roquevaire.

GG. 59. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1766-1767. — Assistance publique. — Bâtards. — Procès contre l'Hôtel-Dieu de Marseille, pour les frais de couches de Marguerite Arnaud, de Saint-Maximin, enceinte des œuvres du s[r] Nicolas, cuisinier du s[r] Martin Germain, chez qui elle-même était en service à Auriol.

GG. 60. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; [illegible] imprimés.

1716-1786. — Assistance publique. — Médecine. — Circulaire du D[r] de La Rovière, acteur de l'Université d'Aix, invitant les C[illegible] à tenir la main à ce que personne n'exerce la médecine ni la pharmacie sans lettres de maîtrise (12 [illegible] 1716). — [illegible] passé par la Communauté avec le s[r] Jean-Antoine Rigaud, médecin « enfant du lieu », qui s'engage à exercer à Auriol moyennant un traitement annuel de 150 l. par la ville, et 5 s. par visite payables par les

malades, sauf pour ceux de la campagne qui paieront en raison du dérangement causé au praticien (18 avril 1723). — Révocation de la décision précédente parce qu'elle « n'a pas esté prise avec toute cognoissance de cause » (30 novembre 1723). — Protestations du sr Rigaud contre les agissements des Consuls qui, après avoir supprimé les appointements à lui ainsi accordés sous prétexte qu'ils n'étaient pas prévus dans les dépenses autorisées par l'Intendant, les avaient rétablis en faveur de Mr Bonnet, médecin de Barjols (8 avril 1730). — Arrêts du Parlement relatifs à l'exercice de la médecine et de la chirurgie (7 février 1744, 13 juin 1750, 5 septembre 1759) — Obligation pour le sr Simon, qui exerçait indûment à Auriol, d'aller passer sa maîtrise en chirurgie à Aix (5, 20 septembre 1771). — « Methode pour rappeler les noyés à la vie, recueillie des meilleurs auteurs par M. de Villiers, docteur en médecine, ancien médecin des armées du Roi de France en Allemagne, et médecin de la faculté de Paris » (1771). Parmi les traitements plus ou moins bizarres préconisés avec observations à l'appui, figure le suivant : « La fumée du tabac, introduite dans les intestins, étant un des remèdes les plus nécessaires au soulagement des noyés, pour simplifier cette opération et la mettre à la portée de tout le monde, il a fallu entrer dans des détails qui seroient minutieux en toute autre circonstance, et la placer après le traitement, dont elle auroit trop coupé l'histoire, par l'étendue qu'exige sa description. Voici les conditions à remplir : injecter par l'anus la fumée chaude et irritante du tabac, en écartant le dégoût que cette opération pourroit causer à l'artiste chargé de l'appliquer..... La pipe est un instrument si connu qu'on n'en parle que pour en faire observer l'ingénieuse simplicité, en l'appliquant au but qu'on se propose. S'il n'étoit question que d'en injecter tout simplement la fumée par l'anus d'un noyé, il suffiroit d'y introduire le bout d'une pipe allumée et de souffler avec la bouche par le godet ; mais comme ce godet pourroit brûler la bouche de l'opérateur et que les intestins pourroient lui renvoyer un air désagréable ou de la cendre dans la bouche : pour éviter ces deux inconvéniens, il lui faut deux pipes ; la première doit être faite à l'ordinaire, mais elle ne doit pas être de terre, elle pourroit blesser l'intestin, s'y casser et y rester, à moins qu'elle ne se termine par une embouchure de corne faite en forme de canule : ces sortes de pipes sont communes dans nos provinces ; on la charge de tabac, on y met un charbon et on l'allume en soufflant dans une seconde pipe vuide, dont le godet s'emboitera juste comme la gorge d'une tabatière, avec celui de la pipe chargée, qu'on n'est plus censé pouvoir allumer, en en pompant l'air à l'ordinaire avec la bouche dès qu'elle a servi une fois. On insiste expressément qu'il faut souffler par la seconde pipe vuide, pour faire réussir l'opération ; car si l'on souffloit, au contraire, dans la première pipe chargée, le tabac s'éteindroit, comme tout le monde sait, et au lieu d'en envoyer la fumée dans les intestins, on n'y enverroit, au contraire, que des cendres et des étincelles, avec de l'air sans fumée, ce qui ne seroit pas un inconvénient réel, ainsi qu'on l'a vu, mais ne rempliroit pas toutes les vues qu'on se propose : phénomène qui n'a pas lieu quand on fume à l'ordinaire, parce que le tabac ne brûlant qu'au haut du godet, celui qui est au bas, près du trou du tuyau, sert de filtre aux cendres et aux étincelles, sans compter que la petitesse du canal y entre pour quelque chose, pas toujours néanmoins, car les fumeurs tirent bien aussi des étincelles quand tout est brûlé. On aura soin aussi que le tabac de la première pipe soit bien allumé afin d'être bien sûr qu'on aura introduit de la fumée : quant à la seconde pipe non chargée, celle qui sert seulement à souffler dans la première ; on peut, pour plus de commodité, terminer son embouchure comme celle d'une trompette et pratiquer un robinet dans son milieu. Il paroît essentiel aussi d'en faire le canal plus large, parce que l'emboîture des deux peut laisser perdre beaucoup de vent, malgré le soin d'y adapter du papier humecté ou de la peau. On peut aussi appliquer avec avantage et pour plus grande commodité, à la première pipe, ces longs de tuyaux de cuir dont quelques fumeurs se servent, avec une embouchure ou canule de corne ». — Circulaire du sr Roure, syndic du collège de chirurgie d'Aix, demandant aux Consuls le nom des personnes exerçant la chirurgie à Auriol, en vue de dresser un état annuel des maîtres demandé par le premier chirurgien du Roi. Roure informe aussi les Consuls « que Sa Majesté, par sa déclaration du mois d'avril 1772, a aboli les Brevets d'apprentissage, pour ne plus confondre les élèves en chirurgie avec les simples artisans, et a ordonné que ceux qui se destineront à l'exercice de cet art feront une déclaration de leur entrée chez les maîtres au greffe du Premier chirurgien, représenté par son Lieutenant à Aix, qui, après le temps fini, visera le certificat de service délivré par le maître » (1er mars 1781). — Lettre de M. Tautel, subdélégué à Roque-

vaire, annonçant aux Consuls l'envoi d'arrêts du Conseil destinés à être affichés « avec un avis du chirurgien de Peyricard très avantageux pour les filles qui lenguissent après la maternité ». L'avis en question a disparu (4 juillet 1783). — Demande par M. Négrel-Bruny, subdélégué, de renseignements sur les sages-femmes exerçant à Auriol : 1° leur nombre ; 2° leur nom ; 3° leur âge ; 4° si elles sont reçues à des écoles ou non ; 5° à quelles écoles elles sont reçues et depuis quel temps elles exercent ; 6° comment elles exercent leurs fonctions (20 [illegible] 1786).

GG. 61. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1718-1781. — Assistance publique. — Calamités publiques. — Etat des dommages causés dans le terroir d'Auriol par la grêle, en juin et juillet 1718. Le total des pertes est évalué à [illegible] (22 [illegible] 1718). — Estimation des dommages produits à Auriol par les orages et les débordements de l'Huveaune et du Vede, dommages qui s'élèvent à 19.550 l. (19 novembre 1771). — Autre rapport de même genre évaluant les pertes causées par la grêle à 19.344 l. 12 s. (30 juin 1781).

GG. 62. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1739-1784. — Instruction publique. — Lettre de Mgr de Belsunce gourmandant les Consuls qui avaient, sans son aveu, révoqué un maître d'école institué par lui et leur rappelant que l'évêque diocésain a seul le droit de nommer et de révoquer les régents (18 octobre 1739). — Placet adressé à l'Intendant par Jean-Jacques Martel, de St-Geniès-de-Dromon, [illegible] à Auriol, pour que les Consuls soient tenus de lui payer les gages fixés dans l'arrêt de vérification de leurs dettes (1760). — Ordonnance de l'Intendant obligeant les Consuls à payer à D^lle Thérèse Troussier, maîtresse d'école révoquée, les gages de 30 l. fixés par l'arrêt de vérification, du 20 novembre 1768 au 20 mai 1769 (7 octobre 1769). — Offres de services faites aux Consuls par divers maîtres d'écoles ou chefs de pension, entre autres par l'abbé Lambert, de Tourves, qui dit : « Messieurs. Quoyque je n'aye pas l'honneur de votre connoissance, j'ose me prendre la liberté de vous adresser cette lettre pour vous informer de l'établissement d'un pensionnat dans une maison assés belle et commode achetée à cet effet. J'ay resté dix-huit ans dans la Doctrine où j'ay enseigné toutes les basses classes, trois ans la rhétorique et deux ans la philosophie. Des affaires de famille m'ayant obligé d'en sortir prêtre, je me suis occupé icy, pendant douze ans, à montrer le latin. D'après les bons sujets que j'ay formé et qui m'ont fait beaucoup d'honneur dans le collége et les séminaires d'Aix, je me suis enfin rendu aux vives instances qu'on m'a faites de part et d'autre pour prendre des pensionnaires. Afin d'établir un bon ordre, j'auray, à la St-Luc, un adjoint. La pension est de cent écus. Messieurs les parents se chargent encore de payer la blanchisseuse et le perruquier qui vient tous les jours de vacance accomoder les enfans. Je prends sur moy de les faire peigner chaque jour par des femmes qui les tiennent dans la plus grande propreté. Quand à la nourriture, il y a : le matin, la soupe, le tier de la livre de bouilli et le dessert, et le soir, le rôt ou la carbonnade avec le dessert auquel je substitue quelques fois la salade, dans la semaine. Il y a, en outre, une entrée honnette, soir et matin, tous les jeudis et dimanches. Le pain, qui est du plus beau des boulangers, n'est réglé dans aucun des quatre repas. Pendant le diner, un pensionnaire fait la lecture en chaire, et pendant le souper, chaqu'un encore à son tour déclame une pièce choisie de poësie, après y avoir été souvent exercé en particulier. Le reste du temps est rempli par la lecture. Il y a trois heures de classe soir et matin. Chaque jour, Messieurs les pensionnaires sont conduits à la messe, à la parroisse voisine de la pension, et les dimanches, ils assistent aux exercices qui s'y pratiquent. A la fin de chaque mois, ils sont entendus en confesse sous mes yeux. J'omets tous les exercices de piété qui se font dans la pension. Il y aura à réciter selon les classes, outre les autres leçons, un abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire Naturelle, de l'Histoire Romaine, de l'Histoire de France, de la poésie latine, de la Fable, de la Géographie, etc. Je seray de la dernière attention à dicter dans tous les devoirs la ponctuation et l'orthographe si nécessaires dans l'écriture. Enfin [illegible] religion, les langues latine et française et l'urbanité. Je recevray des enfans à même de commencer le latin et de toutes les basses classes jusqu'à pou[illegible] en Humanité dans un collége ou dans le petit séminaire. Ceux qui ne seroient pas assés forts dans la lecture et l'écriture pour commencer le latin à la

St-Luc, seront aussi admis pour le commencer l'année d'après. Afin d'exciter l'émulation, il y a des croix d'argent, un petit prix au bout de chaque mois et un beaucoup plus considérable, en livres, à la fin de l'année. Messieurs les pensionnaires seront très bien logés et tenus bien propres dans leurs lits. Afin que le silence règne pendant la nuit et pour donner les secours nécessaires en cas d'incommodité, il y aura un maitre dans chaque salle, couché dans une alcôve..... » (22 septembre 1784). — Note faisant connaitre les conditions auxquelles Barthélemy Poumet, maitre écrivain à Marseille, consent à se charger des écoles d'Auriol : « La communauté dudit lieu luy donnera une rétribution de 200 l. tous les ans qui luy seront payées par quartier, par avance ; et sera fait trois classes des enfans, de 10, 15 et 20 s., c'est à dire 10 s. pour lire, 15 s. pour écrire et 20 s. pour l'arithmétique. A l'égard de ceux qui voudront faire son livre de compte, ce sera un prix différent dont il[s] conviendront avec ledit Poumet ; à l'égard des enfans pauvres, ils seront receus à ladite école gratis, à condition qu'ils seront produits avec un certifficat de M^rs les Consuls ou de M^r le Vicaire pour les déclarer tels » (s. d.).

GG. 63. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1748-1760. Instruction publique. — Procès contre les recteurs de l'Hôtel-Dieu de Marseille qui voulaient obliger les Consuls à se prononcer sur le legs fait par Jeanne Abeille, de Marseille. Celle-ci avait laissé à la ville d'Auriol un revenu de 115 l. représentant un capital de 2.300 l. pour l'entretien à Auriol d'une sœur des écoles chrétiennes de l'ordre du père Barret, minime, et elle chargeait les Consuls, au cas où le capital ne produirait pas l'intérêt fixé par elle, de parfaire la somme. — Copie du testament de Jeanne Abeille (23 septembre 1748).

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

des

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SERIE HH.

Agriculture. — Industrie. — Commerce.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 fragment de sceau ; 1 sceau plaqué.

1514-1562. — COMMERCE. — Foires et marchés. — Lettres patentes de Jean de Poitiers, grand sénéchal de Provence, portant création à Auriol d'une foire au 28 octobre, jour des SS. Simon et Jude (décembre 1514). — Confirmation de l'acte précédent par René, bâtard de Savoie, sénéchal de Provence (12 décembre 1520). — Notification de ces deux ordonnances faite par les Syndics à Cosme Boticari, florentin, fermier de l'abbé de St-Victor (27 décembre 1520). — Ordre donné par Claude de Fonte, bailli et notaire d'Auriol, aux viguiers, baillis et officiers de justice des possessions de St-Victor, de porter la création de cette foire à la connaissance des habitants de leur ressort (17 août 1521). — Lettres-patentes de Charles IX créant à Auriol une seconde foire au 15 septembre, lendemain de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (janvier 1561). — Note faisant connaître la création d'une foire au 1er mai et d'un marché le samedi de chaque semaine accordée à Auriol par Philippe de Tarente, le 25 septembre 1357 ainsi que la confirmation de ce privilège par Louis II le 24 septembre 1408 (s. d.).

HH. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; [illegible]

1726-1788. — COMMERCE ET INDUSTRIE. — Arrêts du Conseil relatifs aux privilèges des négociants en gros (30 octobre, 14 [illegible]). — [illegible] — Édit du Roi interdisant l'importation dans le royaume des toiles peintes ou teintes, des écorces d'arbres ou étoffes de la Chine, des Indes et du Levant (octobre 1726). — Prohibition des étoffes de soie et autres marchandises fabriquées dans le Comtat (10 juin 1731). — Obligation de faire marquer dans les bureaux des Fermes les toiles écrues envoyées dans le Comtat pour y être [illegible] (30 octobre 1731). — Second mémoire présenté par M. des Pennes à l'Assemblée générale des Communautés sur l'intérêt qu'il y aurait [illegible] en Provence l'industrie du coton. M. des Pennes fait, entre autres, valoir cette considération : « C'est donc à tort qu'on se plaint de la dépopulation que Marseille a occasionnée dans la haute Provence. La rivière de Gênes suffirait pour lui fournir tous les

hommes que son vaste commerce peut consommer ; elle trouveroit dans ceux que la culture, l'industrie et plus encore l'amour de la patrie fixeroient dans le lieu de leur naissance, des agens, des ouvriers, des commissionnaires qui concourroient à son commerce » (16 janvier 1761). — *Papiers.* — Arrêt du Conseil d'État portant règlement sur la fabrication des papiers (27 janvier 1739). — Enquête statistique des 4 moulins à papier d'Auriol pour servir à l'établissement de leurs impositions (mars 1747). — *Soies et cocons.* — Arrêt de la Cour des comptes de Provence interdisant aux communautés de mettre des impositions sur les cocons et les soies (30 juin 1758). — *Vins.* — Lettre des consuls de Cassis demandant à leurs collègues d'Auriol de contribuer aux frais du curage de leur port étant donné que celui-ci sert à l'embarquement des vins d'Auriol et autres communautés de la région (10 août 1735). — Arrêt du Conseil d'État qui permet aux vigueries, habitants et communautés de Provence, de transporter par mer et faire entrer en transit, dans le port de Marseille, les vins et les eaux de vie du crû de ladite province, pour être envoyés à l'étranger, en les versant d'un bâtiment sur un autre, sous les précautions d'usage (16 janvier 1767). — Lettre des consuls d'Aubagne relative à l'opposition à faire à la tentative du Languedoc pour être autorisé à introduire ses vins en Provence (22 janvier 1776). — Lettre des échevins de Marseille demandant le prix du vin à Auriol, la quantité de pots composant la millerolle et le poids du pot (31 juillet 1776). — Envoi par le procureur général Monclar d'« Instructions sur les poids et mesures ». — Envoi par Pierre Nicolas, maître balancier et alliéleur de la ville d'Aix, d'une demi-pinte en étain que les Consuls lui avaient commandée avec un boisseau et un demi-boisseau (1er avril 1783). — Mémoire des réparations faites par Jean-Baptiste Barbaroux, sur l'ordre des Consuls, aux poids et mesures des particuliers. Le total s'élève à 231 l. 10 s. (31 décembre 1788). — *Postes.* — Nomination de Louis Mathieu, dit Salpêtrier, comme piéton pour faire le service de la poste entre Aubagne et Auriol (12 octobre 1783).

HH 3. (Liasse.) — 4 imprimés.

1725-1761. — Commerce et industrie. — Corps d'arts et métiers. — Arrêts du Conseil : permettant aux Communautés d'arts et métiers d'acquérir les maîtrises qui restent à vendre dans leurs corps, pour les réunir ou les revendre (9 juillet 1726) ; obligeant les greffiers, maîtres, jurés, clercs des arts et métiers, etc., de fournir à Jean Grillau des états certifiés du nombre des maîtres composant les communautés de marchands et d'arts et métiers en jurande (11 décembre 1725) ; permettant de payer les maîtrises restant à vendre, partie en effets dus par le Roi (10 juin 1727) ; ordonnant à toutes les communautés, confréries, corps et collèges de représenter aux juges royaux les titres de leur fondation (13 mars 1761).

HH 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 13 imprimés.

1716-1776. — Commerce et industrie. — Monnaies. — Déclaration du Roi interdisant l'entrée en France des espèces réformées ou fabriquées en vertu de l'édit de décembre 1715 (29 août 1716). — Extrait du règlement arrêté par le Conseil d'État pour les billets de banque et les actions de la compagnie des Indes (15 septembre 1720). — « Instruction pour les provinces, pour parvenir à l'exécution de la représentation des contrats de rentes, actions, billets de banque et autres papiers royaux ordonnée par arrêt du 26 janvier 1721 ». — Arrêts du Conseil : pour la vérification des effets dont la représentation a été ordonnée par les arrêts des 26 et 30 janvier 1721 (16 février 1721) ; prorogeant jusqu'au 26 mai suivant le délai fixé pour la représentation des contrats, papiers, etc. (18 mars 1721). — Édit fixant au denier trente les constitutions de rente (juin 1724). — Déclaration du Roi interprétant l'édit précédent (26 septembre 1724). — Arrêt du Conseil réduisant la valeur des louis d'or de 20 l. à 16 l. ; celle des écus de 5 l. à 4 l., les doubles et demis à proportion, et réduisant le marc d'or et d'argent d'un cinquième (22 septembre 1724). — Édit du Roi ordonnant une fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent : louis d'or au titre de 22 carats et à la taille de 30 au marc ; écus de 11 deniers de fin à la taille de 83 10 au marc. Les louis valant 20 livres, les doubles et demis à proportion, les écus valant 5 l. et les demis, cinquièmes, dixièmes et vingtièmes à proportion (janvier 1726). — Arrêts du Conseil : élevant la valeur des monnaies battues en vertu de l'édit précédent : louis d'or à 24 l., les demis à proportion ; écus à 6 l. et divisions à proportion (26 mai 1726) ; obligeant les changeurs établis dans les villes où il n'y a pas d'hôtel des monnaies, à recevoir au marc toutes les anciennes espèces et matières d'or et d'argent qui leur seront portées et

à en payer la valeur entière sans pouvoir retenir aucun droit ni salaire (4 novembre 1727) ; prorogeant jusqu'au 30 juin 1728 le prix des anciennes espèces et matières d'or et d'argent (novembre 1727) ; ordonnant que ceux qui remettront des matières d'or et d'argent aux hôtels des monnaies pendant le reste de l'année courante jouiront sur leurs quittances des quatre deniers par livre attribués aux changeurs (20 septembre 1729) ; prorogeant l'exécution de celui du 15 novembre 1728 jusqu'au 31 décembre 1730, après quoi le prix des anciennes espèces sera réduit ainsi qu'il eût dû l'être au 1er janvier 1730 (6 décembre 1729). — Lettre du Subdélégué mettant la population d'Auriol en garde contre une fabrication de faux louis faite à Buckingham au millésime de 1757 et à la marque H, différent de La Rochelle (5 octobre 1776).

HH. 5. (Liasse.) — 152 pièces, papier ; 1 imprimé.

1709-1787. — Subsistances. — Boulangerie. — Procès-verbal d'une assemblée de notables tenue dans la maison du sieur Laget, viguier, pour aviser un moyen de se procurer du blé, la provision du pays ne pouvant aller au-delà de 20 jours. L'assemblée décide que les Consuls feront prendre chez les particuliers tout le blé qu'ils possèdent, en leur en laissant la quantité nécessaire à eux et à leur famille jusqu'à la récolte suivante. Ce blé sera mis dans un magasin dont la direction est confiée à Me Jean Estienne, notaire. Le prix est fixé à 42 l. (9 mars 1709). — « État et dénombrement des pauvres qui reçoivent sa assistance journellement de l'aumône généralle de ce lieu d'Auriol, réglés savoir : les grands corps à une livre pain par jour et les enfans demy livre ». Le total est de 282 grandes personnes et 90 enfants (1709). — « État et rolle des contribuables pour la subsistance des pauvres du lieu d'Auriol portant chascung leur taxe en conformité de l'arrest de messeigneurs du Parlemant » (22 mai 1709). — Nouveau règlement fait par Messieurs les Maires, Consuls et Assesseur de cette ville d'Aix, en exécution des arrêts du Parlement, et homologué par la Cour, contenant réduction du prix de la charge de blé à celui de la livre en pain » (11 mars 1715). — Achat de 150 charges de blé à 42 l. la charge, fait au fermier de l'abbé de St-Victor, par les Consuls, pour la consommation de la population (29 août 1720). — Plainte contre les boulangers qui ne faisaient le pain ni de la qualité ni du poids requis (26 juillet 1737). — Protestation des boulangers contre « plusieurs commis qui s'avisent d'achetter du mauvais bled de marine, d'en fabriquer une espèce et une qualité de pain différentes de ceux que les comparoissant sont obligés par état de fabriquer sans pouvoir se tirer de cette règle » (11 décembre 1761). — Refus du Conseil de ville de fournir un entrepôt au sr Jean Arnaud, négociant, pour les farines qu'il faisait moudre au moulin de Mr de Blanc, terroir de St-Zacharie, et qu'il faisait passer par Auriol pour les envoyer à Cassis et à La Ciotat (27 octobre 1771). — Mercuriales du prix du pain à Aix.

HH. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1759. — Subsistances. — Boulangerie. — Procès contre Jean-Antoine Gautier, Pierre et Antoine Guitton et François Briquet, boulangers d'Auriol, qui ne voulaient pas vendre le pain au-dessous du taux d'Aix, malgré le règlement qui les y obligeait.

HH. 7. (Liasse.) — [illegible]

1686-1781. — Subsistances. — Boucherie. — Promesse d'une somme de 100 l. faite par les Consuls à Pierre Crestin pour l'engager à soumissionner aux enchères de la boucherie sur le pied de 3 s. la livre de mouton et 2 s. 6 d. le menon. Cette donative lui sera acquise que son offre soit couverte ou non (19 août 1700). — Réquisitions du Procureur juridictionnel contre les abus commis par les bouchers, profitant de ce que « les maires, consuls et communauté de ce lieu d'Auriol sont bons comme le pain et de la meilleure foy » (21 avril 1768). — Mise sous séquestre de six moutons appartenant à Denis Olivier, fermier de la boucherie (20 janvier 1778). — Pièces relatives aux adjudications de la boucherie et à leur homologation par le Parlement.

HH. 8. (Liasse.) — [illegible]

1686. — Subsistances. — Boucherie. — Procès contre Pierre Estienne, boucher, qui [illegible]

HH. 9. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1732. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Jean Lagarde, de Pertuis, fermier de la boucherie, qui ne trouvait pas le moyen de se procurer des moutons pour en fournir au public comme son bail l'y obligeait.

HH. 10. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1734. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Jean-Antoine Prigaud, docteur en médecine, qui demandait la cassation de l'adjudication de la boucherie la jugeant contraire aux intérêts du public.

HH. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

1745. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Jean-Baptiste Olivier, boucher, de Ventabren, pour l'obliger à passer l'acte de bail de la boucherie qui lui était restée aux enchères.

HH. 12. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1759-1778. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Guillaume Merle qui attaquait l'adjudication faite par les Consuls de la ferme de la boucherie.

HH. 13. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Jean-Baptiste Olivier pour faire casser l'adjudication de la boucherie qu'il avait remportée mais pour laquelle il n'avait pas fourni la caution exigée.

HH. 14. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1773-1774. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Léandre Dol, bourgeois de Roquevaire, qui voulait obliger les Consuls à lui délivrer la ferme de la boucherie déjà acquise à Guillaume Merle dont l'offre était inférieure à la sienne, mais qui refusait de se départir de l'adjudication.

HH. 15. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1786-1787. — SUBSISTANCES. — Boucherie. — Procès contre Pierre Ayme, Antoine Riboulet, Guillaume Merle, Pierre Griffon et Denis Olivier, tous bouchers, pour s'être entendus frauduleusement en vue d'écarter tout autre concurrent lors de la mise aux enchères de la boucherie d'Auriol.

HH. 16. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 14 imprimés.

1716-1786. — AGRICULTURE. — Demande par le duc de Noailles d'une statistique des blés, vins, huiles, amandes, chanvres, lins, soies, etc., récoltés en Provence (1er septembre 1716). — Règlement sur les salaires des paysans (3 septembre 1724). — Indications sur l'apparence des récoltes demandées par le contrôleur général Orry (28 juin 1732). — Circulaire des Procureurs du Pays préconisant, pour la destruction des loups, des boulettes de saindoux contenant de la noix vomique (6 avril 1762). — Déclaration du Roi qui accorde des encouragements à ceux qui défricheront des landes et terres incultes (12 avril 1767). — Circulaire du procureur général Monclar avisant les Consuls que les propriétaires de terrains montueux et incultes ne peuvent les défricher qu'après en avoir obtenu l'autorisation de la Chambre des Eaux et Forêts et qu'elle ne leur sera accordée qu'à charge de faire une muraille ou rive plantée de buis pour soutenir le terrain à chaque toise de pente (10 décembre 1767). — Arrêt du Conseil cassant l'arrêt d'enregistrement de la déclaration de S. M. du 12 avril 1767 rendu par la Cour des comptes, aides et finances de Provence le 7 septembre 1767 (14 novembre 1767). — Lettres de jussion pour l'enregistrement par le Parlement de la déclaration du 12 avril 1767 concernant les défrichements (20 juin 1768). — Demande par le colonel marquis de Barbentane, de l'autorisation de défricher les propriétés qu'il possède à Peypin, quartier de Font de Branque (s. d.) — Règlement pour mettre fin aux dégâts causés dans les propriétés par les bestiaux (22 mars 1767). — « Discours sur les moyens d'encourager l'agriculture en Provence [par le sr Reboul], imprimé par ordre de Messieurs les Procureurs du pays », « Précis sur les ruches en paille », « Mémoire

sur la formation des pépinières d'oliviers » (1770). — Lettre des Consuls de Trets demandant à leurs collègues d'Auriol s'ils ont un règlement sur les heures de travail et de repos des paysans (5 juillet 1786). Envoi par le Subdélégué d'une Instruction sur les prairies artificielles publiée par ordre du Roi. Mr Négrel-Bruny dit à ce sujet : « Ces prairies sont connues dans nos contrées par le terme vulgaire de *bargeirados*. C'est un mélange de vesces et d'avoine qu'on fauche tous les ans vers le milieu de mai » (31 août 1786). — Rôle des propriétaires de brebis (s. d.). — *Abeilles.* — Prime de 150 l. offerte par les Procureurs du Pays à l'inventeur d'une ruche permettant de ne pas tuer les abeilles (1er février 1771). — *Bois et forêts.* — Arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts défendant de couper les pins blancs (17 octobre 1744). — État des chênes propres pour la construction des vaisseaux du Roi et « d'espérance », marqués du marteau à fleur de lis dans le terroir d'Auriol (25 avril 1765). — Arrêt du Parlement qui, en expliquant et modifiant en tant que de besoin serait, l'article trois de l'arrêt de règlement du 7 août 1773, a ordonné et ordonne que la prohibition y énoncée n'aura lieu que pour les bois de haute futaie et non pour les bois taillis (7 mai 1774). — Statistique des bois de chauffage demandée par le Roi (17 août 1783). — Marche à suivre par Jean-Joseph Giraud pour poursuivre Jacques André dont le bétail avait causé des dommages dans ses bois (s. d.). — *Grains.* — Arrêt du Conseil qui permet la sortie des grains hors du royaume jusqu'au 1er septembre 1717 (27 février 1717). — Lettre de rappel comminatoire adressée par l'Intendant aux Consuls qui ne lui avaient pas adressé l'état des grains recueillis à Auriol, bien que la récolte fût terminée depuis plus de deux mois (9 novembre 1724). — *Mûriers.* — Renseignements demandés par les Procureurs du Pays sur la culture du mûrier pour faire suite aux encouragements que l'Assemblée générale des Communautés a le projet d'accorder aux propriétaires des plus belles plantations de cette essence (20 juillet 1754). — *Oliviers.* — Arrêt du Parlement interdisant de porter des armes pendant la récolte des raisins et des olives (22 août 1726). — Primes offertes par les Procureurs du Pays aux cultivateurs qui auront créé les plus belles pépinières d'oliviers (25 janvier 1771). — *Vignes.* — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne qu'à [illegible] de la publication, il ne sera fait aucune nouvelle plantation de vignes dans les provinces et généralités du royaume et que celles qui auront été deux ans sans être cultivées ne pourront être rétablies sans une permission expresse de S. M. à peine de 3.000 l. d'amende (5 juin 1731).

HH. 12. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier ; 3 [illegible].

1724-1774. — AGRICULTURE. — Interdiction des chèvres. — Arrêt de la Chambre des Eaux et Forêts qui condamne plusieurs particuliers qui ont fait des défrichements à des amendes, ajourne en personne les consuls de divers lieux qui ont souffert des chèvres dans leurs terroirs... (15 mai 1724). — Arrêt du Parlement qui désigne les lieux dans les terroirs desquels il est permis de tenir des chèvres et qui défend à toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles soient, d'en tenir aux autres lieux et terroirs (27 janvier 1731). — Lettre de M. de Grimaldy-Régusse rappelant aux Consuls qu'ils ont le devoir de faire saisir les chèvres trouvées dans leur terroir malgré l'interdiction (1er février 1733). — Saisie de 130 chèvres faite sur Jacques Riboulet, dit L'Officier (3 juillet 1759). — Délibération du Conseil de ville demandant que l'interdiction d'introduire des chèvres dans le terroir d'Auriol soit levée comme elle vient de l'être pour le Plan d'Aups (23 juillet 1769). — Lettre du sr Michel disant que les particuliers peuvent mener des chèvres par l'attache sans contrevenir à l'interdiction, mais qu'ils ne doivent pas en mettre, même à l'attache et dans leur propre fonds, là où se trouvent des bois propres à la construction des navires, bois dont la protection a seule motivé ces mesures prohibitives (7 mars 1771). — Procès-verbal de visite du terroir d'Auriol faite par Mes Pierre Isnardy et François Garcin-Nestolat, avocats, experts désignés par le Parlement, en présence du conseiller abbé de Coriolis, qui déterminent les conditions dans lesquelles les habitants d'Auriol pourront tenir des chèvres (13 septembre 1772). — Arrêt du Parlement autorisant l'introduction de 5.000 chèvres à condition qu'un tiers seul du défends de la Lare leur sera ouvert, pendant [illegible] (16 novembre 1774).

HH. 13. [illegible]

1713-1714. — [illegible] — [illegible] [illegible], qui avait fait paître un troupeau de chèvres dans le terroir d'Auriol, malgré l'interdiction édictée par le Parlement.

Département des Bouches-du-Rhône

VILLE D'AURIOL

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE II.

Documents divers. — Inventaires. — Objets d'art.

H. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 7 imprimés.

1574-1758. — DOCUMENTS RELATIFS A DIVERSES COMMUNAUTÉS. — *Aix.* — Circulaires, prospectus et affiches concernant la loterie faite par la ville d'Aix pour la construction de ses nouvelles casernes (1700). — *Signes.* — Procès-verbal de l'élection des consuls de Signes faite, conformément à la coutume, dans la maison du Saint-Esprit, le dimanche avant la St-Michel. L'assemblée est présidée par Mᵉ François Combe, lieutenant en la sénéchaussée d'Hyères, à ce délégué par le comte de Carcès, gouverneur de Provence, attendu la démission de la municipalité en charge. Sont élus : 1ᵉʳ consul, Barthélemy Venel, praticien ; 2ᵉ consul, Bertrand Lieuthaud, ménager ; trésorier, Mᵉ Antoine Espinas, notaire royal ; conseillers : capitaine Gaspard Vienet, André Amalric, fils de Guillaume, Balthazar Azan, Laurent Azan, Jacques Espinas, Antoine Lieuthaud, Elzéar Amalric, Mᵉ Claude Amalric et Bernard Barbaroux. A la demande générale, le Commissaire permet qu'on nomme en outre, pour faire la police de la ville, deux citoyens qui seront (élus prudhommes) attendu que les officiers du seigneur font des difficultés pour reconnaitre des prudhommes. Ces fonctions sont attribuées à François Sabatier et Pierre de Cuges dont le viguier refuse de recevoir le serment avant d'avoir prévenu le seigneur, mais ce serment est reçu immédiatement par Mᵉ Combe (25, 26 septembre 1574). — Lettres patentes de Charles IX donnant mission au comte de Carcès de faire procéder à l'élection ci-dessus (10 juillet 1574). Ces lettres, qui sont une copie, portent par erreur la date de 1567. — Lettres du comte de Carcès donnant au lieutenant du siège d'Hyères délégation pour procéder à cette opération (21 septembre 1574). — *Le Plan d'Aups.* — Devis des réparations à faire au presbytère du Plan d'Aups (19 février 1747). — *Nans.* — Ordonnance du viguier de Nans prescrivant la vente aux enchères d'une certaine quantité de paille en litige entre la communauté du lieu et Joseph-Antoine Martini fils, fermier de la dime et des droits seigneuriaux (30 mai 1758). — *Saint-Maximin.* — Procès entre la Communauté de St-Maximin et Jean Renaud, d'une part, et Louis Clappier, marchand d'autre, au sujet d'une somme importante dont Renaud se trouvait être présentement saisi (25 janvier 1681). —

Villecroze. — Arrêt du Conseil d'État qui permet à la communauté de Villecroze de rentrer dans la propriété et possession des moulins à blé et à huile et des fours banaux et leurs dépendances (15 mai 1753).

H. 2. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1659-1706. — Documents relatifs a diverses Communautés. — *Peypin.* — Procès entre la Communauté et Antoine Estienne mineur, qui avait contrevenu au règlement arrêté par le Conseil de ville pour les pâturages. — Sentence arbitrale de Pierre Balme, notaire royal et viguier d'Auriol, et Jacques Long, viguier de Roquevaire, mettant fin au procès survenu entre la Communauté et son seigneur, Nicolas de Cassin, sur cette question. Les arbitres décident que les habitants peuvent tenir « 66 trenteniers de menu bestail soit lanat que cabrun, qui reviend a 4 bestes 1/2 pour chaque livre cadastrale » (7 mars 1659). — Extraits du registre des délibérations de la Communauté concernant : 1° la taille, pour laquelle le Trésorier ne pourra contraindre les redevables « qu'après le jour et fête de Ste Magdelaine ; à cet effet la Communauté le relèvera des intérêts qu'il faudra payer pour le retardement du payement jusques au dit jour » ; 2° l'opposition faite par les frères François et Jean-Baptiste Roux, Jean-François Coste et Honnoré Coullomp au règlement sur le bétail. Le Maire fait observer à ce propos : « que ledit sr Roux continüe toujours laditte prétention de se perpétuer toute l'authorité qui peut être düe à un seigneur et, à cet effet, il a fait venir au présent conseil tous les valets de ses terres » ; 3° la signification faite par Jean Coullomp, fils de Dominique, contre Jean Coullomp, fils de Jacques, Michel Négrel et Esprit Coullomp qu'ils désavouent les paroles qu'on leur a prêtées dans le procès-verbal de la séance du 9 mai et n'entendent prendre part au procès contre Antoine Estienne (16 mai 1706).

H. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1584-1784. — Documents relatifs a des particuliers. — Cession par Marcelin de Lesffarrat, marchand de Marseille, à Guillaume Doran, de Trets, d'une créance de 18 écus sol 12 s. sur Jaumet Marcel, d'Auriol (12 septembre 1584). — Lettre de Me Jean Chanteduc à son confrère Mr Blanc, procureur au Parlement, lui donnant un rendez-vous (1584 ?). — Procès entre l'Hôpital St-Jacques d'Aix et Melchion Cazaneufve, bourgeois de Rians, pour en obtenir le paiement des arrérages d'une pension (11 avril 1601). — « Discours véritable d'un ange lequel [aparust] au roy d'Engletere en la présanse de toute la cour dau roy, avec une requeste et suplication des quatholiques engloix presantée au t[r]ès puis[s]ant roy d'Engleterre leur souverein prince, pour la tholéranse de la religion quatholique en son royaume » (1603). — Sentence du juge de La Ciotat rendue dans un procès en retrait lignager intenté par Charles Guérin, de la Cadière, à Philippe Grimaud, de La Ciotat, qui est condamné à remettre à Guérin la propriété grevée de ce droit (1er décembre 1618). — Note relative au partage des biens de la famille Guinoird (6 avril 1620). — Bail emphytéotique d'un jardin sis à Auriol, à la rue menant au Pont, passé par le représentant de l'abbé de St-Victor à noble Nicolas d'Hermitte, seigneur de Belcodène, citoyen de Marseille, moyennant un cens annuel et perpétuel de 51 l. et une paire de perdrix à titre d'acapte (10 septembre 1672). — Estimation des biens possédés au Plan d'Aups par feu Me Victor Ribier, notaire à Auriol, faite par Jean Bosc et Vincent Laget, ménagers, à la demande des créanciers de l'hoirie (9 septembre 1680). — Estimation des dommages causés à une terre dépendant de la succession de Barnabé Velin par suite du manque de soin et de travail du fermier, Barthélemy Icard (15 juin 1700). — Obligation de 150 l. passée par Jean Bœuf, travailleur d'Auriol habitant Saint-Savournin, en faveur de Guillaume Laget, bourgeois (8 janvier 1704). Cet acte est accompagné d'une note manuscrite ainsi conçue : « Cette obligation passée par Bœuf a estée passée pour cause. Il ne me doit que ce qu'il est marqué dans le journal de la charbonière. Ainsi, sy je mourois, mes héritiers ne la peuvent en concience poinct prétandre. Cy pour memoire. Faitte le 15 Janvier 1704. Laget. » — Note relative à l'acquisition par Guillaume Laget, de Jacques Estienne, d'une terre à la Serignane (14 avril 1712). — Révocation, par Dme Michelle de La Chambre, de son procureur Me Tournatory, à qui elle substitue Me Bonnet avec mission de décliner la compétence de Me Gaspard Barthélemy, viguier de St-Zacharie, dans un procès qu'elle soutenait (juin 1722). — Lettres de bénéfice d'inventaire accordées par le Roi à Joseph Emeric, fils et héritier de Jean Eméric, maître bastier (16 octobre 1726). — Consultation de Mr Sylvecanne, avocat à Aix, au sujet d'un procès survenu entre Joseph Riboulet, tuteur

des enfants de Jean Abert, potier à terre, et Honoré Abert, maître tisseur à drap, d'Auriol, qui lui réclamait des comptes de tutelle (14 octobre 1728). — Correspondances de Mᵉ Garnier, notaire à Auriol, avec divers clients et hommes de loi. Lettre du sʳ Masse réclamant à Mᵉ Garnier, un extrait dont il a besoin pour résister à une demande de lods faite par les fermiers du seigneur pour une terre que son père lui avait désemparée (2 mai 1729) ; lettre du sʳ Ferrand, de Marseille, disant à Mᵉ Garnier : « ne faites pas en sorte que Mʳ Aillasse vienne à bout de son souhait puisqu'il prétend que nous mangions le fond et les intérest en voyage. Qu'il se désabuse, non seulement nous mangerons ce qu'il nous est deu mais, nous y adjouterons trois fois autent et plus s'il est nécessaire, car selon votre réponce je me délibèreray de partir avec un homme du métier et j'y feray voir que son résonnement répond à son génie. Ainsin, Mʳ, ne me confirmés pas par votre cilence ce que plusieurs personnes m'ont vouleut assurer disant que vous êtes d'accort avec luy et que, sy vous aviés voulu, il y a long tems que cette affaire serait finie » (13 avril 1732) ; lettre de Mʳᵉ Lausy, secondaire de Nans, priant Mᵉ Garnier de faire payer au sʳ Veyrier, de Trets, les réparations qu'il a faites aux cloches de l'église de Nans. Le montant de ces réparations (travaux de menuiserie, de peinture et ferrure) est de 75 l. 13 s. (21 septembre 1744). — Consultation de Mᵉ Malherbe, de Saint-Maximin, disant : « Il n'est pas douteux que les enfans des frères et sœurs prédécédés ne viennent en concours avec leurs oncles et tantes qui existent encore sur la succession de l'oncle ou de la tante morts, et ils succèdent alors par souche. Au lieu que s'il n'existait plus de frère ny de sœur du mort, tous les neveus et nièces succèderoient par tête, mais il faut pour cela que ces enfans fussent frères germains du deffunt, c'est-à-dire de père et de mère, car s'ils n'étoient que consanguins, c'est-à-dire du même père, ou utérins, c'est-à-dire de la même mère, alors ils ne concourent pas avec leurs oncles et tantes qui étaient germains avec le deffunt parce que [illegible] excluent ceux qui ne le sont que d'un côté » (1ᵉʳ février 17[illegible]). — [illegible] ger intentée par Jean Auzelli, beau-frère de feu Elzéar Jouve, à [illegible] Jouve [illegible] février 17[illegible] [illegible]

mond, maître apothicaire, à Claude Poutet, négociant de Roquevaire, d'une vigne au quartier du Ressard, pour le prix de 2.400 l. (28 janvier 1761). — Saisie mobilière faite sur Antoine Guis, messager, à la requête de François Mignard, négociant à Marseille (5 novembre 1736). — Procès entre les frères Jean-Joseph et Antoine Dol, messagers d'Auriol, et Jacques Suzanne, de Roquevaire, au sujet d'un droit de passage (8 janvier 1737). — Estimation des biens dépendant de la succession de Joseph Cauvin, cuisinier, de Toulon, faite à la requête de Madeleine Icardent, sa veuve (20 février 1783). — Assignation donnée par Mᵉ Jean-Joseph Masse, de Vachères, juge de Peypin, à tous les témoins que voudra produire par devant lui André Bonnet, berger de Jean-Baptiste Véran, contre François Martin, dit l'Évêque (7 août 1784). — Consultation sur la conduite que doit tenir un aubergiste à l'égard de deux muletiers qui avaient mis le feu à son grenier en allant y prendre de la paille (s. d.). — Protestation de la veuve de Paul Tardely, de Roquevaire, contre le peu de précautions prises par Louis Savournin dans l'établissement de sa fabrique de salpêtre (s. d.).

[illegible]

1640-1649. — DOCUMENTS RELATIFS A DES PARTICULIERS. — Procès entre l'abbé de Saint-Victor, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, et le conseiller Sébastien d'Albertas, seigneur de Gémenos, pour le paiement d'une somme de 30.000 l. sur la ville de Marseille que ce dernier devait à l'abbaye de Saint-Victor en vertu d'une transaction du 14 mai 1640. — Copie de cette transaction donnant des renseignements intéressants sur la généalogie des Albertas-Gémenos et leurs démêlés avec Saint-Victor

[illegible]

1570-1571 — DOCUMENTS RELATIFS A DES PARTICULIERS. — [illegible] Thomas et Aubert Roubaud, d'Auriol, à Urbain Roubaud, cardeur à laine, qui avait été surpris [illegible]

H. 6. Liasse. — 2 pièces, parchemin.

XVe et XVIe Siècles. — Fragments d'actes notariés, tronqués et rendus d'une lecture très difficile par l'humidité. L'un d'eux a servi de couverture à un protocole de notaire.

H. 7.

Tableau représentant la « Crucifixion » signé de Griosel et daté de 1784, dans un cadre de bois sculpté et doré de l'époque.

ERRATA

Col. 32, ligne 22, au lieu de : Chapitre, lisez : Abbaye.
— 35 — 19 — Moustier, — Moustiers.
— 35 — 50 — dépens, — dépends.
— 36 — 29 — Ge..., — Genis.
— 41 — 1 — purgatoriers, — purgatorier.
— 45 — 15 — Consul, — Conseil.
— 46 — 47 — purgatoriers, — purgatorier.
— 64 — 13 — abattage, — abatage.
— 64 — 39 — Aillaud, — Ailhaud.
— 69 — 31 — Poulet, — Poutet.
— 71 — 1 — abroger, — observer.
— 77 — 7 — Estienne, — Etienne.
— 79 — 31 — Parlement, — Parlement.
— 82 — 18 — Jacques, — Jacquet.
— 82 — 39 — Poulet, — Poutet.
— 84 — 12 — Poulet, — Poutet.
— 85 — 33 — Bosq, — Bosc.
— 86 — 9 — Aillaud, — Ailhaud.
— 86 — 26 — Raimond, — Raymond.
— 89 — 45 — marguilliers, — marguillier.
— 92 — 22 — Estienne, — Etienne.
— 101 — 37 — Jérome, — Jérome.
— 109 — 26 — Louis-Guillaume, lisez : Louis ; Guillaume.
— 114 — 4, au lieu de : cartier, lisez : cordier.
— 129 — 11 — Etienne, — Estienne.
— 131 — 1 — Malet, — Mallet.
— 133 — 16 — Solliers, — [illegible]
— 133 — 25 — Dausudilh, — Dausueilh.

Col. 145, ligne 4, au lieu de : Ollivier, lisez : Olivier.
— 147 — 5 — Carlier, — [illegible]
— 153 — 28 — Grégoire I, — Grégoire XI.
— 157 — 9 — consul, — conseil.
— 161 — 3 — Garien, — Garcin.
— 171 — 15 — vérification. — [illegible]
— 171 — 22 — Signe, — Signes.
— 173 — 39 — [illegible], — [illegible]
— 173 — 39 — Castilhon, — Castillon.
— 176 — 12 — Dettes, — Créances.
— 178 — 11 — Dolon, — Dollon.
— 196 — 4 — [illegible] — [illegible]
— 196 — 22, 24, 26 — Miquel, — [illegible]
— 205 — 5 — couleuvrine — coulevrine.
— 215 — 11 [illegible] lent : 555 l. 17 s.
— 231 — 6, [illegible] [illegible]ditionnel, lisez : juri-dictionnel.
— 239 — 23 [illegible] [illegible]ant, lisez : excédent.
— 247 — 13 — [illegible] — [illegible]
— 254 — 31 — [illegible], — sou.
— 259 — 27 — Signe, — Signes.
— 264 — 15 — [illegible] — [illegible]
— 305 — 3 — [illegible] — [illegible]
— 307 — 4 — février, — [illegible]
— 332 — 37, [illegible] lisez : Choquel.
— 352 — 16 — [illegible], — Grimaldi.
— 354 — 20 — Martini, — Martiny.
— 355 — 10 — Balme, — [illegible]
— 355 — 25 — [illegible] — [illegible]

TABLE DES MATIÈRES

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N



P

Q

R

S

T

U

V

Y et Z

